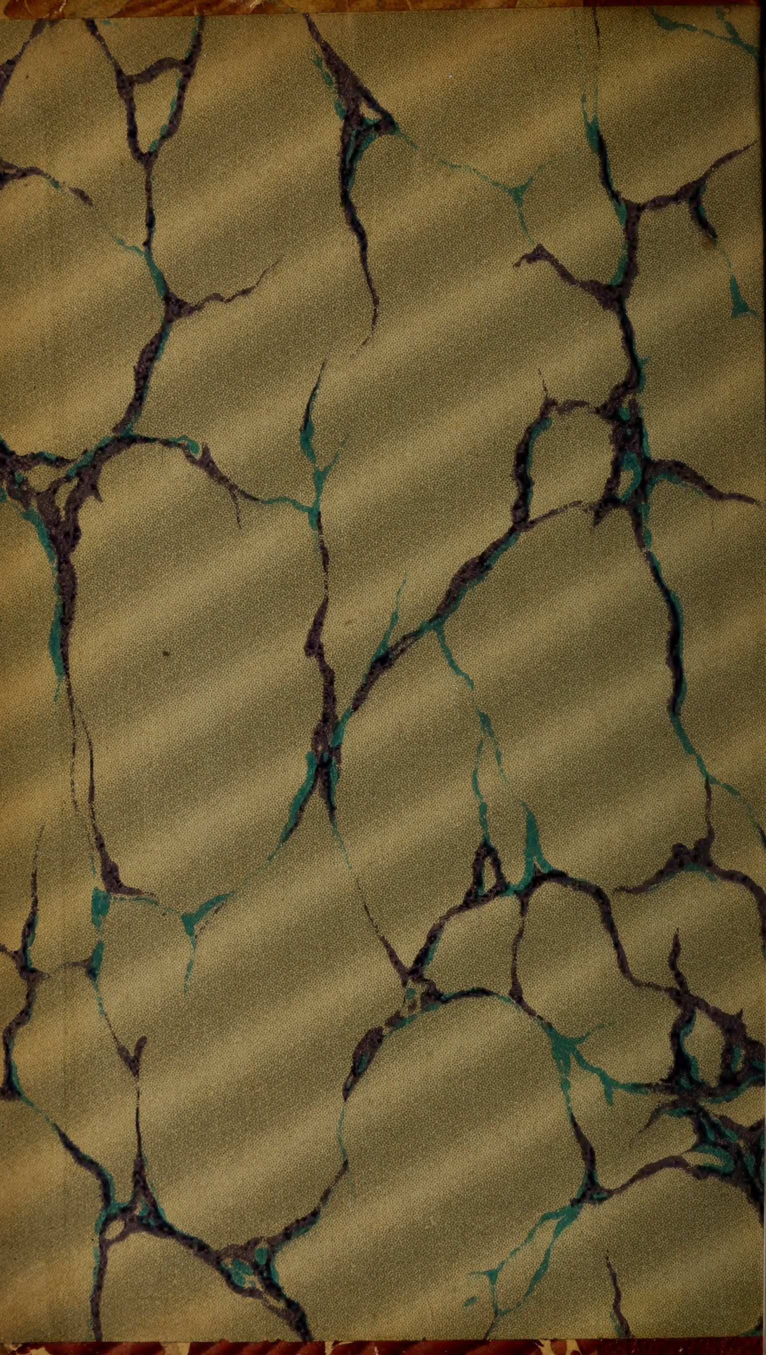
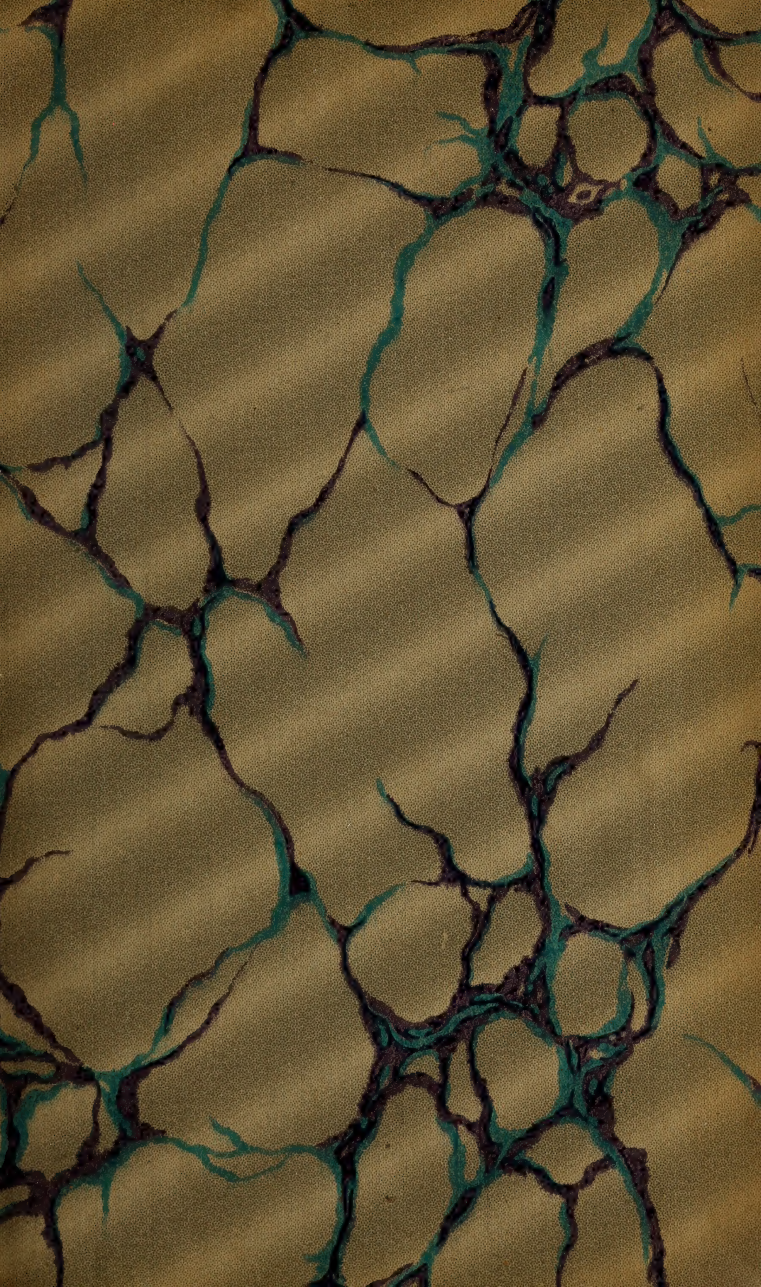

3 1761 09544496 4





BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DU XVIe SIÈCLE

PIERRE DE RONSARD

ESSAI DE BIOGRAPHIE

LES ANCÊTRES — LA JEUNESSE

PAR

HENRI LONGNON

AVEC UN PORTRAIT HORS TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE

DE

LA RENAISSANCE

DIRIGÉE PAR

P. DE NOLHAC et L. DOREZ

PREMIÈRE SÉRIE

TOME ONZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912

PIERRE DE RONSARD

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DE LA RENAISSANCE

DIRIGÉE PAR

P. DE NOLHAC et L. DOREZ

Première série, petit in-8o carré.

I. — Henry COCHIN. La Chronologie du Canzoniere de Pétrarque. 1 vol. . . . . 4 fr.

II-III. – Louis THUASNE. *Roberti Gaguini Epistole et orationes.* 2 vol. . . . . 25 fr.

IV. — Henry COCHIN. Le frère de Pétrarque. 1 vol. . 6 fr.

V. — Louis THUASNE. Études sur Rabelais. 1 vol. . 10 fr.

VI. — L. M. CAPELLI. Pétrarque. Le traité *De sui ipsius et multorum ignorantia.* 1 vol. . . . . 6 fr.

VII. — Joseph de ZANGRONIZ. Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des Essais de Montaigne. 1 vol. 6 fr.

VIII. — René STUREL. Jacques Amyot traducteur des Vies parallèles de Plutarque. 1 vol. avec planches. . . 12 fr.

IX. — P. VILLEY. Les sources italiennes de la « Deffense et illustration de la langue françoise » de Joachim Du Bellay. 5 fr.

X. — Mario SCHIFF. La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay. Avec un portrait.

XI. — H. LONGNON. Essai sur Pierre de Ronsard.

Deuxième série, grand in-8o raisin.

I-II. — Pierre DE NOLHAC. Pétrarque et l'humanisme. Nouvelle édition revue et considérablement augmentée, avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac similés de ses manuscrits. 2 vol. et planches. . . . . 20 fr.

III. — COURTEAULT. Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545-1617), étude biographique et littéraire, suivie de harangues, poésies et lettres inédites. . 7 fr. 50

IV. — H. GUY. Histoire de la poésie française au XVIe siècle. T. I. L'École des rhétoriqueurs . . . . 10 fr.



PIERRE DE RONSARD

D'après un crayon anonyme du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DU XVIe SIÈCLE

PIERRE DE RONSARD

ESSAI DE BIOGRAPHIE

LES ANCÊTRES — LA JEUNESSE

PAR

HENRI LONGNON

AVEC UN PORTRAIT HORS TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911

Il a été tiré 20 exemplaires sur papier vergé de Hollande.

DILECTISSIMI · PATRIS

OPTIMI · MAGISTRI

MEMORIÆ

FILIVS · DISCIPVLVS

AVERTISSEMENT

Je crois utile de donner, pour certains lecteurs, quelques explications bibliographiques sur le petit livre que voici.

Cet Essai de biographie *n'est en gros que la reproduction d'une thèse, déposée à la fin d'octobre 1903 et soutenue en janvier 1904 à l'École des Chartes, sous le titre d'*Essai sur Pierre de Ronsard. *Après avoir plus de cinq ans délaissé ce travail, je me suis décidé à le reprendre, et tout l'été de 1909 fut consacré à l'améliorer et à le polir.*

On verra que les quatre chapitres de la première partie ont été simplement fondus en deux, et que les trois premiers de la seconde, sauf quelques additions et retouches de détail, ont été laissés presque intacts. Le chapitre quatrième a vu son plan remanié : j'ai préféré, pour la succession des amis de Ronsard, l'ordre historique à

l'ordre méthodique ; seul le cinquième, dont la rédaction « sentait encore son enfance », a été presque entièrement récrit, sans d'ailleurs que les conclusions en fussent modifiées. L'amélioration générale a consisté naturellement dans la mise au point bibliographique, que nécessitait le laps de cinq ans écoulé depuis la soutenance de ma thèse, et dans la réfutation de certaines opinions émises dans les travaux parus depuis 1903 sur le sujet.

Ce travail était terminé, imprimé presque entier en épreuves ou en placards, les deux cents premières pages en étaient même tirées quand, au mois de novembre 1909, j'appris la publication prochaine du livre de M. Laumonier sur Ronsard poète lyrique *et de son édition de la* Vie de Ronsard, *par Binet. Je jugeai bon de surseoir au tirage de mon livre, quitte à me servir des travaux de M. Laumonier pour en améliorer la fin.*

Le fait est que, si j'ai souvent cité ces travaux, je ne les ai pas utilisés pour le fond autant que je m'y attendais. Sauf quelques renseignements sur divers camarades de Ronsard, je n'y ai guères puisé que la matière de quelques notes nouvelles, notes de discussion courtoise avec M. Laumonier : là où nous nous sommes trouvés d'accord, j'ai tenu

à le dire ; chaque fois que je me suis rangé à son avis, je l'ai proclamé ; partout où nous nous trouvons en divergence, je l'ai souligné, et j'ai tenté de réfuter son opinion.

Mais, au cours de l'année 1910, certaines difficultés typographiques, qui avaient fort entravé déjà l'impression de mon livre, vinrent à s'aggraver. Mon excellent éditeur les résolut de la façon la plus élégante : il voulut bien tout recommencer et confia à un nouvel imprimeur le soin de ce livre. C'est cette réimpression qui voit enfin le jour. Si la typographie y a gagné, le texte n'a pas subi de modifications nouvelles ; seules, comme je l'ai dit, les notes et les références ont eu à se ressentir de la fréquentation des deux livres de M. Laumonier.

MM. Élie Berger et Jules Roy, devant qui je soutins en 1904 les conclusions de ma thèse, voudront bien trouver ici l'expression de ma respectueuse gratitude pour leurs encouragements. J'ai contracté depuis lors, au cours de la double impression de ce livre, une dette de reconnaissance envers M. Léon Dorez, qui m'a comblé de ses conseils et de ses remarques, et qui, avec la plus grande patience, a revu mes épreuves, en leur

accordant l'intérêt qu'il eût donné à un ouvrage personnel. M. Pierre de Nolhac a bien voulu suivre, lui aussi, l'impression et m'aider de son autorité.

Mais comment dire ici tout ce que je dois à mon père, qui m'inspira le goût de l'histoire littéraire, me confirma dans le choix de ce premier sujet de travail, me guida dans mes premières recherches, me soutint dans les difficultés, et dont l'affection parfaite n'aura pu voir la récompense de ses efforts et de ses soins ?

H. L.

4 décembre 1911.

PREMIÈRE PARTIE

LES ANCÊTRES

I

LES ANCÊTRES DE RONSARD

La légende du marquis de Ronsard ; sa fausseté. — Un Ronsard vendômois au XIe siècle. — La maison des Ronsard-Vendôme à Parme. — André Ronsard, premier ancêtre certain du poète, sergent fieffé de la forêt de Gâtine, à la fin du XIVe siècle. — Olivier Ronsard († 1493), grand-père du poète, échanson du Roi, capitaine de château au service de Louis XI. — Jean Ronsard, fils d'Olivier, archidiacre de Laval.

Au siècle de Louis XIV, où nos pères semblent avoir aisément vécu en heureuse harmonie avec l'état social de leur temps, les écrivains ne connurent guères cette vanité, qui poussa presque tous les auteurs romantiques à se forger une noblesse imaginaire, et à inventer des aïeux apocryphes au grand homme que chacun d'eux savait bien qu'il était.

Mais, au XVIe siècle, ce travers avait été déjà celui du « Prince des poètes français », de Pierre de Ronsard, le chef de la Pléiade, dont, à quelques titres littéraires, le Romantisme a cru pouvoir se réclamer.

Cependant la prétention de Victor Hugo, plaisante par son allure « juste milieu », à descendre de bonne bourgeoisie lorraine, l'entêtement de Musset à revendiquer comme un ancêtre le trouvère Colin Muset, la « particule nobiliaire » usurpée par Balzac, les inexactitudes avantageuses de Vigny, les imaginations ethnographiques de Lamartine, se donnant pour descendant d'Arabes laissés en Bourgogne par le dernier reflux des invasions sarrasines, n'en ont, malgré la variété des inventions, que très médiocrement imposé aux contemporains.

Au contraire, les affirmations de Ronsard, qui se vantait d'être issu d'un marquis roumain ou bulgare, venu au secours du roi de France dans la première moitié du XIVe siècle, n'ont pour ainsi dire pas excité le soupçon jusqu'à nous. [1]

1. L'histoire généalogique des Ronsard a déjà fait l'objet de travaux importants. Le plus ancien, celui du marquis de Rochambeau, *La Famille de Ronsard* (Paris, 1868, petit in-8), accumule comme à plaisir les légendes et les erreurs : confusion, en un seul personnage qui vivrait plus de cent ans, de trois générations successives ; dédoublement d'autres individus. Tout en réfutant ses plus grosses erreurs, je lui ferai quelques emprunts. Les études de l'abbé Froger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard* (*Revue historique et archéologique du Maine*, 1884, tome XV, pp. 90-134 et 202-241) et *Notes sur la famille de Ronsard* (*Annales Fléchoises*, 1906, p. 81 et suiv.) sont au contraire très consciencieuses. Il semble cependant que l'abbé Froger garde en

Aussi, dès son apparition, la légende s'était-elle présentée avec le faux semblant d'une précision déconcertante. Pierre de Ronsard la racontait ainsi en 1554 :

Or, quant à mon ancestre, il a tiré sa race
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.

général trop de faiblesse pour les allégations de Rochambeau ; sur certains points même, je n'adopte pas ses conclusions, par exemple sur un prétendu Charles de Ronsard, fils d'Olivier. Je signale d'ailleurs au passage ces divergences. — Il me faut bien rappeler ici que toute la discussion suivante sur l'origine de la famille Ronsard et sa conclusion figuraient déjà, en termes identiques, dans ma thèse de l'Ecole des Chartes de 1904. Depuis lors, M. Laumonier, qui, dans ses articles de la *Revue de la Renaissance* (1901, t. I, p. 96 et suiv.), paraissait adhérer à l'origine « hongroise » des Ronsard, s'est rallié à l'opinion contraire : dans son édition de la *Vie de Ronsard*, par Binet (Hachette, 1909, pp. 53-56) il a donné la bibliographie de cette question, et se déclare enfin contre l'authenticité de la légende du marquis de Ronsard. C'est qu'au numéro de mai-juin 1909 des *Annales Fléchoises*, M. Jean Martellière a donné le premier chapitre — *les Origines des Ronsart* — d'une *Révision critique des biographies du poète Ronsart*, où il mettait au point la légende du marquis de Ronsart, grâce aux arguments mêmes que j'avais employés dans ma thèse de 1904, et que je crois utile de reproduire ici, car si M. Martellière s'en est enfin avisé en 1909, avant lui, ni Rochambeau, ni l'abbé Froger, ni même M. Laumonier, n'avaient songé à critiquer la légende. Cependant, ni les uns, ni les autres, n'ont connu les Ronsardi de Parme, n'ont surtout défini cette situation des Ronsard, sergents fieffés de la forêt de Gâtine, si intéressante pour l'intelligence de l'âme du poète. J'apporte en outre, je le crois, du nouveau sur Olivier et Louis de Ronsard.

Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
Riche d'or et de gens, de villes et de terre.
Un de ses fils puisnez, ardant de voir la guerre
Un camp d'autres puisnez assambla hazardeux,
Et quittant son pays, fait capitaine d'eux,
Traversa la Hongrie et la basse Allemaigne,
Traversa la Bourgongne et toute la Champaigne,
Et soudart vint servir Philippe de Valois,
Qui pour lors avoit guerre encontre les Anglois.
Il s'employa si bien au service de France
Que le Roy luy donna des biens à suffisance
Sur les rives du Loir ; puis, du tout oubliant
Frères, père et pays, François se mariant,
Engendra les ayeux dont est sorti le père
Par qui premier je vy cette belle lumière. [1]

En sa *Vie de Pierre de Ronsard*, Binet [2] donne à ce prince danubien le nom de Baudouin. A la fin

1. Ronsard, *Œuvres*, édition Blanchemain, tome IV, p. 296-297. — Cette histoire fait penser à la légende de Francus que notre poète commençait déjà, en 1554, à mettre en vers; elle rappelle davantage encore l'héroïque témoignage d'amitié du roi de Bohême Jean l'Aveugle envers Philippe de Valois. Ronsard, qui avait sur la géographie de l'Europe centrale des idées assez confuses, ne trouvant dans ses papiers de famille aucun titre antérieur au milieu du XIVe siècle, et voyant, grâce à la connaissance de l'allemand, que son nom offrait un sens dans les langues germaniques, a pu, en entendant parler du dévouement du roi de Bohême, se demander si la maison dont il était issu n'avait point pour auteur un compagnon de Jean de Luxembourg. Comme l'a montré en effet M. Louis Leger, membre de l'Institut, ce prince n'amenait point seulement avec lui des chevaliers allemands, mais aussi des seigneurs tchèques. — Voir l'Appendice, no I.

2. Edition Laumonier, p. 2. — Malgré tout le mérite

du XVII[e] siècle, le chef de la maison de Ronsard, Louis, seigneur de la Linoterie, apporte encore quelque précision : en fournissant à d'Hozier ses preuves de noblesse, il réédite le récit traditionnel, et ajoute : c'est ce que « font voir les lettres qui luy en furent données à luy et à son filz » par Philippe de Valois, « par lesquelles ce roy reconnoit que le père et le filz sont venus à la tête de cent gentilshommes de Pologne, les commandant pour son service dans ladite guerre, et qu'ils sont filz et petit-filz du marquis de Ronsard, qui veut et entend qu'ilz jouissent, eux et leur postérité, des privilèges de noblesse, tout ainsi que les autres gentilshommes du royaume [1]. » Le seigneur de la Linoterie avouait par exemple que « le nom de l'un ny de l'autre n'est point nommé », et montrait une juste prudence en ne produisant pas les lettres de naturalité qu'il signalait.

Est-il besoin de relever toutes les contradictions,

qu'une jeune Américaine, Mademoiselle Evers, eut à publier en 1905, à Philadelphie, la première édition critique de cette *Vie de Ronsard* par Binet, je cite de préférence l'édition Laumonier, comme étant plus récente (1909) et plus à la portée du public français.

1. « Extraits des titres originaux de la maison de Ronssart, communiquez à M. d'Hozier..., en octobre 1675, par Louis de Ronssart, seigneur de la Linoterie, » pour maintenue de noblesse. (Bibliothèque nationale, manuscrit français 20.688, p. 38.)

toutes les impossibilités qui constituent le fond de cette légende ?

D'abord, quel était exactement le pays que quittait, pour la France, le fils du marquis de Ronsard ? Il venait, au dire du poète,

> D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace,
> Plus bas que la Hongrie...

N'est-ce pas la Bulgarie, ou la Roumanie ? Mais pour arriver chez nous, il prit un itinéraire un peu bien imprécis : il

> Traversa la Hongrie et la basse Allemaigne,
> Traversa la Bourgongne et toute la Champaigne.

Les deux biographes Binet[1] et Critton[2], qui ne connaissaient que cette version poétique, parlent aussi, le second de la Thrace, le premier « des confins de la Hongrie et de la Bulgarie ».

Mais Ronsard n'était pas assez fixé sur ce point, cependant primordial, pour ne jamais varier. On remarque chez lui, plusieurs années après, une tendance à reporter la première patrie de ses ancêtres vers le Nord, car dans un sonnet à Hélène[3] il se

1. Edition Laumonier, p. 1.
2. Georgii Crittonii *Laudatio funebris habita in exequiis Petri Ronsardi*, Paris, 1586, in-4°.
3. Edition Blanchemain, t. V, p. 366.

dit « de nation Germain », et, en 1562, il regrettait déjà de ne pas avoir servi

..... quelque roi de Scythie,
Un roy Got ou Gelon, en la froide partie
Où le large Danube est le plus englacé. [1]

Cette nouvelle opinion fut, elle aussi, recueillie par des amis du poète. Du Perron et Claude Boucault la reprirent, celui-ci identifiant cette « froide partie » avec la Moravie [2] ; celui-là précisant encore, en désignant la Moravie comme une « province située entre la Pologne et la Hongrie [3] ». Enfin la maison de Ronsard avait définitivement adopté cette origine de plus en plus septentrionale, puisqu'elle parle, en 1675, non plus de Bulgarie, non plus même de Hongrie ou de Moravie, mais de Pologne.

Toutes ces contradictions n'ont pas empêché les éditeurs et les biographes modernes d'accepter la tradition comme article de foi. Et ils ont encore ajouté à la confusion. Tandis que les uns [4] voyaient

1. Edition Blanchemain, t. III, p. 371. — Voici d'ailleurs, pour cette édition, les références des diverses pièces où Ronsard fait allusion à ses ancêtres : tome II, pp. 104 et 426; tome VI, p. 188.

2. Boucault, *Tabula aut Heroum Ronsardi,* Paris, 1601, in-8°, p. 20.

3. Edition Blanchemain, t. VIII, p. 184.

4. Laumonier, *La Jeunesse de Pierre de Ronsart*, dans la *Revue de la Renaissance,* t. I, p. 99, note 4.)

dans les Ronsard une « famille d'origine hongroise », les autres[1] les faisaient sortir de Roumanie. Ces derniers auraient pu se croire en possession de la vérité : une confirmation inattendue leur arrivait des bords du Danube. Un chant populaire roumain s'était conservé jusqu'à nous, racontant, paraît-il, l'histoire d'un vieux ban Màràcini, père de Baudouin de Ronsard, qui n'aurait fait, devenu français, que traduire littéralement le nom et le titre paternels[2]. La tradition roumaine concordait ainsi avec tous les dires de Pierre de Ronsard... Par malheur un savant roumaniste français a reconnu que le chant populaire était l'œuvre personnelle du poète roumain qui l'avait publié, et que le nom de Màràcini, forgé lui aussi, n'avait jamais été porté sur les bords du Danube[3].

1. Blanchemain, l'abbé Froger et Marty-Laveaux.

2. L'identification du prétendu marquis de Ronsard avec le non moins problématique ban Màràcini est déjà formulée en 1844, par Vaillant, en un ouvrage intitulé : *La Romanie*, t. Ier, pp. 151 et 393.

3. Tout d'abord signalée comme un chant populaire retrouvé en Roumanie par Basile Alexandri, la ballade du marquis de Ronsard a été vulgarisée chez nous par une traduction qu'Ubicini en a publié, paraît-il, en 1857, dans la *Revue de Paris*. Le baron d'Avril, en donnant une nouvelle traduction en 1870, dans son livre *De Paris à l'île des Serpents* (p. 275 et suiv.), ne la présente plus que comme l'œuvre personnelle d'Alexandri. Il suffit d'ailleurs de lire cette traduction pour reconnaître que la ballade n'a rien de

Mais, objectera-t-on, qu'il vînt de Bulgarie ou de Pologne, Baudouin de Ronsard a pu obtenir de Philippe de Valois

> ....des biens à suffisance
> Sur les rives du Loir...,

et Louis de Ronsard signale justement à d'Hozier, dans le mémoire cité plus haut, des lettres de naturalité accordées par ce roi. — Alors, pourquoi Louis de Ronsard ne fait-il que les signaler et se garde-t-il bien de les produire aux commissaires royaux qui, une fois déjà, l'ont déclaré roturier en raison de l'insuffisance de ses titres[1] ? C'est que ces lettres n'ont sans doute jamais existé : les registres de la Chancellerie de France n'en portent pas trace. D'ailleurs comment Philippe de Valois eût-il récompensé ces auxiliaires étrangers en les possessionnant en Vendômois, c'est-à-dire dans une contrée qui ne faisait nullement partie du domaine royal et dont le roi ne pouvait par conséquent pas disposer ? De plus, s'ils étaient réellement les descendants d'un Baudouin de Ron-

traditionnel et qu'elle a été simplement inspirée à son auteur par l'*Elégie autobiographique* de Ronsard. — C'est à M. Emile Picot, membre de l'Institut, que je dois cette communication.

1. Par jugement en date du 19 octobre 1667 (Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, p. 278).

sard établi en Vendômois seulement après 1328 et doté richement par le roi, comment expliquer que dès la première moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire dès leur arrivée, ces nouveaux venus aient déjà essaimé, comme on le verra plus loin, en Italie, et que ceux d'entre eux qui restèrent sur les bords du Loir aient été d'aussi petits vassaux que nous voyons l'être à la fin du même siècle les seigneurs de la Poissonnière ?

L'héritage fabuleux du « marquis de Ronsard » n'est donc qu'imagination. La vérité, c'est que les titres de noblesse de sa famille ne doivent pas être cherchés en Orient, d'où le poète prétendait les tirer, mais tout uniment en son « petit pays ». Il faut considérer les Ronsard comme des autochtones des bords du Loir, aussi haut que l'on puisse remonter. Nés du riche terroir vendômois et, durant des générations, vivant de la vie même de la nature, nous les verrons d'abord garder en qualité de *sergents fieffés* l'ombreuse forêt de Gâtine, exploiter en hobereaux leurs terres et leurs prés de la vallée du Loir, puis s'élever lentement, par degrés, jusqu'au service personnel et politique du roi, jusqu'à la cour dont l'oracle fut, pendant un quart de siècle, à l'une de ses périodes les plus brillantes, celui de leurs descendants qui devait rendre immortel ce nom de Ronsard, un des poètes les plus richement doués qu'ait produits le génie français.

Vendôme même, ou, sinon, la banlieue de Vendôme, est le berceau de la famille Ronsard. C'est là qu'elle est primitivement établie, et dès le XIe siècle. En voici la preuve :

Une charte du Cartulaire de Marmoutiers[1] nous révèle l'existence, vers 1050[2], à très peu de distance de Vendôme, sur la rivière de la Houzée, affluent de gauche du Loir, d'un moulin appelé vulgairement « Ronzart »[3]. Ce vocable ne peut désigner que le propriétaire primitif du moulin. Donc, à cette époque reculée, Ronsard est déjà un surnom en Vendômois, et il y a, dès l'an 1000, des Ronsard possesseurs de terre sur les bords du Loir.

Pendant trois siècles on les perd de vue, mais au

1. *Cartulaire de Marmoutiers pour le Vendômois,* édit. Trémault, p. 130. — Depuis 1904, date où cette remarque a paru dans ma thèse de l'Ecole des Chartes, M. Martellière (*Les origines des Ronssart ; Annales Fléchoises,* mai-juin 1909, pp. 199-205) a eu, lui aussi, connaissance du moulin Ronzart ; mais en interprétant à tort dans ce vocable comme un nom de lieu ce qui est le surnom du propriétaire, M. Martellière n'a pas tiré tout l'enseignement qui découle de sa remarque. D'ailleurs si l'on s'étonne que d'aussi bonne heure on ait usé de surnoms en Vendômois, je renverrai à la même charte où l'un des propriétaires du moulin Ronzard est appelé Boutefeu.

2. Cette charte se place plus exactement de 1037 à 1062 (Trémault, *loco citato*).

3. Loir-et-Cher, canton de Vendôme, commune d'Areines.

commencement du XIVe siècle nous les retrouvons, et toujours à Vendôme [1]. Ils semblent bien alors appartenir, ou du moins avoir appartenu à l'hôtel des comtes de Vendômois de la première race : ils en portent les armes, mais ce ne peut être qu'en qualité de domestiques [2]. Dans la première moitié

5. Les renseignements qui suivent sont fournis par deux documents :

1° Une note manuscrite, conservée aux Archives Nationales (série M, carton 524). La généalogie qui la termine nous donne sa date approximative, 1650; l'écriture et la langue font penser qu'elle émane d'un Italien, d'un parmesan sans doute. Celui-ci, ayant mis la main sur les curieux documents qu'il cite en partie et sachant que le poète Ronsard, toujours très goûté des Italiens, était vendômois, a cru probablement intéresser un correspondant français en lui communiquant cette petite trouvaille.

2° Une inscription latine, gravée sur une dalle, incrustée dans la paroi gauche de la porte d'entrée de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste à Parme. Cette inscription latine, postérieure à la note précédente, la confirme de tous points.

Voyez pièces justificatives n^os^ I et II.

2. Ce qui le prouve, c'est qu'un siècle plus tard, lorsqu'Alexandre Ronsardi prétendit descendre des anciens comtes de Vendôme, il dut se contenter d'une filiation par les femmes. Or, les armoiries ne se sont jamais transmises en ligne féminine, et les Ronsard n'auraient jamais pu porter en France, à ce titre du moins, les armes de la maison de Vendôme. Mon explication est donc la seule possible. Il est d'ailleurs aujourd'hui reconnu que bien des familles qui s'attribuaient une origine royale ou princière — parce que leur blason était chargé des mêmes pièces que celui de tel ou tel grand feudataire, ou du souverain lui-même — ne sont presque toujours qu'issues de domestiques de ces princes

du siècle, l'un d'eux, « Pierre de Ronsard, gentilhomme françois du pays de Vendôme », étant allé avec son fils en Italie, nous ne savons à quelle occasion, « le laissa dans la ville de Parme ». Celui-ci, qui s'appelait Jean, s'y fixa, reçut bientôt en souvenir de son pays d'origine le surnom de *Vendôme*, et mourut sans doute peu après 1364, date de son testament. Les Ronsardi [1] de Parme ne devaient le céder aux Ronsard de Vendômois ni par l'illustration, ni par les ambitions généalogiques : le petit-fils de Jean, nommé Alexandre comme son père, seigneur de Ramoscello [2], fut en 1434, « honnoré de Sigismonde, l'empereur, du titre de comte et baron de l'Empire, pour luy et toute sa descendence ». Il avait obtenu cette faveur en exposant à l'empereur, qui la trouva « vraisemblable », appuyée qu'elle était par des « documents authentiques », une tradition familiale qui faisait de lui le descendant, par les femmes [3], de la maison des comtes de Vendôme.

qui les ont ainsi marquées comme appartenant à leur hôtel. Loin d'indiquer une illustre extraction, de telles armoiries sont tout simplement une livrée.

1. *De Ronsardis* dans l'inscriptine latine.

2. Province et arr. de Parme, comm. de Sorbolo.

3. A mon avis, toute cette tradition était de date récente et n'avait pris naissance qu'à la faveur de la distance qui sépare Vendôme de Parme. Outre la similitude des armoiries

Les Ronsardi se perpétuèrent de père en fils à Parme jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Les documents nous font défaut pour les suivre plus loin. Le dernier héritier de cette famille qui soit connu, Jean Ronsard-Vendôme dit Vandone, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, prieur du couvent du Montferrat, comte et baron du Saint-Empire, posa en souvenir de son père et de ses aïeux, l'an 1682, en l'église Saint-Jean à Parme, une inscription lapidaire relatant brièvement l'histoire et les illustrations de ses ancêtres.

Combien de temps les Ronsard de Vendôme demeurèrent-ils dans leur pays d'origine ? Quand s'y éteignirent-ils ? Et surtout quel était le lien de

des Ronsardi et des premiers comtes de Vendôme, elle a pour cause déterminante le surnom même de « Vendôme », bientôt compris comme un nom de terre. Il y a cependant quelque chose en cette histoire que je ne puis expliquer. Ce sont les trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur du blason des Ronsardi. Elles ne peuvent provenir de la seconde maison de Vendôme, puisqu'elles sont déjà désignées dans le testament de 1364 et que les Bourbons ne possédèrent le Vendômois qu'à partir de 1380. Telle était pourtant aux yeux d'Alexandre Ronsardi leur origine, car seule cette interprétation pouvait lui permettre de confondre la première et la seconde maison de Vendôme, et de se prétendre issu « ex regali et primaria Vendomorum Galliæ prosapia ». — Ce point est d'ailleurs tout à fait secondaire, et sa solution, quelle qu'elle soit, ne modifierait en rien le fond des choses : les Ronsardi de Parme sont bien d'extraction vendômoise.

parenté qui les unissait aux Ronsard que nous trouvons au commencement du XIVe siècle dans la partie mancelle de la vallée du Loir ? A quelle époque cette dernière branche s'est-elle détachée du tronc principal ? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre. On constate seulement des faits.

Le premier Ronsard [1] que l'on rencontre dans le bas Vendômois est BAUDOUIN. Encore son existence, aux environs de 1335, est-elle fort douteuse [2]. Une seule chose est certaine : il ne pouvait être, on l'a vu, fils d'un « marquis » bulgare.

Il faut faire des réserves analogues à l'égard d'un GERVAIS qui, paraît-il, prend le titre, en 1340, de seigneur de la Poissonnière [3] et de Montchenou [4].

1. Le fait, reconnu par l'abbé Froger, de l'existence d'un « Olivier de la Poçonnière » en Vendômois, à la fin du XIIIe s., est insuffisant, malgré les alliances de cet Olivier, pour permettre de rattacher celui-ci à la famille de Ronsard. V. Froger, *Un seigneur de la Poissonnière en 1293*, dans les *Annales Flechoises*, 1904, t. II, p. 124.

2. Je ne le cite, et avec hésitation, que sur la foi de M. de Rochambeau qui l'aurait vu « figurer dans des actes de 1328 à 1340 ». *La Famille de Ronsard*, p. 16.

3. Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, canton de Montoire, commune de Coutures.

4. Sarthe, arr. et canton de Saint-Calais, commune de Vancé.

Ce n'est qu'avec Guillaume, André et un second Gervais que l'on peut prétendre tenir les premiers Ronsard dont l'existence soit absolument certaine. Ils paraissent à la fin du XIVe siècle, et devaient appartenir tous trois à la même génération. On pourrait, si l'existence d'un premier Gervais Ronsard en 1340 était prouvée, faire vraisemblablement d'eux les petits-fils de ce Gervais, mais en l'état actuel de la question on ne peut rien affirmer.

GUILLAUME possédait le domaine de la Perche, pour lequel il était vassal de Guillaume de Bueil. Il mourut vers 1406, laissant des héritiers que nous ne pouvons suivre [1].

GERVAIS, écuyer [2], fut seigneur de la Poissonnière [3] (qui semble dès cette époque l'apanage de

1. Ni Rochambeau ni l'abbé Froger ne connaissent Guillaume Ronsard. Nous le voyons mentionné dans un aveu de Guillaume de Bueil au comte de Vendôme en 1406 (nº III des Pièces justificatives).

2. Rochambeau (p. 16) confond les deux Gervais en un personnage unique, qui déjà majeur en 1340, aurait vécu, selon lui, jusqu'en 1400 au moins et dont la femme se serait remariée en 1420 ! Il y a évidemment dans ce laps de temps place pour trois générations. L'abbé Froger tend à les distinguer, tout en montrant quelque faiblesse encore pour l'opinion de son devancier.

3. Pièces justificatives nos III et IV.

l'aîné de la famille) et de la Sourerie pour lesquelles il devait, en 1406, hommage à Guillaume de Bueil[1], seigneur de Lavardin[2]. Il paraît dans les actes de 1404 à 1416. Vivant encore en cette dernière année, s'il faut prendre au pied de la lettre les termes de la ratification d'une vente à lui faite en 1404[3], il était certainement mort en 1420, car, cette année, sa veuve Jeanne Vendômois, fille d'Hamelin Vendômois et d'Alix de Bessé, épousait en secondes noces Jean de Bourbon, seigneur de Savigny-sur-Braye[4] et de Carency en Artois[5]. Celui-ci, marié lui-même, s'était pris d'une vive passion pour Jeanne, qu'il détermina à abandonner son époux. De cet amour étaient nés plusieurs enfants qui furent légitimés par le mariage de leurs parents, devenus libres tous deux, mariage validé en 1438 par une dispense du pape Eugène IV[6].

Des enfants que Gervais put avoir ne nous connaissons qu'un : JEAN ; encore ne sait-on de lui que son nom et son mariage. Il aurait épousé

1. Pièce justificative n° III.
2. Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, canton de Montoire.
3. Pièce justificative n° IV. — L'abbé Froger n'a pu suivre Gervais que jusqu'en 1404.
4. Loir-et-Cher, chef-lieu de l'un des cantons de l'arr. de Vendôme.
5. Pas-de-Calais, arr. d'Arras, canton de Vimy.
6. Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, p. 16-17.

Thomassine de Renusson[1]. C'est possible. Une chose est sûre : il mourut sans enfants au commencement de 1434, et son héritier fut cet André, qui était vraisemblablement son oncle ou le cousin germain de son père.

André

Il est le premier ancêtre certain de Pierre de Ronsard. Et en lui déjà nous trouvons la source et la raison d'un sentiment essentiel du poète. A vrai dire, ce sentiment n'est qu'en germe chez l'aïeul, mais au cours des générations il va s'établir et se confirmer pour s'épanouir enfin dans une nature plus délicate et y produire cette fleur exquise qu'est le sentiment de la nature chez Ronsard. D'André Ronsard on peut dire qu'il fut le premier guide de son arrière-petit-fils dans cette admirable forêt de Gâtine dont nous ne pouvons plus connaître que les débris. C'est sur ses traces et sur celles de tous ses pères, que Pierre y a pénétré avec amour et religion ; c'est en mettant ses pas dans leurs pas, en éprouvant à son tour des impressions et des habitudes fixées par l'atavisme, qu'il a senti le besoin d'exprimer cette tendre reconnaissance à *sa* forêt :

1. Selon le marquis de Rochambeau qui ne cite toujours pas ses sources.

Toy qui au doux froid de tes bois
  Ravy d'esprit m'amuses ;
Toy qui fais qu'à toutes les fois
  Me respondent les Muses ;
Toy qui, devant qu'il naisse en moy,
  Le soin meurtrier arraches ;
Toy encor qui de tout esmoy
  M'allèges et defasches ;
Toy qui au caquet de mes vers
  Estens l'oreille oyante,
Courbant en bas les cheveux verts
  De ta cime ployante... [1]

Plus précisément encore, c'est à André Ronsard le premier, que le poète a dû de pouvoir parler en maître aux bûcherons de la forêt :

Escoute, bûcheron, arreste un peu le bras ;
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas ;
Ne vois-tu pas le sang, lequel degoute à force
Des nymphes qui vivoient dessous la dure escorce ? [2]

Mieux qu'une tradition, cette autorité fut, dans la réalité, pour les Ronsard, un bien, une charge familiale : André avait, en effet, et légua à ses fils toute juridiction sur la forêt de Gâtine, dont il était l'un des quatre sergents fieffés.

Cette charge, véritable fief héréditaire, étant un office subalterne, ne devait ni au point de vue pécu-

1. Edition Blanchemain, t. II, p. 462.
2. Edition Blanchemain, t. IV, p. 347.

niaire, ni au point de vue honorifique, relever singulièrement la situation modeste des Ronsard. On en jugera par les fonctions qu'André avait à accomplir et les profits qu'il pouvait en tirer.

Il est déjà en possession de sa charge en 1397, car en cette année il rend pour elle hommage au comte de Vendôme[1]. Il doit faire, en personne ou par son « aloué », des visites ou rondes dans sa « baillie » et dresser procès-verbal à ceux qu'il trouve coupables de contraventions aux lois et usages forestiers : frapper d'amende ceux qui coupent le bois « mort ou vif » ou laissent errer leurs animaux domestiques dans la forêt. Il a le droit, par contre, de tendre des filets « au lievre, au tesson, à la fouyne, au coupil, au chat savage, et puis chacer aux bestes dessusdictes à pié et à cheval par la dicte forest o ses chiens ». Pour ce qui est des autres bêtes : cerfs, chevreuils ou sangliers, dont la chasse est plus noble et aussi plus profitable, il ne peut s'en emparer que s'il les trouve « navrées ou entemmées ». Saisit-il dans la forêt chevaux et charrettes de maraudeurs servant à emporter le bois volé, le sergent peut faire sa volonté des charrettes, mais les bêtes de somme reviennent à Monseigneur le comte de Vendôme. Tels sont, avec quelques droits de pacage et de

1. Pièce justificative n° VII.

lignage et le sixième des amendes infligées, les plus clairs revenus d'un sergent fieffé.

C'est donc une besogne très terre-à-terre de garde-chasse et de garde-forestier que le seigneur de la Poissonnière doit remplir dans sa baillie de Gâtine. Il est vrai qu'il peut prendre pour l'aider un « aloué », mais c'est à ses frais.

La sergenterie de la forêt de Gâtine se transmettait comme un fief ordinaire de père en fils. Cette constance d'habitudes professionnelles, privilège d'une même famille, nous assure avec quelle sincérité et quelle profondeur le poète aimait la nature. Cette passion, objet si fréquent et si heureux de ses vers, n'est pas un thème littéraire, pas même une fantaisie personnelle ; en l'exprimant, c'est aux impressions confuses de ses pères, c'est à leurs sentiments restés muets et inconscients peut-être, par le fait d'une existence rude et de leur simplicité d'âme, que le poète donne le jour. Et l'inspiration si vive de ses chants n'est que le jaillissement d'une impression exercée pendant près de deux siècles par des émotions identiques, toujours éprouvées par des cœurs d'un même sang.

André Ronsard qui, outre sa sergenterie, possédait les bois de la Houssaye[1], était déjà marié en

1. Pièce justificative n° VIII.

1399 à Catherine de Larçay. Cette femme de tête, qui sut après la mort de son mari arrondir considérablement ses possessions, lui avait apporté le fief Taffoireau [1], en la châtellenie de Montoire, dont l'hommage était dû au comte de Vendôme. En 1434, son neveu ou cousin Jean Ronsard étant mort, André conclut par procuration avec Jeanne Vendômois, mère de Jean, un partage [2] en date du 6 septembre, qui laisse à Jeanne l'hébergement d'Alleré [3] relevant de Montdoubleau et attribue à André celui de la Coichetière, sis en la paroisse de Villavard. Il avait dû encore hériter de son père Montchenou, et de Jean Ronsard la Poissonnière. Mais on n'a trouvé de lui aucun aveu pour l'un ou pour l'autre de ces deux fiefs.

Vivant encore en 1436 [4], mais décédé en 1457 [5], André eut plusieurs enfants qu'il put voir établis :

1. Pièce justificative nº IX.

2. Pièces justificatives nºs V et VI.

3. Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, canton de Montoire.

4. Cela résulte du contrat de mariage en 1436 de son fils Jean, mariage auquel il assista (Pièce justificative nº X). — Si je suis pleinement d'accord avec l'abbé Froger pour compter Blanc parmi les enfants d'André, j'en rejette absolument Oudart, qui appartient certainement à une famille Ronsard établie dans le pays de Dunois au diocèse de Chartres.

5. Ainsi qu'en fait foi l'hommage rendu en 1457 à Jean d'Illiers, par sa veuve, Catherine de Larçay, pour sa terre de la Chapelle-Gaugain et autres.

JEAN, l'aîné; JEANNE qui épousa Huet de Voré et lui apporta en dot le fief de Taffoireau — elle était veuve en 1456; et BLANC qui, par son mariage avec la riche Catherine de Cardun, fonda la branche des seigneurs de Montchenou [1].

JEAN

Jean signait le 15 octobre 1436 son contrat de mariage avec Briande de Verrières. De cette union naquit le grand-père du poète, Olivier Ronsard [2].

OLIVIER

Celui-ci paraît dans les actes depuis 1461 [3]. Seigneur de la Poissonnière et de la Chapelle-Gau-

1. Mon dessein n'étant pas de faire une monographie de toute la famille Ronsard, je renvoie pour la branche de Montchenou aux travaux de l'abbé Froger, cités à la note 1 de la page 2.

2. Rochambeau donne comme fils aîné à son Jean II, Jean III, abbé de Saint-Calais, mais l'abbé Froger fait avec raison de celui-ci le fils de Blanc Ronsard. Bien plus, Rochambeau dédouble Olivier, erreur absurde qui se détruit d'elle-même, Olivier II paraissant, selon Rochambeau lui-même, comme seigneur de la Poissonnière dès 1464, alors que son père ne prendrait ce titre que dix ans plus tard !

3. L'inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais, à la Bibliothèque de Saint-Calais, signale une procuration de lui en 1461.

gain [1], il devait l'hommage « au regard » de la châtellenie de Lavardin [2] pour dix arpents de prés sur la rive gauche du Loir, la terre de Parfondes « assise ès paroisse d'Ambloy et Sasnière [3] », et le Moulin-Ronsard, près Coutures ; « au regard » de celle de Montoire [4] pour des prés situés entre le Loir et la Braye ; « au regard » de celle d'Aubemare [5] pour son hébergement de la Ratellerie. De plus, entre 1466 et 1469, il avait acquis le fief de la Fosse de Romigny, en la paroisse de Bessé-sur-Braye [6]. Les aveux et dénombrements du comté de Vendôme nous donnent les tenants et aboutissants de plusieurs de ces terres, si bien que l'on pourrait à la rigueur reconstituer en grande partie la carte des possessions qu'Olivier laissa à ses héritiers [7].

En dehors de son domaine proprement dit, le

1. La Chapelle-Gaugain (Sarthe, arrondissement de Saint-Calais, canton de la Chartre-sur-le-Loir) fut acquise par Catherine de Larçay après la mort d'André Ronsard (aveu rendu par elle en 1457 à Jean d'Illiers).

2. Pièces justificatives nos XII et XIII.

3. Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Saint-Amand.

4. Pièce justificative no XIII.

5. Pièce justificative no XI.

6. Sarthe, arrondissement et canton de Saint-Calais.

7. Cette carte a été esquissée par M. Hallopeau et a paru, ainsi qu'un tableau des terres et fiefs des Ronsard, dans les *Annales Fléchoises*, 1905, t. II, pp. 183-188.

seigneur de la Poissonnière était suzerain de terres pour lesquelles il recevait hommage : de son oncle Blanc Ronsard pour la Denisière[1] et des prés et bois en assez grande quantité ; de Bertranne Ronsard pour le domaine de Buignon ; de Jean de Voré pour la métairie de la Grassetière, tous héritages mouvants de la Ratellerie[2]. De Romigny relevaient la terre de Montumyer appartenant à Henri le Clerc, le fief Bréhault, propriété des Du Bellay, ses voisins de la Flotte. La Chapelle-Gaugain, dont il avait fait rebâtir le manoir vers 1474[3], lui envoyait également des vassaux.

Mais le côté le plus intéressant de la physionomie d'Olivier Ronsard, ce sont ses rapports avec le roi, sa participation aux affaires politiques. Il est le premier de son nom qui soit sorti de ses terres pour aller, en des provinces souvent éloignées, faire de la vie politique une expérience qui ne sera point perdue pour ses descendants.

Le 26 janvier 1464, il prend le titre d'échanson du roi[4], sans que l'on puisse dire depuis quand il le porte, ni comment se sont établies ces relations

1. Loir-et-Cher, arrond. de Vendôme, canton de Montoire, commune de Coutures.

2. Pièce justificative nº XI.

3. V. Hallopeau, article publié dans les *Annales Fléchoises*, 1904, t. II, p. 316.

4. Rochambeau, *op. cit.*, pp. 19 et 20.

de Louis XI avec un infime vassal du comte de Vendôme. Le 11 décembre de la même année, le roi lui fait don de l'office de capitaine et châtelain de Montbonnot en Dauphiné[1], et lui concède en outre tous les revenus de cette terre, y compris la juridiction. Sept mois plus tard, il est révoqué de cette charge pour « être passé dans le camp des ennemis du roi[2] ». Mécontents des premiers actes de son gouvernement, les grands seigneurs

1. « Lettres, datées d'Amboise, le 11 décembre 1464, par lesquelles le roi fait don de l'office de capitaine et châtelain de Montbonnot et concède en outre tous les revenus de cette terre, y compris la juridiction, à Olivier de la Roussardière (*sic*), dit Roussard, écuyer, en remplacement de Claude Louvat, décédé. — Enregistrées le 4 février 1465. » (Pilot de Thorey, *Catalogue des Actes du Dauphin Louis II... relatifs à l'administration du Dauphiné*. Grenoble, 1899, t. II, p. 68, nº 1.406.)

2. « Lettres, datées de Corbeil, 17 juillet 1465, par lesquelles le roi, en considération des services que lui avait rendus Guillon de Ferrières, son écuyer d'écurie, lui donne l'office de capitaine et châtelain de Montbonnot, avec tous les revenus de cette terre, pour en jouir de la même manière qu'en avaient joui feu Claude Louvat, et, ensuite, Olivier Roussard, qu'il révoque pour être passé dans le camp de ses ennemis, où il est présentement. » (Pilot de Thorey, *Catalogue des Actes du Dauphin Louis II... relatifs à l'administration du Dauphiné*, Grenoble, 1899 ; t. II, p. 81, nº 1.421.)

Voir encore les lettres de Louis XI au Parlement ou à la Chambre des Comptes de Dauphiné, en date du 18 janvier 1466, n. st., publiées au t. III, pp. 18 et 19, des *Lettres de Louis XI* (Société de l'Histoire de France).

s'étaient levés contre Louis XI et avaient conclu entre eux la Ligue du Bien Public.

La révocation d'Olivier Ronsard est datée du 17 juillet 1465, lendemain de la bataille de Montlhéry. Cette date nous indique que le seigneur de la Poissonnière avait pris part aux événements militaires qui s'étaient déroulés au commencement du mois sur les bords du Loir [1], et qui avaient enlevé Vendôme, sa propre capitale, à l'obéissance du comte Jean VII de Bourbon.

Celui-ci, « inviolablement attaché » à Louis XI « par devoir plus que par inclination », avait constamment résisté aux sollicitations « que lui faisoient les ducs de Berry et de Bretagne pour l'engager dans la Ligue du Bien Public. Informé que les troupes du second étoient en marche pour entrer dans le Vendômois, il fit rompre le pont de Lavardin [2], ce qui obligea un détachement assez considérable de Bretons, qui venoit pour s'y loger, de rebrousser chemin et d'aller joindre le gros de l'armée qui séjournoit à Montoire », c'est-à-dire à trois lieues de la Poissonnière. « Le comte du Maine, royaliste en apparence, étoit cependant à Vendôme, avec les secours que le

1. C'est ce qui appert d'ailleurs de la pièce analysée à la note 2 de la page précédente.

2. Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Montoire.

comte Jean lui avoit demandés. Il en sort la nuit du 9 au 10 juillet 1465 avec sa troupe, laissant la place entièrement dépourvue de garnison. Le lendemain, les Bretons, commandés par le duc de Berry, viennent se présenter aux portes de Vendôme, qui leur sont ouvertes à la première sommation. Le duc y demeure deux jours et y laisse en partant quatre cents hommes de garnison, vingt-cinq lances au château et le reste dans la ville. Le comte de Vendôme, se voyant trahi par le comte du Maine, s'étoit retiré près du roi [1]. »

Olivier Ronsard avait certainement pris rang dans le camp de Charles de France, duc de Berry, frère du roi, car à la fin de l'année 1465, il était fixé à son service. Le duc de Berry, apanagé de la Normandie par le traité de Saint-Maur, l'avait pris comme échanson et l'avait fait capitaine des « ville et chasteau de Vernon [2] ». Quel fut son rôle auprès de ce prince ? On ne le sait pas. Il est à penser que sa fidélité à ce nouveau suzerain ne fut pas, soit par intelligence politique, soit par intérêt, des plus confiantes, ni des plus obstinées. Après cette conquête de la Normandie que Louis XI mena en 1466 à coups d'argent

1. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 819, colonne 2.
2. Eure, arrondissement d'Évreux. — Froger, *Revue historique du Maine*, t. XV, p. 225, et Bibliothèque nationale, ms. fr. 29.025, p. 3.

autant et plus qu'à coups d'épée, et qui détermina la fuite du duc, Olivier se retrouve capitaine de château et toujours en Normandie, mais, cette fois, c'est de Saint-James-de-Beuvron[1], et de nouveau c'est au service de Louis XI.

Son attachement au roi ne se démentit plus; et, d'autre part, de fortes qualités lui assurèrent sans nul doute la confiance du souverain, car celui-ci ne lui en marchanda pas les témoignages : non content de le reprendre comme échanson, il n'hésite pas à le faire entrer peu après dans sa garde personnelle[2]. Telle était la charge, en effet, que remplissait à la Cour cette compagnie des *Cent gentilshommes de l'Hôtel*, recrutée en général parmi les bonnes familles du royaume. Mais un service plus actif que celui de gentilhomme de l'Hôtel ou d'écuyer d'écurie allait appeler Olivier. Par mandement en date du 2 septembre 1477[3], Louis XI

1. Manche, arrondissement d'Avranches. — Froger, *Revue historique du Maine*, t. XV, p. 226, et Bibliothèque nationale, ms. fr. 29.025, p. 4.

2. Olivier figure au rôle des Cent gentilshommes de l'Hôtel, sans interruption, de 1471 au 31 décembre 1483, aux gages de 350 livres. Il eut pour successeur Guillaume de Sévérac et fut le premier de sa maison à faire partie de cette garde d'élite, qui, après lui et pendant tout un siècle, compta toujours parmi ses membres un Ronsard (Bibliothèque nationale, ms. fr. 21.448, f°s 3 v° à 63 v°).

3. Froger, *Revue historique du Maine*, t. XV, p. 95, et Bibliothèque nationale, ms. fr. 20.688, p. 37.

enjoignait au bailli d'Amiens d'avoir à « mettre entre les mains de Sa Majesté les lieux et seigneuries d'Anzières et de Betancourt, appartenant au sieur de Hammes, refugié en Flandre chez les ennemis du Roy, et en donner le gouvernement à Olivier Ronsard, escuyer d'escurie ».

Ce nouveau poste montrait assez que le roi entendait encore tirer parti de ce bon serviteur. Cependant, brusquement, dès la mort du roi, Oliver fut cassé de ses fonctions de gentilhomme de l'Hôtel. La cause de cette disgrâce nous échappe : était-ce défiance inspirée à la régente, Anne de France, par la conduite de l'ancien échanson du duc de Normandie ; ou plutôt Olivier ne se serait-il pas imprudemment compromis au lendemain de la mort de Louis XI en faveur du duc d'Orléans [1], plus suspect encore, et pour cause, à Madame de Beaujeu qu'à son père ? En tout cas, si c'est aux services rendus par son père que Pierre de Ronsard dut en partie sa situation privilégiée à la Cour, on peut affirmer qu'Olivier, lui aussi, avait déjà préparé, indirectement peut-être, la fortune de son fils près de Louis XII. C'est grâce à lui que la famille a pu franchir cette étape difficile qui, sans la déraciner, la porta sur un

1. C'est en effet au service de Louis, encore duc d'Orléans, et non du roi lui-même, que Louis de Ronsard fera ses premières armes.

théâtre où les circonstances offrirent un but à son ambition et un rôle utile à ses aptitudes.

Olivier Ronsard avait épousé Jeanne d'Illiers, fille de Jean d'Illiers des Radrets. Les d'Illiers des Radrets étaient une branche de la vieille famille chartraine d'Illiers[1] et avaient contracté de belles alliances : c'est vraisemblablement par Jeanne d'Illiers, sa grand'mère, que Pierre de Ronsard pouvait à bon droit se prétendre allié aux Du Bouchage.

Olivier Ronsard mourut entre le 7 mai et le 8 octobre 1493. Sa femme lui avait donné cinq enfants[2] : Louis, l'héritier de la Poissonnière, Jean, Marie, Jeanne et Jacque.

JEAN était le cadet, et son père le destina naturellement aux ordres. Il devait y faire une assez

1. Les généalogistes sont très indécis quant au nom de la mère de Jeanne d'Illiers. En général, ils tendent à faire de celle-ci la fille de la première femme de Jean d'Illiers : Catherine d'Eschelles ; je serais pour ma part disposé à lui donner plutôt pour mère Catherine de Maillé, seconde femme de son père : les armes des Maillé se retrouvant sur le linteau de la cheminée de la Poissonnière. Ce n'est pas l'avis cependant de M. Vallée, auteur de très intéressantes *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers* (Paris, 1905, in-8o).

2. Je n'admettrai pas ici un Charles de Ronsard que l'abbé Froger dédouble, sans raison suffisante, de son homonyme le frère du poète et qui ne paraît en aucun des actes où les enfants d'Olivier sont réunis.

belle carrière. En 1504, il ne portait encore que le titre de protonotaire apostolique, mais en 1521 il était pourvu de l'archidiaconé de Laval. Ainsi qu'il arrivait presque toujours en ce temps-là, l'entrée en possession fut laborieuse : un concurrent lui disputait son siège ; la cause alla jusqu'en Parlement [1]. Jean obtint enfin raison, car huit ans après, il était encore archidiacre de Laval, et, comme tel, chanoine de la cathédrale du Mans. En cette même année, il possédait un autre bénéfice, la cure de Bessé-sur-Braye (dont il fit consacrer le 10 octobre la nouvelle église par l'évêque de Léon), et il était vicaire général de son évêque, le cardinal Louis de Bourbon. Sa situation et sa générosité avaient fait de lui un personnage très important et très considéré. Aussi, en 1535, après sa mort, son frère crut-il pouvoir obtenir des chanoines l'autorisation de faire peindre les armes du défunt sur les murs d'une chapelle de la cathédrale, celle de Saint-Nicolas, où il était enterré. On le lui refusa parce que c'était *res insolita ;* mais on consentait qu'il mît une tombe ou

1. « 1521, 26 novembre, Paris. Mandement au juge du Maine de donner ordre aux notaires, greffiers et tabellions de fournir au sieur Ronsart, chanoine et official de Laval, en l'église du Mans, les copies et extraits de titres dont il a besoin dans un procès au Parlement de Paris contre Jean Alligret, prétendant audit archidiaconé. » *(Catalogue des actes de François Ier,* t. V, no 17.429.)

une plaque à la muraille avec lesdites armoiries et une inscription.

Avant de mourir, Jean Ronsard avait résigné son archidiaconé en faveur de Charles, fils de son frère [1]. Mais il avait un autre neveu de beaucoup plus jeune, auquel il avait témoigné une particulière affection : ce qui l'avait attaché au petit Pierre, c'était de retrouver chez cet enfant précoce son propre amour des lettres et surtout de la poésie. Jean était lui-même « d'une culture très distinguée en toute doctrine profane et sacrée », et son neveu, l'ayant vu « toute nuit », pour servir les Muses,

> User tant d'huille et de chandelles [2],

en avait conçu une telle admiration pour son oncle qu'il ne songeait plus qu'à l'imiter. Touché de cette dévotion, l'archidiacre s'était intéressé à lui, lui avait appris ce qu'il savait lui-même, lui avait fait aimer ce qu'il aimait, et en mourant lui

1. L'abbé Froger, *op. cit.*, p. 100, pense naturellement que ce Charles était frère de Jean. Voir la note 2 de la page 33.

2. Ronsard, édition Marty-Laveaux, t. VI, p. 361. — Retrouvée par le savant éditeur dans le *Bocage* de 1554, cette pièce est intitulée : *Epitafe de Jehan de Ronsard, son oncle.*

légua sa bibliothèque qui était nombreuse et très variée [1].

Marie contracta deux alliances : la mort de son premier époux, François de Laval, seigneur de Marcillé et de Saumoussay, survenue en 1503 [2], lui permit de se remarier un an après à Bernardin de Mineroy, seigneur d'Avaray [3] et du Tertre.

Jeanne se maria, elle aussi, deux fois ; elle épousa d'abord Macé de Ternay, mort avant 1516, dont elle eut une fille, Françoise [4] ; et secondement François Carreau, seigneur de la Carrelière, d'Am-

1. « Habebat ab avunculo, viro omni liberali sacraque doctrina politissimo, non solum bibliothecam variorum et multiplici librorum supellectile instructam, sed etiam exemplum hujus reconditioris disciplinæ quod sibi proponeret ad imitandum ». (J. Veillard, *Petri Ronsardi laudatio funebris,* Paris, 1586, in-4°, fol. 12 v°.) — L'archidiacre Jean n'étant mort qu'en 1535, je ne vois pas pourquoi l'abbé Froger a cru nécessaire de créer un Charles Ronsard, frère de Louis, pour rendre à Pierre, si précoce nous le savons, les services dont parle Veillard en son *Oraison funèbre*. D'ailleurs, au moment où ce Charles serait mort (vers 1555, selon Froger, *op. cit.*, p. 101), Pierre n'avait plus besoin de sa bibliothèque, il en avait une à lui et très bien fournie, s'il faut l'en croire.

2. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. III, p. 636 D.

3. Loir-et-Cher, arr. de Blois, canton de Mer.

4. Anselme, *op. cit.*, t. IV, p. 755 B.

bloy, etc., et maître d'hôtel de Madame Louise de Savoie. Après lui avoir donné deux enfants, Benjamin et François, elle mourut entre 1520 et 1528 [1].

JACQUE, dite Jacqueline ou Jacquette, épousa Pierre de Cintré, seigneur de Diziers, qui la laissa veuve, sans doute en 1503 [2]. Jacque, qui était dame d'honneur de Madame de Longueville, mourut elle-même en 1526 [3].

1. Pièces justificatives, nos XIV et XV.
2. « Jacquette de Ronsart, vefve Pierre de Cintray ». (*Mémoires du prieur de Mondonville,* ms. fr. 24.129 de la Bibliothèque nationale, t. VI, p. 698.)
3. « Testament de Jacqueline Ronsart », en date du 27 février 1526 (*ibidem,* p. 171).

II

LE PÈRE ET LA MÈRE DE RONSARD

Louis de Ronsard (1479-1544). — Ses campagnes en Italie (1494-1515). — Sa captivité en Espagne, comme maître-d'hôtel des Enfants de France (1526-1530). — Son goût pour les lettres. — Ses relations avec Jean Bouchet. — Louis de Ronsard, premier exemple de l'esprit classique français. — Ses œuvres littéraires. — Son mariage avec Jeanne Chaudrier (1515). — Le roman de la mère de Ronsard. — Les frères et sœurs du Poète.

Louis, fils aîné d'Olivier Ronsard, dut naître à la Poissonnière en 1479[1]. Sous son administration, l'accroissement de la fortune territoriale des

1. C'est la date donnée par Rochambeau. L' « Épitaphe » de Louis de Ronsard par Jean Bouchet (reproduite par Blanchemain, édition de Ronsard, t. VIII, p. 13) le fait mourir en 1544 à l'âge de soixante-quinze ans : il serait donc né en 1469. Je me rallie cependant à 1479, parce que le même Bouchet (*Epître familière* CXXVI, feuillet LXXXIII de l'édition de Poitiers 1545), dit que Ronsard et lui sont de même âge, et qu'en un acte de 1493 cité par l'abbé Froger (*La Famille de Ronsard*, p. 103), Louis paraît encore comme mineur.

Ronsard ne se ralentit pas : la faveur royale s'était étendue sur son père, elle devait s'étendre aussi sur lui. Il sut en profiter pour arrondir ses domaines.

La Poissonnière, manoir ancestral, lieu de sa résidence habituelle, fut par lui reconstruite en 1514-1515 dans le style italien [1]. Autour de ce noyau viennent s'agréger la Ratellerie, la Chapelle-Gaugain, le Moulin-Ronsard, la Houssaye, et bien d'autres terres sans appellation particulière qui, bois ou prés, bordent la rive gauche du Loir ; ce sont là tous héritages paternels auxquels Louis va joindre le fief Mouthon, qui relève de Saint-Calais, les Fiefs-Communs, en la paroisse de Coutures, acquis en 1515, les domaines de Sarceau et des Espineaux, pour lesquels lui-même reçoit hommage, la seigneurie de Chesne-Rond, achetée à René de Voré vers 1534, et la vaste propriété des Tierceries près Coutures [2].

C'était presque toute la plaine à demi marécageuse s'étendant entre le Loir, qui l'inonde à la fonte des neiges, et les collines qui bornent la vallée au sud ; c'étaient, au-dessus, les pentes mêmes de ces coteaux où s'espacent les Fiefs-Communs, les Espineaux, la Poissonnière et la

1. Voir l'Appendice, nº VI.
2. Pièces justificatives nos XVI à XX.

Denisière. Et tous ces domaines les plus fertiles d'une région favorisée, nous devons nous les réprésenter entourés de tous côtés, séparés les uns des autres par la forêt de Gâtine, trois ou quatre fois plus vaste en ce temps-là qu'aujourd'hui et qui, maîtresse alors du plateau supérieur, descend par endroits jusqu'au Loir. Dans cette forêt elle-même les Ronsard se considèrent comme chez eux : depuis des générations, ils en tiennent en fief la sergenterie et ont maintenant en garde toute la partie septentrionale, depuis que Louis s'en est fait céder en 1523 la baillie par Jean Du Bellay, son voisin de la Flotte [1]. Ils sont encore chez eux à Coutures dont le clocher, rebâti par Louis, porte sur ses clochetons l'écusson aux trois *rosses* [2], et le prénom même du seigneur de la Poissonnière. Sur le Loir même, en 1542, celui-ci se charge d'élever un pont [3].

La destinée de Louis de Ronsard n'était cepen-

1. Abbé Froger, *La Famille de Ronsard,* p. 108 ; et notre pièce justificative nº XXI.

2. Voir Appendice, nº II.

3. « Un sac escriptures, pièces et baux de l'an VcXLII, avec une enqueste de la commodité et incommodité d'un pont que prétend faire Mre Loÿs de Ronsart, sieur de la Poissonnière, sur la rivière du Loir, avec une figure. Ledit sac cotté BBBB. » *Inventaire des titres du château de Vendôme,* rédigé en 1604. Bibliothèque nationale, ms. fr. 16.902, fº 402 vº.

dant pas de traîner en Vendômois une vie privée de gloire et d'honneurs. La Fortune voulait qu'il fût le plus aventureux de tous les Ronsard, passés et futurs, fabuleux ou réels. A peine la mort de son père avait-elle fait de lui le chef de sa maison qu'il s'apprêtait déjà au premier de ses vingt-deux passages au delà des monts : il s'embarqua, âgé de quinze ans, sur la flotte qui, commandée par le duc Louis d'Orléans, allait protéger les côtes de Gênes[1].

Ce n'était pas en effet comme serviteur du roi de France lui-même qu'il partait pour l'armée. Olivier Ronsard avait eu au début du règne de Louis XI une attitude trop indécise pour que la prudente dame de Beaujeu, qui l'avait cassé de sa charge de gentilhomme de l'Hôtel, engageât le roi son frère

1. Les sources principales de ce chapitre sont, avec les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, les poésies que celui-ci adresse à Louis de Ronsard ou dans lesquelles il parle de lui : en première ligne l'*Epistre dédicatoire* des *Triumphes de la noble et amoureuse dame, et l'art de honnestement aymer, composé par le Traverseur des voyes perilleuses* (Paris, 1536, in-f°), citée d'après Marty-Laveaux (*Notice biographique de P. de Ronsard*, p. CX), puis l' « Epitaphe de feu messire Loÿs de Ronssart » dans les *Genealogies, effigies et epitaphes des roys de France*, etc. (Poitiers, Jacques Bouchet, 1545, in-f°), pour laquelle on renvoit à Blanchemain (édition de Ronsard, t. VIII, p. 13) ; enfin les épîtres LXXII, XCVI, XCVII, CVII et CXXVI dans les *Epistres familières du Traverseur* (Poitiers, 1545, in-f°, feuillets XLVIII v°, LXI v°, LXV et LXXXII v°).

à s'attacher le fils d'Olivier, le nouveau seigneur de la Poissonnière. Louis d'Orléans n'avait pas les mêmes raisons de le laisser de côté : peut-être avait-il reçu d'Olivier quelque marque de dévouement de nature à irriter la régente, et considérait-il de son devoir de reporter sur le fils une gratitude que la mort du père ne lui avait pas laissé le temps de témoigner. Nous devons même croire que, déjà depuis quatre ou cinq ans, Louis faisait, à titre de page ou de varlet, partie de la maison du duc, car, à son retour d'Espagne, en 1530, il aimait à rappeler ses services aux rois « par l'espace de quarante ans ou davantaige[1] ».

Ce fut sur mer, en vue de Rapallo, le 9 septembre 1494, qu'il reçut le baptême du feu. Après la victoire, Louis d'Orléans trouva l'occasion favorable de rappeler aux Lombards ses droits sur le duché de Milan, en allant tenir sa cour à Asti, dont le comté lui appartenait par sa grand'mère Valentine Visconti. Soucieux de ne pas paraître à ses sujets moins magnifique que le roi de France, qui venait de faire un assez long séjour dans leur ville,

1. Lettres de Louis de Ronsard : 1° à M. le grand-maître Anne de Montmorency, en date de « Pedrace, 15 janvier » [1530, n. st.] (Blanchemain, édit. de Ronsard, t. VIII, p. 175) ; 2° à Nicolas Berthereau, contrôleur de la maison du grand-maître, datée de Cognac, 12 août [1530], pièce justificative n° XXIII, empruntée aux Archives du Musée Condé.

le duc se plut à étaler à leurs yeux les splendeurs d'un luxe barbare, mais éclatant. Festins, bals et tournois alternèrent et se répétèrent pendant tout l'hiver[1]. Louis de Ronsard ne pouvait manquer de figurer aux uns et aux autres ; et son historiographe, le poète Jean Bouchet, nous apprend qu'il prit part, malgré son jeune âge, à huit tournois, « tout bien compté ».

Louis d'Orléans attendit jusqu'au printemps pour s'apercevoir que, dans son propre fief, il se trouvait en pays ennemi. Tout à coup, il se sentit entouré et menacé par la coalition que les mobiles Italiens, avec le même enthousiasme qu'ils avaient montré à l'arrivée du roi, formaient pour empêcher celui-ci de rentrer en France. Pour se donner de l'air, il se jeta sur Novare, en chassa les Milanais, et s'y établit. Mais le cercle se reforma autour de lui, l'enserrant de plus en plus étroitement : il était assiégé. Le roi, qui revenait de Naples à grandes journées, lui envoya coup sur coup des messagers le réclamant pour la bataille qu'il allait livrer. Le duc, en plus mauvaise posture encore que son seigneur, ne put répondre. La famine et la misère s'étaient mises dans la garnison ; la situation était terrible et devint bientôt désespérée. Louis de Ronsard ne fut pas plus épargné que

1. René de Maulde, *Histoire de Louis XII,* t. III, ch. XVII.

son maître ; comme lui, il dut souffrir de la fièvre, et, comme lui, manger « jusques aux chats et aux rats [1] ». Enfin le traité de Verceil lui rendit la liberté le 10 octobre 1495.

Dès son avènement, Louis XII songea à récompenser le jeune compagnon de ses jours de gloire et de souffrance, et, le 1er juillet 1498, Louis fut inscrit sur le rôle de la compagnie des Cent gentilshommes de l'Hôtel, aux gages de quatre cents livres par an [2]. C'était pour ses dix-neuf ans un poste d'honneur ; bien plus, c'était la charte de réhabilitation à la Cour de sa maison. Le roi lui rendait la charge de son père, et réparait ainsi la disgrâce dont Olivier avait été frappé sous son prédécesseur. Pendant tout le règne, Louis demeura « royal pensionnaire » et continua, que ce fût sous les ordres du vidame de Chartres, ou sous ceux du grand-sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, à suivre le roi dans toute ses campagnes. Dès le mois d'août 1499, une armée française rentrait en Italie : la guerre reprenait, contre le duc de Milan, cette fois. Louis de Ronsard se couvrit

1. Brantôme, édition Lalanne, t. II, p. 359.

2. « Estat... ou roole du payement des gages des Cent gentilshommes de l'Hostel du Roy. » (Ms. fr. 21.448 de la Bibliothèque nationale, fos 287 ro à 342 vo.) Louis de Ronsard y figure, sans interruption, depuis le 1er juillet 1498 jusqu'à la fin de mars 1515.

d'honneur dans cette nouvelle expédition : la reddition rapide d'Alexandrie fut son œuvre, au dire de Jean Bouchet, qui lui accorde aussi une grande part dans la double conquête du Milanais ; et de même, s'il faut toujours en croire Bouchet, c'est grâce à son « entreprise » que Ludovic Sforza aurait été fait prisonnier. Nous ne savons à quels exploits ou à quels stratagèmes Louis fut redevable de ces succès, et l'on serait assez porté à taxer d'exagération ce rhétoriqueur de Bouchet, si, au lendemain de la victoire de Novare, le roi n'avait lui-même récompensé son serviteur ; Louis, qui n'était qu'écuyer, venait d'atteindre sa vingt et unième année : le roi le fit chevalier.

En 1503, Louis XII, inquiet de la tournure que prenaient les affaires de Naples, voulut tenter une diversion sur l'Aragon même. Il avait déjà envoyé une armée en Roussillon, et se préparait à s'y rendre en personne, quand le maréchal de Gyé l'en dissuada. Ce fut François II, comte de Dunois, petit-fils du bâtard d'Orléans, qui le remplaça à la tête de l'armée et mena les gentilshommes de l'Hôtel à la bataille. La campagne ne réussit pas mieux que celle de Naples : après avoir assiégé vainement la petite ville de Salces, Dunois dut se retirer. Louis abandonna donc la frontière des Pyrénées, qu'il ne devait franchir qu'une vingtaine d'années plus tard, et, après un séjour pacifique de quatre ans en

France, passa de nouveau les Alpes : on marchait contre Gênes, l'ancienne alliée, aujourd'hui révoltée à l'instigation de Jules II. Si Louis de Ronsard n'avait pas fait encore ses preuves chevaleresques, il se fût trouvé là à bonne école : pour la première fois, il était le compagnon d'armes de Bayard. Les Génois, divisés par les partis qu'avait créés l'occupation française, ne résistèrent pas longtemps : le 29 avril 1507, Louis XII, entouré des gentilshommes de son hôtel, fit son entrée chez eux, à cheval, l'épée au poing.

L'année suivante, le roi retourna en Italie ; cette fois, l'objectif commun des alliés de la Ligue de Cambrai était Venise. Le 11 mai 1509, l'armée française rencontra les troupes de Bartolomeo Alviano non loin d'Agnadel. Après une sanglante mêlée, la victoire nous resta. Louis de Ronsard y avait « si bien ouvré » sous les yeux du roi, qu'il revint en France le collier de l'Ordre de Saint-Michel au cou.

C'est, à ce que nous pouvons supposer, principalement à cette date, pendant les quatre à cinq ans qui précédèrent la mort de Louis XII, que furent confiées au seigneur de la Poissonnière

... plusieurs belles commissions
D'ambassadeurs, où, sans concutions,
Se gouverna si bien vers les estranges,
Qu'en rapporta, Dieu voulant, grans louanges. [1]

1. Jean Bouchet, *Épitaphe de Louis de Ronsard,* reproduite par Blanchemain (édition de Ronsard, t. VIII, p. 14).

Il est possible que ces missions lui aient été renouvelées, à son retour d'Espagne, par François I[er]. Une hypothèse plus vraisemblable est que ce fut surtout dans le nord de l'Italie, pays qu'il devait bien connaître, qu'eurent à s'exercer l'intelligence et l'habileté du jeune diplomate.

Le roi se mourait et le sentait. Mais avant sa fin, il eut le temps d'accorder de nouveaux bienfaits à son serviteur. En effet, si le 2 février 1515, Louis de Ronsard put contracter avec Jeanne Chaudrier une alliance que l'obscurité de ses ancêtres ne semblait pas mériter, c'était, plus encore que sa situation à la Cour, son crédit auprès du roi qui la lui valait, et, s'il lui fut possible, à la même époque, de reconstruire entièrement son manoir de la Poissonnière, et, un des premiers en France, d'appeler à le décorer des artistes italiens, c'est certainement à la munificence de Louis XII qu'il en était redevable.

Louis de Ronsard aurait pu craindre que le changement de règne ne lui coûtât autant qu'à son père. Heureusement, François d'Angoulême connaissait déjà le seigneur de la Poissonnière pour sa bravoure et son intelligence : grand amateur de beaux coups d'épée et de disputes littéraires, il continua au guerrier d'Italie et à l'ami du rhétoriqueur Jean Bouchet la faveur dont le feu roi l'avait honoré.

Son premier acte à son égard fut pourtant de le relever de sa charge de gentilhomme de l'Hôtel, le 30 mars 1515. Ce n'était certes pas là une disgrâce, mais on ne voit pas quelle compensation il lui accorda. En fit-il dès lors un de ses maîtres d'hôtel ? Le plus vraisemblable, c'est que le roi lui donna généreusement congé pour aller en Vendômois surveiller les travaux de la Poissonnière, et y goûter en paix sa lune de miel.

Ce repos ne fut pas de longue durée. Louis de Ronsard dut bientôt répondre au ban du roi, et en août il franchissait une fois de plus les Alpes. L'armée française se heurta aux Suisses à Marignan, et, après deux jours de lutte, ce « combat de Géants », où Louis soutint vaillamment sa réputation, se termina par la retraite de l'ennemi.

M. de Ronsard semble être alors resté pendant trois ans à l'écart de la Cour, se livrant peut-être à la vie de famille. que ses campagnes et ses services près de la personne royale ne lui avaient pas donné le temps de connaître. Mais le roi le rappelait en 1518 et, comme récompense de ses vertus militaires, en considération aussi, sans doute, de ses qualités d'administrateur et de diplomate, le nommait maître d'hôtel du Dauphin [1] qui venait

1. On ne le voit prendre cette qualité que le 3 janvier 1521, en un acte d'hommage (pièces justificatives

de naître. Dans cette charge, pour laquelle il touchait huit cents livres de gages par an [1], et qu'il partageait, il est vrai, avec trois collègues, officiant à tour de rôle, Louis n'avait au-dessus de lui qu'un supérieur, le gouverneur du Dauphin. Le gouverneur avait la haute direction de tout ce qui regardait l'instruction et l'éducation de son pupille ; mais en pratique, le maître d'hôtel, dont les attributions se bornaient théoriquement à l'administration du domestique du prince et au choix de ses serviteurs, devait avoir une responsabilité plus immédiate.

D'ailleurs François Ier sut affirmer quelques années plus tard, en de poignantes circonstances, quelle confiance il avait entendu placer en M. de Ronsard, et combien celui-ci en était digne à ses yeux. La bataille de Pavie venait de priver la France de son roi, et le traité de Madrid de le lui rendre à des conditions désastreuses : l'Empereur

n°s XVI et XVIII) ; mais il n'est point douteux, à mon avis, qu'il ne l'ait possédée dès 1518, c'est-à-dire dès la création de la charge.

1. « Estat... de la maison de messires les dauphin de Viennoys et duc d'Orléans, pour les années commencées les premiers jours de janvier 1527 et 28, et finies les derniers jours de décembre 1528 et 29 dereniers passez... Au maistre d'hostel Ronsart, seigneur de la Poissonnière, qui a huit cens livres tournois de gages par an, cy, pour les dites deux années 1.600 livres ». (Ms. fr. 3.010 de la Bibliothèque Nationale, f° 122.)

réclamait comme otages les meilleurs capitaines, les hommes d'État les plus avisés de France. Ne s'inspirant que de l'intérêt du royaume, le roi sacrifia ses enfants, et les envoya en Espagne à la place de ces otages, conservant ainsi au pays ses défenseurs et ses conseillers. Le 17 mai 1526, « environ sur les sept heures, sur la rivière d'entre Fontarabie et Andail par bateaux et à pleine marée, par le visce-roy de Naples fut faite la delivrance du Roy et la reception de mess. les hostaiges. Le tout s'est passé fort paisiblement et tout ainsi qu'il estoit accordé [1] ».

Les malheureux enfants qui, après avoir dévotement baisé la main de leur père, partaient ainsi pour une navrante captivité, étaient bien jeunes. Le dauphin François n'avait que huit ans, et Henri, duc d'Orléans, n'en avait pas encore sept. Ils emmenaient avec eux une nombreuse maison, comprenant même des femmes, notamment la nourrice du petit duc, avec René de Cossé-Brissac comme gouverneur et M. de la Poissonnière comme seul maître d'hôtel [2]. Celui-ci avait été préféré à ses collègues pour cette mission de confiance.

1. Lettre du président de Selve au Parlement de Paris (Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, p. 518).

2. Archives du Ministère des Affaires Etrangères : *France, Correspondance*, registre 4, f° 194.

Les premiers temps de l'exil ne durent pas paraître trop pénibles aux princes et aux gentilshommes, les Espagnols les traitant avec ménagement et respect. La petite colonie française suffisait elle-même à tous ses besoins, et dut attendre, tant à Ampudia, sa première résidence, qu'à Villalpando où elle fut ensuite internée, impatiemment il est vrai, mais sans souffrance, le paiement de la rançon royale [1].

Malheureusement, dès la rupture, nécessaire, des engagements pris par François Ier, la situation changea : les Enfants ne furent plus des otages aux yeux de l'Empereur irrité, mais des prisonniers de guerre. Leur maison dispersée en diverses forteresses [2], quelques-uns de leurs officiers envoyés aux galères [3], ils furent eux-mêmes arrachés brutalement à leurs amis, emmenés seuls, privés de leur médecin et de leur nourrice, dans d'autres résidences, et au mois de mars 1529, enfermés au château de Pedraza [4], perdu au fond des sierras de la Vieille-Castille.

1. Mignet, *Histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint,* t. II, p. 483.

2. Archives du Ministère des Affaires Étrangères : *Espagne, Mémoires et documents,* registre 218, f° 45 et ss.

3. Lettre de Louis de Ronsard au grand-maître Montmorency, datée de « Pedrace, 15 janvier » [1530, n. st.], publiée par Blanchemain, t. VIII, p. 175.

4. Par lettre datée de Barcelone, 6 mars 1529, le roi

Tandis que les Enfants, en leur chambre humide et froide, assis côte à côte sur de petits bancs de pierre, tout contre une étroite fenêtre pour mieux saisir le peu de lumière qui en tombe, bercent mélancoliquement de petits chiens, en songeant à leur père dont ils n'ont plus de nouvelles ; cependant qu'ils n'osent plus s'adresser la parole en cette langue française qu'ils finissent par oublier, et s'amusent silencieusement à modeler de petites figurines de cire [1], quel traitement peut espérer leur maître d'hôtel ?

Avec quelques autres Français, il est détenu à Medina del Campo [2]. Enfermé en une « chambre

d'Espagne mande au connétable Don Pedro Hernandez de Velasco, duc de Frias et à son frère Don Juan (Mignet l'appelle à tort Iñigo) de Tovar, marquis de Berlanga, qu'il va leur faire livrer le Dauphin et le duc d'Orléans ; il leur conseille de les mener à Castil Novo ou à Pedraza (Archives du Ministère des Affaires Étrangères : *Espagne, Mémoires et documents*, reg. 218, f° 49).

1. Lettre de l'huissier Baudin à la duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie. Cette lettre, qui remonte au milieu de 1529, a été imprimée dans le *Cabinet historique*, t. II, 1re partie (Paris, 1856), p. 217 et suiv. Mignet ne l'a connue que par la traduction espagnole, exécutée probablement (comme semble le montrer la pièce justificative n° XXII) par ordre de la reine d'Espagne. François Ier a dû publier la relation de Baudin pour exciter l'opinion contre l'Empereur, et cette publication sera venue à la connaissance d'Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint.

2. « Los Françeses presos qui son ydos a la mota de Medina del Campo son los siguientes : ...mus. de la Ponço-

close », on lui refuse tout moyen d'écrire, de peur qu'il n'envoie des nouvelles en France. Aucune privation ne pouvait lui coûter davantage : il est ami des Muses et ne peut s'entretenir avec elles ! Mais elles ne l'abandonnent pas, et leur « paranymphe » lui fait enfin parvenir encre et plumes [1]. Louis consacre dorénavant toutes ses heures à revivre ses souvenirs et à mettre par écrit le fruit de son expérience d'officier royal, de chevalier et de diplomate. Bientôt son travail est interrompu, mais pour un instant seulement : dès janvier 1529, on l'a ramené à Villalpando ; il y retrouve M. de Brissac qui y est resté prisonnier ; mais Brissac, sa femme et son fils obtiennent leur échange contre de nobles Espagnols captifs en France [2] et quittent Villalpando à la fin de février. Louis, plus isolé que jamais, continue avec résignation ses travaux littéraires.

Les mois se passent, et vers le milieu d'octobre, un envoyé de François Ier, le trésorier Babou de

ñera. » Au dos : « 1528 » (Archives du Ministère des Affaires Étrangères : *Espagne, Mémoires et documents*, reg. 218, f° 45 v°).

1. Jean Bouchet, Épître liminaire des *Triumphes de la noble et amoureuse dame.*

2. Acte royal « donné en la cité de Toledo, le XXIIIe jour du mois de febvrier l'an mil cinq cens vingt et neuf, stil d'Espagne » (Archives du Ministère des Affaires Étrangères : *France, Correspondance,* reg. 5, f° 481).

la Bourdaisière, vient enfin apprendre aux otages la conclusion de la paix [1] ; le maître d'hôtel prévoit le moment où il peut être appelé à reprendre son service près du Dauphin. Ses devoirs et sa responsabilité seront même augmentés : le gouverneur des Enfants étant retourné en France, il va supporter tout le fardeau, tout le souci de leur éducation et de leur santé. Aussi, dans une lettre du 17 octobre 1529 que, par l'intermédiaire du trésorier Babou, il peut faire parvenir à M. de Cossé-Brissac, demande-t-il éventuellement à Louise de Savoie de lui donner toute juridiction sur ses subordonnés et ses instructions pour la dépense de la maison de ses petits-fils [2].

Sa prévoyance reçut à temps les ordres réclamés. Le 24 novembre, le roi d'Espagne autorisait les Français de la maison des Enfants à sortir de prison et à retourner au service de leurs maîtres [3]. Ronsard fut le premier à son poste [4]. Il retrouva le

1. Lettre de Louis de Ronsard à Cossé-Brissac (Froger, *La Famille de Ronsard*, p. 106). — Ce n'est qu'au commencement de novembre que Babou fut autorisé à aller visiter les Enfants eux-mêmes. (Pièce justificative n° XXII.)

2. Abbé Froger, *La Famille de Ronsard*, p. 106.

3. Archives du Ministère des Affaires Étrangères : *Espagne, Mémoires et documents*, reg. 218, f° 61.

4. Cela semble résulter de la lettre qu'il adressa au grand-maître Anne de Montmorency (Blanchemain, édition de Ronsard, t. VIII, p. 175).

Dauphin fort grandi [1]. L'enfant avait subi le sort d'une plante privée d'air et de lumière : il s'était allongé, mais aussi anémié, étiolé en cette vie languissante et lugubre.

Depuis quelques mois cependant, les princes avaient été mieux traités. La reine d'Espagne n'avait pas voulu rester sous le coup du démenti infamant dont la relation de l'huissier Baudin avait frappé les protestations de bon traitement qu'elle adressait à Louise de Savoie. Un nouvel envoyé de la grand'mère devait venir visiter le Dauphin et son frère, la reine avait en conséquence ordonné d'adoucir leur régime : on leur avait fait tailler des habits neufs, on les menait à l'église et, de temps en temps, promener dans les champs ; à la prière de François Ier, dont l'impatience ne pouvait attendre leur délivrance, un peintre était même venu faire leur portrait [2].

Les premiers jours, Louis de Ronsard eut bien du mal à réorganiser la maison des Enfants, surtout à assurer de façon convenable le service de la bouche. Mais les bonnes volontés ne manquaient pas autour de lui, les Espagnols se montraient moins intraitables, et la sœur de l'Empereur,

1. Lettre de l'huissier Baudin à Louise de Savoie, *loco citato*.

2. Archives du Ministère des Affaires Étrangères (pièce justificative n° XXII).

Éléonore d'Autriche, fiancée à François Ier par le traité de Cambrai, s'employait de tout son pouvoir à améliorer le sort des enfants du roi. D'ailleurs la délivrance approchait. Le 21 janvier, le connétable de Castille reçut l'ordre de mettre les princes et leur suite en liberté, et d'assurer leur départ de Pedraza [1]. En même temps, M. de Brissac obtenait l'autorisation de venir reprendre le gouvernement de leur maison [2].

Cependant les conférences, où l'on discutait les formalités d'échange des otages contre la rançon, traînaient en longueur. La mauvaise volonté déclarée du connétable de Castille, remettant sans cesse tous les accords en question, faillit même, à force de ruses et de dissimulation, faire rompre les pourparlers [3]. — Le printemps s'écoula. Enfin, on s'achemina vers la frontière : le 1er juillet 1530, le Dauphin et le duc d'Orléans franchissaient la Bidassoa en même temps que leur belle-mère Eléonore, « joyeuse et deliberée », et peu de jours

1. L'Empereur relève de leur serment les gardiens des Enfants de France et ordonne de les délivrer et de les confier à D. Pedro de Baçan. Bologne, 21 janvier 1530 (Archives du Ministère des Affaires Etrangères : *Espagne, Mémoires et documents*, reg. 218, f° 69).

2. Sur la demande de François Ier, l'Empereur autorise M. de Brissac à retourner servir les Enfants (*ibidem*, f° 76).

3. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, fos 256-258.

après, ils tombaient à Bordeaux dans les bras de leur père.

Maintenant qu'il était déchargé de la lourde responsabilité qui pesait sur lui, Louis de Ronsard put enfin penser à lui-même. Durant le séjour des princes à Cognac, le 12 août 1530, il se fit, par une lettre à Nicolas Berthereau, contrôleur de la maison du grand-maître Montmorency, rappeler à la bonne grâce de celui-ci, « lui suppliant l'avoir pour recommandé au croissant de son estat et à l'office de premier maistre d'ostel [1] ».

Il ne fut pas trompé dans son espérance : le roi, non seulement le dédommagea sur l'Épargne, ainsi que ses compagnons de captivité, des pertes qu'ils avaient subies en Espagne [2], mais encore en réor-

1. Cette lettre est conservée au Musée Condé (Papiers Condé, série L, tome XV, feuillet 348), et le texte en figure parmi nos pièces justificatives sous le nº XXIII. Datée seulement de Cognac, 12 août, elle doit être de l'an 1530 : dans le dossier auquel elle appartient, elle est en effet classée entre 1526 et 1538 ; puis, nous savons par les *Annales d'Aquitaine* que les Enfants demeurèrent jusqu'en septembre 1530 à Cognac ; il est ensuite naturel qu'au moment de rentrer à la Cour, Louis de Ronsard songe à y affermir sa situation ; enfin, il dit dans cette lettre, servir le roi « depuis quarante ans et (*sic*) divers lieux », ce qui donne exactement la même date d'année que la lettre du 15 janvier, laquelle ne peut se placer qu'en 1530.

2. « Mandement à Jean Gabillaut, clerc d'office de la maison du Dauphin, des ducs d'Orléans et d'Angoulême, 6.802 livres 15 sous 6 deniers tournois, pour distribuer aux officiers

ganisant la maison de ses trois fils, le Dauphin, le duc d'Orléans, le duc d'Angoulême, il lui en confia la direction avec le titre de premier maître d'hôtel [1]. Cette situation réservait encore à Louis

des Enfants du Roi qui ont été prisonniers en Espagne avec eux, afin de les dédommager des pertes qu'ils ont subies ». (*Catalogue des Actes de François Ier*, t. II, page 306, nº 5.327.)

1. Tant dans l' « Epistre familière » adressée à Louis de Ronsard (1539) que dans l'épître liminaire des *Triumphes de la noble et amoureuse dame* (1536), comme aussi dans l' « Epitaphe » (1544), Bouchet donne à son ami le titre de maître d'hôtel du Dauphin, que l'on retrouve dans un aveu rendu en 1534 (pièce justificative nº XX) et dans un acte de même date, émané de Louis en cette même année. C'est dire qu'il fut

..... continué en *son* office
Quinze ans et plus par fortune propice,

comme il est censé l'affirmer lui-même en son épitaphe, dont Bouchet est l'auteur. Cependant Du Perron (*Oraison funèbre*, p. 22), Blanchemain (édit. de Ronsard, t. VIII, p. 2 et 6) et Marty-Laveaux (*Notice*, p. 9) ont tous prétendu que Louis avait été maître d'hôtel de François Ier ou même d'Henri II. L'origine de cette erreur est celle-ci : ils ont mal interprété les termes dont se sert Pierre de Ronsard en son *Elégie à Belleau* (édit. de Blanchemain, t. IV, p. 297) :

Mon pére de Henry gouverna la maison,

et n'ont pas remarqué le commentaire qui ajoutait : « pour lors duc d'Orléans » ; ou bien c'est la mention par Binet de la mort subite de Louis « servant son quartier chez le roy » qui les a induits en erreur. Ils n'ont point songé que « chez le roy » ne signifiait pas nécessairement *au service du roi*.

des heures douloureuses : la mort tragique, en 1536, du dauphin François qu'il servait depuis sa naissance, qu'il avait élevé pour ainsi dire, dut être un grand chagrin pour lui.

Mais cette catastrophe ne l'éloigna pas de la Cour, où il devait demeurer jusqu'à sa mort dans les mêmes fonctions. Son crédit et son influence ne faisaient qu'augmenter chaque jour. Il avait l'oreille du maître : ministres et courtisans, sachant que le roi l'écoutait volontiers, s'empressaient à le servir. Sa recommandation faisait autorité.

Tout le loz qui de vous vient et sort
Est cru de tous à vostre seul rapport,
Autant et plus que d'homme du royaulme
De votre estat portant la lance et heaulme, [1]

lui écrit son ami le poète Jean Bouchet, qui lui est redevable de tant de services. Vers 1535, celui-ci lui demandait pour sa fille, Marie, l'autorisation d'entrer au monastère

De Sainte-Croix, pour vivre en vie austère,
Où elle avait très grand devotion,
Sans que payasse aulcune pension. [2]

1. Jean Bouchet, *Epistres familières* (Poitiers, 1545, in-folio), ép. CXXVI, feuillet LXXXIII recto.

2. *Ibidem*, épître CXXVI, folio LXXXIII r°. — Cette pièce doit être datée, non de 1541 comme le propose M. Laumonier

Dès 1533, ç'avait été une faveur qui, sans doute, touchait encore davantage le rhétoriqueur poitevin :

> ... Le chevalier Roussart
> A faict present au roi de mon rude art :
> C'est le palais où sont les claires dames,
> Dont par escrit j'ay mis les epigrammes
> Tout à l'honneur du sexe femenin,
> Des detracteurs guerissant le venin. [1]

Ces vers prétentieux désignent le *Jugement poëtic de l'honneur femenin et sejour des illustres, claires et honnestes dames*, que Ronsard présenta au roi en manuscrit. En 1536, il offre encore à la reine, comme l'auteur l'en avait prié, les *Triumphes de la noble et amoureuse dame*. Enfin, presque chaque année, c'est une démarche analogue soit pour son propre fils [2], soit, plus souvent, en faveur de Bouchet qui d'ailleurs le proclame bien haut :

(*Revue de la Renaissance*, t. Ier, p. 99), mais plutôt de 1538. En effet, elle a été composée six ans après l'épître XCVI qui, elle, suivit d'assez près la mort de Louise de Savoie (1531).

1. *Epistres familières*, épître XCVI, feuillet LXV ro. — Je la date de 1532 environ, parce qu'elle vint au jour (son texte le montre) un an environ après la mort de Louise de Savoie.

2. Charles de Ronsard, nommé aumônier du dauphin Henri en 1536.

Vous avez supporté mes ouvrages
Contre l'effort des veneneux langages
Et soubstenu par votre cler esprit
Tout ce que j'ay par cy-devant escript. [1]

Mais cela n'est encore rien ; car, dit Bouchet,

Il vous pleut à Paris me appeler
Et des secretz aulcuns me reveller
Du tant noble art de doulce rethorique
Dont vous avez le savoir et pratique,
Par le moyen de quoi je corrigeay
Le chapelet des princes que erigeay
A la rigueur de toute quadrature. [2]

Voilà notre héros transformé en maître de « doulce rethorique ». C'est en effet que si Louis de Ronsard n'a pas, comme on l'a prétendu par erreur, fait ses études à l'Université de Bourges [3], il n'en fut pas moins un des seigneurs les plus instruits et les plus cultivés de la Cour. Ses nom-

1. Epître liminaire des *Triumphes* (Marty-Laveaux, *Notice*, p. CXI).

2. *Ibidem*.

3. Le Louis de Ronsard, qui fut étudiant à l'Université de Bourges, appartenait à une famille chartraine. Il était d'usage dans les Universités de désigner les étudiants par le diocèse d'où ils étaient originaires. C'est ce qui permet de distinguer du père du poète qui appartenait au diocèse du Mans, Louis de Ronsard, le Chartrain, auteur d'une épigramme conservée au fol. 3 du ms. fr. 1.667 de la Bibliothèque nationale.

breux voyages en Italie lui avaient formé le goût, lui avaient ouvert les yeux sur lui-même, et quelque chose d'inconscient jusqu'alors en ce petit seigneur de la nonchalante vallée du Loir s'était éveillé au contact de la civilisation italienne, voluptueusement épanouie. Certes, son tempérament vierge et sa rude santé morale durent transformer, en se l'assimilant, ce que cette culture, étrangère alors, semblait avoir d'incompatible avec les mœurs de son pays ; on pourra s'étonner, malgré tout, que le gentilhomme, qui dédiait son manoir VOLUPTATI ET GRATIIS, ait témoigné tant d'intérêt à Jean Bouchet, ce prêcheur d'ascétisme en bouts rimés. Pour comprendre un caractère si rare à cette époque en France, inutile d'aller chercher au loin des analogues : Louis de Ronsard, catholique épris d'Antiquité, épicurien et fidèle aux mœurs traditionnelles, se retrouva tout entier dans son fils. Mieux que lui encore, Pierre sut fondre en soi et harmoniser ce contraste qui est une des richesses du classicisme français.

Jean Bouchet, pour sa part, ne soupçonna jamais cette différence irréductible de nature entre lui et le protecteur dont il écoutait religieusement les conseils littéraires.

Quels étaient donc en cette matière les goûts de M. de Ronsard ? Il serait aisé de les déterminer à peu près par le compte de ce que son fils garda de

la tradition écrite du Moyen-Age. Le Roman de la Rose, vanté et imité en maintes circonstances par celui-ci, Jean le Maire de Belges, inspirateur, semble-t-il, de l'idée première de la *Franciade*, Villon peut-être, Marot sans doute, devaient figurer dans sa bibliothèque. Mais il y a mieux : l'influence du seigneur de la Poissonnière sur son fils, quant à la technique du vers, ne peut faire de doute. On sait combien Pierre tint à l'alternance des rimes masculines et féminines qu'il fit adopter comme une règle absolue. Ce goût, il le tenait de son père. Louis de Ronsard déjà l'avait inspiré à Bouchet [1] en lui faisant sentir que

...les vers masculins
Et femeninz faictz de deux à deux mètres
Ont la douceur des carmes panthamètres. [2]

Remarque très fine qui nous apprend qu'il savait la langue latine [3] et en pratiquait avec plaisir les poètes.

On ne comprendrait pas que le seigneur de la Poissonnière ait pu ainsi disserter et donner un avis excellent et aussi motivé, si lui-même n'avait pas pratiqué les Muses.

1. Epître liminaire des *Triumphes* (Marty-Laveaux, *Notice*, p. CXI).
2. Jean Bouchet, épître LXXII, feuillet XLVIII v°.
3. Jean Bouchet l'avait déjà dit dans son Epître familière CXXVI.

Il avait en effet « quelque cognoissance des lettres, et principalement de la poësie, telle que le temps pouvoit porter, et faisoit aucunes fois des vers assez heureusement : et me souvient, dit Binet, en avoir ouy reciter quelques-uns à nostre Ronsard, son fils, qui monstroient que la poësie vient principalement d'un instinct naturel [1] ».

De toutes ces poésies qui, fort probablement, ne furent jamais publiées, rien n'est venu à notre connaissance. Rien non plus ne nous est parvenu des deux « traités » qu'il avait composés en sa prison de Medina del Campo, puis de Villalpando. Car, telle aurait été, paraît-il [2], la nature des travaux dont nous avons déjà parlé. Ce que Bouchet en dit, sans être clair, permet cependant d'en déterminer à peu près le sujet.

> Quant au blason des armes et devis,

ce n'a dû être ni un « traité de blason [3] » ni une « description des armes de guerre [4] » ; c'était simplement, si l'on veut s'en tenir aux termes de

1. Binet, édition Laumonier, p. 3.
2. A en croire Bouchet, Epître liminaire des *Triumphes...* (Marty-Laveaux, *Notice*, p. CXII).
3. Abbé Froger, *Les premières poésies de Ronsard,* p. 8.
4. Laumonier, Commentaire à la *Vie de Ronsard*, par Binet, p. 64.

Bouchet, un recueil d'armoiries et de devises. On reconnaît bien là l'orgueil de race du chevalier qui ne fit pas sculpter moins de trente-deux blasons sur la cheminée de la Poissonnière, et celui du poète qui proclamait si glorieusement à la cour de Henri II, aux moqueries de Mellin de Saint-Gelais, et plus tard, dans son *Élégie à Belleau*, les belles alliances et la légendaire origine de ses ancêtres.

La nature du second traité, car celui-ci en était vraiment un, est moins facile à préciser. Si l'on se rappelle cependant que Louis de Ronsard avait rempli maintes missions diplomatiques et exercé en des circonstances particulièrement difficiles, notamment à l'étranger, les fonctions de maître d'hôtel des Enfants de France, on admettra volontiers qu'il ait condensé son expérience en un recueil de remarques personnelles [1] :

> Comme on se doit aux maisons des grands princes
> Entretenir par règnes et provinces.

L'amitié de Ronsard et de Jean Bouchet n'avait fait que se resserrer à ces rapports de plus en plus

1. M. Laumonier, *loco citato*, p. 63, en fait un traité des *Devoirs des Officiers de la Couronne*. — Je ne puis non plus être de l'avis de M. Laumonier quand il veut (*ibidem*), que les « traités » composés par Louis de Ronsard aient été écrits en vers. Le texte de Bouchet, qui seul nous renseigne sur ces traités, ne permet aucunement de le penser.

intimes et cordiaux. Les deux amis s'appuyaient l'un sur l'autre avec plus de confiance à mesure qu'ils approchaient davantage de la vieillesse.

Et pour autant que sommes de mesme aage,
Si je parfaictz l'humain pelerinage
Avant le vostre, ayez quelque pitié
De mes enfants par la vostre amytié,
Et s'il advient que plus longtemps je vive
Que vous, Monsieur, je m'oblige en foy vifve
Que par escript au long redigeray
Les biens de vous que j'ay sceuz et sçauray,
Et si prieray journellement pour l'ame
De vous, seigneur, qui m'aimez et que j'ame [1].

Cinq ans à peine après avoir fait cette promesse, Bouchet devait la tenir. La mort avait déjà désigné celui des deux amis qui précéderait l'autre.

Le 5 mars 1543, Louis de Ronsard allait au Mans tenir un coin du drap mortuaire aux funérailles de son vieil ami et compagnon d'armes, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey [2].

Le 6 juin 1544, à Paris, il mourut « soudainement, servant son quartier chez le roi [3] ».

Ses fils ramenèrent son corps à Coutures et le mirent reposer auprès de sa femme Jeanne Chaudrier, au côté droit de l'autel, dans le chœur de

1. Bouchet, épître CXXVI, feuillet LXXXIII r°.
2. *Revue de la Province du Maine*, juillet 1901, p. 212.
3. Binet, *ut supra*, p. 46.

l'église Saint-Gervais, sous la statue tombale que lui-même s'était fait sculpter [1].

*
* *

Quand Louis de Ronsard se maria, il avait déjà trente-cinq ans. C'était tard, en ce temps-là surtout, mais sa jeunesse si mouvementée ne lui avait guère donné loisir d'y songer. La paix qui marqua la fin du règne de Louis XII lui permit seule de se reposer. Encore fut-il chargé ces années-là, croyons-nous, de diverses missions diplomatiques.

Louis alla donc reprendre l'air du terroir natal, et grâce aux libéralités royales, s'occupa de rebâtir le manoir de ses ancêtres [2]. De ses voyages en Italie il avait rapporté le goût de l'architecture

1. Cette statue, fort mutilée, est aujourd'hui conservée avec celle de sa femme dans la sacristie de l'église. — Coutures est la paroisse dont la Poissonnière dépend et dépendait déjà au XVIe siècle. On prétend actuellement que l'église de Coutures n'était pas au temps de Ronsard une église paroissiale, mais une simple chapelle. Rien n'est moins exact : Coutures comptait déjà au XIIIe siècle au nombre des paroisses du diocèse du Mans (Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 286, col. 1).

2. Dans les pages qui suivent, chaque fois qu'une assertion n'est pas vérifiée par une note, il faut se reporter au mémoire de l'abbé Froger, *La famille de Ronsard*, publié dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXV, 1884 (1er semestre).

nouvelle, car bientôt s'élevait au flanc de la colline une Poissonnière toute blanche sous son crépi frais, brodée de sculptures dans le style qui florissait au même instant au delà des Alpes [1].

A cette belle demeure presque terminée il fallait une maîtresse, et Louis, guidé sans nul doute et recommandé par la bienveillance du roi, jeta les yeux sur la riche et noble veuve de messire Guy des Roches, seigneur de la Basme. Il en fut agréé et signa son contrat de mariage le 2 février 1515 [2].

Jamais les sergents fieffés de la forêt de Gâtine n'avaient encore contracté pareille alliance. A vrai dire, Jeanne était de meilleure noblesse que Louis. Fille de Jean Chaudrier, seigneur de Cirières [3] et autres lieux, et de Joachine de Beaumont, elle appartenait à l'une des plus illustres familles du Poitou. Un de ses aïeux paternels, Jean, était maire

1. Voir à l'Appendice, n° VI, les pages consacrées à la Poissonnière.

2. « Contrat de mariage du 2 février 1515 (n. st.), signé d'Agnan Martin et Philippe Nivard, notaires à Saint-Agnan de Lerry, de haut et puissant seigneur messire Loïs de Ronssart, chevalier, seigneur de la Poissonnière, la Chapelle-Gaugain et des Espineaux, avec dame Jeane Chaudrier, vefve de messire Guy des Roches, chevalier, dame de la Basme et de Serières. » (Extraicts des titres originaux de la maison de Ronsard ; ms. fr. 20.688 de la Bibliothèque nationale, pièce 38).

3. Cirières (Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, canton de Cerisay).

de la Rochelle sous la domination anglaise, au milieu du règne de Charles V. C'est lui, raconte Froissart, qui, par ruse, s'empara le 15 août 1372 du château de la Rochelle pour le remettre au pouvoir du roi de France. Ses concitoyens récompensèrent son patriotisme en donnant son nom à l'une de leurs rues [1]. Les ancêtres maternels de Jeanne, les Beaumont, poitevins eux aussi, s'étaient alliés aux Rouault (et Jeanne avait ainsi pour grand-oncle Joachim Rouault, maréchal de France sous Charles VII), aux Chasteigner, aux Baïf et aux Du Bellay, — trois familles dont les descendants devaient être les amis intimes du poète, fils de Jeanne Chaudrier, — enfin aux L'Archevêque de Parthenay et aux la Trémoïlle [2].

Jean Chaudrier était mort vers 1498 [3], ne laissant que deux filles : Jeanne et Renée, celle-ci encore en bas âge. Aussitôt, leur oncle Christophe Chaudrier [4] s'était emparé, sous un prétexte quel-

1. Binet, édition Laumonier, p. 2-3.

2. Voir à l'Appendice les divers tableaux et notes généalogiques.

3. C'est ce qui résulte des pièces publiées d'après le Chartrier de Thouars, auxquelles il est fait allusion plus loin.

4. Préférablement à Beauchet-Filleau qui semble avoir été mal informé sur ce point, je suivrai ici l'*Histoire du Berry*, de Thaumas de la Thaumassière (Paris, 1689, in-folio), p. 961.

conque, de l'héritage [1] de son frère, et s'intitulait hardiment seigneur de Cirières, Noirterre [2] et Champdeliveaux [3]. Jeanne et Renée, ainsi dépouillées, en appelèrent à la justice ; et, pour se soustraire à la domination de son oncle qui aurait tenté de lui arracher une renonciation, Jeanne, qui ne devait pas avoir plus de seize à dix-sept ans, n'imagina rien de mieux que de se mettre entre les mains du sénéchal de Thouars [4].

On était en 1499. Le bon roi Louis XII, informé de cette bizarre situation, manda à Louis II de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, suzerain et parent de Jeanne, de la réclamer à sa justice et de la donner en garde à sa femme, « de peur des inconvenients qui en pourroient arriver, dont il ne seroit pas content [5] ». Le roi semblait donc, lui aussi, se défier des parents intéressés au procès. L'exécution du désir royal tarda, car la jeune fille était tombée malade ; mais Louis XII tenait à son idée, et sur de nouvelles instances, Madame de la Trémoïlle recueillit l'orpheline encore souffrante,

1. Pièce justificative n° XXIV.

2. Deux-Sèvres, arr. et canton de Bressuire.

3. Maine-et-Loire, arr. de Saumur, canton et comm. de Montreuil-Bellay.

4. P. Marchegay, *Lettres originales du chartrier de Thouars*, série du XV[e] siècle, p. 151 et suiv.

5. *Ibidem*. Lettres de Louis XII à Louis de la Trémoïlle, en date du 26 mars 1499.

et la confia à sa grand'mère « tant qu'elle fut guérie [1] ».

Jeanne, qui avait préféré à la protection de sa famille celle de la justice, ne se sentit pas en sûreté chez sa grand'mère. La maladie, en l'affaiblissant, avait encore augmenté ses angoisses ; aussi se laissa-t-elle facilement persuader par Jacques de Fontbernier, seigneur de la Rivière. Celui-ci savait probablement que le procès touchait à sa fin, et que Jeanne allait être mise en possession de ses biens ; aussi pouvons-nous croire qu'il fut séduit plutôt par la fortune que par la personne de la jeune captive. Il dut lui représenter qu'en l'épousant elle serait à l'abri des intimidations et des revendications familiales et qu'elle trouverait en lui un appui qui lui ferait gagner rapidement son procès. Jeanne le crut et se laissa enlever à la faveur d'un déguisement ; ils se fiancèrent par devant un prêtre et demeurèrent deux mois ensemble [2].

Louis XII ne pouvait laisser passer cette atteinte à son autorité ; il allait partir pour le Piémont, mais auparavant il appela devant lui, à Lyon, le

1. *Ibidem.* Lettres de Louis XII à Louis de La Trémoille, en date du 6 juin 1499.

2. Marchegay, *op. cit.* Mandement de Louis XII au premier président du Parlement de Bordeaux, daté du 26 juillet 1499.

seigneur de Fontbernier, et le 6 septembre 1499, lui fit signer sous ses yeux un désistement de sa promesse de mariage [1].

Tel fut le roman de Jeanne Chaudrier. Comme elle avait gagné son procès, il ne l'empêcha pas de trouver un mari. Elle apportait en dot Cirières et Noirterre : ce fut Guy des Roches, seigneur de la Basme, qui en bénéficia. Ils n'eurent qu'un fils : René [2].

Guy des Roches était mort peu après son mariage. Sa veuve restait, jeune encore et toujours belle [3]. Elle épousa Louis de Ronsard, qui devint, par le fait de sa femme, seigneur de Noirterre en Poitou.

Cette union dura un quart de siècle environ ; nous ne savons rien de Jeanne Chaudrier devenue Madame de la Poissonnière : son fils ne parle jamais d'elle dans ses poésies, et c'est à peine si nous avons les éléments nécessaires pour placer sa mort après 1540 [4].

1. Marchegay, *op. cit.* Acte du 6 septembre 1499.

2. Thaumas de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 962.

3. Sa statue funéraire, en l'église de Coutures, nous montre des formes élégantes, un visage plein assez régulier, et des traits délicats, autant qu'on en peut juger malgré les dégradations.

4. Encore vivante vers 1539, lors du séjour de son fils en Ecosse (Blanchemain, édit. de Ronsard, t. II, p. 481), elle

Elle avait donné à son mari six enfants[1] ; deux d'entre eux moururent au berceau, dont nous ne savons même pas les noms. Les autres furent, par ordre de naissance : Claude, Charles, Louise et Pierre.

Claude, marié à Anne Tiercelin le 1er octobre 1537, fut dès 1539 seigneur de la Beschuère, du chef de sa femme. La même année, il acquit, sans doute encore sur l'héritage de son beau-père, les terres du Porteau, de Valennes[2], de Chevelue[3] et de Rassilly. Chef de la maison de Ronsard en

mourut avant novembre 1554; car à cette date, où il publie la *Prosopopée de Louis de Ronsard,* Ronsard feint que son père lui promette que « Son âme, en la vie éternelle — Se viendra joindre » à celle de sa mère (édition Blanchemain, t. VI, p. 180). — Sur la simple vue de sa statue funéraire, Blanchemain (t. VIII, p. 13) pense que Jeanne Chaudrier mourut avant son mari.

1. Cinq avant moi longtemps, en enfanta ma mère,
Deux sont morts au berceau...
(Edition Blanchemain, t. IV, p. 299).

M. l'abbé Froger, *La famille de Ronsard*, *loco citato*, p. 110, est d'avis que Louis de Ronsard eut sept enfants. Le tableau généalogique sur lequel il s'appuie ne me paraît pas présenter de garanties suffisantes. Enfin, ce quatrième fils, supposé par l'abbé Froger et qu'il appelle François, ne paraît pas dans le partage des biens de Louis, en date du 13 avril 1548 (voir notre pièce justificative no XXVII).

2. Sarthe, arr. de Saint-Calais, canton de Vibraye.

3. Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, canton de Montoire, commune de Coutures.

1544, toutes les seigneuries de son père lui revenaient de droit, ainsi que la sergenterie fieffée de Gâtine [1]. En même temps, faveur qui prouve l'intérêt que le roi portait toujours aux Ronsard, François I[er] le créait gentilhomme de l'Hôtel ; il devait le rester jusqu'en 1554 [2]. A cette date il prit du service, et la valeur dont il fit preuve dans la campagne de 1555 contre l'Empereur lui valut d'être armé chevalier par Henri II [3]. Claude de Ronsard était donc plus riche que son père. Malheureusement c'était un fort mauvais administrateur ; rapidement, sa fortune mal gérée s'en alla par lambeaux ; il abandonnait à ses créanciers domaines sur domaines pour acquitter des dettes de toutes sortes [4]. Cela devenait bientôt si inquiétant que son frère Pierre réclamait en 1548 le retrait d'indivision [5], et que sa femme elle-même se voyait dans la nécessité de se séparer de biens. Par bon-

1. Pièce justificative n° XXV.

2. Claude de Ronsard figure en qualité de gentilhomme de l'Hôtel dans les états de 1544 à 1554. Le 1er août 1554, il est remplacé par J. Frenjart, seigneur de la Loberie (ms. fr. 21.448 de la Bibliothèque nationale, f°s 402 r° à 434 r°).

3. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XVI, p. 303-306.

4. Abbé Froger, *La famille de Ronsard*, *l. c.*, p. 113-115, et nos pièces justificatives n°s XXVI et XXVIII.

5. *Ibidem*, et notre pièce justificative n° XXVII.

heur pour ses enfants, il mourut jeune, le 30 septembre 1556. Sa succession était tellement obérée que ses frères, tuteurs de leurs neveux, ne purent l'accepter, au nom de ceux-ci, que sous bénéfice d'inventaire [1].

Claude de Ronsard laissa cinq enfants : quatre filles et un fils nommé Louis, qui devait se trouver aux côtés de son oncle dans sa prise d'armes contre les protestants.

Si réservé d'ailleurs qu'il se soit toujours montré au sujet de ses proches parents, tandis que ses amis sont continuellement l'objet de ses vers, le poète paraît avoir témoigné à la famille de son frère Claude une particulière affection : à l'occasion d'une des couches de sa belle-sœur Anne Tiercelin, il adresse en ode un vœu à Lucine [2] ; et quelques années après, au fils d'Anne, à son neveu Louis, il donne d'excellents conseils où se retrouvent et les suggestions de son expérience personnelle et les exemples donnés par les ancêtres de la maison de Ronsard :

> Mon neveu, suy la vertu...
> Sois courtois, sois amoureux,
> Sois en guerre valeureux...

1. *Ibidem* et notre pièce justificative n° XXIX.
2. Edition Blanchemain, t. II, p. 256. Ode publiée en janvier 1550.

Jamais en nulle saison
Ne cagnarde en ta maison,
Vois les terres etrangères
Faisant service à ton roy....[1]

Charles entra tout jeune dans la carrière ecclésiastique. Grâce à son oncle Jean qui en mourant résigna en sa faveur son archidiaconé de Laval, il fut tout de suite richement prébendé, car il possédait déjà depuis deux ans le prieuré de Saint-Guingalois, au Château-du-Loir[2].

Le suivre dans toutes les étapes de sa carrière proposerait un exemple saisissant des abus auxquels donnait lieu la collation des bénéfices. Nous le voyons presque chaque année acquérir ou résigner une nouvelle prébende, entrer en litige ou soutenir un procès contre un prétendant au même bénéfice. Ne nous empressons pas pour cela d'attribuer à Charles de Ronsard un caractère inconstant, insatiable ou processif : ces déplacements, ces démêlés perpétuels étaient l'habitude des prébendés au XVI[e] siècle, et personne ne songeait même à les remarquer.

De 1535 à 1537, Charles est en procès avec

1. Edition Blanchemain, t. II, p. 355. Ode publiée en novembre 1554.

2. L'un des chefs-lieux de canton de l'arr. de Saint-Calais (Sarthe).

Eustache Du Bellay, le futur évêque de Paris, pour son archidiaconé de Laval. En 1542, il reçoit une nouvelle prébende en l'église de Chartres : il est nommé prévôt de Mazangé [1]. En 1544, il résigne son prieuré de Saint-Guingalois et, l'année suivante, sa prévôté de Mazangé. En 1545, il est prieur de Saint-Martin-du-Val. Il est reçu en 1550 grand-archidiacre de la cathédrale de Chartres [2] et abandonne cette dignité deux ans après. Nous le trouvons en 1554 archidiacre du Passais et prieur de Brulon [3], bénéfice qu'il échange la même année contre la cure noble d'Évaillé [4], recédée bientôt à son frère Pierre. Il occupe dès 1556 le prieuré de Saint-Côme-en-l'Ile [5] et l'abbaye du Bois-

1. Loir-et-Cher, arr. et canton de Vendôme. — « 1542, die secunda decembris, collatio prepositure de Mazengeyo, facta a domino episcopo, nobili et discreto viro Carolo de Roussart, clerico Cenomanensi, cum clausula honorabilitatis, sicut decanus et capitulum requirebant. » (*Mémoires du prieur de Mondonville*, t. Ier, ms. fr. 24.124 de la Bibliothèque nationale, f° 255 r°).

2. Il prêta serment en cette qualité le 14 juillet 1550 et son successeur, J. de Montholon, le 15 février 1552 (Lucien et René Merlet, *Dignitaires de l'église de Notre-Dame de Chartres*, Paris, 1900, p. 137).

3. Chef-lieu de l'un des cantons de l'arr. de la Flèche (Sarthe).

4. Sarthe, arr. et canton de Saint-Calais.

5. Indre-et-Loire, arr. et canton de Tours, commune de La Riche.

Aubry [1] au diocèse de Tours. En 1559, il prend possession du prieuré de la Ferté-Macé [2] au diocèse de Sées et le résigne en 1562 ; en 1563, le prieuré de Chantenay [3] lui est confié. L'année 1564 le voit résigner l'abbaye de Bois-Aubry et les prieurés de Saint-Côme et de Chantenay en faveur de Pierre ; mais il se fait donner en revanche l'abbaye de Tiron [4]. L'année suivante, il est investi du doyenné de l'église du Mans qu'il échange un an après contre le prieuré de Saint-Symphorien en Champagne [5]. En 1558, il résigne la chapellenie de la Madeleine en l'église Saint-Julien du Mans, et en 1569 le prieuré de Beaumont-la-Chartre [6]. En 1575, il abandonne l'abbaye de Tiron [7] pour celle de Beaulieu [8] dont il jouit jusqu'en 1578. Il fut encore

1. Indre-et-Loire, arr. de Chinon, canton de Richelieu, commune de Luzé.

2. Chef-lieu de l'un des cantons de l'arr. de Domfront (Orne).

3. Sarthe, arr. de la Flèche, canton de Brûlon. — « Procuration de noble Charles de Ronsard pour prendre possession du prieuré de Chantenay et insinuer tous actes et instruments à ce nécessaires, 1563-1565. » (Archives départementales de la Sarthe, G. 341, registre-inventaire, p. 133 A.)

4. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1257.

5. Sarthe, arr. du Mans, canton de Conlie.

6. Sarthe, arr. de Saint-Calais, canton de la Chartre-sur-Loir (Archives départementales de la Sarthe, G. 341, registre inventaire, p. 136 A).

7. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1257.

8. L'abbaye de Beaulieu était sise au finage communal du

abbé de Notre-Dame-de-la-Vernusse [1] au diocèse de Bourges. Il avait même une situation à la Cour : la recommandation de son père l'avait fait nommer aumônier du dauphin Henri [2]. Celui-ci, monté sur le trône, le conserva en qualité d'aumônier royal [3].

Après 1578, nous ne rencontrons plus le nom de Charles de Ronsard : il était mort sans doute, ou ne tarda pas à mourir.

Louise, fille d'honneur, dès 1531, de la reine Eléonore, fut mariée le 4 mars 1532 à François de Crevant, seigneur de Cingé et du Puis-sur-Azay. Elle lui apportait en dot la terre de Ville-

Mans, sur la paroisse de la Madeleine (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 515 E).

1. Indre, arr. d'Issoudun, canton de Saint-Christophe.

2. C'est ce que nous apprend un acte du 27 juin 1546 cité par le prieur de Mondonville (t. VI de ses *Mémoires*, Bibliothèque nationale, ms. fr. 24.129, p. 576).

3. « Estat des officiers de la maison du roy pour une année qui commencera le premier jour de janvier prochain et finira le dernier decembre de l'an mil cinq cens soixante. » Au feuillet 2, parmi les 125 aumôniers du roi, nous trouvons « M. Charles de Ronssart ». L'état en question, daté de Blois, 31 décembre 1559, constitue aujourd'hui le ms. 852 de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale.

gaye qui valait 2.000 livres [1]. Elle vivait encore en 1558 [2], et eut au moins un fils.

Le dernier des enfants de Louis de Ronsard et de Jeanne Chaudrier fut PIERRE, le poète.

1. Pièce justificative, nº XXX.
2. Elle fit le 11 janvier 1558 une donation à son fils. (Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France,* t. V, p. 768 A.)

DEUXIÈME PARTIE

LA JEUNESSE

I

LES « ENFANCES »

Naissance de Pierre de Ronsard, le 2 septembre 1525. — Son éducation morale. — Page du Dauphin, il assiste à la mort de son maître (1536). — Séjour en Écosse au service de Madeleine de France ; mort de cette princesse (1537-1538). — Second voyage d'Écosse avec Lassigny et retour par l'Angleterre (1539-1540). — Ronsard page du duc d'Orléans ; son succès à la cour ; sa resplendissante jeunesse. — Séjour en Allemagne avec Lazare de Baïf (1540). — Maladie et surdité. — Ronsard abandonne la carrière des armes.

Pierre de Ronsard [1], le dernier des enfants de Louis de Ronsard et de Jeanne Chaudrier, naquit le samedi 2 septembre 1525.

Sur la date de cet événement, où ses amis et ses admirateurs virent plus tard une revanche de

1. Les sources principales de ce chapitre sont, avec la *Vie de Ronsard*, par Binet, et les oraisons funèbres de Du Perron, Critton et Veillard, l'*Epître à Paschal,* autrement dite l'*Elégie à Belleau* (édition Blanchemain, tome IV, p. 296 et suiv.), et le *Tombeau de Marguerite de France, duchesse de Savoie* (*ibidem,* tome VII, p. 177 et suiv.).

la défaite de Pavie [1], le poète lui-même n'avait que des notions erronées qui, en son siècle même, formèrent pour ses biographes une difficulté apparemment insoluble : il prétendait être né le samedi 11 septembre 1525 ; or le 11 septembre ne tomba pas en 1525 un samedi mais un lundi, d'où grand sujet d'incertitude pour les érudits [2].

Une hypothèse très naturelle rendra pourtant raison de cette anomalie.

Il y avait certainement dans la famille Ronsard, si attachée à ses souvenirs, si glorieuse de ses services, un livre de raison, un de ces mémoriaux intimes où le père de famille, en notant les événements domestiques, travaillait puissamment à

1. Bertaut entre autres qui, dans le *Discours sur le Trépas de M. de Ronsard* (Ronsard, *Œuvres*, édition Blanchemain, tome VIII, p. 257), m'apporte confirmation de l'hypothèse qui me permet de dater exactement la naissance du poète.

2. « L'an que le roy François fut pris devant Pavie,
Le jour d'un samedy, Dieu me presta la vie,
L'onziesme de septembre... »

Dans ces vers, *l'an que le roy François fut pris devant Pavie* pouvait à peu près indifféremment s'entendre de l'année 1524 ancien style ou de l'année 1525 nouveau style, la bataille de Pavie ayant eu lieu le 25 février 1524, à compter selon l'usage de France. M. Laumonier (*Revue de la Renaissance*, tome I, p. 98), adoptant la première façon de compter, a cru pouvoir placer la naissance de Ronsard, « à minuit sonnant » dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 septembre 1524, et expliquer l'erreur du poète sur le jour par « les exigences de notre versification » — excuse injurieuse

fonder la solidarité des aïeux et des petits-enfants. C'est par ce cahier que Ronsard a dû connaître le jour et le quantième de sa naissance. Mais, en le feuilletant, il commit l'erreur de ne pas oublier ses habitudes d'homme moderne [1] et, prenant des chiffres romains pour des chiffres arabes, il lut : *samedy 11 septembre*, là où son père avait écrit : samedy 11 septembre en chiffres romains.

L'an que le roy François fut pris devant Pavie,
Le jour d'un samedy, Dieu me presta la vie,
L'onziesme de septembre, et presque je me vy
Tout aussitost que né de la Parque ravy. [2]

pour Ronsard, qui savait écrire en vers et s'y exprimer au besoin avec précision. Le parti pris par M. Laumonier n'est pas le bon ; c'est le nouveau style que suivit Ronsard : dans le *Discours* de Bertaut cité plus haut, la France, à la nouvelle de la défaite de Pavie, s'en vient implorer Jupiter qui lui répond :

Console ta douleur...
...dans le sein du terroir vendomois,
Avant que par le ciel se soient tournés sept mois
Un enfant te naîtra, dont la plume divine
Egalera ta gloire à la gloire latine.

Sept mois en effet ne s'étaient pas écoulés depuis le 25 février que Ronsard venait au monde, le 2 septembre *1525*.

1. Habitudes dont il témoigna en datant de la même année : sa naissance (en septembre 1525, comme le montre la note précédente) et la bataille de Pavie, qui, à suivre l'ancien style, devait appartenir à l'année 1524. — Au XVIe siècle d'ailleurs, le renouveau de l'année se célébrait toujours le 1er janvier, en dépit de la division officielle du temps.

2. Édition Blanchemain, t. IV, p. 298.

Les parents de Pierre avaient voulu le faire baptiser immédiatement après sa naissance. On emmaillotta donc le petit être, et vite on l'emporta vers l'église paroissiale de Coutures, toute proche de la Poissonnière. Pour arriver plus tôt, on avait pris à travers champs. La femme « qui le portoit, traversant un pré, le laissa tomber par mesgarde sur l'herbe et les fleurs qui le reçurent plus doucement ; et eut encore cet accident une autre rencontre, qu'une damoiselle qui portoit un vaisseau plein d'eau de roses, pensant ayder à recueillir l'enfant, luy renversa sur le chef une partie de l'eaüe de senteur : qui fut un presage des bonnes odeurs dont il devoit remplir toute la France de ses escrits[1] ». Ainsi enjolivée, la tradition tourne à la fable ; mais, le fait de l'accident étant exact, blesse-t-elle la vérité ? Gracieuse et symbolique, elle devait nécessairement satisfaire ces esprits amoureux de l'antiquité et de tous ses souvenirs, qui exhumaient avec délices la vieille légende attique que les abeilles de l'Hymette s'en vinrent un jour déposer le suc des fleurs entre les lèvres de Platon, endormi dans son berceau.

Louis de Ronsard, en bon père de famille, ne tenait pas à voir son héritage dispersé ; aussi avait-il destiné son troisième fils, comme le second, à

1. Binet, édition Laumonier, p. 4.

une carrière de robe. Les dispositions naturelles de Pierre, encouragées par la sollicitude de son oncle Jean, chanoine du Mans, avaient paru s'y prêter ; mais le chanoine était mort à la fin de 1535, et Pierre, après avoir passé six pénibles mois au collège de Navarre [1], à Paris, ne voulut plus entendre parler d'études.

Répugnance, en somme, naturelle. Pierre venait d'atteindre sa dixième d'année ; jusqu'à l'âge de cinq ans, son père étant retenu en Espagne, il avait bien vécu dans les jupes de sa mère, mais la société de celle-ci n'avait pas été pour efféminer son caractère.

Jeanne Chaudrier n'était pas une femme ordinaire; aventureuse et pleine de confiance en soi, songea-t-elle à dorloter son fils, à réprimer en lui l'initiative, l'énergie et l'audace ? On devine très bien les sentiments qu'elle dut imprimer à cette âme naissante. Petite-fille de Jean Chaudrier, l'action glorieuse du libérateur de la Rochelle était

1. Je me sépare ici des indications chronologiques données par Ronsard lui-même dans son *Elégie* autobiographique *à Remy Belleau* (édition Blanchemain, tome IV, p. 296 et suiv.). Ces indications sont si incertaines et contradictoires qu'il faut de toute nécessité les réformer complètement. Je donne au chapitre suivant les raisons assez complexes de la chronologie que j'adopte pour cette phase de l'enfance du poète.

sans cesse sur ses lèvres; descendante des Rouault [1], elle ne pouvait conter de plus belle histoire que celle de son grand-oncle, le maréchal Joachim, qui vainquit Talbot et aida Charles VII à chasser les Anglais. Mais c'est avec plus de sympathie encore qu'elle devait entretenir son fils du vieux compagnon d'armes de Louis de Ronsard, de l'ancien général en chef des armées françaises en Italie, Louis de la Trémoïlle. Elle avait connu le « Chevalier sans reproche », avait vécu près de lui et apprécié la noblesse de son caractère quand il l'avait recueillie et protégée contre ses parents. Et le souvenir de la Trémoïlle se liait intimement à celui de l'époux absent: il s'était fait tuer à Pavie sous les yeux de ce roi qu'il ne put sauver de la captivité et pour qui le seigneur de la Poissonnière était lui-même otage en ce moment.

Quand celui-ci revint d'Espagne, à l'automne de 1530, c'est certainement lui qui assuma le soin de son fils, qui ne le connaissait pas encore. Ses ambassades dans les cours étrangères, ses campagnes au delà des monts, les exploits des chevaliers français, firent alors, à n'en pas douter, l'éternel sujet de récits avidement écoutés par Pierre. Une profonde admiration pour Bayard se grava dans la

1. Par sa mère Joachine de Beaumont, fille de Louis Rouault.

mémoire de l'enfant : Louis de Ronsard avait combattu à ses côtés en Italie, et le plus grand éloge que le poète faisait plus tard d'un brave capitaine, fût-il le connétable de Montmorency, était de dire : « Il fut compagnon de M. de Bayard [1]. »

L'éducation morale de Pierre, je la vois tout entière se dérouler au manoir paternel, sous le vaste manteau sculpté de la cheminée de la grand'salle. Dans le décor de cette cheminée [2] on doit reconnaître une image de la société féodale, une somme figurée de ses obligations et de ses grandeurs. En lisant sur de petits cartouches fleuronnés, à portée de la main, les armes de ses ancêtres et de ses alliances, en apprenant ainsi ses quartiers de noblesse, l'enfant nourrissait cette fierté de race dont il témoigna si hautement en tant de circonstances, préjugé salutaire, aiguillon à bien « servir », à remplir dignement ces devoirs du vassal, qu'enseignait la place même des armoiries familiales, escortant de chaque côté les écus du roi et des princes du sang de France :

Et vous, nobles, aussi mes propos entendez...
Servez vostre pays et le roy vostre maistre...
Vos pères ont receu de nos roys, ses ayeux,
Les honneurs et les biens qui vous font glorieux ;

1. Brantôme, édit. Lalanne, t. II, p. 390.
2. Voir à l'Appendice la notice consacrée au manoir de la Poissonnière.

Et d'eux avez receu en tiltre la noblesse
Pour avoir dessous eux monstré vostre prouesse,
Soit chassant l'Espagnol, ou combattant l'Anglois,
Afin de maintenir le sceptre des François. [1]

Parmi ces armoiries des princes du sang, il en est qui toujours s'imposèrent plus chèrement au cœur du poète : celles des Bourbons, comtes de Vendôme, ses suzerains immédiats. Elles sont le drapeau de son pays, dont la prospérité se confond avec celle de la maison qui le personnifie :

Que Gastine ait tout le chef jaunissant
De maint citron et mainte belle orange,
Que toute odeur de toute terre estrange
Aille partout nos vergers remplissant...
Voicy le jour que l'enfant de mon maistre
Naissant au monde, au monde a fait renaistre
La foy première et le premier honneur. [2]

Au centre de la cheminée, les trois *rosses* des seigneurs de la Poissonnière s'enlèvent nerveusement sculptés sur un écu à l'italienne, autrefois cantonné de deux autres écus aujourd'hui disparus ; et leur devise, gravée en lettres antiques, s'adresse à l'enfant, l'encourage et stimule son am-

1. Édition Blanchemain, t. VIII, p. 68-69.

2. *Ibidem,* t. V, p. 318. *Sur la naissance du duc de Beaumont,* fils aîné d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret.

bition : NON FALLVNT FVTVRA MERENTEM. Mais, plus haut que la devise et les armes des Ronsard, sur toute la largeur du manteau, les fleurs de lys s'épandent en un semis que domine, comme un visage serein, l'écu de France, timbré de la couronne royale. Il marque les limites qui s'imposent à cette ambition, et les conditions de son succès. Forte et simple leçon d'amour de la patrie et de fidélité à ceux qui l'ont faite et la conservent,

Qui toujours ont chassé les loups de tous costez
Et n'ont jamais souffert qu'une force estrangère
Ait pillé dans nos bois ny troupeaux, ny bergère, [1]

et qui servent aux lois « d'œil, d'âme et de support » :

Quand le prince est absent, tousjours le droict a tort :
L'Equité, la Justice ont perdu leur puissance,
Qui fleurissent en paix par sa seule presence. [2]

Tels sont les enseignements de la cheminée de la Poissonnière ; ainsi devait les expliquer Louis de Ronsard à son fils, qui les recevait avec enthousiasme. Alors, disait-il plus tard, qui m'eût juré que

J'eusse pris le bonnet des pasteurs de l'Eglise,
Je ne l'eusse pas creu ; et, me l'eust dit Phebus,
J'eusse pensé son dire et luy n'estre qu'abus,

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 30-31.
2. *Ibidem*, t. V, p. 141.

Car j'avois tout le cœur enflé d'aimer les armes,
Je voulois me braver au nombre des gendarmes,
Et de mon naturel je cherchois les debats,
Moins desireux de paix qu'amoureux des combats. [1]

Cette ardeur dérangeait un peu tous les plans de Louis de Ronsard ; mais c'était un soldat, heureux au fond des idées guerrières de son fils, et il voyait bien qu'une nature impulsive comme celle de Pierre ne pourrait réussir là où elle se déplairait. Devant son insuccès au collège de Navarre, il se résigna à « le dedier à la profession des armes pour laquelle il voyoit qu'il avoit le corps bien composé ».

L'apprentissage des armes était rude ; il ne fallait pas d'autre part que Pierre comptât partager dans la vallée du Loir une situation qui devait revenir tout entière à Claude son frère aîné. Le père songea donc, comme c'était l'usage, à envoyer son fils comme page ou valet d'écurie à la cour du roi. Servir à la Cour était pour Pierre la réalisation des rêves de splendeur et de gloire que son imagination lui inspirait. Obtenir qu'il entrât dans la maison du Dauphin fut pour Louis de Ronsard, qui était premier maître d'hôtel du prince, l'exercice d'une faveur naturelle, presque d'un droit : depuis cinq ans, sa fille Louise n'était-elle pas au service

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 233.

de la reine Éléonore, en qualité de fille d'honneur ? Quant au service de « l'écurie » où Pierre allait entrer, c'était là une désignation bien plus nominale que réelle. Les fonctions de page n'étaient pas, à proprement parler, celles de palefrenier, et préparaient aussi bien à la carrière d'ambassadeur qu'à celle de capitaine.

Au milieu de l'année 1536, Pierre, appelé par son père, quittait Paris pour gagner les bords du Rhône où se trouvait la Cour. Il allait avoir onze ans. Or la Cour était à l'armée, car la France s'était levée tout entière pour repousser le plus grand danger qui l'eût assaillie depuis Jeanne d'Arc.

L'Empereur, chez qui une haine personnelle contre François Ier exaspérait la traditionnelle rivalité des maisons de France et de Bourgogne, ne dissimulait plus son rêve de domination universelle : la chute du roi, l'asservissement de la France, tel était le plan qu'il avouait enfin. Le jour de la Saint-Jacques, patron de l'Espagne, il passait le Var et, fort de quelques victoires en Piémont, ne doutant plus du succès définitif, il partageait déjà entre ses courtisans les « charges, estats, places et biens des principaux de la Cour de France, et mesme... les benefices et les prelatures, sans attendre la mort de ceux qui les possedoient » [1].

1. Guillaume Du Bellay, livre VII.

C'était vendre la peau de l'ours... Le roi n'avait pas eu le temps d'organiser la défense en Piémont, mais il la prépara excellemment en territoire français. Conseillé par le grand-maître Montmorency, il se résolut à sacrifier la Provence : les campagnes furent dévastées, les villes rasées, les puits gâtés. On voulait que l'ennemi fondît avant de parvenir au Rhône. En arrière fut organisée une ligne de résistance formidable appuyée sur l'énorme camp retranché d'Avignon qu'un audacieux coup de main avait enlevé au Pape. De Lyon, où la Cour s'était rendue au commencement de l'année, François I[er] dirigeait les troupes nationales et les bandes étrangères qui lui arrivaient, sur ce camp

. . . . où tous les nerfs
De la Gaule tiroient ; les champs estoient couverts
D'hommes et de chevaux ; bref, où la France armée
Toute dedans un ost se voyoit enfermée. [1]

C'est donc à Lyon que Pierre de Ronsard entrait dans les premiers jours d'août, comptant y trouver son maître. Mais le Roi et le Dauphin venaient de quitter Lyon pour Valence, ville plus propre à devenir le quartier général de l'armée. Pierre continua son voyage en suivant le cours du Rhône.

1. *Tombeau de Marguerite de France, duchesse de Savoie* (édition Blanchemain, t. VII, p. 178-179.)

Le 6, au soir, il s'arrêtait à Tournon. Le Dauphin François, incapable de suivre plus loin son père, s'y était alité.

Louis de Ronsard n'eut pas le temps d'apprendre à son fils le service de ce prince de dix-huit ans, « fort froid, temperé et posé », estimé et chéri de tous, surtout des étrangers, « car il participoit de leur temperature ; et ce de quoy ils l'en aymoient et admiroient davantage, il estoit doux et gracieux, et très sage et modeste [1]. » En effet, après trois jours de souffrance, ce Dauphin de tant d'espérance rendait l'âme sans avoir revu son père, sans qu'on pût reconnaître son mal [2].

> A peine un blond duvet commençoit à s'estendre
> Sur son jeune menton, que la mort le vint prendre...
> Il eut pour son sepulchre un millier d'estendars,
> De harnois, de boucliers, de piques, de soldars.

1. Brantôme, édition Lalanne, t. III, p. 174.
2. Dans *Les genealogies, effigies et epitaphes des Roys de France*, (Poitiers, J. Bouchet et Jean et Enguilbert de Marnef, 1545), Jean Bouchet donne en vers une *Briefve narration des louables meurs, malladie et trespas de... François de Valloys... dauphin de Viennoys ;* mort dont il apprit le détail, dit-il :

> Par le rapport que quelqu'un de sa chambre
> Me fit du tout dès le mois de septembre.

Cet officier de la chambre du prince pourrait fort bien être, comme l'a supposé M. Laumonier, Louis de Ronsard, l'intime ami de Bouchet. Le récit, très circonstancié, et sans appareil dramatique, est attachant comme celui d'un témoin oculaire, malgré les mauvais vers du rhétoriqueur.

Le Rosne le pleura, et la Saosne endormie ;
Mesme de l'Espagnol l'arrogance ennemie
Pleura ce jeune prince ; et le pere, outrageux
Contre sa propre teste, arracha ses cheveux.
Il arracha sa barbe, et de telle despouille
Couvrit son cher enfant...
Six jours devant sa fin je vins à son service.
Mon malheur me permit qu'au lict mort je le veisse,
Non comme un homme mort, mais comme un en-
[dormy,
Ou comme un beau bouton qui se panche à demy,
Languissant en avril, alors que la tempeste,
Jalouse de son teint, luy aggrave la teste,
Et, luy chargeant le col, le fanit contrebas,
Ensemble prenant vie avecques le trespas. [1]

Le malheur était venu fondre sur la maison royale en des conjonctures si critiques pour elle, qu'il n'y eut qu'une voix : l'Empereur s'était débarrassé de l'héritier du trône par le poison. On eut tôt fait de soupçonner un traître dans la maison du Dauphin : son échanson, le comte Sebastiano Montecuculli, gentilhomme ferrarais, qui s'occupait volontiers de médecine et d'alchimie. Une perquisition mit à jour chez lui de l'arsenic, du vif-argent et un traité de l'*Usance des poisons*. Des aveux, obtenus par la torture, parurent confirmer les indices fournis par cette découverte accablante.

En même temps, on procédait à l'autopsie du prince. Pierre y assista :

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 178-179.

Je vy son corps ouvrir, osant mes yeulx repaistre
Des poulmons, et du cœur et du sang de mon maistre.
Tel sembloit Adonis sur la place estendu,
Après que tout son sang du corps fut respandu. [1]

Avec quelle intime horreur, et pourtant quel involontaire désir de savoir, il contempla, aux côtés de son père, cette scène atroce ! Quels bouleversements ce spectacle apporta dans sa jeune âme ! Sans doute, douloureusement stupéfait qu'on osât traiter ainsi le corps de son maître, en sortant murmurait-il déjà : « Ce n'est rien que des roys ! »

Son rôle en cette triste affaire n'avait pas encore pris fin ; il est à présumer qu'il parut au mois d'octobre suivant, probablement comme témoin à charge, devant le tribunal extraordinaire, dont son père semble avoir fait partie [2], qui jugea Montecuculli et le condamna à être tiré à quatre chevaux.

Mais déjà Pierre avait trouvé un nouveau maître : François Ier l'avait donné à son troisième fils, Charles, duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans depuis que son aîné, Henri, avait pris le titre de Dauphin. Fort ressemblant à son père, « en son visage ouvert, en sa gaillardise et franchise, et aussi en beauté et en grâce, le roy l'aymoit parce

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 179.
2. Louis de Ronsard signa comme témoin le procès-verbal d'autopsie (Brantôme, édition Lalanne, t. III, p. 446).

qu'il estoit actif, disoit-il, et telle humeur active lui plaisoit fort en ses enfans, et aux gentilshommes françois aussy, ne les estimant point s'ils estoient songears et lourdauts et endormis : car le naturel du vrai françois, disoit-il, porte qu'il soit prompt, gaillard, actif et toujours en cervelle [1]. » Aucun protecteur, aucun ami, ne pouvait mieux plaire au futur poète que ce jeune prince de quatorze ans, qui bientôt s'intéressa à son petit serviteur et lui donna l'occasion de témoigner de ses qualités [2].

C'est à la fin d'août, au camp d'Avignon, que Pierre fut « donné page » au duc d'Orléans. Un mois après, on apprenait enfin la retraite de Charles-Quint, qui n'avait pu subsister dans la Provence ravagée : la famine et la peste l'avaient contraint à fuir. Il n'est pas probable que Ronsard ait suivi François Ier dans sa chevauchée à travers les campagnes désolées et les villes détruites que venait d'abandonner l'Empereur; les fils du roi ne semblent pas y avoir accompagné leur père. Mais une fois de retour, François Ier, prenant cette fois avec toute sa cour le chemin de France, remonta le Rhône et séjourna à Lyon, où se déroula le procès de Montecuculli.

De Lyon, le roi allait repartir pour gagner ses

1. Brantôme, édition Lalanne, t. III, p. 180.
2. Edition Blanchemain, t. IV, p. 299.

châteaux des bords de la Loire, quand on lui annonça l'arrivée de Jacques V, roi d'Écosse, accouru pour combattre l'Empereur aux côtés du roi de France, allié traditionnel de sa maison. Il voulait aussi demander à François la main de Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme. Après l'avoir comblé d'attentions et d'honneurs, le Roi reprit avec son hôte le chemin de Blois. C'est pendant le voyage que Jacques V connut celle qui devait lui faire oublier Marie de Bourbon. Madeleine de France « apparut au jeune prince dans un chariot, car elle était malade, et ne pouvait endurer le cheval ; à peine l'eût-elle vu, raconte le chroniqueur Pitscottie qui a l'air d'écrire un roman, qu'elle devint amoureuse de lui, au point de déclarer qu'elle n'aurait jamais d'autre mari, au grand déplaisir des conseils d'Écosse et de France ; car il avait été certifié par les docteurs et médecins qu'en raison de sa longue maladie elle était hors d'état d'avoir des enfants, et qu'elle ne sortirait de France pour aller à l'étranger qu'au péril de ses jours. Objet de tant d'amour, le jeune roi dut en être touché, aussi bien que de la grâce de Madeleine, qui, toute *burnette* qu'elle était, ne laissait pas que d'être belle [1]. »

1. Francisque Michel, *Les Écossais en France et les Français en Écosse,* t. I, p. 401.

Le mois de décembre se passa en réjouissances et en fêtes données par François Ier en l'honneur de son futur gendre ; et le mariage de Jacques et de Madeleine eut lieu à Notre-Dame le 1er janvier 1537. Pierre put voir enfin la Cour telle qu'il l'avait rêvée, non plus accablée, comme elle lui était apparue dès l'abord sous le deuil le plus cruel et le plus inattendu, mais vibrante d'allégresse, éblouissante de luxe et de splendeur :

Déjà ces deux grans roys, l'un en robbe françoise,
Et l'autre revestu d'une mante escossoise,
Tous deux la messe ouye et repeus du Sainct Pain,
Tous deux tenant le sceptre, et la main en la main,
S'estoient confederez ; les fleurs tomboient menues,
La publique allegresse erroit parmy les rues ;
Les nefs, les gallions, les caracons pendoient
A l'ancre dans le havre, et flottant attendoient
Ce prince et son espouse, à fin de les conduire, [1]

quand Pierre apprit qu'il allait les suivre. Depuis plus de six mois qu'il servait le duc d'Orléans, il avait été « fort agréable à son maître tant pour une beauté grande qui reluisoit en lui, que pour la bonne façon qui en un âge si tendre sembloit promettre quelque chose de bien grand à l'advenir. Et, de fait, sur cette esperance, à fin de lui faire voir du païs [2] » et de charmer la solitude

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 180.
2. Binet, édition Laumonier, p. 5.

où allait se trouver sa sœur Madeleine, Charles de Valois offrit à celle-ci son jeune page.

Après un court séjour à Rouen, les souverains d'Écosse atteignirent par eau le port tout neuf du Havre. Là ils attendirent deux ou trois jours le vent favorable ; et celui-ci s'étant élevé, on mit à la voile. Le 3 mai, la flotte écossaise, augmentée du *Moris* et de la *Salamandre* donnés à sa fille par François Ier, abordait à Leith. Le roi menait aussitôt sa femme au château de Linlithgow, au milieu d'une foule enthousiaste, que séduisait la grâce raffinée et touchante de cette reine de seize ans qui voulait plaire à son peuple.

Mais c'étaient les dernières lueurs d'une beauté mourante. Madeleine était atteinte de corps et d'âme. Sous le règne de Charles IX, Ronsard racontait qu'on avait tout fait pour la détourner de ce mariage avec le roi d'Écosse, « non qu'il ne fust, certes, un beau et brave prince, mais pour estre condempnée à aller faire habitation en ung pays barbare et une gent brutalle, luy disoit-on ; elle respondoit : « Pour le moins, tant que je « vivray je seray reyne, ce que j'ay toujours de- « siré. » Mais quand elle fust en Escosse, elle en trouva le pays tout ainsin qu'on lui avoit dict et bien different de la doulce France. Toutefois, sans autre semblant de la repantance, elle ne disoit autre

chose, sinon : « Hélas ! j'ay voulu estre reyne », couvrant sa tristesse et le feu de son ambition d'une cendre de patience, le mieux qu'elle pouvoit [1] ».

Pierre fut témoin de cette agonie morale, comme il assista à l'agonie physique. Il la vit, dès son arrivée, abandonnée des médecins écossais : la phtisie, mal déjà ancien, achevait de miner Madeleine. Deux mois après son débarquement, sans avoir même pu poser sur son front cette couronne qu'elle avait tant désirée, la jeune femme expirait.

Ny larmes du mary, ny beauté, ny jeunesse,
Ny vœux, ny oroison ne flechit la rudesse
De la Parque qu'on dit la fille de la Nuict,
Que ceste belle royne, avant que porter fruict,
Ne mourust en sa fleur. Le poulmon, qui est hoste
De l'âme souffle-vent, luy tenoit à la coste.
Elle mourut sans peine aux bras de son mary,
Et parmy ses baisers. Luy tristement marry,
Ayant l'ame de deuil et de regret frappée,
Voulut cent fois percer son corps de son espée.
La raison le retint, et tout ce faict je vey,
Qui, jeune, l'avois page en sa terre suivy,
Trop plus que mon merite honoré d'un tel prince,
Sa bonté m'arrestant deux ans en sa province. [2]

Il est bien humain, cet élan d'affection de l'époux

1. Brantôme, édition Lalanne, t. VIII, p. 127. Brantôme ajoute : « M. de Ronsard m'a conté ceci, lequel alla avec elle en Escosse. »

2. Édition Blanchemain, t. VII, p. 180.

désolé, qui veut garder près de lui tous ceux qui lui sont un souvenir de la morte, ceux surtout dont l'âge la lui rappelle plus vivement.

Mais après avoir vécu quelque temps de sa douleur, le roi Jacques se releva et bien vite. Un an ne s'était pas écoulé depuis la mort de Madeleine, que Pierre de Ronsard assistait aux fêtes que le roi donnait en l'honneur de sa nouvelle femme, Marie de Lorraine. Encore une fois, il venait d'être le témoin d'une catastrophe qui jetait un roi et tout un peuple dans le deuil le plus sincère, et cette fois encore il avait vu des larmes, qui ne paraissaient point devoir tarir, sécher au premier souffle d'un espoir nouveau... Quel sujet de réflexions sur l'inconstance de la Fortune et la fragilité des sentiments humains ! Quelles moissons de pensées morales il amassait dans son cœur, pour en nourrir les poésies qu'il méditait dès lors avec son ami Paul Duc !

Ce Piémontais [1], frère de Philippe Duc, maîtresse

1. Binet, édition Laumonier, p. 9. — Il y est dit très nettement ceci : « Un gentilhomme piémontois, nommé le seigneur Paul, frère de Madame Philippe, qui fut mère de Madame de Chastellerault ». Il n'y a donc pas à hésiter, ni à se demander sur la foi d'une variante du même Binet, ou de Du Perron et de Colletet, si Paul était Écossais. Sa qualité de frère de « Madame Philippe » ne peut laisser aucun doute. Quant à « Madame de Chastellerault », c'est-à-dire Diane de France qui passa toujours pour la fille de « Madame Philippe », elle aurait été en réalité la fille de Diane de

du dauphin Henri, avait, lui aussi, été page de l'écurie du duc d'Orléans [1] ; comme Pierre, il avait été donné à Madeleine de France, et retenu à la Cour d'Écosse par Jacques V [2], plus âgé que Pierre, et d'esprit très cultivé, il eut, nous le verrons, une influence considérable sur sa vocation poétique. Il devait être en même temps son guide dans les courses et les excursions que les deux jeunes gens ne pouvaient manquer d'entreprendre dans ce pays pittoresque, et son maître dans les exercices de lutte, d'équitation, d'escrime, qui faisaient le fond de l'éducation du parfait gentilhomme.

Malgré toutes les distractions dont cette existence au grand air et le séjour dans une Cour qui le choyait devaient l'entourer, Pierre saisit à l'automne de 1538 [3] l'occasion de revoir sa patrie et sa famille.

Poitiers, qui aurait refusé de la laisser légitimer sous son nom, ne voulant pas qu'un arrêt la déclarât la concubine du roi (Cf. Brantôme, édition Lalanne, t. IX).

1. Binet, *ibidem*, p. 9.

2. Binet ne dit rien de ce dernier point. Ce sont Du Perron et Colletet qui font aller Paul en Écosse. Et Paul ayant suivi la fortune de Ronsard, tant au service du duc d'Orléans à la fin de 1536 qu'à l'écurie du Dauphin après 1543, rien n'empêche d'en croire Du Perron et Colletet. D'ailleurs, s'il n'y avait aucun rapport entre Paul et l'Écosse, quelle idée aurait pris à Binet et à Du Perron de le dire Écossais ? (Binet, éd. Laumonier, p. 9, texte C ; Du Perron, *Oraison funèbre*, ap. Blanchemain, t. VII, p. 186).

3. Ronsard n'est rien moins que constant dans la durée qu'il

Un jeune écuyer de l'écurie du Dauphin, Claude d'Humières, seigneur de Lassigny, venait d'arriver

assigne à son séjour en Écosse : trois ans selon une ode à Marie Stuart (Blanchemain, t. II, p. 481) ; trente mois en Écosse et six mois en Angleterre selon l'*Élégie à Belleau* (Blanchemain, t. IV, p. 299) ; deux ans seulement d'après le Tombeau de Marguerite de France. C'est à cette dernière opinion que s'est rallié M. Laumonier, qui fait passer à Ronsard ces deux années tout d'une traite en Écosse, puis les six mois suivants en Angleterre, pour cette raison très juste qu'entre le 3 mai 1537 et le milieu de mai 1540, date certaine du départ de Ronsard pour l'Allemagne avec Lazare de Baïf, il ne s'est passé que 36 mois, et qu'il y faut loger, outre le premier séjour en Écosse et le lent retour par l'Angleterre, le second voyage d'Écosse précédé de l'ambassade en Flandre (*Revue de la Renaissance,* t. I, 1901, p. 188, note 1). L'arrangement chronologique adopté par moi, et fort différent de celui de M. Laumonier, repose sur le fait que j'identifie la prétendue mission de Ronsard en Flandre et en Zélande, suivie immédiatement, selon l'*Élégie à Belleau*, d'un second voyage en Écosse avec Lassigny, avec l'ambassade dont Claude d'Humières, seigneur de Lassigny, fut chargé à la fin de décembre 1538, et dont voici le programme d'après l'analyse publiée au *Catalogue des actes de François I*er (t. VII, p. 207, nº 31.170) : « Au sieur de Lassigny, écuyer d'écurie du Dauphin, se rendant en diligence de Saint-Germain-en-Laye, le 24 décembre, au pays de Flandre, porteur de lettres de créance pour la reine douairière de Hongrie, et de là en Écossse, afin de remettre, de la part du roi, d'autres lettres concernant certaines affaires importantes, au roi et à la reine d'Écosse, et séjourner quelque temps auprès de leurs personnes, 1.350 livres, tant pour ledit voyage que pour sa traversée à l'allée et au retour ». Pour moi, il est impossible que Ronsard, âgé seulement de treize à quatorze ans, ait été le chef d'une ambassade ; or la concordance des

en Écosse, chargé de lettres de créance de François I[er]. Il était parti en poste de Nimes, au commencement d'août [1], et déjà, s'était acquitté, en passant par l'Angleterre, d'une ambassade auprès du roi de ce pays. Son séjour en Écosse fut de peu de durée; dans le courant de décembre, il était déjà de retour en France.

Sans doute, Ronsard était rentré avec lui. Mais, s'il avait compté jouir alors de quelque temps de repos, et un peu se reprendre, auprès de ses

itinéraires de Lassigny et de Ronsard est remarquable, concordance d'ailleurs reconnue par Ronsard lui-même (*Elégie à Belleau*, édition Blanchemain, t. IV, p. 299); enfin l'objet de l'ambassade de Lassigny en Flandre, lettres de créance pour la reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, nous rend raison de la note ridicule que Marcassus a mise au vers où Ronsard parle de son séjour en Flandre : « pour quelques parolles de creance que le duc d'Orleans envoyoit à sa maistresse, *nièce* de l'Empereur ». Le duc d'Orléans n'a jamais eu comme maîtresse (même au sens du XVI[e] siècle) une fille de Ferdinand I[er], roi de Hongrie ; ce n'est qu'au traité de Crépy que la *fille* de Charles-Quint fut promise au duc d'Orléans ; ce n'est donc qu'à partir de 1544 que le duc d'Orléans eût pu envoyer à « sa maîtresse » un ambassadeur personnel. La confusion de Marcassus, pour grossière qu'elle soit, n'en procède pas moins d'une notion exacte à l'origine. — Cette nouvelle datation des voyages de Ronsard en Ecosse s'accommode d'ailleurs fort bien de ce que nous dit le poète, qu'à son premier retour d'outre-mer, le duc d'Orléans : *Guères à l'Ecurie en repos ne* le *tint* — *Qu'il ne* le *renvoyast en Flandre, en Zelande — Et aussi en Escosse.*

1. Voir *Catalogue des actes de François I[er]*, t. VIII, p. 282 n° 31.916.

parents, à la vie de famille, son espoir fut déçu. Le 24 décembre 1538, il quittait Saint-Germain [1], où résidait la Cour, pour un nouveau séjour en Écosse.

Cette fois encore, il accompagnait Claude d'Humières. Celui-ci se rendait d'abord au pays de Flandre, porteur de lettres de créance pour la reine douairière de Hongrie [2], sœur de l'Empereur. Le voyage fut rapide : Lassigny était pressé d'arriver en Écosse, son véritable but. De la Flandre aussi vite traversée, et pour ainsi dire restée invisible à ces yeux de treize ans, il est inutile de se demander quel souvenir l'enfant put garder et quelle impression cette industrieuse, élégante et artistique province put faire sur lui. A cet âge, les sentiments artistiques sont encore d'une confusion extrême ; les émotions morales seules laissent une marque impérissable. Arrivés en Zélande, Lassigny et Ronsard s'embarquèrent pour l'Écosse,

Où la tempête grande.... cuida faire toucher,
Poussée aux bords anglois, ma nef contre un rocher.
Plus de trois jours entiers dura ceste tempeste,
D'eau, de gresle et d'eclairs nous menaçant la teste.
A la fin, arrivez sans nul danger au port,
La nef en cent morceaux se rompt contre le bord,
Nous laissant sur la rade, et point n'y eut de perte
Sinon elle qui fut des flots salez couverte,

1. Voir la note 3 de la page 104.
2. *Idem*.

Et le bagage espars que le vent secouoit,
Et qui servoit, flottant, aux ondes de jouët. [1]

Pierre dut revoir avec un certain émerveillement cette cour et ce royaume que la présence d'une reine française commençait à transformer. Marie de Lorraine avait tenu à honneur de faire perdre à son peuple son traditionnel renom de barbarie. En la voyant à l'œuvre, en mesurant les premiers et si rapides résultats obtenus, Pierre put admirer « ce que peut la vertu ».

Cependant Lassigny avait remis au roi et à la reine les lettres, concernant certaines affaires d'importance, dont il était chargé. Ces affaires ne pouvaient apparemment recevoir de solution immédiate ; car, dans la commission de Lassigny, un assez long séjour en Écosse était prévu. Il faut nous résigner à toujours ignorer le sujet des négociations où Pierre fut mêlé, tant en Flandre qu'en Écosse ; les lettres de créance de Claude d'Humières pour la reine de Hongrie ou pour le roi d'Écosse seraient-elles retrouvées, qu'elles ne nous diraient rien : c'étaient de simples lettres de recommandation destinées à l'accréditer auprès de ces souverains. Les affaires importantes se traitaient verbalement, et la réponse de Jacques V à

1. Édition Blanchemain, tome IV, p. 299 et 300.

François Ier, qui nous a été conservée, bien qu'exprimant une cordiale gratitude, n'est qu'un simple accusé de réception [1].

Après un séjour de plusieurs mois, Lassigny et Ronsard, comblés de présents, se mirent en devoir de rentrer. Le retour se fit par l'Angleterre, à petites journées : à vrai dire, il dura six mois [2], au moins pour Ronsard, qui visita sans doute les principales villes du royaume.

Quand Pierre aborda en France, on était en mars ou avril 1540 [3]. En le revoyant, le duc d'Or-

1. *Lettres et memoires d'Estat, des rois, princes et ambassadeurs... ouvrage composé de pieces originales...* par Guillaume Ribier (Paris, Clouzier et Aubouyn, 1666, 2 vol. in-f°), tome Ier, p. 396. Cette lettre n'est pas datée, ou du moins l'éditeur n'en a pas conservé la date, mais les éditeurs du *Catalogue des actes de François Ier* la placent au commencement de 1539.

2. Édition Blanchemain, t. IV, p. 300. C'est ici que je place les six mois de séjour en Angleterre qui doivent succéder aux deux ans passés en Écosse. On ne conçoit guères, en effet, que ce séjour ait lieu au retour de la première ambassade de Lassigny, puisque, à cette première mission, c'est, au contraire, avant d'arriver en Écosse que Lassigny avait séjourné en Angleterre en qualité de diplomate.

3. Il faut reculer jusqu'à cette époque le retour de Ronsard pour trouver depuis le 3 mai 1537 les six mois passés en Angleterre et les deux années au moins de séjour en Écosse. Encore une fois, ce séjour doit être scindé en deux parties, ce que ne dit pas le poète, qui ne distingue pas les deux séjours, quand il fait le compte du temps qu'il a passé en Écosse.

léans mit hors de page ce garçon de quatorze ans et demi[1], qui, suivant l'habitude, dut recevoir à cette occasion un cadeau de trente écus[2]. Pierre passait « écuyer d'écurie ».

C'était alors, au dire de ses panégyristes, un page accompli sous tous les rapports. « J'ay ouy raconter, dit le cardinal du Perron, une infinité de fois à ceux qui l'ont cogneu en sa première jeunesse, que jamais la nature n'avoit formé un corps mieux composé, ny mieux proportionné que le sien : fust ou pour la beauté du visage qu'il avoit merveilleusement agreable, ou pour la taille et la stature, laquelle il avoit entièrement auguste et martiale, de sorte qu'il sembloit qu'elle eust mis entièrement son estude et son industrie à préparer un lieu qui peust recevoir dignement ceste âme excellente, pleine de tant de gloire et de lumière, de laquelle les beautés du corps devoient estre comme la splendeur et les rayons. Monsieur d'Or-

Mais il faut s'y résoudre, la solution de M. Laumonier se trouvant en contradiction formelle avec l'ambassade de Lassigny, dont les concordances avec la « mission » de Ronsard (à 14 ans !) sont remarquables. Cette date tardive a d'ailleurs l'avantage de se rapprocher « des trente mois » en Écosse et « six » en Angleterre, et de coïncider en gros avec les « trois ans usés » au pays de Marie Stuart.

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 300.

2. Voir *Catalogue des actes de François Ier*, tome VII, p. 647, n° 27.975.

léans, qui voyoit la fleur de ceste vertu naissante, et l'esperance que ce jeune homme commençoit à donner de luy, delibera de ne le laisser en repos que le moins qu'il lui seroit possible, mais de le faire pratiquer et converser avecques les nations estrangères, pour le rendre un jour capable d'estre employé aux belles charges ausquelles il sembloit que son instinct et sa nature l'appelloient[1]. »

Dans la pensée de Charles de Valois, ce jour pouvait bien arriver plus tôt qu'il n'eût semblé. Autour de ce prince, peu disposé à reconnaître la suprématie de son frère, un parti s'était groupé, dont l'ambitieuse duchesse d'Étampes était l'âme à la Cour. Même, s'il faut en croire les inquiétudes de quelques patriotes, le duc nourrissait de dangereuses ambitions. Charles-Quint, quand il traversa la France en janvier 1540, pour aller châtier les Gantois révoltés, avait feint de le prendre en affection, et l'avait comblé de promesses. Le jeune prince se voyait déjà gendre de l'Empereur et duc de Milan. Peut-être même, secrètement encouragé par le machiavélique souverain, rêvait-il, à son profit, la reconstitution des domaines de Charles le Téméraire, et leur érection en royaume indépendant[2].

1. Du Perron, *Oraison funèbre*, édition de 1586, p. 28.
2. Brantôme, édition Lalanne, t. III, p. 185-186.

Il pouvait donc avoir à mener une politique personnelle. Pour la servir, il lui fallait former un homme de confiance, et il avait jeté les yeux sur cet adolescent de quatorze ans seulement, mais à qui sa belle stature, sa mine noble et éveillée donnaient un charme et un ascendant rares à son âge. Entré à la Cour dans le dessein de la carrière des armes, Pierre voyait les circonstances (aidées peut-être de son père) le pousser vers la diplomatie. Ce n'était pas rompre avec la tradition familiale : Louis de Ronsard avait rempli à son honneur des charges aussi délicates.

A peine le duc d'Orléans avait-il repris possession de son « domestique », qu'il saisit une occasion particulièrement favorable de lui faire poursuivre son expérience diplomatique : il le confia à Lazare de Baïf, le grand humaniste, qui partait pour l'Allemagne.

Par sa mère, Pierre était parent de Lazare [1], parent éloigné, il est vrai, mais des relations de voisinage s'étaient certainement établies entre les Pins et la Poissonnière [2], relations que la

1. Voir Appendice, n° IV.

2. D'autant plus que dès le temps d'Olivier Ronsard, Jean de Baïf possédait des biens fort proches de Sainte-Cérotte qui est voisine de la Chapelle-Gaugain, l'une des seigneuries d'Olivier. (Inventaire manuscrit des titres de la châtellenie de Saint-Calais, à la bibliothèque de Saint-Calais, p. 6.)

commune présence à la Cour de Lazare de Baïf et de Louis de Ronsard n'avait pu que resserrer.

Laissant son fils Jean-Antoine, âgé de huit ans, aux mains de Jacques Toussaint, son professeur de grec, Lazare quitta Paris peu après le milieu de mai[1]. En même temps que Ronsard, il emmenait son médecin Charles Estienne, et un certain Nigon qui fut, au dire de Pasquier qui l'entendit en l'Université de Paris, « d'une prodigieuse memoire et neantmoins du tout despourveu de jugement[2] ».

« Il se rendait, non pas à la diète de Spire, comme le veulent tous les biographes, mais à une assemblée qui devait primitivement se tenir à Spire, et qui, la peste régnant dans cette ville, se réunit à Haguenau.

... La mission de Lazare de Baïf comportait un rôle officiel et un rôle secret, celui-ci beaucoup plus important que celui-là. Officiellement, l'envoyé de François Ier allait représenter le roi à un convent où l'on se flattait de trouver des moyens d'accommodement entre catholiques et

1. Lucien Pinvert, *Lazare de Baïf*, p. 70.

2. É. Pasquier, *Les Recherches de la France* (en ses *Œuvres*, édition de 1723, t. I, col. 778 ; voir encore t. II, col. 583). Il l'appelle aussi « Nigonius », tout comme Veillard, par qui nous connaissons sa présence à Haguenau, auprès de Baïf (*Oratio funebris*, édit. de 1586, p. 12).

protestants. En réalité, il devait uniquement travailler à ruiner l'influence de l'empereur et à gagner les princes protestants au parti du roi [1]. »

Malheureusement, « la tiédeur trop sincère de Baïf envers les intérêts de la Réforme allemande » menaçait d'insuccès la politique de François Ier : aussi, dès l'expiration du temps primitivement fixé à sa mission, il rentra en France ; c'était au milieu d'août [2].

Pierre n'avait pu manquer d'assister aux discussions théologiques et aux négociations politiques entre catholiques et protestants. Cependant il ne nous a pas fait part de ses souvenirs. Au point de vue diplomatique, son silence s'expliquerait par le secret professionnel. Au point de vue théologique, peut-être faut-il attribuer à l'impression laissée en lui par les discours des docteurs luthériens, et de Calvin lui-même, qui parut et parla à l' « Assemblée de la Concorde », le penchant qu'il ressentit un instant, dans sa jeunesse, pour les doctrines réformées [3]. Mais n'oublions pas que Lazare de

1. Pinvert, *op. cit.*, p. 70.
2. *Ibidem*, p. 75.
3. Édition Blanchemain, tome VII, p. 60 et aussi pp. 69 et 110. Ces aveux furent relevés par les Protestants :

De Dieu quelques foys il eut crainte,
Mais quand il veit sa region
Quelque peu de troubles attainte,
Il changea de religion...

(Ms. français 22.560 de la Bibliothèque Nationale, p. 37.)

Baïf, étant avant tout un humaniste, négligea peut-être trop, à Haguenau, la politique pour l'érudition, et que sa maison fut alors le rendez-vous des hellénistes et des latinistes allemands. Comment douter dès lors que le séjour chez Baïf n'ait exercé une action décisive, que l'on étudiera plus au long, sur le retour de Ronsard à l'amour et à l'étude des lettres ?

A considérer la faveur que son maître lui témoigna au retour, Pierre pouvait se flatter d'avoir suivi l'exemple d'Ulysse

Qui des peuples cogneus sçeut faire son profit.

Lui-même se rendait bien compte de la nature de ce profit, à la fois intellectuel et moral :

Heureux celuy je nomme
Qui, de savoir pourveu,
A les mœurs de maint homme
Et mainte terre veu,
Et dont la sage addresse
Et le conseil exquis
Du fin soudart de Grèce
Le nom luy ont acquis...
Tout-seigneur de soy-mesme,
Tout sien et resolu. [1]

Que fallait-il de plus à Pierre pour réussir dans cette carrière diplomatique où l'engageaient

1. Édition Blanchemain, tome II, p. 248.

l'exemple de son père et sa précoce expérience personnelle ? Et pourtant ce séjour sur les bords du Rhin devait être sa dernière visite à l'étranger[1]. Il en était revenu gravement malade.

Quelle fut cette maladie ? A quatre siècles de distance, un diagnostic certain est impossible. Ce qui semble sûr, c'est que les voyages furent la cause première de ce mal.

Depuis plus de trois ans qu'il courait constamment les routes de l'étranger, à quelles fatigues, à quels excès, à quelles épreuves de tout genre il avait été soumis, entre douze et quinze ans, à cet âge où la constitution n'offre encore aucune résistance ! Il avait très probablement, comme la

1. Mon opinion sur ce point est celle de M. Laumonier (*Revue de la Renaissance*, tome II, pp. 50 à 54, 94 à 96). Il n'y a pas à discuter si, comme le dit Binet (p. 7), Ronsard accompagna Guillaume Du Bellay en Piémont. Il est certain qu'il n'y fut pas. J'en rappelle cette preuve que le poète nous en donne lui-même :

> Aucunes fois, Prélat, il me prent une envie,
> Où jamais je ne fus, d'aller en Italie.
>
> (Blanchemain, t. VI, p. 166.)

Ces vers ont été publiés en 1560. Et, pourtant, fréquentes avant cette date furent pour Ronsard les occasions de passer les monts. En 1550 (Blanchemain, t. II, p. 246), il publiait une *Ode au pays vendômois*, annonçant son départ pour l'Italie ; et plus tard, au temps des amours de Cassandre, il songeait, puis renonçait à y suivre son ami Lignery (Blanchemain, t. II, p. 336).

pauvre Madeleine de France, souffert du rigoureux climat de l'Écosse. Il n'était rentré en France que pour repartir à la hâte, que pour essuyer aussitôt au cœur de l'hiver une affreuse tempête, puis un naufrage qui eût pu lui coûter la vie. Enfin, après un nouveau séjour en Écosse, il reprenait encore une fois le chemin de l'étranger! Ajoutons aux « tourments de mer » les « incommoditez des chemins » et les mille fatigues, inhérentes en ce temps-là à tout déplacement, fatigues que ne réparait point le régime plus ou moins réconfortant des hôtelleries. Il dut, il est vrai, se trouver aussi « à de très bonnes tables » ; mais là justement était le danger : les excès de table, les excès de boisson, surtout quand c'était la nourriture lourde et « les vins souffrez et mixtionnés » d'Allemagne, tout cela était fait pour miner sa santé.

Et puis, que d'autres fatigues que celles de la route, que d'autres plaisirs que ceux de la table, que de tentations en un mot guettaient à l'étranger, loin de la protection et de l'autorité paternelles, un adolescent au tempérament ardent ! Il dut y succomber, il dut s'abandonner à l'abus, dangereux pour ses quinze ans, des voluptés faciles[1].

Il est de fait qu'en Allemagne, ces mille causes

1. Irons-nous plus loin et en croirons-nous les Huguenots qui, au fort des guerres de religion, l'accusèrent d'avoir contracté la syphilis en des pamphlets latins dont voici un passage :

d'épuisement l'avaient mis à bas et qu'il y fut malade[1]. De retour en France, il était encore

Plus dicunt quod Ronsardus
Certo sit factus surdus
A lue hispanica,
Et quamvis sudaverit
Non tamen receperit
Auditum et reliqua.

(*Prosa magistri nostri Nicolai Malarii, Gomorrhei Sorbonici,* etc. — Bibl. nat., ms. fr. 12.616, p. 137).

A quinze ans, c'eût été bien de la malechance, mais enfin... Cependant, on se rappellera que de telles injures sont monnaie courante au XVIe siècle entre adversaires, même simplement littéraires : Ronsard a lui-même fait des gorges chaudes du triste état de son ami André Thevet (Blanchemain, t. VIII, p. 131). Et de quel ton d'ironie supérieure, sans même prendre la peine de se défendre, notre poète a prestement renvoyé la balle à son agresseur :

Tu m'accuses, cafard, d'avoir eu la verolle !
Un chaste predicant de fait et de parolle
Ne devroit jamais dire un propos si vilain.
Mais que sort-il du sac ? Cela dont il est plein !

(Blanchemain, t. VII, p. 104.)

Qu'on prenne garde encore à la force de résistance dont Ronsard témoigna toute sa vie, malgré ses plaintes perpétuelles ; à son opininiâtre ardeur pour l'étude ; à son travail poursuivi durant ses fréquentes insomnies ; à la clarté, de son intelligence, toujours nette jusqu'à son dernier jour. Et n'oublions pas surtout que ses maux jamais n'alanguirent l'ardeur de ses sens : « Je fais l'amour avec ma fièvre quarte » ; que jamais il n'a paru rendre les femmes ou l'amour responsables de ses souffrances, que toujours au contraire il les a chantés avec enthousiasme et reconnaissance.

1. Le texte de l'oraison funèbre de Ronsard par Veillard, qui est le plus circonstancié et le plus précis sur le fait de la

convalescent quand un très grave accès de fièvre pernicieuse l'envahit et « l'assomma ». Selon toute apparence, il était allé se reposer à la Poissonnière, mais pour y être victime de la pestilence qu'exhale la marécageuse vallée du Loir. Des symptômes d'infection générale apparurent : « Des humeurs grossières lui montèrent au cerveau tellement qu'elles lui causèrent une defluxion (c'est-à-dire sans doute du suintement) et puis une fièvre tierce[1]. » Des années après, il se plaignait encore que

Toujours l'œil distilloit
Une pluye catarreuse
Qui s'escouloit dangereuse,
Tout le cerveau m'espuisoit.[2]

Le paludisme, greffé sur un état général extrê-

maladie de Ronsard, est à citer ici : « Dum vero ista nomadum more viveret, insolita superioris navigationis jactatione fessus, et cibi, potus, aëris mutatione, recenti malatia laborans, præ nimia corporis et animi contentione in tertianam incidit, ex qua non ita convaluit quin surdaster esse perseveraverit. » (Fol 13 r° et v°). — L'épitaphe du poète par Daurat, dont le témoignage sur ce point est intéressant, tendrait à établir que Ronsard était déjà sourd en Allemagne :

Germanos, Scotos adiit, ducente Baïfi
Lazare te, juvenis, surdus et inde redit.
(Blanchemain, t. VIII, p. 237.)

1. Binet, édition Laumonier, p. 7.
2. Édition Blanchemain, t. II, p. 283.

mement délabré, semble être ainsi à l'origine de la santé lamentable qu'il traîna toute sa vie. A trente ans, nous l'entendrons plaindre sa jeunesse et les ruines de son visage, causées par les accès inévitables de fièvres tierces et quartaines. Il nous poursuivra jusqu'à sa mort des cris qu'en ses fréquentes insomnies lui arracheront ses angoisses de dyspeptique, ses catarrhes et ses souffrances articulaires. Et ses ennemis, sans avoir à le charger aucunement, feront leur risée de la triste figure que lui imprimèrent vers la quarantaine les douleurs de reins, les crampes d'estomac et les tortures de la goutte.

Combien de temps dura la première et si cruelle attaque de ce mal précoce ? Poser cette question serait se faire une idée fausse de sa maladie. Ce n'est pas contre une crise unique, mais contre une série de crises répétées, que sa constitution, au fond vigoureuse, eut à lutter. Un empoisonnement profond le soumit, durant trois ans, semble-t-il, à de fréquents accès redoublés par la saison chaude avec une accablante régularité, et qui en 1543[1] parurent enfin s'espacer, mais sans jamais complètement disparaître.

1. Je suis en effet porté à considérer Ronsard comme *à peu près* rétabli en 1543 : c'est cette année-là, comme on va le voir, qu'il quitte le duc d'Orléans pour le Dauphin, et c'est au commencement de 1543 qu'il prend la tonsure. Il est

Quand son mal s'apaisa, et que la rareté des rechutes lui permit de reprendre son service à la Cour, il était à demi sourd. Cette infirmité « le separoit de la compagnie et de la conversation des hommes et le confinoit en une espèce de solitude ». Comment dès lors réussir dans la diplomatie ? C'était l'abandon forcé de la voie où il s'était engagé si brillamment. Inutile désormais à Charles de Valois, il prit congé de lui au milieu de 1543[1].

Mais désireux de ne pas quitter la Cour, il resta à l'Écurie en qualité d'écuyer du Dauphin. Là, sa surdité ne le gênait guère. « En tous les exercices » il avait été « le mieux appris » des pages du duc d'Orléans, « fust à danser, lutter, sauter ou escri-

vrai que sa convalescence se serait prolongée jusqu'en 1544, s'il fallait en croire l'*Elégie à Belleau*, où il dit avoir connu Cassandre « l'an d'après » sa maladie ; or la rencontre de Cassandre se place en 1545. Les souvenirs de Ronsard sont imprécis quant aux dates, encore une fois ; mais c'est le fait de tout le monde, d'ailleurs, ou à peu près.

1. Il n'y a rien à tirer, pour fixer cette date, du texte, absurde sur ce point, de Binet (édit. Laumonier, p. 6). Mais, comme Ronsard fut « près de cinq ans » au service du duc d'Orléans, puis seize ans à celui de Henri II, si de 1559 nous retranchons seize, il reste 1543 ; et d'août 1536 à juillet 1543, il se passa sept années, dont deux ans au moins s'écoulèrent pour Pierre en Écosse. Si nous défalquons ces deux années d'absence, il nous reste à peu près cinq ans qui sont précisément ceux que Ronsard dit être demeuré auprès du plus jeune des fils de François Ier.

mer, fust à monter à cheval et le manier ou voltiger ». Il prit donc plaisir à sa nouvelle situation, s'intéressant aux choses de l'Écurie, au point d'en garder longtemps souvenance, et d'aimer à les rappeler au roi Henri II :

J'ay, quand j'estois ton page, autrefois sous Granval, [1]
Veu dans ton ecurie un semblable cheval
Qu'on surnommoit Hobère, ayant bien cognoissance
De toy montant dessus, car d'une reverence,
Courbé, te saluoit, puis sans le gouverner
Se laissoit de luy-mesme en cent voltes tourner,
Si viste et si menu que la veue et la teste
Tournans s'esblouissoient, tant ceste noble beste
Avoit, en bien servant, un extrême desir,
Te cognoissant son roy, de te donner plaisir. [2]

A l'Écurie, il retrouva son ami Paul Duc, avec lequel de plus en plus il s'entretenait de poésie, tant française qu'italienne et latine. Il s'y lia surtout avec François de Carnavalet [3] ; de communs souvenirs d'enfance les rapprochèrent : le père de Carnavalet, comme celui de Ronsard, avait accompagné les Enfants de France, otages en Espagne [4].

1. Mathieu de Granval, page de l'Écurie dès 1528, et non, comme le pense M. Laumonier, Claude de Grandval qui n'était encore que piqueur de la Fauconnerie en juillet 1541.

2. Édition Blanchemain, t. V, p. 67.

3. Binet, édition Laumonier, p. 11. Carnavalet était l'aîné de Ronsard, de cinq ans.

4. Archives du Ministère des Affaires Étrangères : *Espagne*, Mémoires et documents, reg. 4, fol. 194, où il est nommé Charles de Karnavanoy.

Carnavalet fut toujours aux yeux de Pierre le modèle des cavaliers. Le poète a vanté

> ... son art qui admoneste
> L'esprit de la fière beste
> Se rendre docile au frain. [1]

Carnavalet n'avait pas que ce titre à l'amitié de Pierre. L'équitation ne l'avait pas détourné de l'étude des lettres, et nous le verrons plus tard accompagner Ronsard chez Daurat. Pierre pouvait donc se plaire à l'écurie du roi. Il y était entouré d'amis. « Outre que sa grâce et sa beauté le rendoient agréable à tout le monde, car il estoit d'une stature fort belle, auguste et martiale, avoit les membres forts et proportionnez, le visage noble, liberal et vraiment françois, la barbe blondoyante, cheveux châtains, nez acquilin, les yeux pleins de douce gravité et le front fort serein ; mais surtout sa conversation estoit facile et attrayante. Ayant esté nourry avec la jeunesse du Dauphin et presque de pareil âge, il commençoit à estre fort estimé près de luy. Et, de fait, le Dauphin ne faisoit partie soit à la lutte, soit au ballon, et autres exercices propres à desgourdir et fortifier la jeunesse, où Ron-

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 59.

sard ne fust toujours appellé de son côté [1]. »

Faire son chemin à la Cour même, tenir de la seule faveur royale situation et fortune, Pierre savait dès longtemps qu'il n'y fallait pas compter. Une fois guéri, mais contraint par sa surdité de renoncer à la diplomatie, Pierre, en qui les voyages et d'heureuses amitiés avaient ressuscité cette curiosité intellectuelle, cet amour des livres que son oncle Jean encourageait à la Poissonnière, fit trouver bon à son père son désir de se remettre à l'étude. Dès lors, une nouvelle carrière s'ouvrait devant lui : la carrière ecclésiastique ; sans qu'il fût nécessaire de prononcer aucun vœu, il pouvait prétendre aux prébendes et aux bénéfices que son crédit à la Cour lui ferait accorder.

Pierre s'était décidé et, le 6 mars 1543, il avait été tonsuré en l'église du Mans par l'évêque René Du Bellay [2].

1. Binet, qui fait mourir François Ier en 1540, appelle naturellement « roi », en 1543, le dauphin Henri. J'ai rectifié cette invraisemblable erreur dans ma citation.

2. Abbé Froger, *Ronsard ecclésiastique*, p. 7.

II

PREMIÈRES ÉTUDES ET PREMIERS VERS

Jean Ronsard, précepteur de son neveu. — Le Collège de Navarre (1536). — Influence de Paul Duc ; essai de poésie latine. — Premier contact avec l'humanisme à Haguenau (1540). — Effets de la maladie et de la surdité. — Le terroir vendômois ; le sentiment de la Nature. — Les premières odes horatiennes (1542). — Ronsard prend la tonsure (1543). — Rencontre de Jacques Peletier. — Projets d'études et plans d'action.

Ce n'était pas de la veille, on l'a vu, que datait chez Pierre l'amour des lettres et de la poésie. Refoulé en lui par la vie active qu'il avait menée jusqu'alors, mais jamais étouffé, il remontait à sa première enfance :

Le jour que je fu né, Apollon, qui preside
Aux Muses, me servit en ce monde de guide,
M'anima d'un esprit subtil et vigoureux,
Et me fit de science et d'honneur amoureux.
En lieu des grans tresors et des richesses vaines,
Qui aveuglent les yeux des personnes humaines,
Me donna pour partage une fureur d'esprit
Et l'art de bien coucher ma verve par escrit [1].

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 188.

Mais cette passion, don des dieux, il lui fallait, pour éclore en l'âme de l'enfant, une ambiance chaude et attentive, un climat intellectuel favorable. L'esprit antique et l'âme du Moyen-Age s'étaient donné rendez-vous autour du berceau du petit Ronsard. Des paladins légendaires ou des « fantastiques fées » dont sa mère lui contait les aventures, nées dans l'imagination de ses ancêtres poitevins, compatriotes de la « race divine, que Remondin conceut de Melusine [1] », ses rêveries se portaient, curieuses et intriguées, sur les devises latines, inscrites aux linteaux des portes, aux meneaux des fenêtres.

Une telle disposition d'esprit servait trop bien les projets de ses parents pour qu'ils la laissassent sans aliment. Aussi, dès qu'il eut cinq ou six ans, c'est-à-dire dès que son père fut revenu d'Espagne, confia-t-on Pierre à un « précepteur [2] ».

Ce précepteur n'était autre, je crois bien, que

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 482.

2. Binet (édit. Laumonier, p. 4 et 5) : « Son père le fit instruire en sa maison de la Poissonnière aux premiers traits des lettres par un précepteur qu'il tint exprès, jusques à l'âge de neuf ans ». Pierre « surpassoit tous ses frères à comprendre les premiers commencements des lettres ». Cette dernière assertion de Binet est fort douteuse : comme le dit formellement l'*Élégie à Belleau* (édit. Blanchemain, t. IV, p. 299), les frères de Pierre étaient nés longtemps avant lui ; il n'est donc pas possible qu'ils aient été instruits en même temps.

son oncle Jean Ronsard, archidiacre de Laval[1]. Pour son neveu, la science de l'archidiacre se fit intéressante : l'affection rendait ses enseignements persuasifs. Grâce à lui, Pierre put lire et comprendre les inscriptions du manoir de la Poissonnière : la belle devise de son père NON FALLVNT FVTVRA MERENTEM qui pendant si longtemps devait

1. Cette assimilation du précepteur dont parle Binet et de Jean Ronsard, est la solution adoptée en 1906 par l'abbé Froger dans les *Annales Fléchoises,* nº de mars, p. 84, note 3. Je l'avais déjà proposée en 1904 dans ma thèse de l'Ecole des Chartes. Je m'y tiens. Je l'appuie sur le fait que jamais Ronsard n'a soufflé mot de son précepteur, tandis qu'il nous a parlé en termes fort précis de son oncle (édition Marty-Laveaux, t. VI, p. 361), et surtout sur cette coïncidence curieuse : Jean Ronsard est mort à la fin de 1535, c'est-à-dire l'année même qui suivit les neuf ans de Pierre. M. Laumonier (*Revue de la Renaissance*, t. Ier, p. 169) se demande pourquoi, au lieu de lui conserver son précepteur, on envoya Ronsard, si jeune encore, à Paris. Tout simplement, dirai-je, parce que le « précepteur » venait de mourir. Arrivé au collège de Navarre au commencement de janvier 1536, Ronsard l'aurait donc quitté en juillet pour rejoindre la Cour sur les bords du Rhône. Par suite, il n'y a pas à chercher, avec M. Laumonier, ce qu'il put bien faire pendant deux ou trois ans jusqu'à son entrée à la Cour. L'exact enchaînement que j'obtiens ainsi pour les premières années de la vie du poète, en confirmant une fois de plus mon hypothèse sur la date de sa naissance, doit me justifier de ne point accepter les yeux fermés la chronologie de l'*Elégie à Belleau* (édit. Blanchemain, t. IV, p. 299. — Dans son commentaire à la *Vie de Ronsard* par Binet (p. 70-71), M. Laumonier est porté à reconnaître le « précepteur de

être pour lui une ironie, et ce précepte qui est la formule de la beauté classique : NE QVID NIMIS, et que le poète a trop souvent perdu de vue. Ce qui faisait le charme de ces doctes entretiens, c'est qu'ils n'avaient pas lieu dans une salle sévère du manoir. L'oncle emmenait le neveu

> . . . . . bien loin separé
> Du peuple, ou dans les antres vuides
> Ou dedans un bois égaré
> Beer après les Pierides. [1]

Là il ouvrait un livre, latin le plus souvent, et

Ronsard dans Guy Peccate, qui, « religieux profès en février 1528, devint prieur de Sougé-sur-Loir et curé de Spay ». Sans méconnaître l'importance en cette question de la proximité de Sougé et de Coutures (3 kilomètres), je ne crois pas que le texte de La Croix du Maine, sur lequel s'appuie M. Laumonier, soit décisif. Ronsard, y est-il dit, « fait très honorable mention de lui (Peccate) en ses poësies, *et avoue avoir eü intelligence des poëtes latins par son moyen...* » Contrairement à M. Laumonier, je pense que le membre de phrase qu'il souligne se rattache nécessairement au premier dont il n'est que le complément et que La Croix du Maine entend bien dire par le verbe *avoue,* mis au présent, que c'est dans ses poésies que Ronsard reconnaît « avoir eu intelligence des poëtes latins par son moyen ». Or, aucun aveu de ce genre n'apparaît dans les œuvres de Ronsard. Rien ne vient donc « recouper » l'hypothèse séduisante de M. Laumonier. Par contre, les vers émus et vivants consacrés par Ronsard à la mémoire de son oncle Jean me paraissent confirmer mon induction.

1. Édition Marty-Laveaux, t. VI, p. 361.

le tendait à Pierre. N'en doutons point : c'était Virgile que l'archidiacre faisait alors expliquer. Quel poète, ancien ou moderne, avait mieux chanté les délices du repos et de la solitude, les prairies fraîches qu'une colline ombreuse protège des vents ou du soleil, qu'une rivière fertilise et réjouit ? Quel poète était plus capable de communiquer à l'enfant ému le démon de la poésie ?

Je n'avois pas douze ans, qu'au profond des vallées,
Dans les hautes forests des hommes reculées,
Dans les antres secrets de frayeur tout couverts,
Sans avoir soin de rien je composois des vers ;
Echo me respondoit, et les simples dryades,
Faunes, satyres, pans, napées, oréades,
Egipans qui portoient des cornes sur le front
Et qui, ballant, sautoient comme les chèvres font,
Et le gentil troupeau des fantastiques fées
Autour de moy dansoient à cottes agrafées. [1]

Mais le maître qui lui avait appris à évoquer ces visions n'était déjà plus. Jean Ronsard était mort à la fin de 1535, laissant, il est vrai, à son neveu, sa riche bibliothèque [2].

De quoi se composait celle-ci, nous ne pouvons que le supposer. On doit y voir certainement le noyau de cette bibliothèque « grecque, latine, espagnolle, italienne » que Ronsard, près de quinze

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 191.
2. Suivant J. Veillard, texte déjà cité p. 36, note 1.

ans plus tard, regrettait en son voyage de Gascogne; il est infiniment probable que les auteurs grecs y étaient fort rares, sinon tout à fait absents, mais qu'on y trouvait des exemplaires des romans de la Table Ronde, du Roman de la Rose, de Coquillart, de Jean le Maire, et de Clément Marot que Pierre vers 1538 ne laissait pas d'avoir toujours en main [1]. Aussi ses parents, « pensant qu'il deust continuer l'esperance qu'ils avaient conçeüe de luy [2] », l'envoyèrent poursuivre ses études à Paris. Au Collège de Navarre, où il entrait, [3] au mois ed janvier 1536 [3], sachant déjà dulatin, il fut le condisciple de Charles de Lorraine, le futur cardinal de Guise, qui déjà portait « un sevère visage, grave et catonien [4] », comme s'il était conscient de sa grandeur future et de l'exemple et du prestige qu'il lui faudrait exercer. Cette camaraderie, dont le poète devait se prévaloir plus tard pour gagner les faveurs du cardinal, fut le meilleur souvenir des mois qu'il passa au collège.

Si l'on n'était certain qu'un collège fréquenté par un prince de la maison de Lorraine avait dû s'assurer le concours des maîtres les plus cultivés et les plus délicats, volontiers on verrait un souvenir des

1. Binet, édit. Laumonier, p. 10.
2. *Ibidem*, p. 5.
3. Voir la note 1 de la page 27.
4. Édition Blanchemain, t. VI, p. 282, et t. V, p. 101.

leçons données par le régent Vailly, que Pierre ne put supporter même six mois [1], dans le portrait qu'il trace d'un certain maître Adam, peut-être de son invention, qui ne se plaisait chez les auteurs antiques qu'aux scènes de violence, de carnage, de curée et de charogne, et les déclamait obstinément à ses écoliers d'une « voix qui enteste » et si perçante et avec une telle furie qu'ils en pensaient tomber malades [2].

Quoi qu'il en soit, les lecons de Vailly le rebutèrent. Leur appareil scholastique, les sanctions auxquelles elles donnaient lieu, le peu d'intérêt que le professeur montrait à ses élèves, au regard des intimes et suggestives causeries avec l'archidiacre de Laval, tout était fait pour rebuter un caractère avant tout spontané. « Car ce bel esprit qui estoit plein de feu et d'action et ne se pouvoit pas contraindre par les loix et par la severité d'un precepteur, mais avoit besoin de quelque passion intérieure, pour l'exciter à employer la vigueur de son entendement, comme il le monstra bien depuis, se rebuta incontinent des lettres et de l'es-

1. Edition Blanchemain, t. IV. p. 299 :

Je mys tant seulement un demy an de peine
D'apprendre les leçons du regent de Vailly.

2. *Ibidem*, t. VI, p. 416. Cette pièce est une imitation du grec et du latin, mais il est naturel de penser que l'inspiration du poète a été rafraîchie et vivifiée par une expérience personnelle.

tude; tellement que ses parents furent contraincts de le renvoyer querir environ cinq ou six mois après [1]. » Mais aussi, dès que les belles-lettres lui furent à nouveau présentées sous un jour séduisant, Pierre s'y adonna-t-il avec goût. A la Cour, puis en Écosse, où les envoya le duc d'Orléans, il se lia intimement avec Paul Duc. Une semblable attirance vers les choses de l'esprit les avait rapprochés. Paul, qui l'aimait fort et se piquait de poésie latine, « se plaisoit à luy lire tous les jours quelque chose de Virgile ou d'Horace, ou de quelque autre autheur, le luy interpretant en françois et en escossois [2]; et luy, qui avoit desjà jetté les yeux sur les rymes de nos anciens autheurs, s'efforçoit de le mettre en vers le mieux qu'il luy estoit possible [3]. »

Chose curieuse, ce ne fut pourtant pas vers la poésie française, mais vers la poésie latine que les leçons de Paul Duc eurent pour effet de pousser d'abord Ronsard.

Paul composant des vers latins, Ronsard en fit à sa suite. Exemple fâcheux, modèle insuffisant: les biographes de Ronsard donnent bien en effet, et généreusement, du « fort bon poète » à Paul,

1. Du Perron, *apud* Blanchemain, t. VIII, p. 186.
2. En italien encore plus probablement qu'en écossais, l'italien étant la langue maternelle de Paul Duc.
3. Du Perron, *apud* Blanchemain, t. VIII, p. 186.

mais tel n'était pas l'avis d'un juge bien plus fin et qui, lui, écrivit d'admirables vers latins. Quand Paul publia, sous le titre de *Nugæ*, son recueil de poésies latines, soit simple curiosité littéraire, soit, et c'est assez probable, commune amitié pour Ronsard, Du Bellay lut les *Nugæ*. Et son esprit satirique lui dicta cette épigramme :

Paule, tuum inscribis Nugarum nomine librum,
In toto libro nil melius titulo. [1]

Le silence de Ronsard sur Paul et ses œuvres latines nous est garant qu'il fit sien ce jugement de Du Bellay. Pourtant, à l'origine, il ne dut pas apprécier ainsi les vers de Paul Duc, car il suivit son exemple :

Je fu premierement curieux du latin,
Mais cognoissant, helas ! que mon cruel destin
Ne m'avoit dextrement pour le latin fait naistre,
Je me feis tout françois, aimant certes mieux estre
En ma langue second, ou le tiers, ou premier,
Que d'estre sans honneur à Rome le dernier. [2]

Jusque vers 1547 [3] pourtant, il persista dans ces essais malheureux. A vrai dire, bien plutôt que la

1. *Joachimi Bellaii Andini Poematum libri quatuor* (Parisiis, apud Federicum Morellum, 1558, folio 19 r° : « In titulum cujusdam libri ».
2. Edition Blanchemain, t. VI, p. 191.
3. *Ibidem*, t. II, p. 394. L'Ode *à son Lut* date de 1547.

connaissance insuffisante de la langue latine et « les difficultés d'une versification à laquelle de longs exercices ne l'avaient pas rompu », il faut accuser de cet échec son génie verbeux et amplificateur. Le génie synthétique du latin, la structure ramassée de sa syntaxe, constituèrent une armature trop rigide, trop précise, où ne put jamais se modeler son naturel prolixe et enclin aux digressions. Impuissance reconnue et avouée par lui-même, comme en témoigne la justesse avec laquelle il caractérise les mérites du poète le plus classique de toute la latinité : « Il ne faut s'esmerveiller si j'estime Virgile plus excellent et plus *rond*, plus *serré* et plus parfait que tous les autres, soit que dès ma jeunesse mon regent me le lisoit à l'école, soit que depuis que je me sois fait une idée de ses conceptions en mon esprit (portant toujours son livre en la main), ou soit que, l'ayant appris par cœur dès mon enfance, je ne le puisse oublier [1]. »

Le séjour et la société de Haguenau lui vinrent démontrer une fois de plus la nécessité de l'étude méthodique. Auprès de Lazare de Baïf, il assistait aux entretiens philologiques de l'ambassadeur avec des érudits protestants comme Jean Sturm ou

1. Deuxième préface de la *Franciade*. Édition Blanchemain, t. III, p. 23.

Nicolas Girbel, entretiens qui roulaient par exemple sur les historiens grecs [1]. S'il ne se hasardait pas à dire son mot dans ces doctes conversations, il prenait sa revanche avec des jeunes gens de son âge. On ne saurait dire de quoi il causait avec le fils de Nicolas Girbel, mais il est sûr que ce n'était pas de frivolités. C'étaient de véritables discussions que menaient ces deux « studiosi bonarum litterarum », qui conservèrent l'un de l'autre le meilleur souvenir [2].

En quittant Haguenau, Pierre, qui avait appris l'écossais et l'anglais les années précédentes, savait l'allemand. Aidé de la connaissance d'autres langues germaniques, trois mois lui avaient suffi pour le posséder [3].

1. Pinvert, *Lazare de Baïf*, p. 75 (lettre de Nicolas Girbel à Joachim Camerarius).

2. Pinvert, *Lazare de Baïf*, p. 119 (pièce justificative n° XII, lettre de T., fils de Nicolas Girbel, à Lazare de Baïf).

3. Mademoiselle Evers et M. Laumonier, au commentaire de leurs éditions respectives de la *Vie de Ronsard*, par Binet (Evers, p. 119, Laumonier, p. 75), mettent formellement en doute que Ronsard ait appris l'anglais et l'allemand, à plus forte raison l'écossais. Mais M. Laumonier cite lui-même ce texte qui lui donne tort :

L'Espagne docte et l'Italie apprise,
Celuy qui boit le Rhin et la Tamise
Voudra m'apprendre *ainsi que je l'appris*...
(Blanchemain, t. II, p. 457).

J'apporterai plus tard la preuve que Ronsard sut aussi l'écossais, et sinon le basque, du moins le béarnais.

*
* *

Pierre, fort malade à son retour d'Allemagne, s'était, à l'automne de 1540, retiré à la Poissonnière. Durant les trois ans qui suivirent, il est certain que, complètement séparé par la fièvre et la surdité du monde des vivants, il se sentit plusieurs fois aux portes de la mort :

Puisques la Mort ne doit tarder,
Que prompte vers moy ne parvienne.
Trop humain suis pour me garder
Qu'espouvanté ne m'en souvienne
Et qu'en memoire ne me vienne
Le cours des heures incertènes. [1]

Ainsi, dans l'une de ses premières poésies, il exprime déjà une pensée fondamentale de ses chants, il en indique déjà l'un des thèmes essentiels. « Le cours des heures incertènes ! », n'est-il pas à craindre que la Parque ne le vienne briser « à l'impourveu » ? Ne faut-il pas alors le remplir de tout ce qui donne quelque douceur à la vie : bien-être matériel, plaisirs de l'oreille, des yeux, de tout ce qui vaut à la vie la peine d'être vécue : amitié, gloire, amour ?

1. Edition Blanchemain, t. II, p. 400, pièce publiée en janvier 1550.

Tel était le programme qu'à lui-même il devait se tracer, tandis que, lentement, il revenait à la santé. Non par la réflexion, mais par l'instinct de la conservation, il avait trouvé la formule toute païenne de son tempérament, qu'il devait fixer plus tard en ces vers fameux :

Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain :
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie. [1]

Bientôt d'ailleurs, un grand sujet d'étonnement lui ouvrit les yeux : son pays, qu'il avait quitté à dix ans, et où, depuis cinq années qu'il voyageait à travers l'Europe, pas une fois il n'avait eu le temps de revenir, il ne le reconnaissait pas. A quinze ans, il était un étranger pour son « nid paternel ».

Pourquoi, pensa-t-il alors,

Pourquoi m'iray-je enquerir des Tartares
Et des païs estranges et barbares,
Quant à grand peine ay-je la cognoissance
Du lieu de ma naissance ? [2]

1. Edition Blanchemain, t. I, p. 340.

2. *Ibidem*, t. II, p. 398. Ces vers, bien que publiés en janvier 1550 seulement, sont les premiers que Ronsard ait écrits. Ils nous renseignent sur les sentiments qu'il éprouvait quand ils furent composés, c'est-à-dire avant la rencontre de Jacques Peletier, en 1543. — Voir plus loin, p. 151.

Aussi, soit que par le souvenir il revécût son enfance, soit que la vie qui rentrait en lui dorât son pays d'un charme et d'une tendresse inéprouvés, il le jugea incomparable :

Bref, quelque part que j'erre,
Tant le ciel m'y soit dous,
Ce petit coin de terre
Me rira par sus tous. [1]

Les instants de dépit que lui laissaient ses souffrances, les heures de sa convalescence, il les passa dès lors dans les prairies et les bois, et, par des courses avides que modéraient seules ses faiblesses, il s'assimila avec amour la physionomie de la « varenne » du bas Vendômois.

O terre fortunée,
Des Muses le sejour,
Qu'en tous ses mois l'année
Serène d'un beau jour !...
Deux longs tertres te ceignent
Qui de leur flanc hardy
Les aquilons contraignent
Et les vents du midi.
Sur l'un Gastine sainte,
Mère des demi-dieux,
Sa teste de verd peinte
Envoye jusqu'aux cieux ;

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 156.

Et sur l'autre prend vie
Maint beau cep dont le vin
Porte bien peu d'envie
Au vignoble angevin.
Le Loir, tard à la fuite,
En soy s'esbanoyant,
D'eau lentement conduite
Tes champs va tournoyant,
Et rend en prez fertile
Le pays traversé,
Par l'humeur qui distile
De son limon versé. [1]

Comme un grand écrivain de nos jours qui, sur les bords à sec des torrents caillouteux de l'Élide, rêvait avec volupté à la fraîcheur du lit de la Seine à Nogent, en songeant à la « sablonneuse Ecosse » où trois ans de son enfance s'étaient usés, Pierre jouissait avec délices des attraits luxuriants et variés de sa vallée :

Ciel, air et vents, plaine et monts descouvers,
Tertres fourchus et forests verdoyantes,
Rivages torts et sources ondoyantes,
Taillis rasez, et vous, bocages vers ;
Antres moussus à demy-front ouvers,
Prez, boutons, fleurs et herbes rousoyantes,
Coteaux vineux et plages blondoyantes,
Gastine, Loir... [2]

Le Loir, d'ailleurs est le chemin tracé par la nature

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 155.
2. *Ibidem*, t. I, p. 39.

pour parcourir à loisir et connaître au mieux le terroir vendômois. Aussi Pierre alla-t-il le prendre à sa naissance :

> Source d'argent toute pleine,
> Dont le beau cours eternel
> Fuit pour enrichir la plaine
> De mon pays paternel,
> Sois hardiement brave et fière
> De le baigner de ton eau :
> Nulle françoise rivière
> N'en peut laver un plus beau. [1]

Il descend alors le « fleuve », en passant par Pré, dont Cassandre, un jour, sera la dame, en s'arrêtant à Vendôme, qui s'enorgueillit de la flèche longue et robuste du clocher de la Trinité et possède le château de ses « maîtres », les bons comtes de la maison de Bourbon ; puis, au fil de l'eau, il salue la propriété de son ami Maclou de la Haye, et défile devant l'altier donjon carré de Lavardin, qui dresse sa masse audacieuse au milieu des frondaisons de la rive gauche. Toujours porté par le Loir, lorsqu'il traverse la calme petite cité de Montoire, si propre en ses maisons bâties de pierres de taille bien assemblées et légèrement ciselées, Ronsard coudoie l'humble prieuré roman de Saint-Gilles, dont il ne se doute guère qu'il sera plus tard le

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 432.

prieur ; puis il rase, à un méandre plus rapide, la falaise abrupte, où, dans le tuf taillé à pic, se sont terrés les troglodytes habitants du village de Troo. Tournée vers le midi, la face lisse et blanche de la colline semble prendre un bain de soleil ; et par les mille regards de ses terriers vêtus d'une chape de vignes, au milieu desquelles la terre fume, exhalant les vapeurs des foyers souterrains, elle contemple la grasse campagne où s'attarde le Loir. Celui-ci, dans ses détours et ses dérobades entre les bosquets de peupliers et les lignes de saules, séjourne à dessein : il hésite à recevoir en son lit la Braye, dont l'onde agitée risque de troubler le miroir immobile où se reflète la haie mouvante et nuancée qui se range à son passage.

C'est au confluent des deux rivières que Pierre, encore tout travaillé de fièvre, a élu en une heure de mélancolie le lieu de son sépulcre. C'est

> ... en ceste isle verte
> Où la course entrouverte
> Du Loir autour coulant
>   Est accollant,
> Là où Braye s'amie
> D'une eau non endormie
> Murmure à l'environ
>   De son giron. [1]

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 250.

Mais quand les frissons de la fièvre ont cédé, grâce à l'hiver, et que les premiers ciels clairs du printemps l'incitent à sortir, il s'arrête volontiers à la fontaine Bellerie, plus proche de la Poissonnière, et c'est à cette eau argentine et vive,

De qui le beau cristal coulant,
D'une fuite lente et tardive,
Ressuscite le pré mourant, [1]

qu'il va murmurer ses premiers vers :

Escoute un peu, fontaine vive,
En qui j'ay rebeu si souvent,
Couché tout plat dessus ta rive,
Oisif à la fraischeur du vent...
Comme je desire, fontaine,
De plus ne songer boire en toy
L'esté lorsque la fièvre ameine
La mort despite contre moy. [2]

C'est pourquoi, alors que la canicule brûle les foins de la prairie et que la terre du marais, où pourrissent les herbes aquatiques, affleure et fermente au ras de l'eau croupie, il préfère remonter les pentes qui s'étagent doucement derrière la Poissonnière, et traverser les vignes de la Denisière et celles dont le mont de Sabut « charge son

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 461.
2. *Ibidem*, t. II, p. 208.

épaule féconde », pour aller humer l'air pur et sain des bois. Il y va toujours seul et s'y « perd bien loin, causant avec un livre ».

Je n'avois pas quinze ans que les monts et les bois
Et les eaux me plaisoient plus que la cour des rois,
Et les noires forests espaisses de ramées,
Et du bec des oiseaux les roches entamées ;
Une valée, un antre en horreur obscurci,
Un desert effroyable estoit tout mon souci. [1]

Ce désert effroyable est d'ailleurs plein de charmes :

Au bout de l'antre sonne une vive fontaine,
Les bords sont pleins de mousse, et le fond d'une arene
Que l'onde en sautelant fait jaillir çà et là ;
Et dit-on qu'autrefois la fontaine parla.
Une vigne sauvage est rampant sur la porte,
Qui d'un nœud replié sur le ventre se porte
D'une longue traînée, et, du haut jusqu'à bas,
D'infertiles raisins laisse pendre ses bras.
Les sièges sont de tuf, et autour de la pierre
Comme un passement vert court un sep de lierre...
Mais ne bougeons d'icy, cest ombrage est bien frais,
Et bien frais est le vent qui vient de ces forès,
Bien doux est ce ruisseau, bien douces ces bergères
Qui desgoisent leur chant auprès de ces fougères. [2]

Ce farniente délicieux, c'est celui des bergers des églogues virgiliennes. A le savourer voluptueuse-

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 189.
2. *Ibidem*, t. IV, p. 83.

ment, Pierre sentait monter à ses lèvres des vers inspirés de ceux qui flottaient en sa mémoire.

Enfin, lorsqu'à la lueur éteinte du crépuscule il rentrait au manoir paternel, en traversant les prés mouillés qui s'étendent autour de Coutures, dans le brouillard qui monte et s'étale entre les grisards et les aulnes, il croyait discerner d'ondoyantes formes blanches... Alors il s'arrêtait,

Afin de voir au soir les Nymphes et les Fées
Danser dessous la lune en cotte, par les prées,
Fantastique d'esprit, et de voir les Sylvains
Estre boucs par les pieds et hommes par les mains,
Et porter sur le front des cornes en la sorte
Qu'un petit agnelet de quatre mois les porte.
J'allois après la dance, et craintif je pressois
Mes pas dedans le trac de Nymphes, et pensois
Que, pour mettre mon pied en leur trace poudreuse,
J'aurois incontinent l'âme plus genereuse. [1]

Ces rêveries solitaires et passionnées, pleines de visions merveilleuses, le poète qu'il est déjà sait qu'elles sont l'atmosphère essentielle à l'inspiration :

Car Dieu ne communique aux hommes ses mystères
S'ils ne sont vertueux, devots et solitaires. [2]

Que ce goût de la solitude, il l'ait apporté en naissant, on n'en peut guère douter après ses

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 189.
2. *Ibidem*, t. V, p. 189.

déclarations répétées. Il n'en est pas moins certain que la surdité, née de sa maladie, en lui rendant pénible et désolante la société de ses semblables, ne pouvait que le confirmer dans son recueillement et sa retraite naturels en lui-même.

Parmi la compagnie et les assemblées qu'il pouvait fréquenter, son infirmité lui faisait porter la solitude avec soi. Mais injurieuse alors, exaspérante, sans cesse distraite et arrachée à elle-même, cette solitude forcée, qui dans le monde l'aurait pu diminuer à ses propres yeux, devient heureuse et nourricière au sein de la nature : fécondée par les mille germes de la glèbe, des moissons, des prés et des bois, animée par la résurrection des ombres ancestrales, lorsque les pas du poète les vont éveiller dans les sentiers frayés par elles, au cœur de leur forêt de Gâtine. « Tu vivras dans les bois pour la Muse et pour toi », lui avait dit l'une des filles de Mémoire.

Le soutien moral et physique que la poésie lui fut en ces années de souffrance est chose certaine. Tant qu'il vécut, ses crises de fièvre ou de goutte ne furent adoucies que par l'assistance de la Muse, qui « l'entretient » et « de venir à son lit n'a pas honte », tandis qu'il chante, malgré les douleurs qui lui tenaillent les reins, la tête et le flanc [1] :

1. Édition Blanchemain, t. VI, pp. 80 et 120.

Je croy que je mourroy, si ce n'estoit la Muse
Qui deçà, qui delà, fidèle, m'accompaigne,
Sans se lasser, par bois, par champs et par montaigne,
Et de ses beaux presents tous mes soucis abuse.
Si je suis ennuyé, je n'ai point d'autre ruse
Pour me desennuyer que Clio ma compaigne ;
Si tost que je l'invoque, elle ne me dedaigne
Me venir saluer, et jamais ne s'excuse. [1]

*
* *

Justement, vers 1542, une belle rivalité à courir tentait la verve et l'inspiration de Ronsard. Marot, traduisant les Psaumes de David, avait ainsi vanté le poète-roi :

Pas ne faut donc qu'auprès de lui Horace
Se mette au jeu, s'il ne veut perdre grâce.

Touché au plus vif de ses admirations, Ronsard releva le gant ; et, voulant prouver qu'Horace valait bien David, il écrivit quelques odes où il s'essayait à « contrefaire en françois la naïve douceur » de son modèle [2].

Jusqu'alors, il est à présumer que la tendresse et l'indulgence naturelles à l'égard d'un convalescent avaient empêché M. de Ronsard de témoigner aucune alarme de ces velléités poétiques. Il avait

1. Edition Blanchemain, t. I, p. 400.
2. *Ibidem*, t. II, p. 10.

peut-être même donné à son fils quelques avis, lui conseillant par exemple, idée qui lui était chère, l'alternance des rimes masculines et féminines, afin d'éviter la sécheresse et la monotonie des sons en donnant au vers comme une harmonie musicale. Poète lui-même, Louis de Ronsard appliquait ces réformes dans les vers qu'il composait, vers conservés par son fils, puisque celui-ci, sur sa vieillesse, en récitait parfois des fragments à Claude Binet [1].

En outre, Pierre avait certainement rencontré chez son père l'ami de celui-ci, Jean Bouchet, et avait lu de ses vers. Mais Du Bellay, dans la *Défense et Illustration de la langue française*, s'est trop nettement moqué du pauvre *Traverseur* pour que l'on puisse penser que Ronsard n'ait pas partagé son dédain. Lui qui a, de son propre aveu, goûté les larges et verbeux développements de Jean Lemaire au point d'en avoir conservé une impression ineffaçable, a dû de bonne heure mépriser le filet de voix poussif et languissant du bavard rhétoriqueur et le réduire avec justice au rang infime de ceux qu'il opposait aux vrais poètes sous le nom de « versificateurs ».

Et surtouti l répugnait à Bouchet pour les raisons même qui le faisaient se plaire à Horace. Bouchet

1. Binet, éd. Laumonier, p. 3.

n'avait rien pris de la douce Antiquité : ses yeux fermés à la beauté du monde, ses sens morts aux voluptés des choses le tenaient comme muré dans un mysticisme à la fois prosaïque et abstrait. Au contraire, l'ami de Virgile, le courtisan d'Auguste, l'amant de Lydie offrait à notre page curieux, sensuel et délicat le modèle des grâces intellectuelles, le reflet poétique des élégances d'une vie aussi luxueuse que la vie de cour, l'écho musical des paroles enchanteresses murmurées par la nature ; et des tendres faiblesses, enfin, éprouvées déjà par ce beau garçon de quinze ans, il tirait la matière d'une œuvre d'art exquise et séduisante.

Horace d'abord, Homère dont en des traductions française et latine il lisait avec passion « les deux filles », et Virgile « si rond et si plein », tels étaient déjà pour lui les maîtres divins. Et à l'exemple du premier, il travaillait à des odes, avec quelle opiniâtreté enthousiaste et heureuse ! « La poësie est pleine de toute honneste liberté, disait-il vingt ans plus tard, dans une *Epistre à son lecteur*, et, s'il faut dire vray, un folastre mestier, duquel on ne peut retirer beaucoup d'avancement ny de profit. Si tu veux savoir pourquoy j'y travaille si allègrement ? Parce qu'un tel passe temps m'est agréable ; et si mon esprit en escrivant ne se contentoit (et donnoit plaisir), je ne ferois jamais un vers, comme ne

voulant faire profession d'un mestier qui me viendroit à desplaisir [1] ».

M. de Ronsard, se rappelant l'essai malheureux du Collège de Navarre, s'inquiéta dès lors sérieusement. Il ne pouvait admettre que son fils considérât comme le but de l'existence ce qui lui semblait, à lui, n'en devoir être qu'un agrément fugitif. Encore, si Pierre eût pu vivre à ne rien faire ! Mais non : il était le dernier de la famille, rien ne lui devait revenir de l'héritage paternel ; pour subsister à la Cour, il fallait de la fortune ; s'adonner à la poésie, c'était se condamner à mourir de faim.

Je fus souventes fois retansé par mon père,
Voyant que j'aimois trop les deux filles d'Homère...
Et me disoit ainsi : « Pauvre sot, tu t'amuses
A courtiser en vaiu Apollon et les Muses !
Que te sçauroit donner ce beau chantre Apollon ?...
Que te sçauroient donner les Muses qui n'ont rien,
Sinon autour du chef je ne sçay quel lien
De myrte, de lierre, ou, d'une amorce vaine
T'allecher tout un jour au bord d'une fontaine,
Ou dedans un vieil antre, afin d'y reposer
Ton cerveau mal-rassis, et beant composer
Des vers qui te feront, comme plein de manie,
Appeller un bon fol en toute compagnie ?...
Homère, que tu tiens si souvent en tes mains,
Que dans ton cerveau creux comme un dieu tu te peins,
N'eut jamais un liard...

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 139.

Laisse-moi, pauvre sot, cette science folle ;
Hante-moy les palais, caresse-moi Bartolle,
Et d'une voix dorée, au milieu d'un parquet,
Aux despens d'un pauvre homme exerce ton caquet...
Ou bien, embrasse-moi l'argenteuse science
Dont le sage Hippocrate eut tant d'experience,...
Ou bien si le desir genereux et hardy,
En t'eschauffant le sang, ne rend accouardy
Ton cœur à mespriser les perils de la terre,
Pren les armes au poing, et va suivre la guerre... »
  Pour menace ou prière ou courtoise requeste
Que mon père me fist, il ne sceut de ma teste
Oster la poësie ; et, plus il me tansoit,
Plus à faire des vers la fureur me poussoit. [1]

M. de Ronsard éprouvait au même moment une déception encore plus douloureuse. La santé générale de Pierre était à peu près rétablie, mais il ne recouvrait toujours pas l'ouïe. Il fallut enfin que le père se rendît à l'évidence : toutes les carrières que naguère encore il proposait à son fils se fermaient devant lui par le fait de sa surdité. Une seule restait accessible : la carrière ecclésiastique. Elle pouvait lui apporter fortune et honneurs ; en même temps qu'une « situation », il y trouverait tous les loisirs désirables pour étudier et écrire.

Au commencement de mars 1543, Louis de Ronsard et son fils étaient au Mans ; le 5, ils assistaient aux obsèques solennelles de Guillaume Du Bellay, vice-roi de Piémont, allié des Ronsard ; et le

1. Édition Blanchemain, t. VI, pages 189-191.

lendemain, Pierre recevait la tonsure des mains de l'évêque René Du Bellay, qui signa l'acte officiel le même jour en sa résidence d'été du château de Touvoie [1]. Pierre avait dix-sept ans et demi.

A Touvoie, ou à l'hôtel épiscopal du Mans, il rencontra enfin un esprit animé des mêmes aspirations et des mêmes projets [2]. Jacques Peletier, secrétaire depuis 1540 de l'évêque du Mans, n'était arrivé aux humanités qu'après de longs détours dans la jurisprudence. Mais un jugement ferme, un esprit de clairvoyance et de discernement, un certain goût naturel lui avaient fait retrouver le bon chemin qui devait amener en France les trésors de l'Antiquité ressuscitée. Ce précurseur de la Renaissance en notre pays était l'homme qu'il fallait pour accueillir les confidences encore timides de Ronsard sur ses ambitions poétiques, son admiration passionnée des Latins et sa lassitude des « rhétoriqueurs ». Après les compliments obligatoires pour les essais latins et français à l'imitation d'Horace, Peletier, à qui neuf ans de plus donnaient quelque autorité, prodigua des conseils dont Pierre sut faire son profit.

Quelle que soit, dut-il dire, l'admiration que

1. Abbé Froger, *Ronsard ecclésiastique* (*Revue historique du Maine*, t. X, p. 180).

2. C'est Peletier lui-même qui, dans son *Art poétique* (édition de 1555), signale sa rencontre avec Ronsard.

méritent les anciens, au poète moderne qui voudra écrire en leur langue toujours il restera quelque gaucherie ; jamais il n'atteindra à leur naïve perfection, non plus qu'à l'expression juste de la nature. Bien plus grandes sont ses chances de rivaliser avec eux s'il use de sa langue maternelle, outil qu'il possède bien en main ; qu'il ne perde donc pas son temps à écrire en latin. Les modèles antiques n'en doivent pas moins être toujours sous ses yeux, et surtout les œuvres grecques, auxquelles, Peletier l'affirme énergiquement, « nous devons toute la congnoissance des disciplines et la meilleure part des choses mémorables du temps passé. » Apprenons donc à fond le grec et le latin. Mais plus haut encore est le véritable enseignement que nous leur devons demander : les anciens seront nos guides dans l'invention et le choix des idées, et nous en montreront la juste mise en œuvre dans un bel ensemble. Car il ne suffit pas de prendre la plume pour bien écrire dans sa langue naturelle : la mûre attente, la réflexion et le labeur obstiné y sont indispensables [1].

Deux ans après, ces réflexions si justes paraissaient dans la préface que Peletier mettait à sa traduction de l'*Art poétique* d'Horace. Et cette préface

1. Sur Peletier, voir le livre de l'abbé C. Jugé, *Jacques Peletier du Mans* (Paris et le Mans, 1907).

esquissait déjà toutes les idées essentielles que Ronsard et Du Bellay devaient professer dans la *Défense et Illustration de la langue française*. En 1547 enfin, Jacques Peletier, publiant son premier recueil d'*Œuvres poétiques*, y imprimait une ode de Ronsard, le premier de ses poèmes qui ait vu le le jour : *Des beautés qu'il voudroit en s'amie* [1].

Quoique tonsuré, Pierre était rentré à la Cour, le cœur enflé d'espérance et d'ambition ; il a dès lors confiance en soi, il sait ce qu'il veut et possède un ami d'expérience, avec qui est conclu une sorte de pacte pour la poursuite des mêmes destinées littéraires [2]. Mais les moyens lui manquent encore pour accomplir ces destinées. Les anciens sont les seuls modèles, il en est sûr ; mais les Latins ne sont déjà plus de vrais anciens. Ils ne sont que des canaux pour remonter jusqu'à la source de la Poésie. Cette source est en Grèce ; et il ne sait pas le grec !

« Considérant donc qu'il s'estoit bien desjà acquis une grande facilité de faire des vers, mais que le sçavoir et la doctrine lui manquoient, et

1. Cette ode, qui se trouve au verso du fol. 79 des *Œuvres poétiques* de Jacques Peletier (Paris, Vascosan et Corrozet, 1547), a été reproduite au tome II de l'édition Blanchemain, p. 402.

2. Lettre de Peletier à Ronsard à la suite des *In Euclidis elementa geometrica demonstrationum libri sex*, apud C. Jugé, *Jacques Peletier du Mans*, p. 24.

qu'il ne luy estoit pas possible de voler sur ses propres ailes si hautement comme il l'eust désiré, alors il commença à se repentir extrêmement de ce qu'il avoit meprisé l'estude en son enfance. Mais si ne perdit-il pas cœur nonobstant, et encores qu'il se vist déjà en un aage où il sembloit qu'il n'estoit plus seant de retourner à l'eschole des lettres pour apprendre les premiers éléments de la langue grecque et de la langue latine, si est-ce qu'il passa par-dessus toutes sortes d'obstacles [1] », et résolut de reprendre par la base toute son instruction.

1. Du Perron, *Oraison funèbre*, édit. de 1586, p. 32. Cf. Ronsard, *Œuvres*, édit. Blanchemain, t. VIII, p. 188.

III

LES HUMANITÉS

Ronsard chez Lazare de Baïf. — Premières leçons de Daurat. — Rencontre de Joachim du Bellay (1547). — Daurat et ses disciples au Collège de Coqueret (décembre 1547). — Passé de ce collège. — Vie qu'y mènent Ronsard et Baïf. — Enseignement et méthodes de Daurat. — Ronsard helléniste. — Ses idées sur la Poésie et la mission du Poète. — Publication des *Odes* (janvier 1550). — Ronsard quitte le collège.

Le seigneur de la Poissonnière mourut subitement au milieu de 1544, sans avoir eu le temps de placer son fils dans les conditions propices aux études qu'il se proposait de reprendre. L'entrée à la Cour, des relations dans l'entourage royal, c'était bien pour l'avenir. Le présent était moins assuré.

Heureusement le caractère de Pierre savait retenir l'intérêt de ceux qui l'avaient une fois connu. Lazare de Baïf, l'ambassadeur humaniste qu'avait séduit quatre ans auparavant l'intelligente curiosité de son jeune secrétaire, ouvrit aussitôt toute grande sa maison au fils de son ami et parent, à celui

qu'il appelait son enfant, et voulut qu'il partageât avec son fils, Jean-Antoine, les leçons de grec et de latin de l'érudit Jean Daurat [1].

Issu d'une noble mais pauvre famille limousine, depuis sept ans Daurat traînait à Paris une existence à la fois glorieuse et famélique, son « éclatante réputation de poète et d'érudit intimidant sans doute ceux qui auraient pu songer à lui confier la mission d'initier leurs enfants aux humanités » [2]. Seul Baïf, « lumière des muses [3] », n'avait pas cru le diminuer en lui offrant auprès de son fils la succession d'Ange Vergèce et de Jacques Toussaint.

Les leçons avaient à peine commencé qu'elles furent interrompues. La guerre avait repris avec

1. C'est bien en 1544 que Daurat entra en qualité de précepteur chez Lazare de Baïf et que Ronsard vint suivre ses leçons. Je m'appuie ici d'abord sur ce texte de Binet : « Son père mourut le sixiesme jour de juin 1544... Ronsard donc... se desroboit de l'escurie du Roy... pour venir trouver Jean Daurat... qui demeuroit lors vers l'Université, chez le seigneur Lazare de Baïf... et enseignoit les lettres grecques à Ian Antoine de Baïf, son fils » (édit. Laumonier, p. 11), et sur l'affirmation même de J.-A. de Baïf qui dit être passé sous la direction de Daurat quatre ans après le voyage de son père à Haguenau (1540). Ronsard s'est donc trompé lorsque, dans son *Élégie à Belleau*, il rapporte que c'est « incontinent après » la rencontre de Cassandre (que j'ai fixée au mois d'avril 1545) qu'il « vint estre disciple de Daurat » (édition Blanchemain, t. IV, p. 300).

2. Dorat, *Œuvres*, édition Marty-Laveaux, p. 11.

3. Edition Blanchemain, t. II, p. 465.

Charles-Quint. Par une série de succès l'Empereur s'était avancé le long de la Marne jusqu'au-dessous de Château-Thierry, et son avant-garde battait les portes de Meaux. Alors la population parisienne s'émut; à la Cour, la rivalité s'envenimait entre le parti du Dauphin et de la sénéchale de Normandie, et celui du duc d'Orléans et de la duchesse d'Étampes : le premier accusait le second, non sans vraisemblance, de sourdes intelligences avec l'Empereur. La profonde division qui régnait parmi les courtisans faillit dégénérer chez le peuple en guerre civile. Forcé de prendre les armes, Daurat se rangea du côté du Dauphin. On voit apparaître ici le premier symptôme du loyalisme qui maintiendra, derrière Ronsard, toute la Pléiade dans la tradition catholique, puis l'entraînera, une fois la Ligue devenue la chose des Guises, à soutenir le trône chancelant de Henri III. — Mal en prit à Daurat d'être descendu de sa tour d'ivoire pour se faire guerrier : une profonde blessure au bras fut la vengeance d'Apollon [1].

Le traité de Crépi, en comblant le duc d'Orléans d'avantages et surtout d'espérances, fut loin d'apaiser la querelle des deux princes. Au sein de ces dissensions, qui troublèrent à peu près constam-

1. Dorat, édition Marty-Laveaux, p. XVI et pièces justificatives, p. LVIII.

ment et attristèrent les dernières années du règne de François Ier, on se doute que les leçons d'un professeur, forcé d'ailleurs par sa blessure d'emprunter pour écrire le secours d'une main étrangère [1], durent manquer bien souvent de régularité. Ce n'était d'ailleurs pas uniquement la faute du maître. En raison de son service à la Cour qui, pour ainsi dire, était perpétuellement en voyage [2], un des disciples, Ronsard lui-même, ne pouvait que très irrégulièrement suivre les leçons de Daurat. Il fut amené à se relâcher petit à petit de ses devoirs de courtisan [3]. Ce qu'il fit au cours de l'année 1545 [4]. Mais, alors même qu'il était à Paris, il fallait qu'il se dérobât de l'écurie du Roi, où il était logé au palais des Tournelles [5], dont l'enceinte embrassait tout le quartier actuel de la Place Royale, pour se rendre à l'appel bienveillant de Lazare de Baïf.

La demeure de l'helléniste était sur la rive gauche de la Seine, à l'entrée du faubourg Saint-

1. Dorat, édit. Marty-Laveaux, p. XVI.
2. C'est au cours d'un de ces voyages, à Blois, en avril 1545, que Ronsard rencontra Cassandre Salviati.
3. Édition Blanchemain, t. II, p. 457.
4. C'est ainsi, du moins, que j'interprète les deux vers suivants : « Incontinent après [la rencontre de Cassandre] disciple je vins estre — A Paris de Daurat qui cinq ans fut mon maistre. » Blanchemain, t. IV, p. 300.
5. Binet, édition Laumonier, p. 11.

Marcel[1] ; rue des Fossés Saint-Victor, aujourd'hui rue du Cardinal-Lemoine, le long de la contrescarpe des remparts de Philippe-Auguste, la future résidence de l'Académie de Poésie et de Musique dressait sa façade de pierre, ornée de vieux distiques grecs, dont les signes bizarres et inintelligibles mettaient en fuite le passant superstitieux[2].

Bien qu'âgé de douze à treize ans seulement, Antoine de Baïf savait déjà fort bien le grec et le latin : selon le désir de son père, les meilleurs maîtres lui avaient enseigné, dès l'âge le plus tendre, l'une et l'autre langue. Si les relations intellectuelles les plus étroites et, bientôt, l'affection la plus vraie n'ont pas tardé à unir les deux jeunes gens, il ne faut pas se dissimuler qu'au commencement de leur camaraderie, Pierre ne sachant pas un mot de grec, leurs études respectives ne marchèrent certainement pas sur le même front. Mais Ronsard amenait aux leçons de Daurat un jeune homme qui, pour être son aîné, n'était guère plus avancé que lui dans les lettres anciennes : c'était François de Carnavalet, son compagnon à l'écurie

1. « La maison de Baïf était située... à côté et au-dessous du collège des Écossais (aujourd'hui Institution Chevalier). Elle a disparu dans les démolitions faites pour le percement de la rue des Écoles. Elle portait le n° 23 » de la rue des Fossés-Saint-Victor. (Note de Blanchemain, en son édition de Ronsard, t. VIII, p. 12).

2. Édouard Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, p. 55.

du Roi[1]. A certains jours, un autre ami se joignit peut-être à leurs juvéniles discussions : Henri de Mesmes, déjà auteur à quinze ans à peine de plus de deux mille vers grecs « très admirés des savants », et que de temps à autre son précepteur amenait, en récompense, chez Lazare de Baïf[2].

Pour « récompenser le temps perdu », Ronsard s'était mis au travail avec une « infatigable » ardeur ; aussi « la diligence du maistre... et la conference amiable d'Antoine de Baïf, qui à toutes heures lui desnoüoit les plus fascheux commencements de la langue grecque, comme Ronsard en contr'eschange discouroit des moyens qu'il sçavoit pour s'acheminer à la poësie françoyse, furent cause qu'en peu de temps il s'apperceut d'un grand avancement[3] ». Cette charmante intimité des deux étudiants s'était vite étendue au professeur et surtout à Lazare lui-même. Comment celui-ci ne se serait-il pas intéressé aux progrès de son fils et de son protégé dans ces études qui lui étaient chères ? Si Daurat était le professeur, Lazare devait être le directeur des études[4].

1. Binet, édition Laumonier, p. 11.
2. Edouard Frémy, *op. cit.*, p. 12, note 2.
3. Binet, édition Laumonier, p. 11.
4. Je ne m'associe pas ici à l'opinion traditionnelle (V. Frémy, *l'Académie des derniers Valois*, p. 16), qui, voyant dans la traduction anonyme de l'*Hécube* d'Euripide publiée à la fin de 1544, l'œuvre de Lazare de Baïf, reconnaît Jean-

La mort de Lazare de Baïf[1], qui suivit de près celle de François Ier, interrompit brusquement cette studieuse félicité. Mais ces trois dernières années de travail assidu avaient profité à Pierre : en quittant la maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, il avait dû remporter le grade de maître-ès-arts, car quelques mois après il se faisait inscrire et prêtait serment à l'Université de Paris[2].

Antoine de Baïf et Ronsard dans ses « enfants » qui, dit l'auteur en sa préface, « tant pour me faire apparoir du labeur de leur estude que pour me donner plaisir et recreation, m'apportoyent chascun jour la lecture qui leur estoit faicte par leur precepteur, de la tragédie d'Euripide nommée Hecuba, me la rendant de mot à mot de grec en latin. » Sans revenir, en effet, sur les autres raisons qui ont autorisé M. René Sturel (*A propos d'un manuscrit du Musée Condé*, dans les *Mélanges offerts à M. Émile Chatelain*, Paris, Champion, 1910), à dénier à Lazare de Baïf la paternité de cette traduction, je vois, comme M. Sturel, une grosse objection à cette paternité dans le peu de temps qui sépare l'entrée de Ronsard chez Baïf (juillet 1544 au plus tôt) de l'apparition de l'Hécube (fin de la même année). Il eût fallu que Ronsard apprît assez de grec pour lire Euripide, que Lazare, touché de ses progrès, ait eu le temps d'écrire sa traduction, de solliciter et d'obtenir un privilège, d'imprimer et de faire tirer son livre. Six mois, c'est bien peu pour tant de labeur, si l'on songe surtout que, dès ce même mois de juillet 1544, Lazare fut envoyé en mission en Poitou et en Languedoc.

1. En septembre ou octobre 1547, car le 8 novembre suivant on dressait l'inventaire de ses meubles au château des Pins. Voy. Pinvert, *Lazare de Baïf*, p. 87-88.

2. « Sequuntur nomina et cognonima juratorum in rectoria magistri Roberti Fournier, incepta decima septa mensis

A ses yeux, ses études n'étaient pourtant pas terminées ; Jean-Antoine de Baïf, pour ce qui le regardait, en jugeait de même ; tous deux s'étaient attachés à leur maître et ami Daurat : ils décidèrent de le suivre dans sa nouvelle fortune.

Cependant, à l'automne de cette même année 1547, Ronsard, étant allé à Poitiers, où du côté de sa mère il avait des parents, rencontra au retour, dans une hôtellerie [1], un jeune homme un

decembris, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo septimo : ...Petrus de Ronssart, nobilis Cenomanensis » (*Acta rectoria Universitatis Parisiensis*, annis 1544-1555 ; ms. latin 9.954 de la Bibliothèque nationale, fol. 74 v°, col. 2). — Ce texte a sans doute été connu de Du Boulay qui, dans son *Historia Universitatis Parisiensis* (t. VI, p. 968), écrit que Ronsard « nomen dedit anno 1547 », dans l'intention d'obtenir quelque bénéfice. La date de 1547 est probable, donnée qu'elle est par Du Boulay, mais elle n'est pas certaine : dans le texte précédent des *Acta Rectoria*, l'année 1547 n'est que la date où commence le rectorat de Robert Fournier, et non celle de l'inscription de Ronsard, qui peut très bien être postérieure de quelques mois à l'entrée en charge de Fournier. En tout cas, cette inscription est bien la première que Ronsard ait prise à l'Université.

1. Binet, édition Laumonier, p. 15, texte C : « Environ ce temps, qui estoit l'an mil cinq cens quarante neuf, ainsi qu'il retournoit d'un voyage de Poictiers à Paris, de fortune il se rencontra en une mesme hostellerie avec Joachim du Bellay, jeune gentilhomme angevin... » Le texte de 1587, que je cite habituellement, ne fait pas mention de cette

peu plus âgé que lui, à la constitution délicate, à la physionomie intelligente, animée d'une ardeur mélancolique. Il eut tôt fait de lier conversation, et, bientôt, dans l'étranger il reconnut un parent : Joachim Du Bellay avait pour père le feu sire de Gonnord, en Anjou, cousin issu de germain de Joachine de Beaumont, grand'mère

rencontre. — Je suis pleinement d'accord avec M. H. Chamard (*Joachim Du Bellay*, p. 37), pour reporter la rencontre de Ronsard et de Du Bellay à 1547. Il faut en effet laisser à Joachim le temps de composer la *Défense et illustration* et l'*Olive*. — Quant à reporter également à cette même année 1547 le mystérieux voyage en Gascogne de Ronsard (Blanchemain, t. II, p. 456) et à le confondre avec celui de Poitiers, comme le veut M. Laumonier (Binet, p. 118-119), je n'y suis nullement disposé. Binet parle formellement d'un voyage à Poitiers, et non en Gascogne ; de plus, les cinq années d'étude à Paris auxquelles le poète fait allusion dans l'ode écrite *A son retour de Gascogne, voyant de loin Paris*, ne peuvent partir de 1542 (Chamard, p. 37, note 5), mais de 1544, date de son entrée chez Lazare de Baïf, et nous ramènent nécessairement à 1549. — M. Chamard avait admis la réalité de la rencontre de Du Bellay et de Ronsard dans une hôtellerie. M. Laumonier la rejette (Binet, p. 117-118), et pour des raisons tout à fait à côté du sujet. Je veux bien que Binet ait entouré l'énoncé du fait d'une série d'erreurs quant aux circonstances. Ces erreurs, j'ai pu les rectifier comme M. Laumonier, sans pour cela déclarer faux l'essentiel du récit de Binet : le fait de l'hôtellerie est de ceux que l'on n'invente pas. Binet, dira-t-on, a pu être trompé sur ce point aussi. Mais rien ne tend à le montrer et, jusqu'à preuve du contraire, je m'en tiens à l'opinion traditionnelle.

maternelle de Ronsard. Au nom de Du Bellay, Pierre dut rappeler le souvenir de ses voisins, les Du Bellay, seigneurs du château de la Flotte qui, de l'autre côté du Loir, fait vis-à-vis à la Poissonnière.

La parenté rapprochait les deux jeunes gens, une égale passion pour la poésie les jeta dans les bras l'un de l'autre, et, l'heure en étant venue, les deux amis se firent leurs confidences. Du Bellay, cadet d'une vieille et noble famille angevine [1], dit sans doute comment, tandis que ses cousins, les Du Bellay de Langey, croissaient en honneur et en fortune par les armes et l'Église, Guillaume, vice-roi de Piémont, Martin, grand capitaine lui aussi, Jean, cardinal et ambassadeur à Rome, René enfin, évêque du Mans, la branche aînée, à laquelle il appartenait, « s'acagnardait » en ses terres.

Pour lui, orphelin né de vieux parents, il avait traîné ses années d'enfance et de jeunesse en face du petit Liré, en ce château de la Turmelière qui, de la rive gauche de la Loire, domine à quinze lieues de tous côtés la campagne angevine, douce, gracieuse et sereine. Que de fois, à l'heure où les derniers reflets du ciel éteint peignent le fleuve de

1. J'ai utilisé pour ce résumé de la jeunesse de Du Bellay le premier chapitre de la thèse de M. Chamard : *J. Du Bellay*.

nuances tristes et mortes, prêtant l'oreille au bruit des laboureurs qui rentrent, aux battements d'ailes des oiseaux qui cherchent leur perchoir, aux frémissements des peupliers tremblant encore du souffle des vents qui s'apaisent, il était demeuré accoudé à sa fenêtre, attentif aux mille sons étouffés qui respectent le sommeil de la nature, oublieux enfin de sa propre existence en écoutant venir la nuit...

Mais, soumis à un frère aîné ignorant et insoucieux du désir de savoir et des rêves poétiques qui le dévoraient, il s'était rongé jusqu'à vingt ans passés dans la plus désespérante et la plus ennuyeuse des oisivetés intellectuelles.

Enfin, il était allé suivre les cours de l'Université de Poitiers, dans l'enthousiasme et l'activité, brûlant de réparer le temps perdu et de combler les lacunes d'une éducation volontairement négligée par son tuteur. Il fréquenta les cours de droit, mais donna sa passion à l'étude des lettres et se mêla de tout son cœur à la société des jeunes poètes qui vivaient à Poitiers. Plein de dédain pour un vieux « rimasseur » du crû, Jean Bouchet, dont, au passage, le nom dut certainement faire rire notre Vendômois, et féru de poésie latine, il s'était lié d'amitié avec deux savants latinistes, Marc-Antoine de Muret, qui, à vingt ans, était déjà professeur de lettres au Collège

Sainte-Marthe, et Salmon Macrin, un protégé de ses cousins de Langey, qui, en vers latins charmants, imités de Catulle et d'Horace, chantait sa jeune femme Guillonne, se plaisant à la parer du nom grec de *Gélonis*, qui veut dire Souriante.

Plus récemment encore [1], il avait rencontré un autre poète, poète français celui-ci, ancien secrétaire de son oncle l'évêque du Mans, qui, tout en lui conseillant de s'adonner à la poésie française de préférence à la latine, par des conseils mûrement réfléchis avait fait luire à ses yeux la pure et brillante image d'une poésie nationale ressuscitée par l'infusion des hautes idées et des grandes passions de la poésie antique. — Alors, en souriant, Ronsard tira sans doute de son pourpoint un petit livre mince, tout frais encore de l'encre d'imprimerie [2], et, silencieux, montra à son nouvel ami leurs deux noms, et le premier essai de chacun d'eux, voisinant fraternellement dans les *Œuvres poétiques* de Jacques Peletier [3].

La même ambition, celle de régénérer la poésie

1. En 1546 (Chamard, *op. cit.*, p. 32).

2. Le privilège des *Œuvres poëtiques de Jacques Peletier du Mans* (Paris, Vascosan et Corrozet) est daté du 1er septembre 1547.

3. Elles contenaient en effet, avec l'ode de Ronsard à Peletier, un élogieux dizain de « *I. Dubellay à la ville du Mans* », au verso du folio 103.

française « avant eux faible et languissante », les brûlait donc tous deux à la fois. Fort de la confiance commune en l'expérience de Peletier, Ronsard fit part à Du Bellay des moyens qu'il avait commencé d'employer pour réaliser cette ambition, et lui expliqua les études auxquelles il se livrait, ardues certes, mais combien passionnantes. Lazare de Baïf et son fils, la sollicitude experte et zélée et les grandes connaissances du père, l'étonnante précocité de Jean-Antoine, la science sans bornes de Daurat en l'une et l'autre langue et sa féconde pédagogie, les trésors de sublime, de grandeur, de beauté et de grâce de la littérature grecque, où Pierre commençait à se débrouiller, firent alors, à n'en pas douter, les frais de l'entretien, mené avec une fougue convaincante par l'enthousiaste néophyte, coupé de questions admiratives par l'étudiant angevin, bientôt enflammé d'une généreuse envie.

Aussi, quand tous deux, botte à botte, se retrouvèrent sur la route pour achever ensemble leur voyage [1], Du Bellay promettait à Ronsard de l'aller rejoindre à Paris et de partager ses veilles sous la direction de Daurat.

1. Binet, édition Laumonier, p. 15, texte C.

*
* *

Au mois de décembre 1547, Daurat devenait principal du Collège de Coqueret [1]. A vrai dire, sa situation était fort ambiguë : principal au regard de l'Université, il n'était que l'homme de paille, inconscient peut-être, de l'étrange propriétaire du collège, l'ancien principal Robert Dugast [2].

Celui-ci avait reçu le Collège de Coqueret de son oncle Simon Dugast, qui lui-même l'avait acheté au fondateur, le Picard Nicolas Coqueret.

Destiné, lors de sa création au milieu du XVe siècle, à n'être qu'un simple pensionnat dont on conduisait les pupilles aux cours de l'Univer-

1. Goujet, *Bibliothèque françoise,* t. XIII, p. 289. — M. Laumonier, dans son édition de Binet, pp. 91-93, s'efforce de prouver que le principalat de Daurat « commença du vivant de Lazare de Baïf, peut-être même dès 1545 ». Mais M. Laumonier avoue lui-même qu'aucun de ses arguments n'est décisif. Je me range donc à l'opinion traditionnelle, en me disant que, si Daurat avait été nommé principal de Coqueret dès 1545, il n'aurait pu, fort probablement, continuer à donner des leçons privées au domicile de Baïf, et, partant, que Ronsard n'eût pas attendu jusqu'aux derniers jours de 1547 pour rejoindre son maître à Coqueret et se faire inscrire à l'Université.

2. Pour R. Dugast et le collège de Coqueret, je me suis inspiré de l'*Histoire de Sainte-Barbe*, de Jules Quicherat, t. I, p. 297 et suiv.

sité, le Collège de Coqueret, par une suite ininterrompue d'abus et d'empiètements, s'était promu collège de plein exercice. Savant jurisconsulte, fort de toute une expérience de chicaneur, Robert Dugast dut être pour quelque chose dans cette évolution. Son esprit autoritaire et sa rapacité étaient la fable du pays latin. Tout moyen était bon à « l'avarissime harpye » pour faire des économies : non content de réclamer induement un pot-de-vin aux candidats qui se proposaient comme régents, il frustrait les maîtres de leurs traitements, leur interdisait le réfectoire à la première irrégularité dans le service, emprisonnait même de sa seule autorité l'un d'eux qui s'était permis de lui manger un pain d'un sou.

Enfin les régents s'étaient plaints à la Faculté des Arts qui, malgré toutes les ruses et toutes les chicanes du vieux procédurier, avait déclaré celui-ci déchu de tous ses droits académiques et dessaisi de la régie du Collège de Coqueret, dont elle ne lui laissait que le titre de propriétaire.

C'était encore trop. Un chicaneau est patient : Dugast attendit vingt ans sa résurrection. Alors, l'oubli s'étant fait, ses juges et ses victimes étant morts, lui-même « s'observant d'ailleurs de manière à ne pas attirer l'attention sur lui, il remit un doigt, puis un autre dans les affaires de son collège, et, à la fin, l'administration rentra tout entière

dans ses mains [1] ». Cependant il lui fallait quelqu'un pour jouer officiellement le rôle de principal. Libre et sans ressources par la mort de Lazare de Baïf, Daurat en accepta le titre. « Plein de l'avenir qu'il rêvait pour les lettres, et tout occupé d'un plan de réformes dans les études..., Daurat n'eut aucun souci d'aligner des chiffres ou de solder des mémoires. Il abandonna volontiers cette besogne à son propriétaire, qui s'y entendait mieux que lui ; et, une fois engagé dans les concessions, il en fit tant que son autorité se réduisit à celle d'un préfet d'études [2]. »

Il n'était pas le premier professeur de grec que Coqueret entendît : l'illustre François Tissard avait déjà enseigné dans ses murs ; après lui était venu, au commencement du XVIe siècle, Denys Lefèvre qui « expliquait, paraît-il, avec un tel succès les auteurs grecs et latins, que les envoyés vénitiens, alors à Paris, étant venus l'entendre, dirent tout haut qu'avec un pareil homme la France était à la hauteur de l'Italie et de la Grèce... C'était peut-être la première fois, suivant Du Boulay, qu'on expliquait du grec dans l'Académie de Paris. Singulière destinée qui voulait que la langue grecque trouvât son premier asile au collège même où,

1. Quicherat, *op. cit.*, p. 302.
2. *Ibidem.*

près de cinquante ans plus tard, Daurat allait révéler à ses élèves les beautés d'Homère, de Pindare et d'Eschyle [1]. »

Sous la direction de Daurat, Coqueret, naguère si humble qu'on a pu le traiter de « prétendu collège [2] », connut soudain une éclatante prospérité. Avec l'ardente passion qu'il mettait à toute chose, le savant helléniste avait immédiatement organisé des cours publics [3] largement ouverts aux étudiants comme aux gentilshommes. Destinées sans doute plutôt à la diffusion du goût des études et des lettres grecques, qu'à l'explication philologique des textes anciens, ces conférences, qui méritèrent le nom d'Académie [4], attirèrent tout ce que le Paris d'alors comptait d'esprits cultivés et curieux. A vrai dire, cette institution prospère n'était qu'une application particulièrement heureuse d'un usage qui permettait à certains externes amateurs, véritables étudiants de quarantième année, d'assister à leur gré à certains cours des

1. H. Chamard, *Joachim Du Bellay*, p. 44.

2. Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. IV, p. 38.

3. J'adopte sur ce point l'opinion de M. Chamard (*Joachim du Bellay*, p. 46), qui interprète ainsi l' « académie » dont parle Binet, et d'autant plus volontiers, comme je l'explique dans le texte ci-dessus, que je ne vois pour ma part dans l'académie de Daurat qu'une application particulièrement heureuse d'un usage courant.

4. Binet, édition Laumonier, p. 11, texte C.

collèges. Pour ces *galoches*, comme on les appelait, suivre les classes était devenu une profession : ils n'avaient qu'à en demander, contre argent, l'autorisation aux régents, « dont l'amour-propre était flatté de voir des hommes faits, souvent des têtes blanches, garnir leur auditoire d'adolescents[1] ».

Ils y vinrent en si grand nombre que Ronsard pouvait dire à son maître :

> Tant d'âmes ne courent pas
> Après Alcée là-bas,
> Quand hautement il accorde
> Les guerres dessus sa corde,
> Comme ta douce merveille
> Emmoncelle par milliers
> Un grand peuple d'escoliers
> Que tu tires par l'oreille.[2]

Il est séduisant de voir des disciples de Daurat dans cette « musine » troupe qui, l'an 1549, accompagna le maître, Ronsard, Du Bellay et Baïf au déjeuner sur l'herbe d'Arcueil. Que Denizot, Bertrand Bergier, La Hurteloire, René d'Urvoy, Guy Pacate, Claude de Lignery, Guillaume Capel et Latan aient été les intimes de Ronsard et par conséquent des admirateurs convaincus de Daurat, rien de plus certain. Il est plus douteux, par

1. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 75-76.
2. Édition Blanchemain, t. II, p. 109.

exemple, qu'ils aient tous été pensionnaires du Collège de Coqueret [1]. Ils se contentaient sans doute d'en suivre assiduement les conférences publiques, où des courtisans arrivés comme Lancelot Carle, et des humanistes consacrés comme Pierre de Paschal [2], Denys Lambin, puis Marc-Antoine de Muret [3] quand il fut venu de Poitiers, coudoyèrent des artistes comme Nicolas Denizot et des poètes fantaisistes comme Bertrand Bergier. C'est en tout cas dans ce cercle d'esprits originaux, dans cette *brigade* avec qui nous tenterons de faire plus ample connaissance, que devaient se recruter, pour se concentrer en un cénacle plus étroit, les futurs poètes de la Pléiade.

Ce qui est, au point de vue de Ronsard, encore plus intéressant que « l'Académie » de Coqueret, ce sont les leçons fermées que Daurat donnait à ses élèves pensionnaires. De ces derniers, certainement

1. C'est pourtant ce que pense M. Chamard (*op. cit.*, p. 47), d'après la pièce de Ronsard intitulée *les Bacchanales*. Je ne vois pour ma part dans ces vers rien qui puisse confirmer l'opinion de M. Chamard. Il me semble au contraire que c'est du dehors que viennent, pour réveiller Ronsard, ces « compaings enjouez » (édition Blanchemain, t. VI, p. 358 et suiv.).

2. *Élégie à Belleau*, édition Blanchemain, t. IV, p. 300.

3. Muret qui, à entendre Binet (éd. Laumonier, p. 13), paraîtrait avoir été l'élève de Daurat en même temps que Ronsard et Baïf, n'est arrivé à Paris qu'en juillet 1551.

beaucoup moins nombreux que les auditeurs libres, nous ne connaissons à dire vrai que trois ou quatre : Ronsard, Baïf, Du Bellay, et, sans doute, un certain Frédéric Jamot, qui devait finir médecin à Béthune, et à qui Ronsard paraît n'avoir jamais fait attention [1].

Ronsard et Baïf étaient venus se loger au collège même [2], situé sur la montagne Sainte-Geneviève, en plein cœur du pays latin [3]. Sauf quelques particularités, leur existence y devait être celle des autres élèves, dont le ramassis hétérogène, à Coqueret comme ailleurs, donnait aux collèges de la Renaissance un aspect truculent dont nous nous faisons

1. C'est par Jamot lui-même que l'on connaît cette camaraderie. Jamot publia en effet chez Plantin en 1593 des *Varia poëmata græca et latina*, parmi lesquels une pièce latine adressée à Daurat retrace le souvenir des leçons de Coqueret (citée par Laumonier, édition de Binet, p. 111).

2. Binet, édition Laumonier, p. 11.

3. Sur le plan du pays latin que Quicherat a publié en tête du premier volume de son *Histoire de Sainte-Barbe,* on voit que Coqueret se trouvait dans le même quartier que les collèges de Reims, de Toul, de Plessis, de Noirmoutiers et de Karembert. Il était situé sur la paroisse Saint-Hilaire et occupait la basse-cour de l'Hôtel de Bourgogne, bordée par la rue Chartière, la rue du Mont-Saint-Hilaire, la rue du Chaudron (aujourd'hui impasse Chartière), la rue de Lanneau et la rue d'Écosse. Il n'en subsiste aujourd'hui aucun bâtiment, mais on peut encore en voir un débris au nº 11 de l'impasse Chartière : la porte cintrée dont le tympan s'orne d'une coquille sculptée relativement moderne.

difficilement l'idée. A côté de cette classe d'écoliers très pauvres qui servaient de domestiques, entre les boursiers, dont leur fortune relative les distinguait naturellement, et les externes libres ou *martinets* habitant au dehors, les deux amis semblent s'être agrégés à ce groupe de pensionnaires appelés *caméristes*, qui, au lieu du dortoir commun, avaient droit à une chambre particulière [1]. Délaissant autant qu'il le pouvait l'Écurie royale, Ronsard avait tenu à partager la chambre de son cher Baïf et à continuer cette collaboration qui pour tous deux, pour Ronsard surtout, avait été déjà si profitable. En ce temps-là, les collèges n'avaient pas de salles d'étude, et c'était dans leur propre chambre que les pensionnaires repassaient et mûrissaient les cours pris au dehors ou suivis au collège même. « Nous ne pouvons oublier de quel désir et envie ces deux futurs ornements de la France s'adonnoient à l'estude. Car Ronsard, qui avoit demeuré en court, accoustumé à veiller tard, estudioit jusques à deux heures après minuit et, se couchant, resveilloit Baïf qui se levoit et prenoit la chandelle et ne laissoit refroidir la place [2]. » Mais, quand ses insomnies

1. Ces renseignements sur la vie de collège au XVI[e] siècle sont empruntés à Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, ch. IX et X.

2. Binet, édition Laumonier, p. 12 ; Binet s'est inspiré ici d'une pièce de Baïf (édition Marty-Laveaux, t. V, p. 323).

morbides le reprenaient, bien souvent « la tarde Aurore »

> *Le vit* au matin encore
> Parmy le lict travailler.
> Et depuis le soir veiller.[1]

C'était là une violation certaine du règlement général des collèges, qui voulait que la cloche sonnât le réveil à quatre heures du matin et à neuf heures du soir commandât le couvre-feu, sauf pour les maîtres et les élèves autorisés, dont la chandelle pouvait brûler jusqu'à onze. Mais la protection de Daurat s'étendait sur ses disciples préférés, et dans le cadre restreint du petit Collège de Coqueret la personnalité du principal, auquel incombait comme partout ailleurs la majeure partie de l'enseignement qui s'y donnait — « il n'avait pas une cohorte de maîtres d'études sur qui se reposer », — devait prendre une réelle autorité, du mérite et de la renommée des leçons qu'il y prodiguait.

*
* *

A Coqueret comme dans les autres collèges, les classes avaient vraisemblablement lieu le matin de huit à dix heures et l'après-midi de trois à cinq ;

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 258.

elles étaient immédiatement suivies d'exercices variés destinés à les mieux mettre en mémoire, qui se décomposaient en répétitions mutuelles que les élèves se donnaient les uns aux autres, et en disputes où ils argumentaient deux à deux après s'être partagé les rôles. Ronsard et Baïf, seuls dans leur chambre particulière, ne faisaient en somme qu'appliquer à leur cas particulier la méthode générale d'instruction de l'Université de Paris.

Quant aux leçons du maître, elles consistaient essentiellement dans la lecture et l'explication des auteurs. D'où le titre de *lecteur* donné à tout professeur, qu'il fût du Collège royal ou du simple Collège de Coqueret. Dans ses explications le lecteur s'attachait à montrer « les raisons et les conséquences de chaque division de l'ouvrage, de chaque paragraphe, de chaque phrase et de chaque terme dans la phrase ». Si ce mode traditionnel d'exposition convenait à peu près autant à l'enseignement des lettres qu'à celui de la scholastique, il ne pouvait en être de même de l'autre méthode imposée par les règlements, celle des questions, par laquelle « on dégageait toutes les propositions susceptibles d'être discutées en deux sens contraires, qu'on résolvait en concluant par forme de syllogisme à l'affirmative ou à la négative... Aussi les humanistes du XVI[e] siècle s'élevaient-ils vivement contre cette dernière méthode, avec d'autant plus de raison

que l'élément nouveau qu'ils faisaient prévaloir dans les études ne comportait pas d'exercices de ce genre. » Pour sa part, Daurat sut briser avec des errements aussi déplacés.

La base même de son enseignement était l'étude de la langue et de la littérature grecques[1]. Si les œuvres grecques sont le but, la langue grecque est le moyen ; par une méthode originale Daurat s'en servait même pour enseigner le latin[2] : dans de féconds rapprochements entre les deux langues, il trouvait sans doute un point d'appui solide pour asseoir une culture latine supérieure.

Pour atteindre à celle-ci, l'étude des poètes lui parut devoir être mise au premier rang, soit qu'il s'y laissât entraîner par les tendances de ses disciples, soit qu'il s'y plût par goût personnel. Virgile, Horace, les Élégiaques et Ovide, si précieux pour les connaissances mythologiques, furent lus les premiers. Parmi les prosateurs, Cicéron eut la

1. L'étude des questions purement littéraires que soulève la biographie de Ronsard ne rentrant pas dans mon plan, je me suis contenté, afin de ne pas laisser ici de lacune trop béante, d'emprunter au bon livre de M. Chamard sur Du Bellay les indications qui suivent, et qui ne me semblent devoir vieillir que lorsqu'on aura fait une étude d'ensemble des sources de la Pléiade. Le livre de M. Laumonier sur *Ronsard poète lyrique*, parce qu'il entre à certains égards dans plus de détails, est à consulter également en cette matière.

2. Binet, édition Laumonier, p. 12.

place d'honneur, mais Salluste et Tite-Live ne paraissent point en avoir souffert, non plus que les traités de rhétorique dont la possession était indispensable à Ronsard et à Du Bellay pour le but qu'ils poursuivaient. Un caractère notable de l'érudition latine que Daurat donna à ses élèves, c'est qu'il ne rechercha pas uniquement la latinité dans les œuvres des écrivains de la République et de l'Empire, mais qu'il en poursuivit l'étude jusque dans les écrits des humanistes qui, poètes ou philologues, s'étaient depuis Pétrarque enflammés d'amour pour l'Antiquité.

Mais Daurat philologue nous restera toujours à peu près inconnu. Nous nous faisons une idée plus nette de son rôle d'initiateur à la beauté antique. De tous ses élèves, Ronsard est celui qui lui doit le plus, celui sur qui l'influence de son goût et de ses conseils a été la plus profonde ; Baïf ne tenait pas son savoir de Daurat ; quant à Joachim, outre qu'il fut par tempérament de beaucoup le plus latin des trois amis, n'ayant commencé le grec que trois ans au moins après eux, il ne put jamais devenir un sérieux helléniste.

Ronsard, au contraire, s'était fait tout grec : les leçons de Daurat ne lui suffisaient pas, il lui fallait encore celles du docte Turnèbe qu'il allait écouter au Collège royal[1]. Son intérêt n'était cependant

1. Binet, édition Laumonier, p. 12.

pas lassé lorsqu'il revenait à Daurat. Écoutons plutôt Veillard : « De quelle passion il s'était enflammé pour les lettres grecques ! Et quand le Délien Daurat, pour la première fois, présenta à la France Eschyle, Pindare, Musée, Hésiode, inconnus et étrangers jusqu'alors, comme il buvait ses paroles, avec quelle avidité il savoura ces poètes, comme brûlé d'une soif inextinguible ! [1] »

— « Et quoy, mon maistre, m'avez-vous caché si longtemps toutes ces richesses ? [2] » s'écria-t-il, le jour où Daurat lui lut « de plein vol » le *Prométhée* d'Eschyle.

Tel quel, l'enseignement de Daurat, quelque horizon qu'il ait ouvert à Ronsard, l'engagea dans une voie mauvaise et a manqué fausser son goût. Certes « Daurat était un très excellent poète grec et latin (natif de Limoges comme Alcman de Scythie), duquel les loüanges sont telles qu'il est impossible de les pouvoir exprimer ; et vaut mieux, comme de Carthage, s'en taire que d'en peu parler [3] », mais il n'était avec toute son érudition qu'un « barbare », au sens grec du mot. Ronsard et Baïf, malgré leur enthousiasme et leur zèle de néophytes, n'étaient eux aussi que des barbares, capables

1. Veillard, *Petri Ronsardi laudatio funebris*, folio 14, r°.
2. Binet, édition Laumonier, p. 12.
3. Commentaire de Muret aux *Amours de Cassandre*, édition de 1610, t. I, p. 99.

certes d'être émus, d'admirer, de sentir la beauté, mais non, peut-être, de distinguer, de comprendre et de goûter toutes les nuances. A leurs yeux aveuglés par la piété, tout fut « richesses » dans la littérature grecque. D'Homère à Lycophron la distance est énorme : ce fut pour Daurat et ses disciples un jeu de la franchir, ou plutôt ils ne s'aperçurent même pas qu'il y avait un abîme. Dans leur désir confus d'une poésie savante et « artiste », leur goût alla naturellement aux plus profonds, puis aux plus obscurs des poètes grecs, Pindare, Eschyle, Aristophane, « tous auteurs difficiles à coup sûr et qu'on n'entend point sans de rudes efforts [1] ».

Bientôt ils en vinrent à « juger de la valeur des œuvres par la peine qu'ils s'étaient donnée pour posséder [2] ». Rien ne les effraya : non contents d'avoir « déterré [3] », comme ils s'en vantaient, Callimaque et Nicandre, ils descendirent jusqu'au « désespéré [4] » Lycophron, jusqu'à l'absurde Tzetzès, et, pour l'amour du grec, ils les goûtaient.

1. Chamard, *op. cit.*, p. 55.

2. *Ibidem.*

3. Édition Blanchemain, t. II, p. 51. — Belleau suppose-t-il que Ronsard est à sa table de travail : « Tu le trouveras, dit-il aussitôt au papillon qu'il lui adresse, tu le trouveras dessus Nicandre, — Sur Callimach, ou sur la cendre — D'Anacréon... » (Edit. Marty-Laveaux, t. I, p. 52.)

4. Jean Martin, apud Chamard, *op. cit.*, p. 56, note 1.

Aussi, pour l'amour du grec, on leur doit pardonner. C'est la règle universelle : la mesure et le goût ne viennent qu'après, bien après la fougue et l'élan.

La passion de la mythologie, la curiosité pour les théogonies et les fables symboliques contribuèrent d'autre part à renforcer dans l'enseignement de Daurat ce caractère d'ésotérisme qui n'était pas pour déplaire, loin de là, à l'orgueilleux et farouche Vendômois, prompt à se féliciter d'avoir appris de son maître, comment

> On doit feindre et cacher les fables proprement,
> Et à bien desguiser la verité des choses
> D'un fabuleux manteau, dont elles sont encloses. [1]

Au seul point de vue scientifique d'ailleurs, Ronsard tira, on peut l'affirmer à coup sûr, un merveilleux profit des leçons de Coqueret. Ses connaissances philologiques étaient fort solides. N'était-il pas capable de lire en trois jours toute l'Iliade [2] ? Ne remarqua-t-il pas une fois que toutes les traductions latines et françaises d'Homère avaient fait un contre-sens en appelant *ceston* la ceinture de Vénus [3] ? Ne composa-t-il pas, à l'aide

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 190.
2. *Ibidem*, t. I, p. 413.
3. Commentaire de Belleau aux *Amours de Marie*, édition de 1610, t. I, p. 305.

de manuscrits inédits, « un Recueil de vers de plusieurs poètes grecs, dont nous ne cognoissons presque que les noms, dans le dessein de les communiquer au public, et qu'à cet effet, en mourant, il laissa ce recueil dans les mains de son intime amy Jean Galandius qui eust peu et deu mesme nous faire part de ces antiques et nobles productions d'esprit [1] » ? Enfin ne lut-il pas, avec un intérêt qui nous plonge dans l'étonnement, les *Commentaires* de César que le maréchal Philippe Strozzi « avait tournés de latin en grec, et luy mesme escrits de sa main, avec des commantz latins, additions et instructions pour gens de guerre les plus belles que je vis jamais et qui furent jamais escrites. Le langage grec estoit très beau et très éloquant — ajoute Brantôme — à ce que j'ay ouy dire à gens très sçavans qui l'avoient veu et leu comme M. de Ronsard et M. Daurat, s'estonnans de la curiosité de cest homme à s'estre amusé à faire ceste traduction, puisque l'original estoit si eloquant latin ; et disoient le grec valoir le latin [2]. »

Toute cette érudition, par malheur, ne tourna pas toujours au plus grand bien de son œuvre, et beaucoup de taches qui nous y offusquent viennent d'un souvenir trop fidèle des auteurs de la dé-

1. Colletet, d'après Critton, apud Blanchemain : *Œuvres inédites de Ronsard*, p. 33.

2. Brantôme, édition Lalanne, t. II, p. 241.

cadence. Cependant oserions-nous l'affirmer d'une façon générale ? N'est-ce pas chez l'un de ceux-ci qu'il a découvert le bel exemple, un peu extravagant, on y consent, mais qu'il a mis en si noble langage, de l'*Equité des vieux Gaulois* ? Jusqu'ici tous les critiques se sont accordés pour en faire honneur à son imagination. C'est le plus original et le plus éloquent de ses poèmes, disait-on. Le plus éloquent, oui ; le plus original, non : il ne l'est ni plus ni moins que les autres. Aventure et personnages, Ronsard les tenait du très inconnu Aristodème de Nysa [1], qu'il avait lu dans le texte : il les a seulement revêtus des splendeurs de son « écriture [2] ».

Les contemporains ne s'y trompèrent pas : à leurs yeux, grâce aux leçons de Daurat, Ronsard fut un des premiers hellénistes de son temps.

1. A la vérité, cette légende se trouve chez deux auteurs grecs, Aristodème de Nysa et Parthénios de Nicée. Le récit de ce dernier a été utilisé par l'auteur inconnu des *Discours non plus mélancholiques que divers* : les noms des personnages sont les mêmes. C'est de celui d'Aristodème que Ronsard, de son côté, s'est servi, car sa milésienne se nomme Glythymie comme celle d'Aristodème, tandis que celle de Parthénios se nomme Erippè. (Voir Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. II, p. 503.)

2. Édition Blanchemain, t. IV, p. 219. Ainsi ce mot d'« écriture », que nos contemporains ont pensé créer, avait déjà été employé en ce sens spécial par Ronsard.

Sa science reçut en 1567 une consécration officielle.

L'année précédente, à la suite d'une nomination scandaleuse [1], qui risquait de compromettre la renommée du Collège royal, sur les instances réitérées de Ramus, Charles IX avait à deux reprises promulgué des lettres patentes portant qu'à l'avenir tout candidat à l'une quelconque des chaires du Collège ne serait admis qu'après avoir subi un examen public devant la compagnie des lecteurs royaux et donné ainsi la mesure de son talent. La première candidature à laquelle on appliqua le nouveau règlement fut celle de Nicolas Goulu, qui se présentait à l'une des deux chaires de langue grecque, devenue vacante par la démission de Daurat. Celui-ci se retirait justement pour laisser la place libre à Goulu, fiancé de sa fille Madeleine. Le jury comprenait, outre Daurat, encore en fonctions, Louis Duret, professeur de médecine, Jacques Charpentier, l'ennemi de Ramus, professeur de mathématique et philosophie, Léger Duchesne, professeur de langue latine, et Denys Lambin, titulaire de l'autre chaire de langue

1. Celle d'un Sicilien, Dampestre Cosel, mathématicien fort remarquable, mais également impuissant à s'exprimer en latin et en français. Cette incapacité constatée, il fut d'ailleurs renvoyé. Sur cette crise du Collège royal, voir Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, pp. 216 et suiv.

grecque. A ces cinq maîtres avaient été joints trois hellénistes réputés, tous trois poètes et membres, avec Daurat, de la Pléiade, Remy Belleau, Antoine de Baïf, et enfin notre Ronsard. Les épreuves, fort analogues à celles de l'agrégation d'aujourd'hui, durèrent six jours : lecture et explication publiques, en latin naturellement, de textes grecs variés choisis par le jury. Sur l'attestation collective [1], destinée à passer sous les yeux du roi, que le candidat était digne de remplir la chaire de langue grecque, Ronsard signa, le premier après les professeurs en titre du Collège royal.



Cependant, ce n'était pas pour acquérir une érudition de philologue ni même devenir un humaniste accompli, que Ronsard s'était mis à l'école de Daurat. Son but en étudiant les littératures antiques avait été d'en apprendre les beautés et d'en piller les richesses. Il se trouva qu'en réalité l'influence de Pindare et de Platon vint renouveler toute sa conception de la poésie ; elle respecta bien le fort et le faible de sa nature, mais pour les

1. Ce diplôme a été acquis par le Collège de France, et M. Lefranc lui a consacré une note dans l'*Annuaire* du Collège pour 1904.

justifier après coup en les unissant dans une esthétique transcendante.

Chez Ronsard, nous l'avons vu, l'inspiration poétique est en relation intime avec l'abondance et la générosité du tempérament ; elle constitue une jouissance, une délectation presque physique, et en même temps une passion intellectuelle qui peut commander aux sens et en imposer bien souvent à la chair et à ses misères. Qu'un génie aussi richement doué ait enfanté ses œuvres dans l'allégresse, c'est ce dont on ne peut douter en l'entendant, dans la préface de son premier recueil [1], parler en ces termes de ses premières années : « Bien que la jeunesse soit tousjours eslongnée de toute studieuse occupation pour les plaisirs volontaires qui la maistrisent, si est-ce que dès mon enfance j'ay tousjours estimé l'estude des bonnes lettres l'heureuse félicité de la vie, et sans laquelle on doit desesperer de pouvoir jamais atteindre au comble du parfait contentement ». Et bien plus tard, en la pleine vigueur de son âge, il dit un jour : « Bref la poësie est pleine de toute honneste liberté et, s'il faut dire vrai, un folastre mestier... Si tu veux sçavoir pourquoy j'y travaille si allegrement ? Pour ce qu'un tel passe temps m'est agreable [2] ».

1. Odes de 1550. Édition Blanchemain, t. II, p. 9.

2. *Epistre au Lecteur*... 1563-1564. Édition Blanchemain, t. VII, p. 139.

Je prens tant seulement les Muses pour esbas ;
En riant je compose, en riant je veux lire,
Et voila tout le fruict que je reçoy d'escrire.
Ceux qui font autrement, ils ne sçavent choisir
Les vers qui ne sont nez sinon pour le plaisir. [1]

« Les vers qui ne sont nez sinon pour le plaisir ». Répétons ce vers et retenons-le : c'est la pure expression de la poésie ronsardienne, la fin même de l'art classique et la raison d'être de l'art véritable en tous les temps. Sa vive spontanéité où brille soudain la raison charmante et profonde de tant de cadences parfaites des *Amours*, des *Odes*, des *Églogues*, des *Poèmes*, l'apparente à la définition candide que Poussin donnait de son art en le présentant simplement comme « l'imitation de tout ce qui se voit sous le soleil, ayant pour fin la délectation ».

Et cette heureuse formule, c'est le poète lui-même qui l'a trouvée naturellement, en toute sincérité, lorsque — par souci de répondre aux diffamations de ses ennemis protestants, et dédaigneux alors de cette outrecuidance grandiloquente qu'il croit de mise au contraire avec la mesquinerie des envies littéraires, — il reconnaît et proclame, pour sa justification et pour sa gloire, l'accord

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 124.

essentiel de son œuvre et de son tempérament [1].

Accord qui se trahit d'ailleurs trop souvent, le poète l'avoue, par des inégalités et des faiblesses imputables à l'inconstance et à la fantaisie de l'inspiration.

...Poète je suis
Plein de fureur ; car faire je ne puis
Un trait de vers, soit qu'un prince commande,
Soit qu'une dame ou l'ami m'en demande,
Et à tous coups la verve ne me prend,
Je bée en vain, et mon esprit attend
Tantost six mois, tantost un an sans faire
Vers qui me puisse ou plaire ou satisfaire. [2]

Cette instabilité physiologique de la « fureur » poétique, si fréquente qu'elle soit, peut être cependant considérée comme un élément d'infériorité, en comparaison de natures mieux organisées. Ronsard s'en fut trouvé secrètement humilié, s'il n'eût découvert chez ses modèles grecs l'explication métaphysique et la glorification esthétique de cette disposition.

Elle est en effet le caractère qui trahit la sublimité et l'origine divine de l'inspiration. Car la poésie

1. Les deux textes de prose et de vers cités plus haut ont été écrits, je le rappelle, en 1563, au plus fort de sa polémique avec les Huguenots.

2. Édition Blanchemain, t. VI, p. 55.

Est un don qui ne tombe en toute fantaisie,
Un don venant de Dieu, que par force on ne peut
Acquerir, si le ciel de grâce ne le veut. [1]

Lorsque la « sainte fureur » d'Apollon vient troubler le cœur du poète, celui-ci doit s'y abandonner, souffrir qu'elle lui secoue le corps et l'âme, et trembler tout entier du branle qu'elle lui imprime. Le Dieu qui donne ce délire est celui-là même qui tourmente la Sibylle dans ses transes apocalyptiques, et, à entendre Ronsard, ces deux égarements sont aussi douloureux.

Je suis troublé de fureur,
Le poil me dresse d'horreur,
D'un effroy mon âme est pleine,
Mon estomac est pantois
Et par son canal ma vois
Ne ne desgorge qu'à peine.
Une déité m'emmène... [2]

Où saisir plus nettement qu'en ces vers le souvenir trop présent d'un passage fameux du *Phèdre*, où Socrate, après avoir exposé à son jeune ami que les dieux ne se révèlent à nous que dans un délire inspiré, et lui avoir décrit celui des Sibylles et celui des mystiques, en rapproche une troisième espèce

1. Edition Blanchemain, t. VI, p. 202.
2. *Ibidem*, t. II, p. 43.

de délire, « qui est celui qu'inspirent les Muses, quand il s'empare d'une âme simple et vierge, qu'il la transporte et l'excite à chanter des hymnes ou d'autres poèmes [1] » ? Sur ce thème Ronsard a brodé à l'infini :

> Tout le cœur me débat d'une frayeur nouvelle ;
> J'entends dessus Parnasse Apollon qui m'appelle,
> J'oy sa lyre et son arc branler à son costé ;
> Quelque part que mon pied vagabond soit porté,
> Ses lauriers me font place, et sens ma fantaisie,
> Errante entre les dieux, se souler d'ambroisie. [2]

« Ce talent que tu possèdes, avait dit encore Socrate au rhapsode Ion, n'est pas en toi l'œuvre de l'art ; c'est je ne sais quelle force divine qui te transporte... En effet le poète est un être léger, ailé et sacré ; il est incapable de chanter avant que le délire de l'enthousiasme ne le prenne ; jusque-là on ne fait point de vers, on ne prononce point d'oracles. Or, comme ce n'est point l'art, mais une inspiration divine qui dicte au poète ses vers et lui fait dire sur tous les sujets toutes sortes de belles choses, celui-ci doit tout à l'inspiration, rien à l'art [3] ». Il n'a donc plus qu'à se laisser faire et à se confier à cette inspiration :

1. Je suis à peu près la traduction de Victor Cousin.
2. Édition Blanchemain, t. III, p. 265.
3. Platon, *Ion*, trad. Cousin.

Elle, de vertus toute pleine,
De ses secrets *le* remplira
Et en *lui* les accomplira
Sans art, sans sueur ne sans peine. [1]

Cette « gentille et docte frénésie » lui tiendra lieu d'ordre, de composition et de plan :

Tu te moques, aussy, de quoy ma poësie
Ne suit l'art misérable, ains va par fantaisie,
Et de quoy ma fureur sans ordre se suivant
Esparpille ses vers comme fueilles au vent...
En l'art de poësie, un art il ne faut pas
Tel qu'ont les prédicans, qui suivent pas à pas
Leur sermon sceu par cœur, ou tel qu'il faut en prose,
Où tousjours l'orateur suit le fil d'une chose.
Les poëtes gaillards ont artifice à part ;
Ils ont un art caché, qui ne semble pas art
Aux versificateurs, d'autant qu'il se promeine
D'une libre contrainte où la Muse le meine. [2]

Le travail ni l'effort ne sauraient donc que faire pour améliorer une vertu divine, parfaite en son essence.

C'est que tout vrai poète est nécessairement touché de l'aiguillon du Dieu, qui sait reconnaître :

... ceux qui ont la fantaisie
Esprise ardentement du feu de poësie,

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 84.
2. *Ibidem*, t. VII, p. 122-123.

Qui n'abusent du nom, mais à la vérité
Sont remplis de frayeur et de divinité.
...Ils ont les pieds à terre et l'esprit dans les cieux,
Le peuple les estime enragez, furieux,
Ils errent par les bois, par les monts, par les prées
Et jouissent tout seuls des Nymphes et des Fées. [1]

On ne pourrait qu'approuver ces petites leçons de critique littéraire et d'esthétique, si l'on ne se doutait à bon escient que ce que Ronsard prône ici, c'est ce désordre dans le délire systématique, dont avec tout son siècle il crut trouver dans Pindare le modèle impérieux. Le XVII[e] et le XVIII[e] siècle partagèrent cette erreur : Boileau à son tour la mit en précepte, en exemple même, et fit des disciples. Disciples timides. Mais Ronsard n'était pas de ceux-là : dans les *Odes* qu'il a imitées de Pindare, il a naïvement renchéri sur l'enthousiasme et les libertés de son modèle. Il en a même cultivé l'obscurité qui, chez Pindare, n'est bien souvent qu'injure du Temps. Il n'en reste pas moins que le culte de la « lyre thébaine », entre autres bons effets, eut celui de confirmer Ronsard dans le mépris justifié des platitudes rimées, avec une habileté bien prosaïque et toute professionnelle, où les suivants de Marot se complaisaient inlassablement. C'est en opposition contre eux qu'il prit

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 313-314.

plaisir à répéter que les poètes sont les « mignons » des dieux :

> Un démon les accompaigne,
> Par sur tous le mieux instruit,
> Lequel en songes, la nuict,
> Sans nul travail les enseigne. [1]

Leur cœur s'en affermit, leur intelligence s'éclaire, toute ambition est digne de leurs efforts, toute audace leur réussit, et le succès les pare d'une auréole qui fait pâlir le triste populaire.

> Je ne veux couronner mes cheveux ny mon front,
> D'un laurier qui croistra sur la pente d'un mont ;
> Je veux l'aller chercher au plus haut d'une roche
> Difficile à grimper, où personne n'approche ;
> Je veux avec travail brusquement y monter,
> M'esgratignant les mains...
> Peuple, ce verd laurier pour qui j'ai combatu
> (Diray-je en le monstrant) est de grande vertu !
> Si quelqu'un le regarde, ou le masche, ou le pose
> Pour couronne à son chef, tout soudain il compose,
> Et les Muses, qui sont noble race du ciel,
> Arrosent sa parolle et sa bouche de miel.
> Il est soudain aimé des seigneurs et des princes,
> Il marche venerable au milieu des provinces,
> Il est de tous costez d'un peuple environné,
> Il a le front de gloire et d'honneur couronné,
> Et au trait de ses yeux et au port de sa face
> Ses ennemis ont peur et sont froids comme glace ;
> Il est sans passion, sans crainte ny douleur,
> Plus grand que le destin, fortune et le malheur. [2]

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 118.
2. *Ibidem*, t. V, p. 201-202.

Nous voilà bien loin de cette attitude d'amuseur, de cette profession de charmeur des princes, qui étaient la seule ambition des écrivains de l'âge précédent, des Marot et des Saint-Gelais. Avant l'initiation à l'Antiquité, Ronsard était plein d'indulgence pour eux, il se serait presque contenté d'être leur rival heureux ; plus tard même, mais sans l'avouer, il ne dédaignera pas de tenir leur rôle au jour le jour ; mais en vérité l'essence de sa poésie est plus haute ; le devoir du poète lui semble, surtout maintenant, plus noble : auprès de ses semblables il a une mission salutaire à remplir. Devin et philosophe, prophète et physicien, voilà les caractères du poète, atteint

Des poignants aiguillons de la Divinité.
  Quand l'homme en est touché, il devient un prophète,
Il prédit toute chose avant qu'elle soit faite,
Il connoit la nature et le secret des cieux
Et d'un esprit bouillant s'élève entre les Dieux.
Il connoit la vertu des herbes et des pierres,
Il enferme les vents, il charme les tonnerres ;
Sciences que le peuple admire et ne sçait pas
Que Dieu les va donnant aux hommes d'icy bas
Quand ils ont de l'humain les âmes séparées... [1]

Alors le poète,

... à fin que le peuple ignorant ne mesprise
La vérité cognue après l'avoir apprise,

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 188-189.

D'un voile bien subtil (comme les peintres font
Aux tableaux animez) luy couvre tout le front,
Et laisse seulement tout au travers du voile
Paroistre ses rayons comme une belle estoille,
A fin que le vulgaire ait désir de chercher
La couverte beauté dont il n'ose approcher. [1]

On voit maintenant à quelle école Ronsard a conçu l'ambition de s'élever au zénith de la poésie, chez quels modèles il a pris la force et l'habitude de ces larges coups d'aile, qui l'emportent sur des sommets inaccessibles à son ami Du Bellay lui-même, et qui en firent de son temps le maître incontesté de presque toutes les provinces poétiques. Pindare et Platon furent son Apollon et ses Muses.

Mais en le rendant difficile à l'intelligence d'un public encore aussi peu formé aux grandes pensées qu'aux allusions mythologiques, ces influences, auxquelles il s'abandonne avec un orgueilleux enthousiasme, lui feront le succès et la popularité encore plus malaisés. Il le sait, et d'inspiration divine ; Euterpe ne lui a-t-elle pas dit :

« Puisque tu veux nous suivre,
Heureux après la mort nous te ferons revivre
Par longue renommée, et ton los ennobli,
Accablé du tombeau, n'ira point en oubli.

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 203-204.

« Tu seras du vulgaire appelé frenetique,
Insensé, furieux, farouche, fantastique,
Maussade, mal-plaisant ; car le peuple mesdit
De celuy qui de mœurs aux siennes contredit.
« Mais courage, Ronsard, les plus doctes poëtes,
Les sibilles, devins, augures et prophètes,
Huez, sifflez, moquez des peuples ont esté ;
Et toutesfois, Ronsard, ils disoient vérité. » [1]

Ronsard en prend donc son parti avec allégresse : « Si vous estimez que je sois désireux de la faveur du vulgaire, vous vous trompez encore beaucoup ; car le plus grand desplaisir que je saurois avoir en ce monde, c'est d'estre estimé ou recherché du peuple [2] ». Et ce ne sont dès lors que railleries et brocards de toutes sortes à l'égard de ce vulgaire [3] insupportable :

Il a l'esprit dur et plombé,
Tousjours vers la terre courbé,
Jamais au beau ne dresse l'aile ! [4]

Parmi ce « gros populaire », les poètes de l'ancienne école, ces rimasseurs tout au plus « bons à donner des habits à la canelle, au sucre, au gimgembre et au riz », à faire en un mot des vers de

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 190.
2. *Ibidem*, t. VII, p. 143 (1563-1564).
3. *Ibidem*, t. II, p. 224, 303 ; t. IV, p. 45 ; t. V, pp. 84, 181, 289.
4. *Ibidem*, t. II, pp. 332 (1553).

mirliton, ces envieux dont il ne fardait pas les traits, reconnurent aisément leurs portraits. Une telle injure criait vengeance. La réponse était à leur portée : l'orgueil du nouveau venu, ses prétentions à la sublimité, rendues comiques à leurs yeux par l'obscurité fréquente et voulue de ses œuvres, en fournirent aisément la matière. Ils ne devaient pas la laisser perdre.



En publiant en janvier 1550 son premier recueil d'Odes, c'est-à-dire au bout de deux ans et demi d'études à Coqueret [1], Ronsard, affectueusement, exprima à Daurat

1. Ce n'est pas en effet plus de deux ans et demi que Ronsard resta à Coqueret. Binet dit bien qu'il y demeura cinq ans (p. 12, texte A), puis sept ans (texte B), et une variante de Ronsard (citée par Marty-Laveaux, *Dorat*, p. xv), donne bien aussi sept ans, mais la leçon la plus ancienne de l'*Élégie à Belleau* (édition Blanchemain, t. IV, p. 300) dit que Daurat fut le maître de Ronsard pendant cinq années. L'entrée de Ronsard chez Baïf remontant à la fin de 1544, il y eut à la fin de 1549 effectivement cinq ans que Ronsard suivait les leçons de Daurat, mais trois s'étaient écoulées chez Baïf, et les deux suivantes seulement au Collège de Coqueret. D'ailleurs, la variante de sept ans s'explique par le fait que Ronsard, étant à Paris, continua de loger chez Daurat, au moins jusqu'en 1551. (Cf. Dorat, édition Marty-Laveaux, p. xvi).

...combien il fut heureux
Succer le lait savoureux
De sa feconde mamelle,

et s'empressa de dire tout ce qu'il devait à son maître :

Si j'ay du bruit, il n'est mien ;
Je le confesse estre tien,
Dont la science hautaine
Tout altéré me trouva
Et bien jeune m'abreuva
De l'une et l'autre fontaine.

Il est vrai, ajouta-t-il, qu'

On ne se travaille point
Ayant un disciple epoint
A vertu dès sa naissance ;
En peu de jours il est fait,
D'apprentif, maistre parfait :
J'en donne assez cognoissance [1].

Indulgent à cette impertinence juvénile, Daurat répondit par une véritable flatterie : il composa pour son élève une ode pindarique latine, genre qu'à l'exemple d'Horace il n'eût jamais osé tenter, si Ronsard, en français, ne lui en eût donné le modèle ; et touché par sa gratitude, il lui dit : « Si tu sais moduler sur la lyre d'ivoire des sons mélodieux, c'est à toi-même que tu le dois : tu

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 445-446.

as été ton propre maître. Seules ton affection pour tes amis et ta modestie te font reporter sur eux l'honneur que tu t'enlèves sans raison, jaloux de ta gloire. Ce n'est pas que parmi ces amis, il n'y ait eu une petite place pour moi : j'avoue que, familier avec les bois du Latium et de la Doride dont je connais tous les pâturages, je t'ai souvent offert le thym et le laurier que j'y ai cueillis. Mais ce miel encore sans saveur que tu recevais sur tes tendres lèvres de douce abeille, tu as su le transformer en un nectar comme n'en distillent ni l'Hybla ni l'Hymette[1]. »

Simple échange de compliments dictés par la politesse ? Non pas ! Mais bien témoignage sincère de la cordiale amitié qui unissait le maître et l'élève, tous deux conscients de la dette mutuelle qu'ils avaient contractée en ces cinq ans.

Ronsard avait donc parfait les études qu'il avait jugées nécessaires : il était armé pour soutenir la lutte que depuis neuf mois déjà il menait de concert avec Du Bellay[2]. Dès le milieu de 1548, en effet, l'occasion s'était offerte d'engager la bataille, et plus tôt peut-être que tous deux ne s'y atten-

1. *Ode ad numeros pindaricos* (Ronsard, édition Blanchemain, t. I, p. XIX), traduite par Lucien Foulet : *Dorat et Ronsard* (*Revue d'Histoire littéraire*, 1906, p. 312).

2. Les dernières lignes de ce chapitre sont inspirées de Chamard, *op. cit.*, p. 89-98.

daient. L'*Art Poëtique* de Thomas Sibilet venait de paraître. En exaltant les poètes de l'école de Marot, mais en déclarant nécessaire la connaissance des auteurs grecs et latins, enfin en proclamant la poésie comme un art, et un art autonome, Sibilet s'attira toutes les colères des disciples de Daurat : d'abord il affirmait le mérite de rimeurs qu'ils méprisaient pour leur part, ensuite il exprimait quelques-unes des idées qui leur tenaient au cœur, menaçant ainsi de les déflorer.

Il était temps de se faire connaître, si l'on ne voulait pas se voir dérober la gloire que l'on espérait. Il fallait que la jeune école produisît son manifeste. Du Bellay, plus entreprenant, plus batailleur et aussi mieux armé du côté de l'esprit que Ronsard, s'était chargé, à la prière de son ami[1], de le rédiger, et depuis Pâques 1549 on combattait autour de la *Défense et Illustration de la Langue française.*

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 52.

IV

LA BRIGADE

La Brigade, son recrutement progressif. — Les parents et les compatriotes de Ronsard ; ses amis d'études. — Les excursions aux environs de Paris et les divertissements littéraires.

Les humanistes. — Les poètes ; la nouvelle génération, les transfuges de l'école de Marot, les tenants de Pontus de Tyard. — Le cercle de Théodore de Bèze ; les basochiens. — Les répondants de la Brigade à la Cour ; le salon de Jean de Morel.

Succès de la Brigade. — Les « serfs imitateurs ». — Popularité de l'œuvre et de la personne de Ronsard vers 1560 : l'Académie des Jeux Floraux ; la mort de Chastelard.

Ronsard et l'amitié : la versatilité de ses dédicaces ne prouve rien contre lui. — Ses vrais amis : Baïf, Du Bellay, Belleau.

La Pléiade. — Origine fortuite du nom, sa fortune inattendue. — Composition flottante du groupe, sa cohésion réelle. — Consécration de la Pléiade par la lutte contre le Protestantisme.

Quels furent les rapports de Ronsard avec ses condisciples de Coqueret, et les amitiés qu'il noua avec les hommes d'esprit et de savoir qui fréquen-

taient l'Académie de Daurat; et quelle était au jour le jour, la vie de ces jeunes gens, de ces camarades qui, par cordialité et combative humeur, avaient pris le titre alerte de *Brigade;* comment et dans quel monde se recrutèrent-ils; quelle fut enfin la fortune de cette Brigade qu'entraînait le gentilhomme vendômois? Questions auxquelles ce chapitre est destiné à répondre; bien insuffisamment, on ne peut se le dissimuler, parce que la vie des étudiants parisiens au XVI[e] siècle ne différait guères, pour le fond, de celle qu'ils ont menée aux âges suivants, et parce qu'il ne suffit pas de quelques dédicaces, de rares allusions dans quelques préfaces, pour discerner les rapports vrais des individus et pour marquer les caractères d'une société. Au surplus, l'état d'esprit d'un jeune homme avide de savoir et amoureux de plaisir est de tous les temps: graves discussions, causeries intimes, délassements fougueux, c'était toute la vie des disciples de Daurat; ç'avait été toute celle des interlocuteurs de Socrate, comme c'est encore aujourd'hui la vie des jeunes « suppôts » de la vieille Université de Paris.

Si profond qu'ait été le changement d'existence de Ronsard quand, plein d'enthousiasme, il vînt s'ensevelir dans la studieuse retraite de Coqueret, il était d'un cœur trop tendre et d'une âme trop

ménagère de ses richesses pour oublier en cet instant son Vendômois, ni ses amis d'enfance, alors surtout que ceux-ci lui tenaient par les liens du parentage et d'un même goût pour les armes et la poésie, et qu'ils l'accompagnaient comme les Chasteigner, des rives du Loir aux pentes de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Jean Chasteigner, seigneur de la Roche-Pozay, en Poitou, avait eu onze fils, presque tous signalés par l'amour des lettres et la bravoure. Ronsard n'était par sa mère que le parent fort éloigné de ces jeunes gens [1], mais les Chasteigner, de leur côté, étaient cousins issus de germain d'Antoine de Baïf, et surtout la vie était là pour les rapprocher de mille façons de Ronsard.

Bien que Louis Chasteigner, l'un des puînés, ait été étudiant à Paris vers 1550, et qu'il ait suivi plus tard les cours de Scaliger et de Daurat (dont il tint le fils sur les fonts baptismaux), c'est avec Roch et Antoine, les aînés de Louis, que Ronsard eut les relations les plus intimes.

Né en 1528, Roch [2] avait été le camarade de

1. Voir Appendice, nº IV ; et, pour les Chasteigner en général, André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners* (Paris, 1634, in-fº).

2. Du Chesne, *op. cit.*, pp. 255-285. Ronsard composa pour Roch une longue épitaphe, où tous ses exploits sont relatés. (Édition Blanchemain, t. VII, p. 198.)

Pierre à l'écurie du Roi. Sa vocation le poussait aux armes :

Il eut le cœur si chaud et genereux
Que, dès l'enfance, il fut chevaleureux,
Estant si preux que Mars en eut envie,
Voulant cent fois lui dérober la vie. [1]

A Boulogne, à Renty, à la Mirandole, son cheval est tué sous lui ; deux fois il est grièvement blessé à la tête, deux fois il a la jambe cassée. En 1557, chargé de défendre Ascoli, au retour d'une sortie il soutient, comme Horatius Coclès et comme Bayard, seul à la tête d'un pont, l'effort de deux cents ennemis. Fait prisonnier, enfermé au château de Milan, il passe sa longue captivité à composer des vers français et espagnols :

Après trois ans finis en grant destresse,
Trompant le guet, eschappa de finesse,
Si qu'en plein jour les gardes affina,
Et sans rançon aux siens s'en retourna. [2]

Enfin, en 1567, après avoir vaillamment combattu dans les rangs catholiques, il eut la tête emportée par un boulet au siège de Bourges,

Servant d'exemple et de publique loy
Qu'un bon sujet doit mourir pour son roy. [3]

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 198.
2. *Ibidem*, t. VII, p. 201.
3. *Ibidem*.

Plus jeune que Roch de trois ans, son frère Antoine[1] n'eut pas le temps d'accumuler autant d'exploits : destiné d'abord à la vie religieuse, et pourvu de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, il quitte Paris et ses amis en 1550 pour aller terminer ses études à Padoue. Les armes l'enlèvent alors aux lettres. Fait prisonnier à la Mirandole, il ne rentre en France que pour y trouver la mort, en 1553, au siège de Thérouanne, dans une action d'éclat. Brûlant de se signaler,

Dès le premier assaut, occit un port'enseigne ;
Et, comme sa despouille il levoit pour enseigne
De sa vertu, un coup de plomb, hélas !
Sur le rempart avança son trespas,
Outre navrant sa gorge ; et pour l'honneur de France
Dessus la fleur de sa première enfance,
Mourut à Téroane et me laissa de luy
Au fond de l'âme un éternel ennuy. [2]

Cet enfant de vingt ans périt ainsi, sans avoir pu mettre en lumière les poésies qu'il avait composées en l'honneur des guerriers d'Italie, ni surtout

Ses beaux vers amoureux qui chantoient à leur tour
Et l'amer fiel et le doux miel d'amour. [3]

1. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners*, p. 254-255 et suiv. — Antoine Chasteigner a eu aussi son épitaphe composée par Ronsard (édition Blanchemain, t. VII, p. 202 et ss.) L'affection et l'émotion y sont sincères et très ressenties.

2. Édition Blanchemain, t. VII, p. 206.

3. *Ibidem*, t. VII, p. 204.

Il les avait écrits, sans doute, ces vers, à Ternay sur les bords du Loir, en se promenant, avec Ronsard et leur « doux ami » Claude de Lignery [1], par les prés et les bois que Lignery possédait auprès de ce village, seigneurie de Jeanne de Ronsard, tante de Pierre. Mais le jour vint où Lignery, l'un des plus ardents joueurs de lyre de la Brigade [2], dut, lui aussi, partir pour l'Italie, et Ronsard resta seul, navré de ne pouvoir l'accompagner [3], et plein du pressentiment de ne plus revoir jamais l'un ni l'autre de ces intimes confidents de sa première jeunesse. Et en effet, à dix-huit ans, Lignery n'était plus : il mourut à Rome, vers la fin de 1552 ou les premiers mois de 1553, au cours d'une mission pour le roi [4].

1. Les Lignery, vieille famille de robe, étaient possessionnés en la paroisse de Ternay, voisine de Coutures et dont Jeanne de Ronsard, sœur de Louis de Ronsard, avait épousé le seigneur, Macé. Une addition faite au pouillé du diocèse du Mans, dressé en 1508, mentionne en effet une chapellenie fondée à Ternay par « feu Etienne de Ligneri », chanoine de l'église de Mans. (Aug. Longnon, *Pouillés de la province de Tours*, p. 100 B.)

2. Édition Blanchemain, t. VI, p. 362.

3. *Ibidem*, t. II, p. 337.

4. Cette date prend place entre l'ode de Ronsard à Lignery (édition Blanchemain, t. II, p. 335) qui est antérieure au départ de Lignery pour l'Italie et qui fut publiée en septembre 1552, et l'élégie sur la mort d'Antoine Chasteigner, tué à Térouane en juin 1553 (édition Blanchemain, t. VII, p. 202).

Dans son souvenir et dans son affection, Ronsard ne sépare pas Lignery d'Antoine Chasteigner : « Adieu, chère âme, adieu, un éternel adieu », dit-il à celui-ci :

Dans les Champs Elysées...
Souvienne toy de moy et, dans un pré fleury,
Te promenant avec mon Lignery
Parle toujours de moy...
. . . . . . Souvienne toy là bas
De moy qui meurs après le tien trespas.
Sur l'herbe, auprès de toy, ou sur la rive molle
Garde moy place auprès de ton idole
Afin que mesme place ensemble nous ayons
Et vifs et morts ensemble nous soyons. [1]

C'est en 1549, aux Bacchanales qui marquèrent le « folâtrissime voyage d'Arcueil » que Lignery s'était signalé par ses talents de joueur de lyre. Cette année-là, Ronsard étant encore pensionnaire à Coqueret, une telle partie de plaisir était faite pour réunir avant tout, à quelques amis du dehors, l'élite de ses camarades de collège. Ce furent avec Daurat, Ronsard, Du Bellay, Baïf, Lignery et Denisot, un peu plus d'une demi-douzaine de jeunes gens, doués de talent, d'agréments personnels, et pleins d'avenir, naturellement, mais qui n'ont fait, avec justice, aucun bruit dans le monde. De René d'Urvoy, de La Hurteloire et de Julien Pacate, de

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 206-207.

Latan lui-même, nous ne savons rien, sauf que le premier était un gentilhomme breton, et que le troisième finit à la campagne, dans la peau d'un homme d'église[1]. Un autre de leurs « compaings », Guillaume Capel, s'est bientôt signalé dans les lettres :

Et Capel qui ne veut plaire
Au vulgaire,
Ny le vulgaire à Capel, [2]

témoigne en 1553 de ses sentiments antidémocratiques par une traduction du *Prince* de Machiavel, que publie Charles Estienne[3]. Pierre des Mireurs, tout en suivant les cours d'humanités de Daurat, se montre surtout assidu à ceux de la Faculté de Médecine. Même en promenade, il n'en oublie pas les enseignements; aussi le retrouve-t-on en 1553 médecin à Dieppe. Mais, poète français et latin à

1. En 1561 on le trouve recteur de l'église de Thoré et sous-prieur en 1563. V. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, pp. 39 et 58.

2. Édition Blanchemain, t. VI, p. 362.

3. Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, édit. Rigolley de Juvigny, t. II, p. 75. — Blanchemain *(édit. de Ronsard*, t. VI, p. 362) identifie Capel avec Ange Capel, seigneur du Luat, auteur d'une traduction de Sénèque (voir La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, édit. Rigolley de Juvigny, t. I, p. 23-24). — M. Pinvert, de son côté (*Lazare de Baïf*, p. 111) en fait le père d'Ange Capel, qui était avocat du roi. — Seule, mon identification s'accorde avec les traits moraux que Ronsard donne à son camarade.

l'occasion[1], il n'en devait pas moins demeurer un des plus fervents admirateurs de son ancien condisciple Ronsard.

Enfin voici Bertrand Bergier, de Montembœuf, l'étonnant Bertrand Bergier qui, premier,

> fit des dithyrambes,
> Lesquels n'avoient ni piés, ni jambes ;
> Ains, comme balles, d'un grant saut
> Bondissoient en bas et en haut.
> . . . .
> Après, en rimes héroïques
> Il fit de gros vers bedonniques ;
> Puis, en d'autres vers plus petits
> Il fit des hachi-gigotis ! [2]

Ce seraient là des traits bien confus, si Baïf ne nous avait expliqué ce qu'étaient ces hachi-gigotis. C'étaient des pièces de vers dont Bergier soutenait l'harmonie en s'accompagnant sur le « bedon », et où il tentait d'imiter

> Soit le tin-tin des oiseaux
> Soit des cousteaux l'armonie
> Que le cuisinier manie,
> Soit les horlogins apeaux,
> Soit le triquetrac encores. [3]

1. Dans son *Tombeau de Marguerite de Valois*, Denisot a imprimé de lui des vers latins et des vers français.
2. Du Bellay, édition Marty-Laveaux, t. II, p. 363.
3. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. IV, p. 348.

De tels talents de société sont d'un grand secours et d'un vif agrément aux déjeuners sur l'herbe. Aussi, malgré ses cinquante ans, Bergier est-il un des premiers à venir réveiller Ronsard. Pour éviter la grosse chaleur, on a dû, en effet, partir au petit jour et

Rompre la paresse
Qui nous presse
Les paupières sur les yeux. [1]

Arcueil, à coup sûr, n'a été choisi comme but d'excursion que pour les souvenirs antiques qu'évoquent les arches restées debout de l'aqueduc romain. Mais hélas ! celui-ci est rompu, et l'eau des fontaines n'étant pas antique, n'a rien qui puisse tenter un gosier d'humaniste. Force est donc d'emporter du vin. Pourvu qu'il se conserve frais !

Enfin les chalumeaux et les guitares sonnent la marche ; en avant l'on porte les provisions,

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 358. — Cette pièce des *Bacchanales* raconte tout au long et de la façon la plus amusante le déjeuner sur l'herbe d'Arcueil. Les citations qui suivent y sont empruntées. Il ne faut pas confondre cette expédition avec « la pompe du bouc de Jodelle » qui eut lieu elle aussi à Arcueil. Si j'ai préféré les *Bacchanales* aux *Dithyrambes*, c'est parce qu'elles offrent une image plus générale des divertissements de la Brigade. La pompe de Jodelle et les incidents qui la marquèrent sont tout à fait exceptionnels.

Maint flacon, mainte gargouille,
Mainte andouille,
Esperon à picquer vin.

Les uns à pied, les autres à âne, comme Nicolas Denisot qui trotte à l'écart, en parlant tout seul, on s'achemine à grand bruit tout en donnant de fréquentes accolades à la bouteille. Ces poètes sont des étudiants, ils se jouent des tours pendables et puérils : d'Urvoy retire vivement le flacon des lèvres de Pacate qui boit au goulot ; Abel met tout à coup ses doigts dans la bouche entr'ouverte de son voisin qui rêve.

Enfin l'on arrive : on s'assied sur « le tapis herbu » des « fontanières prées ». Mais le soleil commence à darder ses rayons :

Armez de feuilles vos testes
En cent crestes
Et, de peur d'empeschement,
Avallez bas la bottine
Mesquine
Pour marcher plus fraîchement.

Bacchus trouble déjà la vue des poètes et leur démarche, quand le vol d'un papillon excite un tumulte. Ronsard s'élance, mais, butant dans une souche, il s'étale à plat ventre ; Bertrand Bergier le devance alors, et ses bouffonneries parviennent à dérider le sévère Latan, qui pour cette fois

« daigne contrefaire le fou ». Un seul résiste à l'entraînement général, c'est le médecin poète :

Des Mireurs seul nous regarde
Et prend garde
D'un œil expérimenté
Que tel desbaux ne nous trompe
Et ne rompe
L'accord de nostre santé. [1]

Pendant que la cuisine fumait, les chants ont assourdi la campagne; au commencement du moins, le repas est plus silencieux : on mange et surtout on boit; les têtes se troublent tout à fait : on saisit une grenouille et on la noie dans une coupe de vin : elle y flotte le ventre en l'air.

Quand l'orgie commence à s'apaiser, Daurat entonne sur la lyre une Ode qu'il vient d'improviser ; il chante, tandis que le soleil décline...

Doncques, puisque la nuict sombre,
Pleine d'ombre,
Vient les montaignes saisir,
Retournons, troupe gentille,
Dans la ville,
Demy-soulez de plaisir.

Jamais l'homme, tant qu'il meure,
Ne demeure
Fortuné parfaitement.
Toujours avec la lyesse
La tristesse
Se mesle secrettement. [2]

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 362.
2. *Ibidem*, t. VI, p. 377.

Nicolas Denisot, ce rêveur qui s'en allait rêvant au trot de son âne, mérite une mention spéciale. Esprit des plus curieux, sans grande profondeur mais séduisant par la variété de ses aptitudes, et intéressant par son influence sur les gens de la Brigade. Né en 1515 d'une famille de toute petite noblesse de robe, ce Manceau qui se faisait appeler par anagramme Comte d'Alsinois — « Bien petit domaine qu'Alsinois, disait plaisamment François Ier, si son revenu n'est que de six noix » — habitait les bords de la Sarthe, non loin du Loir, non loin de la Poissonnière. Il était donc voisin de Ronsard, dont il devint l'ami. Là n'est pourtant pas, proteste celui-ci, l'origine de notre amitié :

Cela pourtant n'avoit force
De m'allécher, sans avoir
Premier engoulé l'amorce
Qui pendoit de ton sçavoir. [1]

Ce qui excita l'enthousiasme de Ronsard, ce fut cette variété de dons artistiques qui permit à Denisot de cultiver avec une médiocrité régulière, mais un égal succès, la musique, la poésie, la peinture et la sculpture, et qui, jointe à d'heureux agréments physiques, lui donna le moyen de rendre à sa patrie tels services qui méritent mieux que de ne pas tomber en oubli.

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 338.

Son œuvre poétique personnelle ne lui eût certes pas valu la popularité, si sa fuite en Angleterre, motivée, dit-on, par une aventure galante, n'avait décidé de sa fortune. Tout instruit et cultivé qu'il fût, il n'avait jusqu'alors composé que des noëls du mode traditionnel, qu'il mettait lui-même en musique, et dont les vers se traînaient dans la routine d'une piété sans inspiration. Une fois en Angleterre, en 1547, il réussit à se faire nommer précepteur des trois filles du Lord Protecteur, Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour, et désireux de faire de ces jeunes filles des Françaises par l'intelligence, il leur donna l'éducation à la mode, et leur enseigna les humanités. Les deux ans et demi qu'il y consacra, bien employés, ne restèrent pas sans fruit.

Il venait à peine de rentrer brusquement en France, sans avoir même pris congé de ses élèves, quand la reine de Navarre mourut. Il faut que Denisot ait fait aux sœurs Seymour un portrait bien touchant de cette patronne des Lettres, car les jeunes filles profondément émues de ce trépas, « composèrent à la hâte cent quatre distiques latins où elles célébraient le charme, l'esprit, la foi de la sœur de François Ier ». Cette œuvre de ses élèves, Denisot entreprit aussitôt de la publier, en élargissant les proportions de cette plaquette au cadre d'un hommage collectif d'admiration et de regret, adressé

par les poètes humanistes à leur protectrice. Une première édition, édition gréco-latine, du *Tombeau de la Reine de Navarre* vit le jour en 1550; dès 1551 il en parut une seconde où la poésie française tenait la plus grande place. Daurat, Baïf, Du Bellay, Ronsard, des Mireurs, Charles de Sainte-Marthe, Bouguier, Peletier, L'Hopital et combien d'autres moins célèbres, envoyèrent leurs vers, chacun redisant les vertus de Marguerite de Valois, et le génie des trois princesses anglaises. Pour ceux qui s'honoraient d'appartenir à la jeune école littéraire, c'était l'occasion de se grouper et de se compter.

Aussi l'apparition du livre fut-elle un évènement et le succès de l'œuvre énorme. Il porta dans toute l'Europe lettrée le nom des poètes qui y avaient collaboré. La Brigade surtout, à peine issue de l'école, y trouva l'occasion d'affirmer son existence, de figurer aux yeux des humanistes étrangers comme l'expression de la plus haute culture française, et par contre-coup d'acquérir en France le crédit dont elle prétendait jouir.

Quant à Denisot, par le service qu'il avait ainsi rendu à ses confrères, il s'était assuré parmi eux la popularité la plus solide. Dorénavant, c'est une personnalité citée avec honneur à tout instant entre 1550 et 1560, une autorité à laquelle on se plaît soit à faire appel, soit à adresser mille louanges à la moindre occasion, à rendre enfin de toutes

façons un hommage qui étonne quand on connaît un peu ses œuvres.

Bien que l'influence morale de Denisot n'ait pas été nulle sur Ronsard et quelques-uns de ses amis [1], il semble que son œuvre dessinée et peinte retiendrait à plus juste titre notre attention, si l'on pouvait la mieux connaître. Il maniait moins volontiers le pinceau que le crayon [2], et ce sont sans doute de ces portraits au crayon, qui furent si à la mode durant tout le cours du XVI[e] siècle, qu'il faut entendre quand Ronsard se félicite de posséder de sa main les traits de Cassandre, Baïf ceux de Méline, et Olivier de Magny ceux de Marguerite. Les originaux des portraits de Muret et de Grévin qui se trouvent en tête de leurs œuvres, ont pu être attribués à Denisot sur une simple ressemblance de style et d'attitude avec le portrait de Marguerite de Valois, qui forme le frontispice du *Tombeau* de cette princesse. Mais ce portrait de la reine de Navarre, lui-même, dans quelle mesure est-il de la main de Denisot [3] ? Toutes réserves une fois expri-

1. Voir à ce sujet, le chapitre V, § 4, du livre de l'abbé Jugé, *Nicolas Denisot*... (Le Mans et Paris, 1907).

2. La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, édition Rigolley de Juvigny, t. II, p. 151.

3. Bouchot (*Les Clouet et Corneille de Lyon*, p. 51 et ss.) n'en doute pas. Mais comme il en arrive à attribuer aussi à Denisot les portraits de Cassandre et de Ronsard qui se font face dans l'édition des *Amours* de 1552 et qui pourtant

mées sur ce point, il faut dire l'estime où ses camarades de la Brigade tenaient l'artiste amateur : à l'égal de la *vache* de Myron ou de la *Vénus de Cnide* célébrées dans l'*Anthologie,* ses œuvres faisaient le sujet d'épigrammes élogieuses françaises ou latines, témoin cette image du *Temps,* allégorie pleine de symboles subtils, qui ornait une porte de la demeure de Ronsard [1], témoin encore cette statue de femme nue qu'il fit un jour à la place du portrait peint que son modèle lui demandait [2]. Peintre et sculpteur, Denisot pratiquait aussi la gravure. Son œuvre en ce genre n'est d'ailleurs pas toute artistique, mais, pour une bonne part, géographique. Collaborateur en 1539 d'Androuet du Cerceau et de Macé Ogier pour la *Charte Cœnomannique* [3], il grava en 1545 une carte fort curieuse pour l'*Histoire de la Terre-Neuve et du Perù en l'Inde Occidentale,* traduite de l'italien par Jacques Gohory [4].

La reconnaissance que mérite Denisot ne s'at-

sont manifestement d'un tout autre style et d'une autre main que ceux de Marguerite de Navarre et de Muret, il faut regarder à deux fois aux bases de la thèse de Bouchot, qui menacerait d'englober dans l'œuvre de Denisot à peu près tous les portraits-frontispices de poètes du milieu du XVIe siècle.

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 414.

2. Du Bellay, *Poemata*, Paris, Morel, 1558, f° 31 r°.

3. *Description de la Charte cœnomannique.*

4. Voy. G. Marcel, *Le comte d'Alsinoys géographe* (*Revue de Géographie,* t. XXXV, 1894, p. 193.)

tache pas, malgré tout, à cette œuvre honorable sans plus. Son vrai titre au souvenir de la France est son œuvre politique. On a vu avec quelle précipitation il lâcha, en 1549, l'éducation commencée des filles du Lord Protecteur d'Angleterre : c'est qu'une mission secrète qu'il venait d'y remplir lui rendait dorénavant impossible le séjour de la Grande-Bretagne. En 1548, en effet, un espion anglais en France informait l'ambassadeur d'Édouard VI auprès de Henri II qu' « un peintre français a livré à son roi le plan de tous les ports d'Angleterre, de manière à faciliter, à l'occasion, le débarquement de l'expédition qui se prépare pour l'Écosse [1] ». Ce peintre patriote installé en Angleterre, et que l'espion anglais désigne seulement sous le nom de Nicolas, ne peut être que le comte d'Alsinois, qui sous couvert d'enseigner le grec et le latin aux filles du Lord Protecteur, s'était livré à la topographie et avait mené à bien son œuvre de « renseignements ».

Huit ans plus tard, en 1557, dissimulant à nouveau son nom et sa qualité, Denisot venait, à l'ins-

1. Francisque Michel, *Les Écossais en France et les Français en Écosse*, t. I, p. 463 (d'après Tytler, *England under the reigns of Edouard VI and Mary*... t. I, p. 79). Francisque Michel voudrait que le peintre Nicolas fût « Nicolas d'Arfeuille », de son vrai nom Nicolaï, l'auteur d'une description illustrée du Bourbonnais. Le reste des exploits de Denisot est là pour confirmer la justesse de mon identification.

tigation de Henri II, s'établir à Calais, occupé par les Anglais. Sous couleur de faire de la peinture à sa fantaisie, il levait habilement le plan des fortifications de la ville, et l'envoyait au roi. Son émissaire fut saisi ; lui-même allait être jugé et condamné à mort quand « cet aimable chevalier français ayant daigné trouver quelques charmes à la femme de son geôlier, obtint d'elle les moyens de fuir [1] ». Forcé de se dissimuler dans une métairie, il fut sauvé cette fois par la fille du métayer qu'avaient attendrie sa bonne mine et sa galanterie. Enfin, rendu à Boulogne sain et sauf, il y reconstitue ses plans, les montre au duc de Guise, le convainc de la possibilité de prendre Calais. Aussitôt le duc, avec une troupe ramassée en hâte, se présente sous Calais le 1er janvier 1558. En huit jours la ville était prise. Une part de ce glorieux succès revient à Nicolas Denisot [2].

Cependant que Denisot dessine et modèle ou lève des plans à l'étranger, la Brigade ne fait que croître et s'enforcir. En la seule année 1550 nous voyons venir s'y agréger Maclou de la Haye,

1. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (Paris, 1871), t. III, p. 275.

2. *Ibidem*, p. 276. La teinte romanesque de ce récit est des plus exactes. Voir à ce sujet les documents auxquels se réfère l'abbé Jugé dans son livre sur Denisot, p. 116-117.

René d'Oradour, G.-M. Imbert, Pierre de Mauléon, et enfin Jean Martin.

Maclou de la Haye était pour Ronsard un ami de vieille date [1] ; bien mieux, celui-ci aimait le poète picard à l'égal d'un compatriote vendômois : aux yeux de Ronsard, Maclou était un peu devenu son « pays » par son mariage avec une belle Vendômoise, pour laquelle il avait longtemps soupiré, et qui lui avait apporté en dot une propriété au bord du Loir, à la sortie de Vendôme [2]. Quelques prises d'armes, quelques missions diplomatiques, des voyages à l'étranger — en Espagne et en Italie — s'étaient partagé la jeunesse de Maclou, comme l'enfance de Ronsard. Un égal ennui de l'oisiveté, un goût pareil pour la poésie resserraient les liens solides qu'avait créés entre les deux amis une certaine communauté de destinée et de tempérament. Ardent et mélancolique, aussi prompt à souffrir qu'à aimer [3], Maclou de la Haye avait une vraie nature de poète. Cependant le témoignage de Ronsard, qui trouvait en lui en même temps qu'un

1. M. Laumonier (*Ronsard poète lyrique*, p. 51) pense pouvoir faire remonter leurs relations à 1544. C'est à lui que j'emprunte une partie des détails qui suivent sur Maclou de la Haye.

2. Édition Blanchemain, t. II, p. 432. — H. Martellière, *Les amis vendômois de Ronsard*, dans les *Annales fléchoises*, 1907, p. 271.

3. Édition Blanchemain, t. II, p. 404 et suivantes.

compagnon de plaisir[1] et un confident, un « sûr ami d'épreuve », a mieux valu pour sa renommée que ses *Œuvres poétiques* publiées en 1553.

René d'Oradour, futur abbé de Beus, qui parut un instant rivaliser avec Maclou de la Haye dans le cœur de Ronsard, est à peu près inconnu. Le peu que nous en savons reste pour le moment sans intérêt[2]. L'architecte Jean Martin a été moins oublié, mais n'a pu en revanche se flatter d'être aussi bien vu du chef de la Brigade que d'Oradour ou Maclou. Ils étaient pourtant amis, et, malgré la différence d'âge, éprouvaient le même enthousiasme pour l'antiquité classique et la Renaissance italienne. Poète, Jean Martin avait traduit *l'Arcadie* de Sannazar et *les Azolains* de Bembo ; architecte, il translata en français les traités d'Alberti et de Vitruve, et remit en honneur l'usage du compas[3]. Mais cet habile technicien était le plus maladroit des amis : comme il regrettait, au premier livre des *Odes* de Ronsard, quelques obscurités, qui à son goût les déparaient et les rendaient

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 149.

2. *Ibidem*, t. II, p. 457. — Sur d'Oradour, voyez la note 2 de la page 49 du livre de M. Laumonier sur *Ronsard poète lyrique*.

3. Édition Blanchemain, t. II, p. 112. — Sur Jean Martin, consulter P. Marcel, *La Renaissance artistique. Un vulgarisateur : Jean Martin* (Paris, Garnier).

difficiles, il crut bien faire d'obtenir du poète l'autorisation de mettre en suite du recueil de 1550 une *Brève exposition de quelques passages du premier livre des Odes*. Sans doute, il s'imaginait ainsi « faire crever les envieux », mais le plus clair résultat de son intervention ne fut-il pas de signaler auxdits envieux ces mêmes obscurités, d'avouer qu'ils avaient raison de s'en plaindre et de s'en moquer ? Ainsi, du moins, en jugea l'auteur des *Odes* : il consacra une pièce à remercier [1] le commentateur qui lui avait lâché ce pavé de l'ours, mais s'empressa dans l'édition suivante, celle de 1553, d'en faire disparaître les traces.

Si, avec G.-M. Imbert, qui publia en 1578 seulement, ses *Sonets exotériques*, on tient encore un élève de Daurat [2], avec Michel Pierre de Mauléon, protonotaire de Durban, et Charles de Pisseleu, évêque de Condom, le cercle de la Brigade s'élargit et s'élève. Fils de l'archidiacre Jean de Mauléon assassiné à Venise en 1548, Pierre de Mauléon donnait de son talent les plus grandes espérances à Ronsard. Il composa en vers français un traité du destin et de la préscience ; mais de si beaux commencements tombèrent à rien et rendirent vaines les promesses de Ronsard :

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 112.
2. *Ibidem*, t. I, p. 412.

Mauleon, tu te peux vanter,
Puisque Ronsard te veut chanter,
Que tu devanceras les ailes
Du Temps... [1]

Charles de Pisseleu a joué un rôle des plus importants dans la vie de Ronsard ; ce frère de la duchesse d'Étampes était un de ses plus vieux amis et même son parent ; soit politique, soit plutôt confiance en son goût, Ronsard, dès 1545, lui lisait ses essais manuscrits [2]. Pisseleu répondait en exhortant le jeune poète à renoncer aux œuvres amoureuses et légères pour s'appliquer aux genres plus nobles et plus graves [2]. Leurs relations étaient donc des plus intimes ; par malheur, la dignité d'abbé commendataire de Bourgueil mit Pisseleu en situation de s'immiscer plus avant dans les affaires du poète, et d'exercer une influence néfaste sur le cours de ses succès amoureux.

C'est que Ronsard, une fois accompli le cycle de ses études classiques, n'habita plus aussi régulièrement Paris. Le séjour constant qu'il avait fait à Coqueret pendant les années 1548-1549 l'avait bien retenu vingt ou trente mois sans qu'il pût

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 423.
2. *Ibidem,* t. II, p. 418.

revoir le Vendômois. Privation cruelle pour un tel amant des eaux et des bois. Aussi prit-il sa revanche quand il quitta les bancs du collège !

Plein de pensées vagabondes
Plein d'un remors et d'un souci, [1]

il s'attarda tellement à se plaindre « aux rochers, aux bois, aux antres et aux ondes » que ce fut au tour de ses amis de s'estimer frustrés. « Quand tes vieux camarades te reverront-ils [2] ? » lui disait Muret. Ronsard, enfin, se résigna à rentrer à Paris. Mais sans quitter la ville, il savait toujours où trouver cet air pur et léger si nécessaire à ses poumons de campagnard. Il n'avait qu'à se rendre à l'invitation d'un poète de ses amis, Nicolas Ellain, qui lui ouvrait toute grande, sa maison du faubourg Saint-Marceau :

Voicy, Grévin, l'ardente canicule
Qui maintenant nous ramène le chault...
Or viens, Grévin, viens à mon Saint-Marceau,
Avec Ronsard, Utenhove et Belleau,
Pour nous venger d'une saison si dure.
. . . .

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 259.
2. Quando te reducem Vindocino ex agro
Cernemus, veterum turba sodalium ?
Quis te, quis niveo vellere conditus
Nobis restituet dies ?
(Mureti, *Juvenilia*, 1757, p. 103).

Là, les matins nous aurons le murmure
Du doux zephyr, qui durant le séjour
Nous vengera de la chaleur du jour,
Qui nous seroit à supporter trop dure.
Puis nous irons, Grévin, par adventure,
A Gentilly pour disner alentour
De la fontaine ; et, estant de retour,
Nous soupperons dessoubz quelque verdure ;
Par dessus tout, nous aurons du vin frais
Pour endormir et alleger le fais
Du grief ennuy qui si fort nous martire.
Tu pourras là, si tu veulx, aisément
Arboriser, et là, commodément,
Ronsard pourra charpenter son navire. [1]

Mais les environs de Paris, c'est-à-dire en ce temps-là, la vraie campagne, réclament encore plus la Brigade.

A Meudon, même sans y être invitée par le cardinal de Lorraine, la Brigade essaime fréquemment. L'agrément de ces vallées boisées et de ces collines en terrasse, d'où l'on domine la plaine où Paris ne fait encore qu'une lointaine petite tache grise, est pour beaucoup dans cet attrait qui ne le cède pas même à celui de la fraîche vallée de Bièvre [2]. En s'y rendant, souvent la Brigade se rencontre avec le joyeux Rabelais qui, quoi qu'en dise la légende,

1. *Les Sonnets de Nicolas Ellain*, 1er livre, p. 30-31 (édition Achille Genty). Le « navire » de Ronsard m'a tout l'air d'être *la Franciade*.

2. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. II, p. 438 et t. IV, p. 417.

s'entend parfaitement avec toute cette jeunesse [1].

Mais accompagnons la plutôt à Médan chez un de ses grands amis, Jean Brinon, cet original descendant d'une vieille famille de robe, qui n'aspire qu'à dépenser sa fortune et sa vie [2] au service des Muses et à celui de ses plaisirs. Pierre Belon, le grand voyageur, l'auteur des *Observations de plusieurs singularitez et choses memorables trouvées en Grèce, Asie, Judée,* nous introduira chez le fastueux Mécène :

« Au temps d'esté, plusieurs poëtes de nostre nation, s'estant alliez ensemble, en faveur de

1. Cette légende, amorphe et insaisissable comme toutes les légendes, n'a pour se défendre que l'épitaphe de Rabelais par notre poète (Blanchemain, tome VII, p. 273). Mais l'acrimonie qu'on a voulu trouver dans cette épitaphe n'existe que dans l'imagination de quelques lecteurs. Les preuves de l'estime où la Pléiade tenait Rabelais sont assez nombreuses (pour Du Bellay en particulier, voyez Chamard, *op. cit.*, p. 67), pour que nous ne nous arrêtions pas davantage à cette discussion. Ajoutons seulement que la première trace de cette légende, que Michelet n'a pas manqué de recueillir et de romantiser, se trouve dans un livre postérieur d'un siècle et demi aux faits qu'il rapporte. Ce livre qui n'est autre que les *Jugements et observations sur la vie et les œuvres de Rabelais* (cité par Blanchemain, tome VII, p. 273), a donné naissance à une seconde légende qui veut que Ronsard ait été logé à Meudon par le cardinal de Lorraine dans une tour écartée, à demi délabrée. Il y a là confusion du poète avec un de ses homonymes, le capitaine Ronsart, de Bourges.

2. Il mourut fort jeune, victime de la vie qu'il avait menée.

Monsieur J. Brinon, conseiller du Roy, près de Poissy, sur la rivière de Seine, l'accompagnèrent voir ses Muses Medan et Villaines. Iceluy, s'estant mis en mesure de les recevoir humainement, les festoya comme il appartenoit. Donc estants parvenuz là, eurent bonne issüe en toute chose : car errants plusieurs jours par les confins, trouvèrent maints appareils recreatifs de diverses manières de passe-temps : comme à faire la chasse à plusieurs espèces d'animaux... Se trouvant aux rivages des isles et là se reposant sous l'umbre des ramées, voicy un alcyon, branché sur leurs testes, qui desgorgea son chant si hautain que le comte d'Alsinois leur interpreta que ce leur fust augure fatal, se souvenant de Roger en Arioste,... interpretant que, comme luy, obtiendroyent accomplissement de ce qu'ils avoyent le plus désiré... Ores, cheminant par taillis, tendants aux oysillons, en prenoyent de moult rares : tantost se trouvants par les forests, avoyent plaisir de voir beaucoup d'espèces d'arbres avec leurs fruicts : autres fois cueilloient diverses espèces d'herbes sur les montagnes et entre les vallées. Et là, trouvants infinis arguments nouveaux, y firent sonnets, odes et epigrammes grecs, latins et françois, en la louange de celuy qui les y avoit conduicts et de ses nymphes. Et ayant consacré les fontaines avec grandes cérémonies, rappor-

tèrent toutes les reliques de leur enqueste [1]. »

Dans ce récit, aucun des membres de la Brigade, si ce n'est Nicolas Denisot, n'est nommément désigné. Ronsard cependant ne put pas ne pas être invité : entre toute la Brigade, en effet, il est le favori de Brinon. A tout coup Brinon lui fait cadeau d'un verre de cristal, d'un chien, dont Ronsard le remercie en deux pièces de vers, dont l'une sur la *Chasse* [2] ; une autre fois c'est d'un armement complet : dague, épée, pistolet, arquebuse à rouet, et canon même, présent qui vaut bien le poème des *Armes* [3] ; enfin c'est d'une statue de Bacchus, et Ronsard d'adresser en récompense à Brinon l'hymne du dieu :

> Je te salue, o Roy ! le Lychnite admirable
> Des hommes et des Dieux ; je te salue encor
> En faveur de Brinon, qui d'une tasse d'or,
> Pleine de Malvoisie, en sa maison t'appelle,
> Avec ton vieil Silène et ta mère Semèle. [4]

Voilà de précieuses marques d'estime et d'amitié ; il en est d'autres, plus intimes : Ronsard reçoit confidence de l'amour de Brinon pour une maî-

1. P. Belon, *Histoire de la nature des oyseaux* (Paris, Corrozet, 1555, in-fol.) ; cité par Chamard, *Joachim Du Bellay*, p. 84.
2. Édition Blanchemain, t. VI, p. 46, et t. III, p. 402.
3. *Ibidem*, t. VI, p. 39.
4. *Ibidem*, t. V, p. 238.

tresse qu'il appelle Sidère [1], et lui répond par l'aveu du trouble et des transports où le jette la passion [2].

On sait par ailleurs que, pour n'être pas aussi chèrement fêtés, les autres poètes de la Brigade n'ont, eux aussi, qu'à se louer de leurs relations avec Brinon et de sa générosité ; aussi n'est-ce autour de lui qu'un concert d'éloges et de remerciements jusqu'à sa mort, et même après. Il est le « mignon » choyé à l'envi par tout ce qui possède quelque talent. Heureux si sa prodigalité pour ses plaisirs et sa libéralité envers les artistes et les écrivains ne l'eussent déjà ruiné au moment qu'il mourut, en 1555 [3] !

La représentation triomphale, pendant le carême de 1553 [4], de la *Cléopâtre* de Jodelle, un des nouveaux venus de la Brigade, fut pour celle-ci l'occasion d'une manifestation collective appelée à un retentissement inattendu. Pourtant, ce n'était pas

1. Selon La Croix du Maine, Brinon avait composé des vers en l'honneur de sa maîtresse, publiés à Paris sous le titre d'*Amours de Sidère.*

2. Édition Blanchemain, t. IV, p. 373.

3. *Ibidem*, t. VII, p. 272 : *Sur le tombeau de Jean Brinon.*

4. Un article de M. Lanson, dans la *Revue d'Histoire littéraire* (nº d'avril-juin 1903) sur les *Origines de la Tragédie classique en France*, a replacé justement en 1553 la « Pompe de Jodelle », que l'on datait couramment, et par erreur, de 1552.

la première pièce classique jouée à Paris : témoin la traduction en vers du *Plutus* d'Aristophane [1], qui créa et inaugura ces représentations privées d'œuvres antiques, bientôt entrées dans l'usage des collèges, et dont les Jésuites, qui furent des maîtres si avisés, ont gardé l'intéressante tradition jusqu'à nous. Mais la *Rencontre* et la *Cléopâtre* de Jodelle eurent ce privilège d'être données devant le roi Henri, à Paris, « en l'hostel de Reims, avec un grand applaudissement de toute la compagnie, et depuis encore au collège de Boncourt, où toutes les fenêtres étaient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'escoliers que les portes du collège en regorgeaient. Je le dis comme celui qui y estois présent, avec le grand Tournebus en une mesme chambre ; et les entreparleurs estoient tous hommes de nom : car mesme Remy Belleau et Jean de la Péruse jouaient les principaux roullets, tant estoit lors en reputation Jodelle envers eux [2] ».

1. Je suis assez tenté de me rendre aux raisons que donne M. Laumonier pour retirer à Ronsard la paternité du *Plutus* français, que Binet paraît lui donner (édition de *Binet*, p. 102-104), et qui, introduit dans ses *Œuvres complètes*, seulement en 1617, par Nicolas Buon, a été réimprimé par Blanchemain au tome VII, p. 281, de son édition.

2. E. Pasquier, *Œuvres*, édit. de 1723, t. I, col. 704 c.

En ce temps où la paix des esprits et la tranquille fermeté des consciences autorisaient encore pour quelques années « une licence honnête », la Brigade, pour honorer le « gentil esprit » de Jodelle, lui fit présent d'un bouc, tel qu'en remportait à Athènes le vainqueur du concours de tragédie. C'est à Arcueil qu'on fut sacrifier ce bouc à Bacchus. Sacrifice non sanglant, holocauste simulé. Une mascarade échevelée, préambule d'un copieux banquet, fit toute l'ordonnance de cette pompe où la malignité puritaine des huguenots feignit, dix ans plus tard, de reconnaître une tentative sérieuse de faire revivre le paganisme.

> Jà la nappe estoit mise, et la table garnie
> Se bordoit d'une saincte et noble compaignie,
> Quand deux ou trois ensemble, en riant, ont poussé
> Le père du troupeau à long poil herissé :
> Il venoit à grands pas, ayant la barbe peinte,
> D'un chapelet de fleurs la teste il avoit ceinte,
> Le bouquet sur l'oreille, et bien fier se sentoit
> De quoy telle jeunesse ainsi le presentoit, [1]

et de ce que Ronsard lui-même, les jambes ballantes, le chevauchoit, cramponné à la toison [2].

1. Edition Blanchemain, t. VII, p. 111. C'est dans la *Réponse aux injures et calomnies*... qu'on trouve le récit, mis au point, de l'affaire du Bouc de Jodelle.

2. Il faut suivre M. Laumonier quand il restitue à Ronsard, leur véritable auteur, les *Dithyrambes recitez à la*

Nous menames ce bouc à la barbe dorée
Ce bouc aux cors dorez, la beste enlierrée,
En la sale où le Poëte, aussy enlierré,
Portant son jeune front de lierre entouré
Atendoit la Brigade. Et, luy menans la beste,
Pesle-mesle courans en solennelle feste,
Moy recitans ces vers, luy en fismes present,
Le prix de son labeur honorable et plaisant. [1]

Pas n'est besoin d'un événement théâtral ou mondain pour exciter la Brigade à se réjouir : toute occasion, littéraire surtout, y est bonne. Quand Henri Estienne achève en 1554 son édition d'Anacréon, Ronsard donne aussitôt un festin à ses amis, philologues, poètes, gens de ville ou de cour [2].

Leur nombre s'accroît tous les jours. Les collégiens de Coqueret, les ouvriers de la première heure, La Hurteloyre, Des Mireurs, Latan, Pacate, Urvoy, Berger se sont effacés : la vie les a tout doucement éloignés, et leurs places sont prises.

Pompe du Bouc de Jodelle, que sur la foi de Binet (édition Laumonier, p. 24, texte C), Blanchemain (qui les reproduit encore au tome VI, p. 377 de son édition) et Marty-Laveaux (qui les a éliminés de la sienne) ont attribué à Bertrand Bergier. — M. Laumonier a donné ses raisons aux pp. 99-102 et 735-742 de son livre sur *Ronsard poète lyrique*.

1. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. II, p. 210.
2. Édition Blanchemain, t. II, p. 352.

Parmi les nouveaux venus, il n'y a pas lieu d'insister sur des inconnus comme Colet et Sannier, ni sur Bouguier, ni sur Tagault, deux des collaborateurs du *Tombeau de Marguerite de Navarre*, bien que le second ait consacré deux pièces de vers à la passion de Borée pour Orythie [1], bien que tous deux aient assisté à la Pompe du Bouc de Jodelle ; mais il siet d'accorder un instant d'attention au triomphateur lui-même et à l'humaniste érudit qui fut sans doute l'ordonnateur du triomphe, Marc-Antoine Muret.

Étienne Jodelle, né à Paris en 1582, n'eut pas le bonheur, dit Pasquier, de « mettre en sa jeunesse l'œil aux bons livres », comme avaient fait Ronsard, Baïf et Du Bellay. Aussi son esprit s'en est-il toujours ressenti. Après d'heureux débuts dans l'art dramatique, il cessa de travailler. De 1552 à 1558, il ne fit plus rien, par mollesse, par instabilité d'humeur, et, il faut bien le dire, par envie et par une fatuité énorme et ridicule. Il se croyait tous les talents, se prétendait « grand architecte, très docte en la peinture et sculpture, très éloquent en son parler [2] » ; il aurait voulu qu'on lui fournît l'occasion d'être un grand voyageur, de se montrer grand capitaine, de témoigner de ses hautes apti-

1. Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. XII, p. 106.

2. Au dire de son panégyriste Charles de La Motte (Jodelle, édition Marty-Laveaux, p. XXIX).

tudes pour la politique. L'occasion ne parut pas, mais Jodelle s'en consola par la bonne opinion qu'il garda de lui-même :

> Tu sais que si je veux embrasser mesmement
> Les affaires, l'honneur, les guerres, les voyages,
> Mon mérite tout seul me sert d'empeschement.[1]

Avec une telle incertitude de sa vocation, et de telles illusions sur ses talents, Jodelle ne pouvait réussir dans aucune carrière, moins encore dans les lettres qu'ailleurs. Un jour pourtant, Ronsard parut estimer sa verve et sa vigueur : c'est quand il eut besoin du concours de toute la Pléiade pour défendre la Religion, le Roi et la Renaissance contre les attaques des Protestants. Mais plus tard le jugement du maître reprit toute sa justesse critique, et souvent il a dit « qu'il eût désiré pour la mémoire de Jodelle, que ses œuvres eussent été données au feu au lieu d'estre mises sur la presse, n'ayant rien de si bien fait en sa vie que ce qu'il a voulu supprimer, estant d'un esprit prompt et inventif, mais paillard, yvrongne, et sans aucune crainte de Dieu auquel il ne croyait que par bénéfice d'inventaire[2] ». Si les considérants moraux et religieux de cette sentence nous paraissent fortement

1. Jodelle, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 280.
2. Pierre de l'Estoile, *Mémoire-Journal*, édition Champollion-Figeac, t. I, p. 29.

entachés de jugement téméraire, n'oublions pas que cette sentence, nous ne la tenons pas de Ronsard lui-même, mais d'un intermédiaire ennemi des Ligueurs, d'un « politique » à sympathies protestantes, Pierre de l'Estoile qui, pour s'être piqué de « libéralisme », et de « juste milieu », ne s'en est pas moins exprimé toujours avec la passion la plus violente sur le compte de ses ennemis privés ou publics.

*
* *

Marc-Antoine de Muret ne fit que passer deux ans à Paris, où il n'arriva qu'au milieu de 1551 [1], mais l'ascendant qu'il prit tout de suite sur la jeune Brigade n'eut bientôt d'égal que celui de Daurat, ou celui de Ronsard lui-même. D'abord il n'était pas un inconnu pour elle : parent de Daurat, et maître de Du Bellay au Collège Sainte-Marthe à Poitiers [2], il arrivait en outre avec une réputation d'humaniste consommé. Tout de suite il témoigna de sa science et de ses talents en professant avec un tel succès les lettres antiques au collège du Cardinal Lemoine que le roi et la reine eux-mêmes l'y allèrent écouter. Mais son obligeance, sa jeunesse (il n'a que vingt-six ans), et la verdeur de son

1. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 19.
2. Delfour, *Les Jésuites à Poitiers* (Paris, Hachette, 1902).

tempérament ont vite fait de le ramener du monde officiel au rang de confident et de camarade de la Brigade : il est des parties chez Brinon, à qui il dédie en 1552 ses *Juvenilia* ; il est de l'escapade du Bouc de Jodelle; il compose la musique d'un sonnet des *Amours* de Ronsard et discute d'amour avec lui ; mais surtout, par son savoir éminent, il est le conseiller et l'oracle sans appel de la jeune école. Ronsard, à qui il en cuit encore d'avoir laissé Jean Martin expliquer lourdement quelques-unes de ses Odes, lui confie avec enthousiasme le commentaire de la nouvelle édition de ses *Amours* [1]. Et cette collaboration, car c'en est une, est du plus heureux effet pour le succès du livre. Enfin telle est sa sérénité, et tel son ascendant esthétique et moral que c'est lui dont Ronsard fait en imagination le coryphée qui conduira le chœur des jeunes poètes, loin des orages, des tristesses et des hontes de ce monde, jusqu'au rivage heureux des Iles Fortunées :

> Là, vénérable en une robe blanche
> Et couronné la teste d'une branche
> Ou de laurier, ou d'olivier retors,...
> ...Divin Muret, tu nous liras Catulle,
> Gallus, Ovide, et Properce et Tibulle,
> Ou tu joindras au cystre teien
> Avec Bacchus l'enfant cythérien. [2]

1. Celle de 1553. Voy. le chapitre des *Amours*.
2. Édition Blanchemain, t. VI, p. 170 et suiv.

Dans son érudition humaniste, Muret ne connaît pas de rivaux, mais sur ses traces se pressent deux des voyageurs aux Iles Fortunées : Claude Grujet, bon traducteur et meilleur éditeur de l'Heptaméron [1], et surtout l'universel cousin de Brantôme, Jean de Maumont, fort érudit en grec et en hébreu, auteur d'une compilation des *Histoires et chroniques du monde* [2], et dont la sœur, « belle et gentille », fut la brune maîtresse du dauphin François [3].

Parmi les autres passagers des Iles Fortunées, le sedanais Charles de Navières [4], et Jean de Pardaillan, protonotaire de Panjas, malgré leurs vers de circonstance et leurs poésies amoureuses [5], n'ont pas laissé de nom. La mémoire du second n'a été sauvée que par l'amitié de Du Bellay, amitié resserrée lors d'un commun séjour à Rome,

1. Édition de 1559. Voy. Brantôme, éd. Lalanne, t. VIII, p. 125, note 2.

2. Voy. Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, édition Rigolley de Juvigny, t. II, p. 468.

3. Brantôme, t. X, p. 100.

4. M. Laumonier (*Ronsard poète lyrique*, p. 110) en fait un *Etienne* de Navières, sur lequel il ne donne aucun renseignement. Qui était Étienne de Navières ? Je préfère à cet inconnu Charles, auteur d'un poème historial, divisé en cinq parties, intitulé *La Renommée*, sur les réceptions du roi Charles IX et de la reine Élisabeth d'Autriche, à leur mariage, leur couronnement et leur entrée à Paris, publié à Paris, chez Prévost, en 1574.

5. Les Poésies de Panjas en l'honneur de sa maîtresse Colombe ne paraissent pas avoir été publiées.

où Panjas suivit, en 1554, le cardinal d'Armagnac en qualité de secrétaire.

C'est à la suite d'Olivier de Magny que Panjas était entré dans la Brigade. Comme Olivier de Magny est le protagoniste d'un genre littéraire et d'une tendance sentimentale, qui pour avoir été fort répandus parmi la Brigade, n'en ont pas moins formé les traits particuliers d'un petit groupe bien défini, il faut présenter Magny au milieu de la cohorte qu'il entraîne : celle des amoureux et des sensuels. En cette matière, on le verra, ni Ronsard ni Baïf ne l'ont cédé à Magny, à la Péruse, à Tahureau ; mais Ronsard a été autre chose encore qu'un écrivain érotique : il avait d'autres et de plus grands dons de poète. C'est ce talent spécial au contraire qui fit au fond tout le succès des *Gayetez* d'Olivier de Magny. Devant le succès des *Folastries* anonymes de Ronsard, également bien accueillies de la vieille et de la nouvelle école [1], Magny avait senti que sur le genre gaulois pouvait se faire l'unanimité de l'opinion publique. Cette idée, qui s'accordait si heureusement avec sa gaillardise naturelle, lui fut un trait de lumière. « Sais-tu, dit-il à l'éditeur Ambroise de la Porte en lui adressant ses *Gayetez*, sais-tu ce que je faisais quand je reçus ce *livret de Folastries?*

1. Voy. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 104.

Je folastrais en mainte sorte
Avec la Nymphe en qui je vy.[1]

Voilà le thème habituel de ses vers.

Olivier de Magny mourut d'avoir trop aimé. Pareille fin, dit-on, attendait ses émules Tahureau et La Péruse. Si Jacques Tahureau, qui était quelque peu cousin de Ronsard par alliance[2], a vécu l'amour comme il l'a chanté, avec la même fougueuse sensualité, rien d'étonnant à ce qu'il soit mort en 1555, à vingt-huit ans, sans avoir publié des œuvres[3] qui étaient loin d'être sans mérite, entre autres son *Admirée*. Cette année 1555, en même temps que Tahureau et Ambroise de la Porte, enleva Jean de la Péruse[4]. Cet Angoumois, qui ne dédaignait pas d'être acteur au besoin, fut l'auteur d'une *Médée* imitée de Sénèque, et d'une autre tragédie imitée du grec, d'*Antigone* ou des *Sept contre Thèbes*[5] sans doute. De son temps même on le trouvait bien « rude et obscur et fort affecté en ses sentiments » ; on ne l'en estimait pas moins,

1. O. de Magny, *Gayetez*, édition Blanchemain (Turin, Gay, 1869), p. 51.
2. Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. XII, p. 40. — Voy. aussi Chardon, *La Vie de Tahureau* (Paris, Picard, 1885).
3. Elles ne le furent qu'après sa mort, par les soins de Maurice de La Porte.
4. Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. XII, p. 52 et suiv.
5. Ronsard, édition Blanchemain, t. VI, p. 45.

au même titre que tous les autres membres de la Brigade d'ailleurs, comme un « excellent » poète : il avait composé à la fois des sonnets amoureux et des odes pindariques. C'était un ami des plus dévoués : se trouvant avec Baïf à Poitiers en 1554, au moment de la peste, il s'obstina à rester dans cette ville parce que Baïf y restait. Il ne consentit à fuir qu'une fois la ville devenue absolument inhabitable [1]. « Ce jeune esprit » n'échappa au fléau que pour mourir, lui aussi, « d'amour [2] » l'année suivante.

A cette équipe des sensuels s'oppose tout naturellement un autre cénacle, celui des poètes mystiques. Ils reconnaissent pour chef Pontus de Tyard et appartiennent, par leurs origines comme par le fonds de leurs idées, à l'École lyonnaise. Mais qu'on ne s'en étonne pas : la Brigade n'eut pas la formation homogène qu'on imagine volontiers. Les plus ardents étaient, il est vrai, des jeunes gens, imbus des littératures antiques et las de la poésie marotique, qui aspiraient à un art plus ambitieux et d'inspiration plus haute. Mais combien de « ralliés » s'adjoignirent à eux, de plus en plus, transfuges du parti de Marot signalés aux disciples de Daurat soit par une culture antique mieux

1. Augé-Chiquet, *J.-A. de Baïf*, p. 79.

2. Commentaire de Marcassus sur le poème de Ronsard adressé à La Péruse (édition Blanchemain, t. VI, p. 43).

assimilée, soit par un don naturel plus abondant, ou, plus souvent encore, adeptes de la doctrine précieuse de Maurice Scève.

Les transfuges de l'ancienne École marotique ayant précédé les lyonnais dans le ralliement à la Brigade, et n'étant d'ailleurs qu'en petit nombre, c'est eux qu'il convient de présenter d'abord. Charles de Sainte-Marthe, dès la querelle de Ronsard avec Saint-Gelais, s'était déclaré hautement pour le novateur [1]. François Charbonnier, le propre fils adoptif de Guillaume Crétin, dont il avait en 1526 recueilli et publié en partie les *Poésies*, Charbonnier, en 1554, à plus de soixante ans, recevait de Ronsard une ode des plus élogieuses :

> J'en ay fait la seure espreuve :
> Il n'y a foy n'amitié,
> Honneur, bonté ny pitié
> Qui dedans toi ne se treuve. [2]

Cet éloge restreint aux vertus morales du vieux Charbonnier engagerait à n'y voir que l'hommage de reconnaissance d'un jeune débutant, si la louange

1. Un sonnet de Sainte-Marthe accompagnait l'*Ode à la Paix* publiée par Ronsard, chez Cavellat, au milieu de 1550. A la même époque, une épître latine du même à Ronsard paraissait dans l'*Hecatodistichon* des sœurs Seymour (Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 71-72).

2. Édition Blanchemain, t. II, p. 359.

de la « musette » du rhétoriqueur n'apparaissait dans le poëme du *Narssis* qui lui est aussi dédié [1]. Mais ce qui donne le mieux la mesure de l'estime où Ronsard tient ce respectable ami, c'est de le voir inviter celui-ci, toujours en 1554, au banquet qu'il donne en l'honneur de l'*Anacréon* d'Henri Estienne [2].

Pour ce qui est de l'École lyonnaise, on est tenté de croire que Ronsard n'eut jamais que des rapports épistolaires avec son chef, et que jamais il ne l'a rencontré, bien qu'il ait pris soin de le nommer parmi les amis de prédilection qu'il veut emmener aux Iles Fortunées. Mais ce voyage n'est qu'un rêve; et nous voilà bien ignorants des rapports personnels entre les deux étoiles de la future Pléiade. Ils entrèrent en relations littéraires en 1551, et c'est Tyard qui fit le premier pas. Il était déjà retiré dans son château de Bissy, en Mâconnais, d'où il avait fait paraître en 1548 le premier livre des *Erreurs amoureuses*. Le second livre, publié en 1551, contient un sonnet fort élogieux pour Ronsard qui y est appelé un « autre Terpandre ». L'année suivante, Ronsard répond à cette politesse, par un sonnet où il loue la

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 239.
2. D'après le texte cité, d'après la première édition des *Odes*, par M. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 121.

« ferveur » poétique de Pontus[1]. Mais ce ne sont encore là que compliments à la cantonade. Enfin, en 1553, Ronsard adresse directement au poète mâconnais un sonnet[2] où il se déclare son disciple en amour et en poésie amoureuse. Tyard s'empresse alors d'introduire dans le troisième recueil des *Erreurs amoureuses* deux sonnets où il porte aux nues Ronsard et Baïf. En 1555, nouveau sonnet où Ronsard confie à Pontus ses incertitudes littéraires[3]. Et c'est tout.

Quel que soit l'enthousiasme de ces relations publiques, quelle que soit la valeur des éloges échangés, devant la brièveté et le caractère tout intellectuel de ces relations, on ne laisse pas que d'être étonné quand on voit Pontus prendre place à cette époque parmi les sept héros de la Pléiade. Mais bien plutôt qu'à la personne et à la vie retirée de Tyard, si l'on songe à l'École lyonnaise tout entière, si l'on se rappelle tout ce que son œuvre marque de quintessence sentimentale, d'élévation d'esprit, de science « industrieuse », et que ce sont là qualités auxquelles la Brigade se montre le plus sensible, on reconnaîtra dès lors dans la promotion de Pontus de Tyard non pas seulement un témoignage d'amitié et d'admiration person-

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 50.
2. *Ibidem*, p. 424.
3. *Ibidem*, p. 147.

nelles, mais bien l'hommage de la Brigade à la doctrine même qu'il représentait, à l'art ambitieux et raffiné qui, par contraste avec les platitudes marotiques, excita l'émulation des élèves de Daurat.

Il est vraisemblable que Guillaume des Autels, bien que Charolais de naissance et de séjour habituel, ait fréquenté personnellement la Brigade. Plus jeune que Tyard, et de beaucoup, son âge le rapprochait d'elle, et la finesse de son jugement, la maturité de son esprit devaient l'en faire apprécier. Il se fit connaître à l'âge de vingt ans, en 1550, en insérant dans un de ses ouvrages [1] quelques pages qui sont une réponse très remarquable au manifeste de Du Bellay. Il y sut rendre une très exacte justice à la fois à l'école de Marot et aux heureuses tentatives des novateurs. En dénonçant à bon droit ce que pouvait avoir de scolaire chez ceux-ci la théorie de l'imitation des Anciens et des Italiens, il mit en bonne lumière les agréments de quelques vieilles formes poétiques nationales, que la Brigade dépréciait trop systématiquement au profit de l'ode et du sonnet. Cette attitude d'arbitre bienveillant et très averti fut remarquée des deux partis ; entré naturellement en

1. Sa *Replique aux furieuses defenses de Louis Megret* (Lyon, de Tournes et Gazeau, 1550). M. Chamard (*Du Bellay*, pp. 147-151) a donné une très intéressante analyse de ce factum.

relation avec les deux camps rivaux, il est à penser que son jugement impartial ne fut pas sans contribuer à la détente des relations entre Saint-Gelais et Ronsard. Au moins chanta-t-il, en 1553, dans les termes les plus heureux l' « accord de la riche veine » de Ronsard avec « l'emmiellé Saint-Gelais [1] ». D'ailleurs, volontairement ou non, il toucha chez Ronsard la fibre sensible : comme lui

Gravement *il n'a* point eu de crainte
Hardi d'aller à Thèbe et d'epuiser l'eau saincte
Dont Dirce fit jadis son Pindare immortel. [2]

Suivre Ronsard dans cette voie périlleuse, c'était assez pour mériter à Des Autels la durable amitié du Prince des Poètes : il vint à ses côtés, après le Tumulte d'Amboise, prendre avec lui l'offensive contre les Protestants.

Avec le philosophe savoisien Claude de Buttet, qui ne se lia avec la Brigade que vers 1558 [3], une fois paru son livre de sonnets, *l'Amalthée*, nous tenons encore à l'École lyonnaise : Buttet était l'ami de Des Autels. Mais avec Louis Des Masures, qui est à la même époque dans la maturité de son âge, nous revenons à Paris, et nous touchons

1. *Façons lyriques* (Lyon, 1553), citées par Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 110, note 3.
2. Blanchemain, t. VIII, p. 145.
3. *Ibidem*, t. I, p. 147.

à ce petit groupe d'esprits sérieux, cultivés, qui se réunissait régulièrement chez Peletier, aux derniers temps du règne de François Ier, et que Théodore de Bèze réussit à entraîner dans le protestantisme. Du moins si Jacques Peletier, qui fut le trait d'union du groupe avec la Brigade, n'y versa pas pour sa part, Robert de la Haye et Louis des Masures s'y attachèrent-ils définitivement. Théodore de Bèze, « homme heureux en dons de grâce, nature et fortune [1] », était l'âme de ces réunions. Tout un hiver, il délaissa son logis pour venir faire table avec Peletier et ses amis. Les lettres et la grammaire, la renaissance de l'Antiquité et la réforme de l'orthographe composaient à ces convives un fonds de conversations, où chacun éprouvait, enrichissait ou corrigeait ses idées personnelles. Le *Discours sur la réforme de l'ortografe* de Peletier, la traduction de l'*Enéide* de Louis Des Masures, les *Juvenilia* de Bèze (un livre encore bien peu huguenot) y prirent leur origine. Ainsi se formait pour la Brigade à naître comme une petite cohorte de précurseurs. Quand Ronsard fut émancipé du collège, cette cohorte était dispersée, et il ne put avoir de rapports un peu suivis qu'avec un seul des trois amis, Louis Des Masures. Ah ! lui écrivait-il plus tard,

1. Peletier, cité par Cl. Jugé, *Jacques Peletier*, p. 82.

Ah ! que je suis marry qu'encore ne demeure
A Paris ce troupeau divinement appris,
Qui sous le Roy François, pour emporter le pris,
Chantoit à qui mieux mieux d'une Muse meilleure.
Pour une opinion De Bèze est deslogé,
Tu as par faux rapport durement voyagé,
Et Peletier le docte a vogué comme Ulysse. [1]

Malgré le long séjour à Rome de Des Masures, obligé dès 1551 de quitter Paris pour cause d'hérésie, Ronsard ne le perdit pas de vue, et quand en 1560 la question religieuse s'imposa à sa propre attention, ce fut à Des Masures que Ronsard éprouva d'abord le besoin de confier ses inquiétudes[2]. C'est dire quelle influence Des Masures avait exercée sur lui.

A mesure que se succèdent les recueils de vers de Ronsard, nous voyons apparaître aux dédicaces de ses pièces de nouveaux noms ; et à mesure que le cercle de ses amis s'étend, on en découvre dans les milieux les plus différents. Durant les années de Coqueret et aux premiers temps qui suivirent, nous n'avions affaire qu'à de jeunes étudiants, tous amoureux de poésie et épris d'antiquité, mais sans carrière décidée et sans situation définie ; maintenant au contraire nous avons à reconnaître,

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 351.
2. *Ibidem*, t. VII, p. 49.

sinon de plus beaux talents, du moins des personnalités socialement mieux établies. On ignore, il est vrai, ce qu'étaient Caliste [1] et Rubampré [2], mais on sait fort bien que Christophe de Choiseul fut abbé des Mureaux, qu'il était assez docile au prestige de Ronsard pour que celui-ci lui recommandât chaleureusement son ami Belleau, qu'il fut d'esprit assez cultivé pour mériter la dédicace que ce dernier lui fit de sa traduction d'Anacréon, qu'il était enfin assez fortuné et d'assez de crédit pour lui en témoigner une reconnaissance efficace [3]. Un autre homme d'église, l'évêque Charles d'Espinay, était tellement passionné de vers d'amour qu'il publia lui-même en 1559 des *Sonnets amoureux*, auprès desquels Ronsard proclame que les siens propres ne valent rien, et si amoureux lui-même qu'il mérita du prince des poëtes la dédicace du *Cyclope amoureux* [4].

Jean Belon, que nous avons déjà rencontré, n'est pas le seul naturaliste ami de la Brigade; il faut faire rentrer dans ce groupe, sans que nous puissions toujours préciser l'origine de leur amitié, et Jean Nicot [5], l'auteur d'un *Thrésor de la*

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 211.
2. *Ibidem*, t. II, p. 356.
3. *Ibidem*, t. II, p. 353, et t. VI, p. 201.
4. *Ibidem*, t. V, p. 349, et t. IV, p. 104.
5. *Ibidem*, t. VI, p. 271.

Langue française qui a certes moins fait pour sa gloire que l'importation du tabac, et frère André Thevet qui vit la Turquie, la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie, l'Arabie, l'Égypte et la Barbarie [1], et rapporta de ces pays malpropres, en même temps qu'une fâcheuse maladie [2], cette *Cosmographie du Levant* qui décida le roi à se l'attacher, enfin Jacques de Gohory, à la fois médecin, helléniste et poète, que sa traduction des *Thériaques* de Nicandre signala à l'attention des humanistes.

Mais, comme il fut de tout temps, c'est la Basoche qui coquettait de plus près avec les Muses: sans compter Étienne de la Boétie, qui fréquenta en sa jeunesse chez Daurat, elle est représentée dans la Brigade par quatre suppôts au moins: l'avocat-poète Revergat, de Toulouse [3], Guy de Bruès [4], l'auteur de trois *Dialogues* où paraissent Ronsard, Baïf, Jean Nicot et Guillaume Aubert [5], avocat-poète lui aussi, traducteur d'*Amadis*, grand ami de Du Bellay qu'il connut à Poitiers, et qui partagea en 1569, avec Jean de Morel, l'honneur de donner l'édition complète des œuvres de Joa-

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 351.
2. *Ibidem*, t. VIII, p. 131.
3. *Ibidem*, t. II, p. 164.
4. *Ibidem*, t. I, p. 202. Les *Dialogues* parurent en 1557.
5. *Ibidem*, t. VIII, p. 139.

chim qu'avait réclamée François II [1], par enfin Etienne Pasquier.

Bien qu'un des plus tard venus dans la Brigade, où il ne paraît pas avant 1554, et malgré la médiocrité des vers de son *Monophile,* Pasquier aime à se mettre en avant. L'en blâmera-t-on ? C'est à la bonne place qu'il sut se faire, que l'on doit les précieux renseignements dont abondent ses *Recherches de la France.* Dès l'abord il s'est mis avec Ronsard sur le pied d'un échange réglé de dédicaces : à deux sonnets de la *Continuation des Amours* [2], Pasquier répond par deux sonnets dans ses *Rimes et Proses,* et entre eux s'établit une correspondance fort intéressante et assez régulière, semble-t-il. Pasquier a pris soin de nous en conserver quelques débris, tous de sa main [3] : le ton y est celui d'une franchise cordiale avec une nuance de déférence ; l'histoire littéraire en fait la matière. L'une de ces lettres, la plus longue [4], est tout entière destinée à fournir à Ronsard quelques notes sur l'histoire des lettres françaises au Moyen-Age ; elle est bourrée de citations, prises en majeure partie à Thibaut de Champagne. On comprend que Pas-

1. Voy. Chamard, *Joachim Du Bellay,* p. 489.
2. Édition Blanchemain, t. I, p. 157 et 401.
3. Étienne Pasquier, *Œuvres,* édition d'Amsterdam, 1723, t. II, col. 11, 23, 37.
4. *Ibidem,* t. II, col. 37.

quier ait gardé copie de cette lettre et ait tenu à la publier : il y paraît à côté de Ronsard dans une posture avantageuse. Une autre lettre, dont le sujet semble faire suite à celui de la lettre précédente nous montre son caractère sous un jour assez flatteur : lui qui, dans ses *Antiquités de la France*, dix ans après la mort de Ronsard, proclamait bravement : « En luy je ne fais presque nul triage : tout y est beau », ose, en 1555, en s'adressant au maître lui-même, apporter cette restriction aux éloges qu'il lui fait : « [Vos escrits] je trouve très beaux lorsqu'avez seulement voulu contenter votre esprit, mais quand, par une servitude à demy-courtisane, estes sorti de vous-même pour estudier au contentement tantost des grands, tantost de la populace, je ne les trouve de tel alloy[2]. »

Il reste tout un ordre de relations à mettre en son jour, toute une classe particulière d'amis de la Brigade à présenter avec la déférence qui convient. Ce sont les personnages qui tiennent de quelque façon à la Cour, aux princes ou aux secrétaires d'Etat, ceux que leur situation met à même de patronner

1. Étienne Pasquier, *Œuvres*, t. I, col. 708.
2. *Ibidem*, t. II. col. 12.

les jeunes poètes, de les recommander, au besoin de les présenter à quelque prince ou quelque princesse de goût éclairé.

Le premier de ces hommes en place qui ait connu et compris Ronsard, est Jacques Bouju, Angevin. Il y eut d'autant plus de mérite, qu'étant son aîné de dix ans, il appartenait à l'ancienne école littéraire, et qu'en faveur de Ronsard il fit mentir le proverbe suivant lequel le poète « hait celuy qui l'est aussy[1] ». Marguerite de France, sœur de Henri II, qui l'avait en fort grande estime, se l'était personnellement attaché. De bonne heure, il avait dû plaider auprès de cette princesse la cause des jeunes poètes, au moins celle du bouillant auteur de la *Defense et Illustration*, car dès 1549 il reçoit de Du Bellay des éloges qui marquent la plus vive reconnaissance[2]. Il en agit bientôt de même en faveur de Ronsard,

> Vantant *son* petit mérite,
> (Sans se monstrer envieux),
> Devant nostre Marguerite
> Le rare présent des cieux.[3]

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 106. — Sur Bouju, voir Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 64-65.

2. Dans le *Recueil de Poésie* (nov. 1549), puis dans la *Musagnæomachie* (oct. 1550).

3. Édition Blanchemain, t. II, p. 106.

Aussi le poète lui donne-t-il la plus haute récompense dont il puisse disposer : une ode pindarique tout entière est consacrée à chanter ses vertus et son talent. Ce talent méritait-il les louanges dont il fut accablé ? C'est douteux : rien de Bouju ne nous est parvenu, les contemporains désintéressés n'ont guères parlé de lui, et Ronsard et Du Bellay eux-mêmes l'oublièrent vite : Bouju avait quitté la Cour pour le Parlement, où il ne pouvait guères plus rendre service. Sans doute, ce qu'il eut de plus remarquable fut sa mémoire, qui lui permettait de réciter par cœur ses propres vers, latins ou français [1].

Un de ses jeunes collègues au Parlement de Paris [2] le remplaça dans son rôle d'intercesseur auprès des grands : Robert de la Haye avait collaboré au *Tombeau* de Marguerite de Navarre ; et, le premier, vers la fin de 1551 [3], avait adressé des vers aux deux protagonistes de la Brigade, des hendécasyllabes latins où il les traitait honorablement de « frères Pindarides ». Ce fut le commen-

1. La Croix du Maine, édition Rigolley de Juvigny, t. I, p. 395.

2. D'abord avocat au Parlement, La Haye y devint conseiller en juillet 1555. Voy. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 82, note 4.

3. Ces vers ont paru dans la traduction du *Quatriesme livre de l'Eneïde*, de Du Bellay, dont le privilège est du 1er avril 1552 n. st.

cement de leur amitié, et surtout entre La Haye et Ronsard, l'origine d'une affection sérieuse, qui dans les mains du premier dégénéra bientôt en véritable direction spirituelle. La Haye en effet était protestant et, malgré toute l'admiration qu'il professait pour Ronsard, l'insistance et la liberté que le poète mettait à chanter l'amour [1], l'ardeur avec laquelle il s'abandonnait à la volupté, peinaient sa sollicitude et lui donnaient des inquiétudes pour la santé, le succès à la Cour et le salut éternel de son protégé. « Bien appris, bien sage et discret », il avait su conquérir sa confiance, et Ronsard, sensible à ce dévouement, venait sans honte se plaindre à lui des tristesses et des misères de l'existence :

Tu m'as diminué bien souvent le regret
De vivre trop icy ; car quand un soin me fasche,
Je me descouvre à toy, et mon cœur je te lasche.
Lors de mes passions, desquelles je me deuls,
Tu gouvernes la bride et je vais ou tu veux. [2]

Et Robert de la Haye de se répandre en exhortations morales, en homélies édifiantes, en sermons apologétiques :

1. Voir au chapitre suivant l'épisode du *Livret de Folastries*.

2. Édition Blanchemain, t. IV, p. 294.

Ainsi lors que mon sens de ma raison vainqueur,
De mille passions me tourmente le cœur,
Tu luy serres le frein, corriges son audace,
Abaisses sa fureur et le tient en sa place ;
Puis, me parlant de Dieu, tu m'enleves l'esprit
A cognoistre par Foi que c'est que Jésus Christ,
Et comme par sa mort de la mort nous delivre
Et par son sang nous fait éternellement vivre.
En ce poinct, de ta voix plus douce que le miel,
Tu me ravis du corps et m'emportes au ciel.[1]

En considérant son peu d'effet immédiat sur un pécheur aussi endurci que Ronsard, on resterait assez sceptique quant au bon succès de cette prédication, si Ronsard n'avait conté lui-même qu'il faillit un moment verser dans le protestantisme, s'il n'avait surtout, dix ans plus tard, témoigné d'une conviction catholique si ferme et si éclairée, et n'avait, enfin, trouvé des arguments si directs contre la Réforme : c'est qu'il avait appris à connaître l'adversaire. Ainsi tournèrent au profit de l'Église romaine les prêches de Robert de la Haye.

Une influence du même caractère tendait à s'exercer sur lui par Michel de l'Hospital. « Cet autre Caton le Censeur », après avoir joint ses efforts à ceux de La Haye pour assurer à Ronsard la protection de Marguerite de France dont il venait

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 295.

d'être nommé chancelier, travaillait maintenant, avec l'aide de celle-ci, à lui conquérir la faveur royale, et à ruiner à la Cour la tyrannie littéraire de Mellin de Saint-Gelais. Comme Robert de la Haye, c'est chez un ami commun, Jean de Morel, que Ronsard avait rencontré Michel de l'Hospital.

Aussi puisqu'il est à Paris, dans la rue Pavée, sur la paroisse Saint-André-des-Arcs, une hospitalière maison, vrai sanctuaire des Muses, où s'empresse tout ce que Paris compte alors de savants, d'humanistes, de poètes et de beaux esprits, c'est le maître de cette maison, Jean de Morel, d'Embrun, qu'il importe d'abord de connaître [1].

Selon toute apparence, Ronsard a été présenté à Morel par son ami François de Carnavalet, devenu, depuis que le poète a quitté l'Écurie royale, premier écuyer de Henri II et enfin gouverneur du duc d'Angoulême, bâtard du roi. Or, celui-ci a donné vers 1550 au jeune prince, en même temps qu'à ses filles légitimes, Isabelle, Claude et Marguerite, un professeur de langues et de littérature antiques, et ce professeur n'est autre que Daurat. Et comme les leçons ne se peuvent guères dispenser dignement au logis de Daurat, non

1. Sur Jean de Morel, consulter Chamard, *Joachim Du Bellay*, pp. 390-392.

plus qu'au Collège de Coqueret, non plus encore qu'au palais des Tournelles, où les livres manqueraient sans doute, c'est dans la demeure de Jean de Morel, maître d'hôtel du Roi, et maréchal des logis de Madame Marguerite, propre tante des jeunes princes, que Daurat enseigne à ceux-ci le grec et le latin [1]. La jeunesse, la beauté et l'intelligence [2] des enfants royaux donnent à ces conférences une grâce ingénue et pétulante, vivement sentie par Daurat, et qu'on aimerait peindre à loisir.

De la maison de Daurat, où il habite volontiers depuis qu'il est sorti de Coqueret, « hors la porte Saint-Victor, à l'enseigne de la Fontaine [3] », Ronsard, quand il s'en vient, avec son maître et Antoine de Baïf, rendre visite à Morel, est sûr de rencontrer chez lui son beau-fils Jean Mercier, lecteur de langue hébraïque au Collège Royal, Michel de l'Hospital qui vient offrir à Mesdemoiselles de Morel [4] les élégantes poésies latines qu'il a

1. Voy. Marty-Laveaux, *Dorat,* p. XIX-XX.

2. Il en est un au moins qui sut en profiter, c'est Marguerite, la future femme de Henri IV. Mais l'éloge de l'esprit des Valois n'est plus à faire.

3. Telle est l'adresse de plusieurs ouvrages de Daurat, qui se vendaient chez leur auteur (Dorat, éd. Marty-Laveaux, *Notice,* p. xxviij et Blanchemain, Ronsard, t. VI, p. 164).

4. A la Bibliothèque nationale, le ms. 809 de la Collection Dupuy contient aux fos 13 et 15 plusieurs pièces latines de l'Hospital à Mesdemoiselles de Morel.

composées pour elles, le poète latin Salmon Macrin, Robert de la Haye, Du Bellay, avant le départ de celui-ci pour Rome, Jérôme de la Rovère, évêque de Toulon [1], encore un serviteur de Marguerite de France, dont Morel a été le précepteur, Nicolas Ellain, et bien d'autres encore. L'un d'eux mérite une mention spéciale : le poète courtisan Lancelot Carle, qui après avoir été aumônier de Henri II, a été nommé, en 1550, évêque de Riez. Dès son premier manifeste, la Brigade avait pris soin de faire entendre en quelle estime elle voulait tenir l'œuvre et l'esprit de Carle, séparant nommément sa cause, ainsi que celle de Saint-Gelais d'ailleurs et de quelques autres, de la cause du « vilain monstre Ignorance ». Il n'empêche que Carle, malgré toutes ces avances, épousa l'animosité de Saint-Gelais contre Ronsard et prit part à la violente campagne menée à la cour contre le poète « pindariseur ». Il fallut toute la merveilleuse diplomatie de Jean de Morel et de Michel de l'Hospital pour faire à grand peine entendre raison à la jalousie de Carle et de Saint-Gelais, apaiser la juste rancune de Ronsard, et conclure une paix qui se fit enfin au début de 1553.

Malgré que Jean de Morel, avec des dons littéraires reconnus, ait moins écrit que sa femme ou

1. Édition Blanchemain, t. III, p. 410 et suiv.

ses filles, il jouissait d'un grand renom de savant, et plaisait pour l'agrément de sa conversation et de ses manières [1]. Né en 1515, il fut l'élève d'Erasme dont il ferma les yeux à Bâle en 1536, et voyagea beaucoup dans sa jeunesse. Sa femme, Antoinette de Loynes, très intelligente et qui possédait admirablement les langues anciennes, avait collaboré par des vers français au *Tombeau* de Marguerite de Navarre. Mais le chef-d'œuvre [2] d'Antoinette fut les trois filles qu'elle donna à son mari. Entre les mains de leur précepteur, le polyglotte Gantois Charles Utenhove, et dirigées par leurs parents, Camille, Lucrèce et Diane apprirent en peu de temps la somme des connaissances en usage à leur époque. L'aînée surtout, Camille, destinée à devenir une des femmes les plus savantes de son siècle, était à dix ans déjà un prodige : elle parlait le grec, écrivait l'hébreu, composait des poésies latines et françaises [3]. Ainsi munies « de l'éducation intégrale de la Renaissance », attirant, charmant et

1. Scévole de Sainte-Marthe, cité par Chamard, *Joachim Du Bellay*, p. 390.

2. Tu es, Morel, cè grand nepveu d'Átlas,
Ta Deloine est une autre Pallas :
De vos enfants, mon Morel, chasque fille
Soit en beauté, sagesse ou chasteté
Avec le nom retient la déité
De ses Diane et Lucrèce et Camille.
Ellain, *Sonnets*, édition Genty, p. 23.

3. Voy. Chamard, *op. cit.*, p. 391.

retenant chez elles leurs contemporains les plus cultivés et les plus délicats, Madame et Mesdemoiselles de Morel firent, on a pu le dire à bon droit, de la maison de Jean de Morel, « l'esquisse, en plein XVI[e] siècle, de l'Hôtel de Rambouillet[1] ». Dans l'un comme dans l'autre de ces salons, le sceptre fut tenu par une femme, et Camille de Morel sut s'en servir avec autant d'autorité et d'esprit que la marquise de Rambouillet. Ronsard l'éprouva à l'occasion.

*
* *

Dans une lettre qu'il lui écrivait en 1555, Pasquier, cet esprit « ardent et vif », comme aimait à le définir Ronsard, n'a point de peine à montrer à celui-ci, au sein même de l'admirable floraison de poésie à laquelle ils assistent, les germes de la décrépitude et les marques de la caducité : « En bonne foy, dit-il, on ne vit jamais en la France telle foison de poëtes comme nous voyons aujourd'hui... [Car] vous et le sieur Du Bellay, ayant plus heureusement rencontré que l'on n'avoit jamais esperé entre les nostres, chascun s'est fait accroire à part soy qu'il auroit mesme part au gas-

1. P. de Nolhac, *Documents nouveaux sur la Pléiade,* dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France,* année 1899, p. 351.

teau, et à tant une infinité ont mis la plume à l'envy. Si bien ou mal, je ne diray pas que la postérité en jugera, mais eux mesmes le pourront cognoistre, d'autant que nous voyons leurs livres mourir du vivant de leurs autheurs [1]. » Ronsard partageait les désillusions et l'inquiétude de Pasquier, et l'on dirait vraiment que c'est à lui qu'il répondait au fond, en s'adressant en ces termes à Christophe de Choiseul :

Non, je ne me deuls pas qu'une telle abondance
D'escrivains aujourd'huy fourmille en nostre France ;
Mais, certes, je me deuls que tous n'escrivent bien,
Sans gaster ainsi l'encre et le papier pour rien...
... Du règne de Henry cinq ou six seulement
Vindrent qui, d'un accord modéré doucement
Et d'un pouce attrempé, firent doctement bruire
Maintenant la guiterre et maintenant la lyre
Et maintenant le luth, et osèrent tenter
Quelque peu la trompette afin de haut chanter.
Incontinent après, une tourbe inconnue
De serfs imitateurs pêle mêle est venue
Se ruer sans esgard, laquelle a tout gasté
Cela que les premiers avaient si bien chanté. [2]

Elle vient de défiler devant nous cette « tourbe inconnue », et, déjà, bien des figures en sont effacées ou brouillées. Ronsard l'a dit, ce n'étaient en vérité que de « serfs imitateurs ». Curieux de la

1. Pasquier, *Œuvres*, t. II, col. 11.
2. Édition Blanchemain, t. VI, p. 201-202. Cette pièce a été publiée dans la seconde moitié de 1556.

nouveauté, pleins d'ardeur et de docilité en même temps, ils n'avaient en revanche aucun don poétique : impuissants à exploiter le dur filon de métal précieux découvert par un autre, incapables même de glaner après lui ce que l'élan de sa marche inspirée négligeait de beautés moyennes et d'agréments sans ambition, il leur avait fallu se réduire à la copie la plus exacte, au plus plat démarquage. Et avec quelle hâte ils s'y étaient livrés ! Ils n'attendirent pas la publication du recueil des *Odes* de 1550 pour en « contrefaire la grâce » : les manuscrits, qui en couraient dès 1549, suffirent à nourrir leur inspiration [1].

Encore s'agissait-il là de ce que les lettres antiques offraient de plus ardu et de plus étranger aux tra-

1. C'est Ronsard lui-même qui nous renseigne à ce sujet : dans une ode de 1550, il dit à sa lyre :

Et mile furent epris
De contrefaire ta grâce
Et, suivans ta mesme trace,
De courre après se sont pris.

Je cite ici l'édition originale, d'après le texte qu'en donne M. Laumonier à la page 68 de son *Ronsard poète lyrique*. Rapprocher de ces vers ceux de l'ode II du livre II. (Blanchemain, t. II, p. 135) :

Si dès mon enfance
Le premier en France
J'ay pindarisé,
De telle entreprise
Heureusement prise
Je me vois prisé.

ditions poétiques du Moyen-Age : l'ode pindarique. Mais quand, enfin, les disciples de Daurat possédèrent des modèles comme l'*Olive* et les *Amours de Cassandre*, quelle génération spontanée d'amoureux versificateurs se leva par toute la France ! comme si l'on n'eût plus connu qu'un moyen de fléchir sa belle : la compromettre aux yeux de tous, à condition que ce fût en vers. On vit naître la Méline, puis la Francine de Baïf, la Marguerite et la Jeanne de Muret, la Valentine de Denisot, l'Admirée de Tahureau, la Castianire de Magny, la Candide de Théodore de Bèze, la Sainte de Des Autels, la Sidère de Jean Brinon, la Rivière de Paschal, la Colombe de Panjas ; puis apparurent l'Olympe de Grévin, l'Amalthée de Butet, la Pancharis de Bonnefons, la Diane, la Cléonice et l'Hippolyte de Desportes, l'Oriane et l'Artémis d'Amadis Jamyn ; et enfin les Chloris, les Philis et toutes ces « Iris en l'air » dont, après une telle débauche d'indiscrétion, durent bien se contenter au siècle suivant les amis des *Précieuses* et des *Femmes savantes*.

Si, à la distance où nous sommes, Méline et Francine rappellent un peu trop vivement Cassandre, si Admirée ou Castianire ressemblent à Marie comme des sœurs, et si les vers amoureux de Baïf et de Magny nous imposent de façon trop pressante l'idée qu'ils ont voulu, à l'aide des mêmes

prototypes grecs, latins ou italiens, rivaliser avec Ronsard dans l'expression des mêmes lieux communs et des même nuances du sentiment, que dirons-nous à la lecture des sonnets de Brantôme [1] ou de ceux de Nicolas Ellain [2] ? — D'un seul mot, c'est du mauvais Ronsard. Ce n'en est qu'un pastiche, des plus serviles et des plus misérables ; les idées, le mouvement, l'expression même qui, tout de suite, se tourne en formule, sont du pur démarquage, et tout y donne la certitude qu'ils n'ont été pour ainsi dire composées, par Ellain en particulier, qu'à coups d'hémistiches empruntés à Ronsard.

« Soudain, disait Pasquier, que les jeunes gens s'étaient frottés à sa robe, ils se faisaient accroire d'estre devenus poètes [3]. » Ils imitaient de lui ses travers et ses manies, et jusqu'à ses infirmités. Ronsard avait appris de Pindare à faire sonner haut l'éminente dignité du poète, à vanter la gloire décernée par ses louanges, à proclamer l'immortalité qu'il s'acquiert à lui-même. L'orgueilleuse vanité, mais justifiée après tout, qui lui faisait dire :

1. Ils ont été publiés au tome X de l'édition complète de ses œuvres par Ludovic Lalanne, p. 401 et suiv.

2. *Les Sonnets de Nicolas Ellain*, édition Achille Genty (Paris, 1861).

3. *Œuvres*, édition de 1723, t. I, col. 701.

Le compagnon des Dieux je vante
Celuy qui peut se faire amy
Du luth vendômois, qui le chante
Contre le silence endormy, [1]

se retrouve, mais avec une ironie savoureuse, chez les pauvres plagiaires dont Pasquier montrait à Ronsard les livres « mourant du vivant de leurs autheurs, encore qu'ils ne couchent d'autre chose que de l'immortalité de leurs noms [2] ». Leur aveugle soumission au maître leur fait croire que la vantardise est une qualité aussi essentielle au poète que la cécité aux aèdes antiques, — celle-ci n'a-t-elle pas été le lot commun d'Homère, de Thamyris, de Tirésias et de Stésichore ? — et que la surdité aux écrivains modernes, puisque Du Bellay et Daurat en souffrent comme Ronsard [3] et que d'autres, dont Brantôme [4], vont jusqu'à s'honorer d'en être les victimes. Et les ridicules de ces gens de lettres sont si copieux et si voyants, qu'ils finissent par exciter, comme l'avait prévu Pasquier, la risée publique. « Il se présentoit tant de petits avortons

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 63.
2. *Œuvres*, édition de 1723, t. II, col. 11-12.
3. Binet, édition Laumonier, p. 7, texte B. — Ronsard, lui-même, donnait, semble-t-il, dans ce fatalisme : édition Blanchemain, t. VII, p. 103.
4. Brantôme, édition Lalanne, t. X, p. 395.

de poésie qu'il fut un temps que le peuple, se voulant moquer d'un homme, il l'appeloit poète[1]. »

Non seulement Ronsard, de sa personne, n'eut jamais à souffrir d'un tel décri, qui d'ailleurs ne fut que passager, mais encore on peut affirmer, mettant à part l'opposition violente mais bientôt brisée de Saint-Gelais et de ses amis, que peu de poètes ont atteint aussi vite que lui la gloire et la popularité.

Il n'est plus ici question de cet enthousiasme de cénacle, excité par ses productions nouvelles et étincelantes chez ses condisciples et ses camarades de lettres ; aussi n'ira-t-on pas demander les preuves de sa popularité aux bataillons de sonnets et d'épigrammes dithyrambiques que l'amitié ou l'intérêt commandent d'offrir à un auteur pour qu'il les place au début de son livre en guise de recommandation. L'usage de ces préfaces amicales est rentré dans nos mœurs, mais réduit à une seule ; encore n'en rencontre-t-on plus aujourd'hui qui se présente sous la forme d'une épigramme grecque ou d'une ode latine à la manière de Pindare[2]. C'était alors la mode, aussi bien que d'enfumer l'auteur, dès l'abord, d'un tel nuage d'encens qu'en cette

1. Pasquier, *Œuvres,* édition de 1723, t. I, p. 701.

2. Voir celle que Daurat fit pour ouvrir le premier Livre des *Amours* et que Blanchemain a reproduite, t. I, p. XIX.

manière d'apothéose il prend naturellement figure de demi-dieu : l'un [1] veut qu'un seul Ronsard nous tienne lieu de Pindare, de Virgile, de Catulle et de Pétrarque ; pour un autre [2], la renommée du poète, qui baigne la terre entière comme la baigne l'Océan, le proclame plus grand que Virgile et supérieur à Homère même.

Que dire ? sinon que c'est là pure obligation de courtoisie, et qu'il faut chercher ailleurs la véritable expression de « l'opinion publique ».

Or cette opinion s'est empressée de consacrer le sentiment des amis de Ronsard ; et bien plus : à mesure qu'on s'éloigne du cercle de son intimité, on est frappé davantage de la grande idée que les lettrés se font de *leur* poète, et de l'enthousiasme un peu superstitieux dont ils témoignent pour son œuvre et pour sa personne.

Ainsi, l'on mettrait volontiers sur le compte encore de l'amitié l'appellation constante de « Terpandre » qui servait à le désigner dans le cercle de la Brigade, et sur celui des obligations épistolaires les titres de « bienfaiteur de la langue française, artisan d'expressions nouvelles, architecte de poèmes et de rythmes encore inconnus » que lui décerne Lambin dans ses lettres de 1553 ainsi que la joie

1. Étienne Pasquier, dans une épigramme donnée par Blanchemain, t. I, p. XXV.

2. Du Bellay, *ibidem*, p. XVIII.

flatteuse qu'il lui marque, à la pensée de le revoir bientôt : « Ah ! quel beau jour, quel jour illustre ce sera pour moi [1] ! », mais en peut-on dire autant si la lettre qui célèbre le poète a pour destinataire, non pas lui-même, mais un de ses amis, comme celle où le gouverneur de Narbonne, Fourquevaux, écrit naïvement à Jean de Morel : « Quelque ignorance et rudesse qui en moy soit, je me délecte néantmoins de veoir et de lire les bonnes choses, et je vous assure, Monsieur, que j'ay merveilleux regret de n'avoir eu l'heur de veoir et cognoistre Monsieur de Ronsard et Monsieur Du Bellay puisqu'il estoit à Paris, pour ce qu'il me semble n'avoir point demy-veue en mes yeulx, n'ayant veu et cogneu les deux lumières de France, comme tous les hommes de bon jugement les estiment [2]. »

Récusera-t-on aussi sous un prétexte analogue la spirituelle répartie lancée par Étienne de la Boétie à un de ses compatriotes bordelais, qui s'était permis de critiquer le chef de la Pléiade ? La Boétie, beau-frère de Lancelot Carle, avait connu Ronsard à Paris, avant 1555, alors qu'il fré-

1. Lettre publiée par M. Henri Potez : *Deux années de la Renaissance française*, dans la *Revue d'Histoire littéraire*, t. XIII (1906), pp. 495-498.

2. Lettre datée de 1558, citée par M. de Nolhac, *Lettres de Joachim Du Bellay*, p. 14.

quentait chez Jean-Antoine de Baïf[1], et il était rentré dans sa ville de Bordeaux admirateur passionné de l'auteur des *Odes* et des *Amours*. Au contraire, un conseiller au Parlement de Bordeaux, Gaillard de Lavie, scandalisé des vers amoureux de Ronsard, trop nombreux à son sens, prétendait que son talent eût été mieux employé à chanter la gloire de Dieu. « La Boétie lui fit vivement remarquer qu'il est plusieurs façons de plaire à Dieu, et que lui-même, Lavie, l'eût honoré en gardant le silence[2]. »

Les provinces du Midi étaient donc dans les meilleures dispositions du monde à l'égard de Ronsard et de sa Brigade. Elles promettaient mieux encore. Du moins, en 1558, le bruit courait-il qu'un enfant de Toulouse, le jeune Pierre de Paschal, allait composer un grand ouvrage à la manière de Paul Jove, consacré à l'éloge des hommes doctes de son temps[3]. C'était pour les disciples de Daurat l'immortalité à bref délai.

En effet, Pierre de Paschal, depuis plusieurs années, jouissait en France de la réputation d'admirable orateur : c'est à l'étranger que notre « Ci-

1. Augé-Chiquet, *Jean-Antoine de Baïf* (Paris, 1909), p. 52.
2. P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, t. I, p. 207.
3. La Monnoye, dans Marty-Laveaux, *Notice sur Ronsard*, pp. IV-V. — M. Chamard a raconté de son côté cet épisode dans son *Joachim Du Bellay*, pp. 414-418, et après lui, M. Laumonier, dans son *Ronsard poète lyrique*, pp. 125-127.

céron », comme l'appelait sérieusement Olivier de Magny, avait fait ses preuves. « Il était à Padoue en 1547 quand l'archidiacre Jean de Mauléon y fut assassiné. Chargé de dénoncer le crime au Sénat de Venise, il trouva, paraît-il, de tels accents qu'il conquit l'assemblée entière [1]. » Telle fut la base de sa fortune.

De retour en France, il sut s'insinuer dans la Brigade; il fut de la Pompe du Bouc de Jodelle en 1553 ; et, voulant tenir sa place dans ce milieu où tout le monde se mêlait d'écrire, il annonça son intention de tracer en un beau livre les portraits de ses amis. Le nombre d'épîtres, de dédicaces et d'éloges que l'annonce de ce projet valut à Paschal, est édifiant : on y mesure la soif de gloire de la Brigade. Pour sa part, Ronsard lui confectionna cette « épître autobiographique [2] » qui a servi à tous ses historiens et qui dans sa pensée était en effet une note destinée à documenter l'ouvrage de Paschal. En outre, le recueil même dont faisait partie cette épître, le *Bocage*, fut tout entier dédié à Paschal [3]. Dédicace qui n'est qu'un panégy-

1. Chamard, *Joachim Du Bellay*, p. 416.

2. Édition Blanchemain, t. IV, p. 296. A partir de l'édition de 1560, cette *Epistre à P. de Paschal,* s'est transformée en *Elégie à Remy Belleau*.

3. Cette dédicace, restée inconnue à Blanchemain, est reproduite au tome VI (p. 359) de l'édition Marty-Laveaux.

rique, panégyrique intéressé, mais Ronsard ne s'en cache pas :

> ... J'espère qu'en récompense
> Paschal me fera quelquefois
> Immortel par son éloquence
> Qui vault mieux que le bien des roys. [1]

Paschal, quant à lui, n'éprouvait pas ce mépris pour « le bien des rois ». Grâce aux éloges de la Brigade, il parvint à persuader de son mérite même le cardinal de Lorraine qui le fit nommer historiographe du roi aux gages de douze cents livres [2]. Alors, content de son sort, et la réputation acquise lui suffisant amplement, sans plus rien faire il vécut sur ses lauriers, annonçant toujours la publication prochaine de ses œuvres et « repaissant les gens de fumée au lieu de rost [3]. » Surtout son livre des Éloges ne paraissait toujours point. C'était pourtant le plus pressé. Il l'avait promis...

Quand enfin les yeux se dessillèrent, au bout de plusieurs années, la rage de la Brigade fut grande contre celui qui l'avait ainsi bafouée. Adrien Turnèbe, le premier, fulmina contre ce « bel abuseur »

1. Édition Marty-Laveaux, t. VI, p. 360.
2. Brantôme, édition Lalanne, t. III, p. 283.
3. Du Verdier, *Bibliothèque françoise,* édition Rigolley de Juvigny, t. III, p. 310.

une véhémente satire latine que Du Bellay traduisit aussitôt en français, sous le titre de *Nouvelle manière de faire son profit des lettres* [1]. Ronsard, comme ayant été sans doute un des plus abusés, fut aussi l'un des plus acharnés à se venger : il sut tourner à Paschal « une éloge » latine de nature à « lui apprendre à se taire ». « Vray Dieu ! que vous avez à propos descouvert sa piperie ! » lui en écrivit bientôt Étienne Pasquier, qui se mit en devoir de traduire l'éloge en français [2]. Le nom de Paschal fut rayé de l'édition de 1560, mais peu d'années après, vraisemblablement sous l'influence des circonstances politiques, Paschal et Ronsard se réconcilièrent [3].

Paschal a laissé de l'histoire projetée de Henri II un cahier un peu plus gros que les contemporains ne veulent bien le dire [4], mais de son livre sur les hommes doctes de son temps, on n'a pas trouvé trace. La Brigade attend toujours son historien.

Pourtant le Midi n'avait pas manqué à ses promesses. En 1555 Ronsard en avait reçu « une gra-

1. Voy. Chamard, *op. cit.*, p. 414.

2. E. Pasquier, *Œuvres*, édition de 1723, t. II, col. 23. — Cette « éloge » et sa traduction sont également perdues.

3. En 1563, Ronsard signale l'apparition d'un ouvrage de lui contre les Protestants, dont il attend grand bien (Blanchemain, t. VII, p. 70).

4. Du Verdier, *ut supra*, et Brantôme, édition Lalanne, t. III, p. 284, note 1.

tification non seulement libérale mais qui tesmoignoit le bon esprit et jugement de ceux qui l'offroient[1] ». Et cet hommage était un signe d'autant plus flatteur d'une véritable et large renommée qu'au cénacle littéraire qui le lui décernait, s'était associé dans la même intention le conseil communal d'une capitale de province française. Le 3 mai de l'année précédente, après avoir délibéré de l'attribution, au concours, de la Violette et du Souci d'argent, le Collège de Rhétorique de Toulouse — tel était alors le titre officiel de l'Académie des Jeux Floraux, — avait décidé, pour ce qui était de sa plus haute récompense l'Églantine, « qu'elle seroit adjugée à Monsieur Pierre de Ronsard, poète ordinaire du Roy nostre sire, pour excellence et vertu de sa personne, et que la dicte fleur soit augmentée de prix selon ce qui seroit advisé, laquelle lui seroit envoyée de portée en la Court. » L'an d'après, le 5 mai, le Collège de Rhétorique confirma sa précédente délibération et avisa à faire exécuter l'Églantine d'orfévrerie[2]. C'est alors que le Conseil de ville de Toulouse intervint sur l'iintiative de quelques Capitouls ; il décida de porter à plus de quatre-vingts livres la valeur du prix

1. Binet, édition Laumonier, p. 22.

2. Documents publiés par S. de Lahondès dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1908, nouvelle série, nº 38, pp. 183 et suiv.

décerné à Ronsard, et, au lieu de le lui offrir sous la forme consacrée de l'Églantine, de le convertir en son honneur en une Minerve d'argent, qu'exécuta l'orfèvre Blaise Colom, « et qui lui fut envoyée de la part dudict Collège et des Capitouls [1] ».

Il paraît que Ronsard, se trouvant « bien fort honoré, en aurait rendu action de grâces » à l'Académie. Les registres de celle-ci ne portent pas mention de ces grâces, mais, s'il est certain par ailleurs que l'Hymne de l'*Hercule Chrétien* ne fut pas composé à l'intention de remercier l'Académie des Jeux Floraux [2], il n'en est pas moins vrai que Ronsard sut montrer quelle estime il faisait de son présent. La Minerve d'argent lui parut digne de son roi : il l'offrit à Henri II. Si celui-ci « l'eut fort agréable [3] », le Collège de Rhétorique de Toulouse, en retour, dut être flatté.

Ainsi Ronsard voyait les derniers remparts de la vieille école littéraire, ces « chambres de rhétorique », ces « puys » que Du Bellay avait tant

1. *Ibidem*, et Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, p. 261.
2. Ainsi que le prouve la lettre de Des Mireurs à Jean de Morel (publiée par M. de Nolhac, *Revue d'Histoire littéraire*, 1899, pp. 358-360), l'*Hercule Chrétien* était au moins en projet dès juin 1553.
3. Binet, édition Laumonier, p. 23.

raillés dans la *Défense et Illustration de la Langue Française*[1], céder à l'assaut de sa jeune gloire, et reconnaître en lui le père de la poésie régénérée, le « Prince des Poètes français. »

> Sois content de te voir par toutes nos provinces
> Fameusement nommer le Prince des Poètes,[2]

lui répétait son ami Maclou de la Haye. Prince des poëtes français — *et facile princeps*, ajoutait Daurat — c'était le titre que lui avait décerné la Brigade dès 1550, au lendemain de l'apparition de ses Odes pindariques, et qui, pour ainsi dire, était devenu de style quand on s'adressait à sa personne[3].

Lui-même ne trouvait rien que de naturel à cet hommage. « Quand tu m'appelleras, lecteur, le premier auteur lyrique françois et celuy qui a guidé les autres au chemin de si honneste labeur, lors tu me rendras ce que tu me dois[4] », ainsi s'ouvrait la préface d'un recueil, où l'on pouvait lire des vers comme ceux-ci :

1. Au commencement du chapitre IV, édition Chamard, p. 201.

2. Sonnet de Maclou de la Haye, paru dans les *Œuvres poétiques* de celui-ci, en 1553.

3. M. Laumonier a pris le soin de réunir les références des principaux textes où Ronsard est appelé « Prince des poètes français » (Binet, *Vie de Ronsard*, p. 56).

4. Première préface des Odes (1550).

Ainsy qu'Horace, en cygne transmué
J'ai fait un vol qui de mort me délivre, [1]

et qui se terminait par une ode, dont voici le début :

Plus dur que fer j'ay fini mon ouvrage. [2]

Aucun poète n'a jamais proclamé aussi souvent et aussi haut que lui ses droits à l'immortalité et ses titres à la déférence de ses rivaux et de ses disciples [3]. Mais aucun non plus n'a connu un succès aussi prompt, aussi complet, aucun n'a exercé une influence aussi rapide et aussi profonde sur les aspirations et le génie de ses contemporains. Aucun n'eut enfin la conscience plus claire de son dessein et du succès de son œuvre :

Il n'y avoit François, tant fust-il bien appris
Qui n'honorast mes chants et qui n'en fust epris.
Car tous ceux que la France en ce sçavoir estime,
S'ils ne portent au cœur une envieuse lime,

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 457.
2. *Ibidem*, p. 378.
3. Les textes qui le prouvent sont innombrables. « Les envieux s'en moquent, disait Pasquier, ne cognoissans que c'est le propre d'un poëte de se louer, mesme qu'il a diversifié cette espérance en tant de sortes qu'il n'y a placard plus riche dans ses œuvres que cestuy-cy. » *Œuvres*, édition de 1723, t. I, col. 709.

Justes confesseront, escrire je le puis,
Qu'indonté du travail tout le premier je suis
Qui de Grece ay conduit les Muses en la France,
Et premier mesuré leurs pas à ma cadence ;
Si qu'en lieu du langage et romain et gregeois,
Premier les fis parler le langage françois. [1]

Mais c'est en 1563, quand il voit son œuvre discutée par le parti-pris politique, son prestige et son autorité menacés par la rancune et la jalousie protestantes, qu'il trouve pour se glorifier les accents les plus justes et les plus éloquents :

Je vy que des François le langage trop bas
A terre se trainoit sans ordre ny compas :
Adonques pour hausser ma langue maternelle,
Indonté du labeur, je travaillay pour elle,
Je fy des mots nouveaux, je rappellay les vieux,
Si bien que son renom je poussay jusqu'aux cieux.
Je fis, d'autre façon que n'avoient les antiques,
Vocables composez et phrases poëtiques,
Et mis la poësie en tel ordre, qu'après
Le François fut égal aux Romains et aux Grecs.

. . . .

Tu ne le peux nier : car de ma plenitude
Vous estes tous remplis, je suis seul vostre estude ;
Vous estes tous issus de ma Muse et de moy ;
Vous estes mes sujects, je suis seul vostre roy. [2]

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 159.

2. Édition Blanchemain, t. VII, pp. 127-128. *Response aux injures et calomnies de je ne sçay quels prédicantereaux et ministreaux de Genève.*

Sur cet ample sentiment de sa grandeur et de sa supériorité, par quoi Ronsard s'apparente à la noble fierté d'un Corneille, se greffe, par un retour naturel, une faiblesse certaine devant les tentations de la popularité. Oui, quelque mal qu'il ait dit du vulgaire, quelque malédiction qu'il ait lancée contre le poète courtisan, quelque dédain qu'il ait même prétendu nourrir pour les signes extérieurs de la faveur populaire, il n'en avait pas moins, il l'a avoué, embrassé la carrière des lettres, autant

Pour acquérir ensemble et des grands roys
Faveurs et biens, et du peuple la voix,
Et d'estre jeune, en passant par la rue,
Monstré de tous... [1]

que pour chanter ses amours et ses peines. Et, ainsi qu'il l'avait désiré, la gloire lui était venue et la popularité avec elle. Aussitôt ses premières *Odes* parues, il pouvait dire à sa lyre :

Par toy je plais et par toy je suis leu ;
C'est toy qui fais que Ronsard soit esleu
Harpeur françois et, quand on le rencontre,
Qu'avec le doigt par la rue on le montre. [2]

Enfin, après le succès de la première édition

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 59 (1569).
2. *Ibidem*, p. 129.

collective de ses œuvres[1], la Renommée lui donne la clef des cœurs. Quelle est dès lors son assurance ! S'agit-il de se présenter lui-même à la femme dont il vient de s'éprendre..., son nom et c'est tout :

> Je suis, dis-je, Ronsard, et cela te suffise ! [2]

Cependant la preuve la plus émouvante de l'admiration et de la reconnaissance de ses lecteurs devait lui venir d'un pays étranger. Il est vrai que ce pays fut l'Écosse de Marie Stuart et la preuve, donnée par un gentilhomme français. Un petit neveu de Bayard, Pierre de Boscosel de Chastelard, demeuré, bien qu'il fût protestant, au service de Marie Stuart quand elle retourna en Écosse, plaisait à la reine par quelque menu talent de poète. Pour son malheur il en tomba amoureux, et bientôt la passion le jeta dans de folles imprudences. Deux fois on le surprit, au coucher de la reine, tapi sous le lit de la princesse. Après un premier pardon, et bien qu'elle en eût, Marie fut contrainte, pour son honneur de femme et de souveraine, de livrer Chastelard à la justice. Il fut condamné à avoir la tête tranchée.

« Et le jour venu, Chastelard, ayant esté mené

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 228. Voir au chapitre des *Amours* l'histoire de la belle Genèvre.

2. Parue en décembre 1560.

sur l'eschaffaut, advant mourir avoit en ses mains les *Hymnes* de M. de Ronsard, et pour son éternelle consolation se mit à lire tout entièrement l'himne de *la Mort* [1], qui est très bien faict et propre pour faire abhorrer la mort, ne s'aidant autrement d'autre livre spirituel, ny de ministre, ny de confesseur.

« Après avoir faict son entière lecture, se tourne vers le lieu où il pensoit que la reine fust, s'escria hault : « A Dieu, la plus belle et la plus cruelle princesse du monde », et puis, fort constamment tendant le col à l'exécuteur, se laissa deffaire fort aisément [2]. »

*
* *

En 1559, quand Ronsard prépara la première édition complète de ses œuvres, il reprit à Pierre de Paschal, devenu son ennemi, l'*Hymne de la Mort*, qu'il lui avait dédié en 1555, et l'offrit à Jean de Morel. Celui-ci la refusa, « ne voulant estre honoré des dépouilles d'autruy ». Alors le naïf poète se tourna vers la jeune Camille, fille de Morel, et la pria d'accepter la dédicace de l'Hymne. Mais Camille lui répondit :

1. Édition Blanchemain, t. V, p. 239.
2. Brantôme, *Œuvres*, édition Lalanne, t. VII, pp. 452-453.

Vous nous offrez la Mort à autre destinée ;
Ce n'estoit pas par nous que l'aviez ordonnée,
C'estoit pour un qui bien vraiment la méritoit,
Vous luy donnastes lors que vray amy estoit ;
N'estant plus vray amy, la Mort vous luy ostez,
Et à nous, vos amis, la Mort vous presentez.
Si de vous vos amis ont la Mort pour offrande
Et qu'à vos ennemis la Mort on redemande,
Il vaudroit beaucoup mieux estre vostre ennemi
Pour esviter la Mort, que d'estre vostre ami [1].

L'Hymne ainsi rebutée fut enfin acceptée, en considération sans doute des sentiments religieux qu'elle exprimait, par Louis Des Masures.

Voilà la seule leçon que Ronsard ait jamais reçu pour un travers, dont elle ne put d'ailleurs le corriger et qu'il garda tout au long des quarante ans de sa carrière littéraire, c'est-à-dire pour cette manie de substituer, à chaque nouvelle édition pour ainsi dire, un destinataire nouveau à l'ami qui avait une fois reçu la dédicace d'une pièce de vers. Une telle versatilité, au premier abord tout à fait déconcertante, non seulement par sa fréquence — il est facile d'en compter près d'une trentaine d'exemples — mais d'abord par son caractère même quand elle ne trouve pas sa justification dans des circonstances spéciales (comme pour Paschal ou

1. Bibliothèque nationale, collection Dupuy, vol. 843, p. 142.

Grévin [1]) peut assez bien s'expliquer par le fait que Ronsard, dans ses premières œuvres, dédia d'enthousiasme odes ou sonnets à des amis de jeunesse, à des camarades de Coqueret, que le cours de la fortune, l'éloignement, la retraite en province, la mort même ne tardèrent pas à lui faire perdre de vue. Ces considérations particulières [2] n'enlèvent rien cependant au caractère général de désinvolture dédaigneuse qui est la marque du procédé.

Mais, bien plus que l'indifférence, l'oubli, l'impertinence ou la rancune, j'accuserais volontiers ici l'orgueil poétique. Du moment qu'il mettait à si haut prix l'honneur et le profit d'être célébré par lui :

> Le compagnon des dieux je vante
> Celuy qui se peult faire amy

1. Pour Paschal, voir plus haut, pp. 272-273.

> J'oste Grévin de mes escris,
> Pour ce qu'il fut si mal-appris,
> Afin de plaire au calvinisme
> (Je vouloy dire à l'atheisme),
> D'injurier par ses brocards
> Mon nom cogneu de toutes parts,
> Et dont il faisoit tant d'estime
> Par son discours et par sa rime.
> (Édition Blanchemain, t. II, p. 436.)

2. Ainsi en fut-il, pouvons-nous penser, pour La Hurteloire, Charbonnier, Guy et Julien Pacate, Revergat et même Maclou de la Haye.

Du luth vendomois qui le chante
Contre le silence endormy, [1]

et qu'il prétendait faire là une grâce aux seuls méritants, il semblait tout naturel à Ronsard de garder son plein droit de propriété sur ses vers. Sa poésie est fille de son esprit : elle en est l'essence même ; elle en est donc inséparable. Il peut la prêter, mais pour la reprendre quand il lui plaît. Sa fantaisie en pare un ami ; après coup, il s'aperçoit qu'elle siérait mieux à un autre... Il change la dédicace. Cela n'a aucune importance pour le premier destinataire et, à dire vrai, cela ne le regarde pas. Encore une fois, ce n'est qu'un prêt qu'on lui réclame. Le poète a bien le droit de disposer de lui-même.

Telle doit être la vraie raison de cette habitude, d'ailleurs fréquente au XVIe siècle, surtout en Italie ; il le semble bien, surtout quand on la rapproche de cette autre bizarrerie qui pousse Ronsard à remplacer, dans ses sonnets amoureux, l'intention de Cassandre par celle de Marie, ou celle de Marie par celle de Sinope, et réciproquement,

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 63. Et aussi, p. 423 :

Mauléon, tu te peux vanter
Puisque Ronsard te veut chanter
Que tu devanceras les ailes
Du Temps...

et l'amène, au besoin, à transporter de Marie à Cassandre quinze sonnets, d'un seul coup, dans l'édition de 1578 [1]. C'est qu'au fond, pour un artiste et un poète comme lui, le point de vue de l'histoir littéraire n'existe pas : il ne se conçoit même pas. Ronsard n'a songé à la postérité que pour préparer sa gloire. Pour y atteindre, une seule méthode est bonne : faire une œuvre aussi complète, aussi achevée, aussi harmonieuse que possible. A cela seul il s'est attaché. Il a tout sacrifié à la perfection intrinsèque. Et il a eu raison.

N'incriminons donc pas son cœur, ou du moins ne nous en exagérons pas les défauts. L'histoire des lettres a peut-être raconté des amitiés plus tendres, plus touchantes de sollicitude que les siennes : il n'en a pas moins finement goûté les douceurs et généreusement pratiqué les devoirs de l'amitié. Mais, plutôt que de porter un jugement abstrait sur sa sensibilité, suivons-le auprès des vrais amis de sa jeunesse.

Le plus ancien était Jean-Antoine de Baïf. Depuis la fin de 1544, que Ronsard avait été recueilli par le père et avait partagé avec le fils les leçons de Daurat, ils ne s'étaient pour ainsi dire plus quittés. La communauté de vie, la pratique

1. Voir le chapitre des *Amours de jeunesse*.

des mêmes études, les mêmes plaisirs avaient confirmé en amitié définitive les liens subtils des souvenirs d'enfance. Et cependant, ni la studieuse intimité de Coqueret, ni les folles parties d'Arcueil ou de Médan, ni même cette secrète complicité que nouent entre deux camarades la jeunesse du sang et l'ardeur à jouir ensemble de tous les plaisirs de la vie d'étudiant, n'avaient pu effacer une certaine rivalité qui datait de leurs premières relations.

Formé dès l'âge le plus tendre aux lettres latines par Charles Estienne et aux lettres grecques par Ange Vergèce, puis soumis pendant quatre ans à la docte régence de Jacques Toussaint, Jean-Antoine avait déjà six ans au moins d'études classiques quand Ronsard, qui savait alors à peine le latin, bien qu'ayant sept ans de plus que lui, devint son condisciple sous Daurat. On juge de l'avance énorme que possédait Baïf. Il est certain qu'il la garda toujours, quels qu'aient été par la suite les progrès de Ronsard, dus à son bon goût et à son talent. Cette avance philologique le mit en mesure, on l'a vu, de rendre aux cours de leurs études communes bien de menus services à son aîné, de lui servir par exemple en quelque sorte de répétiteur. On ne peut affirmer cependant que Ronsard se soit jamais senti humilié de cette situation, car il a toujours témoigné de l'estime qu'il faisait du grand savoir humaniste de son ami, alors même

qu'il exprimait des réserves sur d'autres de ses qualités. En effet, je ne sais quels sourds malentendus étaient latents entre eux dès le collège, nés selon toutes probabilités de cette différence de caractère que Ronsard a soulignée :

> D'esprit et d'art volontiers
> En tout différens nous sommes. [1]

D'inévitables froissements se firent promptement sentir dans leurs rapports : l'ode pindarique, fort courte, que Ronsard dédia à Baïf dans son premier recueil d'*Odes,* renferme quelques allusions d'une touche assez peu délicate :

> J'ay tousjours celé les fautes
> Dont mes amis sont tachez ;
> J'ay tousjours teu leurs péchez,
> Mais non pas leurs vertus hautes ; [2]

mais Ronsard assure aussitôt Baïf qu'il ne va parler que de ses talents.

L'antique camaraderie panse bientôt ces écorchures d'amour-propre, qu'on se hâte d'oublier entre les pots et les fillettes. La dédicace « à Janot, Parisien » du *Livret de Folastries* est pour faire la preuve de cette rivalité gaillarde qui met Baïf et

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 110 (1550).
2. *Ibid.*, p. 109.

Ronsard aux prises comme chantres de l'amour et du plaisir.

Mais là justement fut leur pierre d'achoppement [1].

> Souvent, Ronsard, par l'amitié sincère
> Qui nous conjoint, tu dis, m'admonestant,
> Qu'en mes amours, je ne découvre tant
> De mon sçavoir que je pourrois bien faire. [2]

La critique de Ronsard s'adressait-elle aux premières *Amours* de Jean-Antoine de Baïf, publiées depuis 1552, si froides, si contraintes, entravées par l'imitation presque constante des Anciens et des Italiens, ou bien aux nouvelles *Amours*, celles de Francine, dont Ronsard connut quelques pièces en manuscrit ? Il est difficile de le déterminer. La critique en tout cas déplut à Baïf. Il était alors (en 1554) à Poitiers où il venait de faire la connaissance de cette Françoise de Gennes qu'il commençait à chanter sous le nom de Francine ; et il répondit, en feignant de s'adresser à sa dame :

1. La querelle dont on va lire le récit a déjà été racontée par M. Augé-Chiquet dans sa thèse sur *Jean-Antoine de Baïf*, pp. 65-68 et par M. Laumonier, dans les *Annales Fléchoises*, nº de juillet-août 1909 : *Contribution à l'étude historique de Ronsard*, III.

2. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 121. — *Amour de Francine* (1555).

Nul je ne veux blasmer d'ecrire à sa façon,
Ou soit que, trop enflé, le langoureux il feigne,
Ou soit que son amour froidement il dépeigne.
Nul, ma Francine, aussi ne blame ma chanson !
Si je chantoy pour eux, ils me pourroient blamer...
...Aussi j'écry pour toy ; c'est pour toy que je chante.
Un autre au gré de tous se pène de chanter... [1]

L'allusion à Ronsard était trop transparente ; il se reconnut, et au sonnet de Baïf, qui lui avait évidemment été communiqué en manuscrit [2], il riposta par celui-ci où le miel le cède à l'absinthe :

Baïf, il semble à voir tes rymes langoureuses
Que tu sois seul amant en France langoureux,
Et que tes compagnons ne sont point amoureux,
Mais déguisent leurs vers sous plaintes malheureuses.
Tu te trompes, Baïf, les peines doloreuses
D'amour autant que toy nous rendent doloreux,
Sans nous feindre un tourment : mais tu es plus heureux
Que nous à raconter tes peines amoureuses.

1. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 137.

2. Les deux sonnets précédents de Baïf et le suivant ont été publiés par lui dans l'*Amour de Francine,* chez Wechel, dans la première moitié de 1555 ; le sonnet de Ronsard le fut dans la *Continuation des Amours* qui parut à la fin de la même année. Je suis persuadé, comme M. Laumonier, que Ronsard et Baïf se sont communiqués régulièrement leurs réponses en manuscrit. On ne peut expliquer autrement leur exacte correspondance et leur parfait enchâssement dans l'ordre qui leur a été donné ici.

Quant à moy, si j'estois ta Francine chantée,
Je ne serois jamais de ton vers enchantée,
Qui, se feignant un deuil, se fait pleurer soy-même.
Non, celuy n'aime point, ou bien il aime peu,
Qui peut donner par signe à cognoistre son feu,
Et qui peut raconter le quart de ce qu'il aime. [1]

Baïf, qui dans ses premières *Amours* avait consacré ses vers à une Méline de pure imagination, devait être blessé au vif du soupçon d'insincérité lancé par son plus vieil ami contre une passion, cette fois, véritable :

Donques, l'on dit que mon amour est feinte,
Et que je fay de l'amoureux transi,
Et que les vers que je compose ainsi
Ne partent pas d'une âme au vif atteinte ? [2]

Il fallait vraiment que les deux poètes fussent bien susceptibles pour que l'échange de sonnets aigres-doux sur un aussi vain propos pût les brouiller d'une façon durable. Mais, si l'on peut douter que l'envoi des sonnets s'accompagnât d'une lettre en prose plus explicite et plus vive, il est certain que de méchantes langues, c'est Baïf qui l'assure, s'attachèrent à envenimer la dissension : on prétendit à Ronsard que Baïf se plaisait à

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 400.
2. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 163.

« mépriser » son œuvre, à rabaisser son talent, à « outrager sa gloire » ; c'en fut assez pour que les deux anciens camarades ne se vissent plus de toute une année.

La fierté de Ronsard n'aurait peut-être pas cédé, si Baïf, las le premier de cette brouille inconsidérée, dans laquelle il avait été en somme l'agresseur, ne lui eût fait, sinon des excuses, au moins des protestations publiques d'estime et d'amitié. Un sonnet du second livre de l'*Amour de Francine* en fut l'interprète, au commencement de l'année 1555 :

> Non, je n'ay point mépris et ne sauroys méprendre
> Envers ton saint honneur : ma Francine j'en jure,
> J'en jure ses beaux yeux, ses beaux yeux que j'adore.
> Par toutes les neuf sœurs, par ta belle Casssandre,
>
> S'elle peut rien sur toy, je te prie, je t'ajure
> Ne hay plus ton Baïf qui t'aime et qui t'honore[1].

Ronsard se rendit ; il reçut Baïf à merci. S'il faut en croire un de leurs amis communs[2], la réconciliation se fit devant témoins: Baïf s'y montra pénétré de regret, d'affection et de déférence ;

1. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 192.

2. C'est par la scène de la première entrevue de Ronsard et Baïf, après leur réconciliation, que débutent les *Dialogues contre les nouveaux académiciens* de Guy de Bruès (Paris, Cavellat, 1557). La citation suivante lui est empruntée.

Ronsard y garda son air de grandeur et de dignité.
« Baïf. — J'ay expérimenté, amy Ronsard, ce que dès longtemps j'avois ouy dire, c'est que les choses que nous avons perdues (si d'aventure nous les recouvrons) nous sont beaucoup plus chères et agréables qu'elles n'estoient auparavant, parce que lors nous connaissons mieux leur valeur et importance. Non sans cause je te dis ceci, car, me voyant maintenant remis en ta bonne grâce de laquelle (avec peu d'occasion) j'avois esté si longtemps eloigné, je m'estime sans comparaison plus heureux que je ne faisois ci devant, connoissant combien est honorable l'amitié d'un tel personnage que tu es.

— Ronsard. On me donnoit plus d'occasion que tu ne dis de t'estimer peu affectionné en mon endroict : toutesfois ce soupçon incertain estant surmonté par l'amitié qui a esté entre nous dès notre enfance, les admonestementz de nos plus singuliers amys ont eu plus de puissance sur moy que ceux qui disoient que tu m'avois offensé, joint que de mon naturel j'aime mieux oublier toute rancune que de vouloir mal à un personnage tel que toy : bien est vray qu'il ne faut jamais (si nous pouvons) sçavoir combien est grande la patience d'un amy. Mais, je te prie, oublions tous ces propos, et nous souvenons seulement de nous aymer, et de communiquer nos

estudes ensemblément, comme nous avions accoustumé [1]. »

Malgré le ton solennel de cet entretien, et l'échange tout protocolaire des mêmes termes d'estime, il n'y a pas à douter que la réconciliation n'ait été sincère. Et, une fois accomplie, elle fut sans retour. Les effets, promptement, suivirent : Baïf partit avec Ronsard aux bords du Loir, faire retentir « l'ombre épaisse de la verte Gastine... du nom aimé de sa belle Francine [2] ».

Ils reprenaient donc leurs vieilles habitudes, ces confidences où ils « communiquaient » leurs amours aussi « ensemblement » que leurs travaux, et sans doute aussi le train concerté de leurs escapades galantes, puisqu'en 1560, au printemps, Baïf venait en poste à Coutures, prendre Ronsard et l'entraîner à Saint-Cosme où se faisait la noce d'une cousine de Marie Dupin, la maîtresse de Ronsard : Ronsard y devait apercevoir Marie, et Baïf y retrouver Françoise de Gennes [3].

En proclamant l'amitié qui l'unissait à son voisin de campagne Denisot, Ronsard en soulignait soigneusement les raisons :

1. Voir la note 2, de la page 291.
2. Baïf, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 293.
3. Édition Blanchemain, t. I, p. 182 et suiv.

La vertu fut en partie
Le lien qui nous joignit,
Et la mesme sympathie
Celle qui nous estreignit;
C'est donc l'heureuse folie
Dont le ciel folastre en nous,
Non le païs, qui nous lie
D'un affolement si doux[1].

Ces vers se fussent encore mieux appliqués à Joachim Du Bellay, ce compagnon « de son âge, de son art, de ses mœurs et de son parentage ». « Son jugement, a-t-il dit ailleurs, mais en prose, l'estude pareille, la longue fréquentation, et l'ardent désir de réveiller la poésie française avant nous foible et languissante... nous a rendus presque semblables d'esprit, d'invention et de labeur[2]. » Ces lignes sont d'autant plus significatives qu'elles ont été écrites bien peu de temps après qu'un léger nuage élevé entre eux eût failli compromettre leur union. Il paraîtrait que Du Bellay, « ayant trouvé moyen de voir et de lire sans son sceu » quelques odes de Ronsard, « il en composa quelques-unes, lesquelles avec quelques sonets, sans mot dire, pensant prévenir la renommée de Ronsard, il mit en lumière sous le nom de *Recueil de poësie*[3], qui en-

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 339.
2. *Ibidem*, p. 11.
3. Ce recueil fut publié en novembre 1549, mais en réalité ce sont les *Vers lyriques* parus vers Pâques 1549,

gendra en Ronsard sinon une envie, à tout le moins une raisonnable jalousie contre Du Bellay, jusques à intenter une action contre lui pour le recouvrement de ses papiers [1] ». Ce litige ne fut heureusement dans la réalité qu'un incident, dramatisé à plaisir, par un biographe posthume, sur la foi des souvenirs imprécis d'un Baïf, ou d'un vieillard comme Daurat [2]. Tous les témoignages de moralité affirment la franchise de la conduite que tint Du Bellay en cette affaire. A coup sûr, quelle qu'ait été au juste la part de Ronsard dans l'invention de l'ode et sa fixation comme cadre poétique [3], c'est en fait Ronsard lui-même, ce sont, pratiquement, les odes qu'il composa au cours de ses études sous Daurat, qui furent le guide et les modèles de Du Bellay, et de tous les poètes lyriques qui suivirent. Pour sa part, Du Bellay connut certainement en manuscrit les premières odes de Ronsard, et le plus légitimement du monde, si l'on songe que lui aussi, comme Baïf, et pour les mêmes raisons d'intimité et de vie

en même temps que l'*Olive*, qui mirent en lumière les premiers essais de Du Bellay dans le genre de l'ode.

1. Binet, édition Laumonier, p. 16, texte C.

2. *Ibidem*, pp. XXXII-XXXIII.

3. Sur ce sujet, consulter un article de M. Chamard, *Revue d'Histoire littéraire*, 15 janvier 1899, p. 21 et suiv., et l'introduction tout entière du livre de M. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*.

commune, « communiquait ensemblement ses études » avec Ronsard. Au reste, les *Vers lyriques* de Joachim et les *Odes* de Ronsard parurent à neuf mois d'intervalle seulement, les premiers vers Pâques 1549, les seconds aux premiers jours de janvier 1550; ils avaient donc été menés d'un train à peu près égal. Or la nécessité de préparer pour l'impression l'un et l'autre ouvrage fut reconnue, et leur publication décidée en fin de compte d'un commun accord entre les deux poètes. Chacun d'eux, d'ailleurs, comme s'il cherchait à effacer les derniers souvenirs d'un malentendu passager, ou à couper court à quelque légende en train de naître, a tenu à protester de leur entente parfaite en cette conjoncture. « M'acheminant, dit Ronsard, par un sentier inconnu et monstrant le moyen de suivre Pindare et Horace, je puis bien dire (et certes sans vanterie) ce que luy mesme modestement tesmoigne de luy :

> Libera per vacuum posui vestigia princeps,
> Non aliena meo pressi pede.

Je fus maintes-fois avecques prières admonnesté de mes amis faire imprimer ce mien petit labeur, et maintes-fois l'ay refusé, apprenant la sentence de mon sententieux autheur :

> Nonumque prematur in annum;

et mesmement sollicité par Joachim du Bellay [1]. » — Et celui-ci disait de son côté : « Voulant satisfaire à l'instante requeste de mes plus familiers amis, je m'osay bien advanturer de mettre en lumière mes petites poésies : après toutesfois les avoir communiquées à ceux que je pensoy bien estre clair-voyans en telles choses, singulièrement à Pierre de Ronsard, qui m'y donna plus grande hardiesse que tous les autres : pour la bonne opinion que j'ay tousjours eue de son vif esprit, exact sçavoir et solide jugement de nostre poésie françoise [2]. » Ces deux affirmations concordantes, à dessein sans doute, suffisent à prouver que le nuage, si nuage il y eut, s'était vite évanoui au soleil de l'amitié.

Cette aventure, qui apprit aux deux jeunes gens à se connaître, à composer mutuellement avec leurs caractères, fixa l'attitude qu'ils gardèrent dorénavant vis-à-vis l'un de l'autre. A côté de Ronsard, que tous reconnaissent pour leur « Prince », mais seulement *primus inter pares*, Du Bellay brille d'une lueur plus douce. Lui qui dans la polémique déploie tant d'assurance, d'audace, de force incisive, nous apparaît à travers les rimes de Ronsard et dans les vers que lui-même

1. Préface des *Odes* (janvier 1550), édition Blanchemain, t. II, p. 11.

2. Préface de la deuxième édition de l'*Olive*, novembre 1550.

lui adresse, comme respectueux, modeste, étonné de son talent et intimidé de l'honneur que Ronsard lui fait de le chanter :

Amy, vole plus hautement
Et en lieu si humble n'amuse
Qu'à me louër ta docte Muse. [1]

Ronsard, de son caractère, entra tout naturellement dans ce rôle de grand ami qui lui était offert. Son protégé lui faisait honneur, il reconnaissait en lui un vrai poète, convaincu de l'essence divine de la vraie poésie [2], un disciple admirateur de son maître et attentif à son exemple :

Nul tant que luy n'est honorant
Les vers dont *je vois* redorant
La gloire de ceux que *je* sonne. [3]

Il lui trouve un seul défaut : sa timidité à produire ses œuvres et à faire parler de lui :

D'une nuit oblivieuse
Pourquoi tes vers caches-tu ? [4]

1. Du Bellay, édition Marty-Laveaux, t. I, p. 198.
2. C'est un sujet dont il l'entretient à deux reprises au moins, dans les odes qu'il lui adresse, et sur un ton qui montre l'estime qu'il fait de lui : voir Blanchemain, t. II, pp. 99 et 118.
3. *Ibidem*, p. 98.
4. *Ibidem*, p. 466.

Mais ma plume, qui conjecture
Par son vol sa gloire future,
Se vante de n'endurer pas
Que la tienne en l'obscur demeure,
Ou comme orpheline elle meure,
Errante sans honneur là-bas. [1]

Une pareille sollicitude, sincère d'ailleurs, s'étend naturellement sur la santé de Du Bellay : pendant la crise si grave qui faillit en 1549 emporter Joachim, les angoisses de Ronsard furent vives ; mais profonde aussi sa joie quand il le vit revenir à la santé [2], à une apparence de santé tout au moins.

Trois ans plus tard, le départ de Joachim pour Rome [3], où il accompagnoit, en qualité de secrétaire, son cousin le cardinal Du Bellay, ne paraît pas avoir éveillé chez Ronsard une émotion à beaucoup près comparable. Il préparait alors activement la seconde édition de ses *Amours* [4], et, du même coup, se trouvait au fort des instances dont il pressait Cassandre Salviati. L'amour eut le pas sur l'amitié, et le garda ; Cassandre céda la place à Marie, et Joachim resta quatre ans à Rome, oublié semble-t-il, mais plutôt par distraction que par

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 214.
2. *Ibidem*, p. 217.
3. En avril 1553.
4. Qui parut en mai 1553.

indifférence. Dans les deux seules pièces qu'il ait adressées à Du Bellay, à Rome, Ronsard ne parle que de soi-même et de ses amours : il était incapable pour le moment de parler d'autre chose [1].

Au contraire, Du Bellay ne pense dans la Ville Éternelle qu'à la France et à ses amis. Chaque pas de la glorieuse carrière de Ronsard en particulier est guetté et salué par lui avec enthousiasme. Il sait la distinction qui lui est accordée par l'Académie des Jeux Floraux; les *Hymnes* de 1555 lui parviennent et aussi les nouvelles éditions et les *Continuations des Amours* qu'il admire comme il convient, mais auxquelles il préférerait les premiers chants de cette *Franciade* toujours promise et toujours différée [2]. A son tour il parle de soi à cet ami si cher qu'il appelle « la moitié de son âme », car c'est le temps où son cœur affectueux, éprouvé par l'exil et la solitude, a le plus besoin de se rattacher aux souvenirs et aux espoirs partagés de l'amitié; il confie donc tout à Ronsard, mélancolies et sourires, et toujours avec cette modestie et cet accent touchants de petit garçon admiratif et tendre :

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 151 et t. II, p. 170.
2. Du Bellay, édition Marty-Laveaux, t. II, pp. 177-178.

Mais, de quoy sert le soing et de quoy sert la peur,
Qui sans occasion nous tourmente le cueur ?
Heureux quand les douceurs de ma terre Angevine
M'allaictoient au giron de la Muse divine !
Laquelle entre ses bras mollement te receut
Dès que ton œil, Ronsard, la lumière apperceut,
Et dict en te souriant : Enfant, prens accroissance,
Puisque tu es, dit-elle, à moy dès ta naissance. [1]

Joachim mourut subitement à Paris le 1er janvier 1560, dans la nuit, comme il veillait en composant des vers. Il n'avait que trente-quatre ans. Il faut arriver à cette mort pour trouver à nouveau sous la plume de Ronsard un hommage digne de l'incomparable ami qu'il perdait. Mais le témoignage qu'il lui rend alors paie par sa beauté toute l'affection qu'il en a reçue :

L'autre jour, en dormant (comme une vaine idole
Qui deçà, qui delà au gré du vent s'envole)
M'apparut Du Bellay...
Et me disoit : « Ronsard, que sans tache d'envie
J'aimay quand je vivois comme ma propre vie,
Qui premier me poussas, et me formas la vois
A célébrer l'honneur du langage françois,
Et, compagnon d'un art, tu me monstras l'addresse
De me laver la bouche ès ondes du Permesse ;
Puisqu'il a pleu à Dieu me prendre devant toy,
Entens ceste leçon et la retiens de moy.
Crains Dieu sur toute chose et jour et nuit médite
En la loy que son fils nous a laissée escripte ;

1. Du Bellay, édition Marty-Laveaux, t. II, p. 119. — Voir aussi l'*Eloge de la Surdité*, *ibidem*, p. 399 et suiv.

Toute ton espérance et de corps et d'esprit
Soit fermement fichée au Sauveur Jésus-Christ.
Obéis à ton Prince et au bras de justice
Et fais à tes amis et plaisir et service[1]...

Et l'Ombre poursuit ses conseils de sagesse et de modération. Mais c'est sur un mot de tendresse et de regret qu'elle tient à terminer :

Aux Champs Elysiens, aymé des âmes pures,
Je voy les demy-Dieux et le bon roy Henry,
Qui se cachant sa playe erre seul et marry...
Et j'erre comme luy de tristesse blessé,
Que sans te dyre adieu si tost je t'ay laissé.[2]

Dira-t-on maintenant que Ronsard méconnut l'affection de Du Bellay, ou qu'il y soit resté insensible ?

Une rivalité, plus sérieuse que celle qu'il avait eue avec Joachim au sujet de leurs odes, et plus courtoise encore, fait le centre et le nœud des premières relations de Ronsard avec Remy Belleau.

Belleau avait été à Coqueret des disciples de Daurat, et c'est sous la férule, si l'on peut dire, de celui-ci, que sa « ferme amitié » pour Ronsard prit

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 51-52.
2. *Ibidem*, p. 54.

son commencement [1]. Ce jeune homme de Nogent-le-Rotrou était un garçon sérieux et enjoué, « savant et vertueux [2] », de manières réservées et sobres, et il semble que ce soit justement ces qualités de discrétion qui par contraste l'aient recommandé à l'affection de Ronsard, si plein d'ardeur et d'exubérance.

L'apparition de l'*Anacréon* d'Henri Estienne, en 1554, décida Belleau à traduire le poète téien (ou plus exactement alexandrin) en vers français. Il se mit régulièrement à l'œuvre et, en deux ans [3], donna cette version aussi exacte et patiente que possible, gracieuse souvent, mais un peu lente, molle et sèche à la fois que les imitations libres de Ronsard dépassent infiniment. C'est aussi que Ronsard avait pris un tout autre chemin. Parti dans le même dessein que Belleau, mais beau-

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 300. M. Laumonier (Binet, *Vie de Ronsard*, p. 106) récuse ce texte, parce que dans l'édition originale il s'adressait non à Belleau mais à Paschal. — Alors Ronsard aurait oublié de changer les deux vers finaux ? Il faudrait le prouver. — J'aime mieux penser que, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu, parce qu'ils s'appliquaient aussi bien à Belleau. Le texte est là : je suis bien obligé, jusqu'à preuve contraire, d'y ajouter foi.

2. Du Bellay.

3. C'est en août 1556 que parurent ses *Odes d'Anacréon Teien, traduites de Grec en François*.

coup plus tôt que lui [1], il avait fait l'école buissonnière, il s'était bien gardé de se donner une tâche, et ne s'inspirait de son modèle qu'au fur et à mesure de ce qu'il apprenait à connaître de lui, et au seul gré de sa plaisance. Où Belleau serrait le texte d'aussi près que possible, Ronsard se contentait souvent d'une transposition dans le goût français, et, par cette souplesse avisée, réussissait à en rendre le charme beaucoup plus sensible.

Loin de les désunir, cette rivalité resserra l'amitié des deux émules : 1554, 1555, 1556 sont trois années qui voient entre Ronsard et Belleau l'échange de vers également gracieux, frais et ailés. Ronsard a commencé par envoyer à Belleau ses petits poèmes de la *Fourmy*, de la *Grenouille,* du *Freslon* [2], auxquels Belleau a répondu par les pièces analogues et non moins ravissantes de la *Cerise,* de *l'Heure* et surtout du *Papillon* [3]. Ces titres donnent la note de l'intimité des deux poètes : ils se retrouvent volontiers à la campagne, car tous deux aiment également à courir au soleil par les prés,

1. Avant de les publier en volume, Henri Estienne avait communiqué à ses amis la plupart des pièces découvertes par lui en 1549. Ronsard connaissait donc Anacréon dès cette époque ; la première pièce de lui qui le montre parut en septembre 1552, dans les *Amours.*

2. Édition Blanchemain, t. VI, pp. 322, 315 et 351.

3. Belleau, édition Marty-Laveaux, t. I, pp. 71, 47 et 50.

puis à se reposer à l'ombre, auprès d'une source fraîche.

Voilà les goûts qu'ils partagent. Car il en est d'autres où Belleau ne saurait suivre son ami, qui l'en félicite et le lui reproche en plaisantant :

> Tu es un trop sec biberon
> Pour un tourneur d'Anacréon,
> Belleau...
> Mais non, ne boy point, mon Belleau
> Si tu veux monter au coupeau
> Des Muses...[1]

Par contre il est le confident de toutes les faiblesses de l'amant de Marie ; c'est lui qui l'accompagnait le soir fatal que Ronsard s'arrêta près Bourgueil[2], dans l'hôtellerie du père Dupin ; c'est à lui que Ronsard conte ses espoirs et ses désespérances ; lui seul enfin est à même de commenter les *Amours de Marie.*

De son côté Ronsard ne perd pas une occasion d'affirmer son estime pour le talent et le caractère de Belleau : en 1556, il fait agréer à Christophe de Choiseul la dédicace de l'*Anacréon* français, et en 1563 il recommande au cardinal de Lorraine le poète catholique qui saura défendre la cause de l'Eglise. Enfin quand, en 1572, Belleau réunit ses

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 169.
2. Voir le chapitre des *Amours de jeunesse.*

œuvres dans sa *Bergerie*, Ronsard écrit pour ce « bon lutteur non jamais abattu » un sonnet liminaire du ton le plus pressant :

Ma France, escoute-moy, voicy l'un de ces pères
Qui, cerchant par travail des Muses les repaires,
Beut Permesse et s'emplit de fureur tout le sein. [1]

*
* *

C'est en l'honneur de son cher Belleau « qui vint en la brigade

Des bons, pour accomplir la septiesme Pleïade, [2]

que Ronsard de son propre mouvement, a prononcé, et pour cette seule fois, et sans y attacher d'importance, ce nom appelé à une fortune tardive mais étonnante. Certes il ne se doutait guères alors qu'au regard de la postérité, la *Pléiade* désignerait, dès la fin du XVIe s. et de préférence à l'appellation belliqueuse de *Brigade*, adoptée par lui et par ses amis, l'école poétique dont il avait été le choryphée.

Comment la popularité vint-elle donc à la Pléiade ? Mais d'abord quelles furent, dans la pensée

1. Edition Blanchemain, t. V, p. 352.
2. *Ibidem*, t. VI, p. 202.

de Ronsard, les sept étoiles de cette constellation littéraire ? Il est impossible de les déterminer exactement et surtout d'une façon constante et définitive. « Il me souvient, répondit un jour Ronsard à certaines attaques des Protestants, d'avoir accomparé sept poëtes de mon temps à la splendeur des sept estoilles de la Pleïade, comme autrefois on avoit fait [à Alexandrie] des sept poètes grecs qui florissoient presque d'un même temps [1]. » Il n'y a dans toute son œuvre qu'une seule pièce où sept poètes écrivant en français soient réunis et célébrés à dessein, pour les tirer à part de « la tourbe inconnue de leurs serfs imitateurs » et de leurs rivaux de la Brigade. Encore est-il que le nom de la Pléiade n'y est pas prononcé. C'est une élégie publiée en 1553 ; les poètes qu'elle nomme sont, outre Ronsard lui-même, Joachim Du Bellay, Jean-Antoine de Baïf, Pontus de Tyard, Guillaume des Autels, Étienne Jodelle et Jean de la Péruse [2]. Telle fut vraisemblablement dans la pensée de Ronsard la première composition de la Pléiade. La mort de Jodelle ayant laissé une place vide en 1554, Belleau fut pris pour la remplir. L'année suivante, il semble que Jacques Peletier ait été substitué à Des Autels, sans doute en faveur

1. Édition Blanchemain, t. VII, p. 147.
2. *Elégie à Jean de la Péruse*, ibidem, t. VI, pp. 43-45.

de son *Art poétique* [1]. — C'est là tout ce que l'on peut induire sur la composition de la Pléiade.

On s'étonnera qu'elle soit restée dans la réalité historique une institution aussi amorphe, et dans l'esprit même de son choryphée, une conception aussi abstraite et indécise. Telle est cependant la vérité. Les contemporains, les gens du temps de Henri II et même de Charles IX ignorèrent toujours la Pléiade, et ne connurent que la Brigade. Celle-ci, dont le nom sans doute avait été inspiré à ces jeunes italianisants par leurs souvenirs de Dante et de Guido Cavalcanti, avait été l'association naturelle de tous les lettrés groupés par les leçons de Daurat, enthousiasmés par les idées et les œuvres de Ronsard et de Du Bellay. Si les talents de la plupart étaient restés médiocres, les rangs avaient grossi de jour en jour, et cette Brigade avait tenu des assises à peu près régulières à Médan chez Brinon, à Arcueil aux Bacchanales et à la Pompe du Bouc de Jodelle, à Meudon et ailleurs encore. Mais surtout elle se sentait étroitement les coudes :

1. Texte primitif de l'*Hymne de Henri II*, cité par M. Laumonier dans son édition de Binet, pp. 223-224. — M. Laumonier, qui s'est attaché à éclairer cette question de la Pléiade, cite aux pages suivantes les variations plus ou moins fantaisistes apportées à la composition de la Pléiade par les historiens de la littérature.

Çà, Ronsard, çà, Filleul, avance ;
Belleau, Felippe, à la vengeance !
O des Sœurs les cheris mignons,
Tonnez contre elle par la France
Et prouvez que qui l'un offense,
Offense tous ses compagnons. [1]

Un tel esprit de corps prouve suffisamment l'existence et l'ardeur de la Brigade.

La Pléiade, au contraire, demeura toujours à l'état d'entité, et pour l'éterniser il n'eût pas suffi que Ronsard l'ait une fois nommée, si les Protestants, dans leur malignité, n'eussent assuré bien involontairement sa fortune.

En 1563, au cours de leur polémique contre Ronsard, ils relevèrent ce mot de Pléiade qui lui était échappé, pour le lui jeter railleusement à la face, comme une marque de son orgueil :

Je n'ay suivy la Pleïade enyvrée
Du doux poison de ton brave cerveau,

se vanta bien haut Florent Chrestien [2]. Et, petit à petit, ce nom, pris d'abord en terme de mépris,

1. Baïf, édit. Marty-Laveaux, t. II, p. 221. Les preuves de cet esprit de corps abondent dans les œuvres de la Brigade. Voyez par exemple Ronsard, édition Blanchemain, t. VI, p. 270.

2. Auteur de la *Seconde Response de F. de la Baronie.* Les vers cités sont empruntés à un sonnet liminaire de ce pamphlet.

pénétra dans l'usage courant par l'effet même de leurs attaques, et Henri Estienne, après s'être défendu de « contrepeter le langage de messieurs les poëtes de la Pleïade [1] », ses anciens amis d'ailleurs, en vint à les désigner naturellement et sans ironie sous ce titre définitif.

Que ce soient les polémistes huguenots qui aient rendu la Pléiade immortelle, il n'y a rien là que de très juste : il faut reconnaître ici la revanche des faits. Pendant plus de deux ans, de 1562 à 1564, ils s'étaient hypnotisés sur elle ; avec raison ils voyaient dans l'école humaniste un boulevard du catholicisme, de l'ordre politique et des mœurs traditionnelles, et toutes leurs attaques avaient été combinées pour ruiner le crédit de son chef.

Mais, devant l'assaut, les disciples de Ronsard s'étaient ligués : de ceux de la Pléiade de 1555 qui vivaient encore en 1563 aucun ne manqua à l'appel du maître. Tous, Daurat lui-même — et ce ne fut pas l'un des moins ardents — non contents de riposter, prirent ardemment l'offensive contre la Réforme. Ils vainquirent. Un faiseur de libelles protestants put dire, vers 1580, que l'échec de la Réforme en France est dû à « Ronsard, Jo-

1. *Apologie pour Hérodote,* citée par Laumonier, *Binet,* p. 220.

delle, Baïf et autres vilains poètes [1] ». Il ne s'est pas trompé. C'est la lutte contre l'anarchie religieuse et politique qui a consacré la Pléiade.

1. *Légende de Charles, cardinal de Lorraine et de ses frères de la maison de Guise, descrite en trois livres*, par François de l'Isle, Reims, 1579, in-8°, fol. 20; cité par M. N. Weiss, *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1908, p. 336-337.

V

LES AMOURS DE JEUNESSE [1]

Premières aventures ; Marguerite.

Cassandre Salviati ; la première rencontre le 25 avril 1546 ; la seconde rencontre trois ans après ; relations du poète et de sa Dame ; la séparation. — Caractère élevé de l'amour de Cassandre : son influence morale et littéraire. — La vieillesse de Cassandre.

Marie Dupin ; folâtres espérances et désillusion finale de Ronsard. — La mort de Marie et sa transfiguration. — Sinope ; Ronsard songe à l'épouser. — Genèvre : un amour satisfait.

Ronsard et l'amour. Le plaisir : gaillardise essentielle du poète ; le *Livret de Folastries ;* verdeur de sa vieillesse. — Le sentiment : la « vraie et simple affection » ; les raffinements du cœur ; le respect traditionnel de la Femme. — Panégyrique de l'Amour.

> « Les poëtes ne sont pas toujours constants comme ils se font. »
>
> MARC-ANTOINE DE MURET.

Nulle inscription liminaire, nulle épigraphe ne peut mieux convenir à ce chapitre que cette note

1. Le titre de ce chapitre indique assez qu'on ne trouvera pas ici Astrée, non plus qu'Isabeau de Limeuil, ni cette Hélène de Surgères, à qui M. de Nolhac a consacré une si

de l'ami bien informé qui commenta le premier livre des *Amours*.

Ronsard n'avait pas trente ans que, déjà, il pouvait défier Olivier de Magny de compter le nombre de ses amours :

> Conte d'un rang premierement,
> Deux cens que je pris en Touraine ;
> De l'autre rang secondement,
> Quatre cens que je pris au Maine.
> Conte, mais jette prés à prés
> Tous ceux d'Angers et de la ville
> D'Amboise, et de Vendôme après,
> Qui se montent à plus de cent mille.
> Conte après six cens à la fois,
> Dont à Paris je me vy prendre,
> Conte cent millions qu'à Blois
> Je pris dans les yeux de Cassandre. [1]

Au milieu d'une telle foule où lui-même se perdait, si nous ne pouvons retrouver la trace de ses innombrables amies, pouvons-nous du moins distinguer les traits des plus inoubliables d'entre

pénétrante étude (*Le dernier amour de Ronsard*). D'ailleurs le caractère mondain et, pour une bonne part, factice de ces trois intrigues, m'a porté à voir en elles une aventure de cour bien plus qu'une aventure de cœur. Des raisons analogues et que j'explique en détail à l'Appendice (n° VII) m'ont également détourné d'utiliser, pour ce tableau des Amours de Ronsard, un certain nombre d'élégies que l'on trouve au t. IV de l'édition Blanchemain.

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 439. Pièce datée de 1554.

elles ? Leur nom est pour nous leur seul visage, et encore, tel est bien souvent l'éphémère de leur apparition, qu'à ce prénom se réduit la plupart du temps ce que nous savons d'elles.

Que ce soit chez lui, à Coutures et aux environs, de 1541 à 1543, en ses années de convalescence, que Pierre ait éprouvé la gaillardise de ses forces recouvrées, en conquérant les bonnes grâces d'une Rose, ou d'une « folâtre » Macée [1], ce ne sera pas pour nous étonner : il fut de fort tempérament et précoce. Mais quand ses galants projets ont échoué, traversés par le seigneur du village qui n'est autre que son frère aîné [2], quand il est las des fillettes de son petit pays, si diverses pourtant de caractère et d'embonpoint — mais toutes, rouées ou naïves, « grasselettes ou maigrelettes [3] », trop faciles et trop peu jalouses (il les courtise simultanément et sans se fatiguer) — quand il se voit définitivement rebuté par Denise, par cette sorcière de Denise, hier exécrée et maudite [4], dont aujourd'hui, réduit à merci par ses sortilèges, il sollicite à genoux le pardon et les faveurs [5], c'est à Paris qu'il va se consoler.

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 147 et 430. Odes publiées en 1550.
2. *Ibidem*, t. VI, p. 357.
3. *Ibidem*.
4. *Ibidem*, t. II, p. 157. Ode publiée en 1550.
5. *Ibidem*, t. II, p. 472 (1550).

Quand il peut quitter le collège et festoyer avec quelques amis retrouvés après une longue absence, l'étudiant de Coqueret n'a qu'à dire à son valet :

Fay refraischir le vin de sorte
Qu'il passe en froideur un glaçon,
Page, et que Marguerite apporte
Son luth pour dire une chanson :
Nous ballerons tous trois au son ;
Et dy à Jane qu'elle vienne,
Les cheveux tors à la façon
D'une folastre Italienne. [1]

On sait comment cela finit, et ce n'est pas très intéressant, même pour un étudiant. Plus difficile, et donc plus alléchante serait la séduction de cette jeune épouse d'un barbon, de cette fine Madeleine qui retrace en broderie les histoires d'Hyacinthe, d'Europe et de Narcisse [2]. Mais, non, Paris n'est pas le cadre rêvé pour l'amour, même pour l'amour satisfait, et Ronsard va plutôt courtiser

ou nos dames de Blois,
Ou d'Orléans, ou de Tours ou d'Amboise,
Dessus la grève où Loire se dégoise
Contre la rive ; elles, sur le bord vert
Vont deux à deux, au tetin descouvert,
Au collet lasche, et joignant la rivière
Foulent l'esmail de l'herbe printanière,
Prennent le frais, fières en leur beauté. [3]

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 149. Ode publiée en 1550.
2. *Ibidem*, t. II, p. 414 et 460. Odes publiées en 1550.
3. *Ibidem*, t. VI, p. 81.

Mais ces plaisirs sont trop légers et les peines qui les peuvent suivre, trop douces [1]. Le cœur, ni l'imagination n'y trouvent d'aiguillon. Une intrigue plus sérieuse et mieux remplie des péripéties convenables pour entretenir une liaison l'attacha pour quelque temps à une jeune femme, une payse sans doute, nommée Marguerite.

Cette aventure, assez banale, se décèle, à la lecture attentive de quelques-uns des sonnets si divers de ton et de valeur, si contradictoires de sentiments et d'intentions, qui forment le premier livre des *Amours*. Le recueil, qui à première vue semble consacré à la seule gloire de Cassandre, révèle bientôt qu'il n'a pas été fait tout entier pour Cassandre, mais aussi pour d'autres qu'il a aimées [2]. En particulier, il renferme au moins un quarteron de sonnets qu'il importe de grouper. Ils sont dispersés, mais une chaîne, ténue et souvent ambigüe, d'allusions identiques ou tout au moins concordantes, sans rapport avec ce que le contexte nous apprend de Cassandre, les réunit et nous conduit à cette

1. Ronsard avait cependant, nous dit-il, aimé une jeune femme dont la mort le sépara. C'était avant Cassandre ; mais cette catastrophe ne paraît pas lui avoir causé une impression bien profonde. Voir édition Blanchemain, t. I, p. 393.

2. Ce sont à peu près les termes dont se sert le commentateur — Belleau sans doute — du sonnet LXXXII de l'édition Blanchemain, publié seulement en 1564.

« blanche Marguerite » que le « gentilhomme vendômois » n'a pas craint de compromettre assez vilainement jusque dans ses vers [1].

Elle habitait au bord d'une rivière ; il l'avait rencontrée au printemps, naturellement, et déjà songeait à s'en assurer la jouissance, quand un archer, le devançant, épousa la jeune « perle [2] ». Tranquillement, il changea ses batteries, et poussa vivement les travaux d'investissement. Il le semble du moins, car il n'a pas pris le temps de nous les conter. Les sonnets n'ont gardé trace que de l'assaut final, dont l'allure et l'accent nous donnent le ton des entretiens des deux amants :

Di l'un des deux, sans tant me desguiser
Le peu d'amour que ton semblant me porte ;
Je ne sçaurez, veu ma peine si forte,
Tant lamenter ne tant petrarquiser.
Si tu le veux, que sert de refuser
Ce doux present, dont l'espoir me conforte ?
Sinon, pourquoy d'une esperance morte
Me nourris-tu pour toujours m'abuser ? [3]

1. J'ai cru bon de synthétiser en quelques pages, placées en Appendice (n° VIII), le détail de quelques remarques nécessaires sur le contenu des premières éditions du *Premier livre des Amours*, sur la composition et la destination des sonnets qui s'y trouvent, et sur les motifs du départ qu'il convient de faire, parmi ces sonnets, entre ceux qui s'adressent à Marguerite, et ceux que Cassandre a inspirés.

2. Édition Blanchemain, t. I, p. 52.

3. *Ibidem*, t. I, p. 71.

Marguerite faiblit, et Ronsard aussitôt de conter ses faveurs à la Muse :

> Mon Dieu, que j'aime à baiser les beaux yeux
> De ma maistresse, et à tordre en ma bouche
> De ses cheveux l'or fin qui s'escarmouche
> Si gayement dessus deux petits cieux [1] !
> ... Car la beauté qui me fait langoureux,
> Non, mais qui veut qu'en vain je ne languisse,
> Hier au soir me dit que je tondisse
> De son poil d'or un lien amoureux. [2]
> ... Poil folleton, où nichent mes liesses,
> Puisque pour moi tes compagnons tu laisses,
> Je sens ramper l'esperance en mon cœur.
> Courage, Amour, desja la ville est prise !... [3]

Elle se rendit en effet. Mais, serait-ce que les grands bonheurs sont muets ? Serait-ce plutôt que celui de Ronsard ne connut pas la durée ? Toujours est-il que l'amour de Marguerite n'a pas inspiré un grand nombre de sonnets, et que nous n'avons pas le détail de cette aventure. Mais nous en savons la fin : une amie de Marguerite publia le secret des amants [4], et un beau jour qu' « au cœur d'un val, esmaillé tout au rond de mille fleurs », Pierre, « armant son cœur d'assurance nouvelle », allait confier à son amie le lourd faix de ses peines,

1. Edition Blanchemain, t. I, p. 110.
2. *Ibidem*, t. I, p. 122.
3. *Ibidem*, t. I, p. 117.
4. *Ibidem*, t. I, p. 103.

un cavalier survint qui prit sa femme en croupe, et l'emporta au galop [1]. C'était le mari.

Ce « centaure » jaloux fit à sa femme de grands reproches :

Un sot Vulcan ma Cyprine faschoit,
Et elle, a part, qui son courroux ne celle,
L'un de ses yeux arma d'une estincelle,
De l'autre un lac sur sa joue epanchoit... [2]
Mon Dieu ! quel dueil et quelles larmes saintes,
Et quels soupirs ma dame alloit formant,
Et quels sanglots, alors que le tourment
D'un teint de mort ses graces avoit peintes ! [3]

Enfin la dame se soumit, et, lasse d'être querellée, lasse aussi, peut-être, d'être aimée, dit à Ronsard son intention de rompre. D'abord il s'émut et se désespéra :

Tout soit changé, puisque le nœud si fort
Qui m'estraignoit, et que la seule mort
Devoit trancher, ma dame veut desfaire ! [4]

Mais il finit par se résigner et trouva consolation dans un philosophique mépris :

En nul endroit, comme a chanté Virgile,
La foy n'est seure, et me l'a fait sçavoir

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 101 et 108.
2. *Ibidem*, t. I, p. 111.
3. *Ibidem*, t. I, p. 112.
4. *Ibidem*, t. I, p. 85.

Ton jeune cœur, mais vieil pour decevoir,
Rompant la sienne en amour si fragile. [1]

Heureusement, cette sotte aventure ne faisait que partager son cœur :

Une diverse amoureuse langueur
Sans se meurir dans mon âme verdoye,
Dedans mes yeux une fontaine ondoye,
Un Montgibel s'enflamme dans mon cœur. [2]

Le volcan qu'attisait Marguerite ne pouvait dessécher la fontaine qu'une autre alimentait. Depuis le printemps de 1545, dans son cœur survivait un beau souvenir, jeune et frais.

Cassandre Salviati [3]

Au milieu d'avril 1545, délaissant pour un temps la maison de Baïf et les leçons de Daurat, appelé d'autre part à la Cour par son service d'écuyer,

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 104.
2. *Ibidem*, t. I, p. 86 ; voir aussi p. 49.
3. Dans un article publié en janvier 1902, dans la *Revue des Questions historiques*, j'ai donné les principales raisons d'identifier la Cassandre de Ronsard avec Cassandre Salviati et de placer leur rencontre au 21 avril 1545. Je n'y reviens pas. Mais j'avais laissé de côté à dessein l'étude d'ensemble du premier livre des *Amours*. M. Laumonier l'a faite au tome III de la *Revue de la Renaissance*. L'on verra (et je le précise à l'Appendice, nº VIII) combien nos conclusions sur

Ronsard avait suivi celle-ci dans les différents séjours qu'elle faisait aux châteaux de Touraine et de Sologne depuis le commencement de l'année. Le 20 avril, la Cour quitta Romorantin, le 21 elle était à Blois [1] ; ce jour-là, François Ier reçut au château les seigneurs des environs. C'était une des premières belles journées de printemps [2] ; les chants et les danses unirent aux pages du roi les jeunes filles des châtelains voisins. Au milieu de cent demoiselles [3], Ronsard, qui n'avait pas vingt ans, remarqua, pour sa gaîté et la grâce de sa danse, une jeune fille de quatorze à quinze ans [4]. Il admirait les charmes de l'enfant, cette gracilité qui promettait un mignard embonpoint [5], les doigts

la composition de ce recueil diffèrent ; nous ne différons pas moins, par suite, sur le degré de sincérité des *Amours* de Cassandre. Je m'explique plus loin à loisir sur ce sujet. — Depuis lors, MM. Martellière et Dufay ont publié d'intéressantes notes sur Mlle de Pré et les Salviati, que j'ai utilisées au cours de cette étude, et citées dans mes notes.

1. Je renvoie simplement ici aux sonnets qui nous donnent les éléments de cette datation : édition Blanchemain, t. I, p. 9, s. XIV, p. 65, s. CXVI, p. 71, s. CXXVII, p. 77, s. CXXXVI, p. 162, s. XVI ; t. IV, p. 300. La justification s'en trouve dans l'itinéraire de François Ier : *Catalogue des actes de François Ier*, t. X, p. XX.

2. Édition Blanchemain, t. I, p. 64.

3. *Ibidem*, t. I, pp. 64, 69, 38.

4. *Ibidem*, t. I, p. 12, et variante en note.

5. *Ibidem*, t. I, p. 28.

déliés [1] qui relevaient les boucles savantes des cheveux noirs, à l'ombre desquels, dans le brun mat de son visage, brillaient deux yeux sombres et doux [2]. Puis il l'entendit, s'accompagnant elle-même du luth, chanter un branle de Bourgogne, « découpé doucement, or' d'un sousris, or' d'un gémissement [3] ».

Il sut bientôt son nom. Elle s'appelait Cassandre et c'était l'une des filles de Bernard Salviati, seigneur de Talcy, château voisin de Blois [4]. Cadet de cette illustre famille, qui avait contracté plus

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 11.

2. *Ibidem*, t. I, pp. 14, 16, 38, variante *b*, 133 ; t. II, p. 402-403.

Il est bien certain cependant que des cheveux d'or apparaissent à chaque instant au premier livre des *Amours*. Mais, outre qu'ils peuvent appartenir à d'autres que Cassandre, rappelons-nous que les cheveux d'or sont, depuis Hélène, un caractère obligatoire de la beauté traditionnelle. Il y a sur ce sujet un mot fort amusant de Grévin :

> Combien de fois mes vers ont-ils doré
> Ces cheveux noirs, dignes d'une Méduse !

Je crois bien que Ronsard en fit souvent ainsi, et je m'assure sur ce commentaire de Muret au sonnet XXVI (Blanchemain, I, 16) : « Il dit que toute chose impossible adviendroit plus tôt qu'il soit amoureux de femme qui ait le visage blond ou l'œil vert... Il faut noter que si le poète parle souvent de l'or des cheveux de sa dame, il entend par ce mot d'or et doré une chose belle à la mode des Grecs ».

3. *Ibidem*, t. I, p. 12.

4. Voir Storelli, *Notice historique et chronologique sur les châteaux du Blaisois* (Paris, 1884). *Le château de Talcy*, p. 4, note 3.

d'une alliance avec les Médicis, avait donné trois cardinaux à l'Église et plusieurs nonces, douze gonfaloniers à Florence, et les ducs de San Giuliano [1], Bernard Salviati était venu au commencement du siècle s'établir en France, et y exercer le commerce de l'argent. Propriétaire du château de Talcy depuis 1517, il avait épousé une Française, Françoise Doucet, qui lui avait donné quatre enfants, deux fils, Jean et François, et deux filles, Marie et Cassandre [2]. Comme banquier, il avait été, au retour de la captivité de Madrid, l'un des premiers à avancer de l'argent au roi, pour subvenir aux frais de la guerre.

Le 23 avril, la Cour quitta Blois pour retourner à Romorantin, et Ronsard en fit autant. Quatre ans se passèrent sans qu'il revît Cassandre.

Mais ni les baisers de Marguerite, ni les caresses de Madeleine ou de Jeanne, n'effacèrent de son cœur cette pure et simple image. Au contraire, l'enthousiasme littéraire dont il continuait à s'enivrer la ravivait et la faisait apparaître plus haute et plus rare. En lisant le *Canzoniere* de Pétrarque, ardente et pieuse offrande à la seule Laure de

1. Imhoff, *Généalogies des familles illustres d'Italie* (Amsterdam, 1710).

2. Storelli, *ibidem*. Voir aussi P. Dufay, *Autour de Cassandre. — Les Salviati* (Paris, Champion, 1909; extrait du t. X des *Annales Fléchoises*).

Noves, il pensait à Cassandre Salviati, et son imagination lui peignait Laure sous les traits de Cassandre [1].

En 1549, il saisit enfin le sens de ces aspirations confuses [2]. Du Bellay venait de publier son *Olive* ; il se vit distancé par un rival redoutable dans le genre le plus propre à conquérir l'estime des lettrés et la faveur de la Cour. Par bonheur, *l'Olive* ne réalisait pas ce que devait être à son goût un *canzoniere* français : l'amant y offrait une ardeur trop éthérée à une dame un peu bien abstraite. Des émotions plus touchantes, un accent plus vif, un objet aussi parfait, mais vivant et de caractère plus personnel, tentaient ses désirs et son ambition. Sous prétexte de se reposer des humanités que depuis cinq ans il poursuivait avec une « ardeur fanatique », il partit à la campagne. Il courait revoir Cassandre [3].

Il est infiniment probable que depuis 1545, il n'était pas resté un inconnu pour les parents de la jeune fille, et qu'il s'était même fait présenter chez eux par son cousin germain, Jacques de Cintré,

1. Cela se justifie par l'influence évidente, et sur laquelle je reviens plus loin, du *Canzoniere* sur le premier livre des *Amours*, ainsi que par le texte de Binet que l'on trouvera à l'Appendice, nº IX.

2. Sur cette date et l'effet que l'apparition de *l'Olive* a exercé sur la décision de Ronsard de consacrer un « *canzoniere* » à Cassandre, voir l'Appendice, nº IX.

3. Édition Marty-Laveaux, t. VI, p. 357.

fils de sa tante Jacqueline et seigneur du château de Diziers, tout proche de Talcy.

Mais, cette fois, ce n'était pas vers Talcy qu'il se dirigeait : Cassandre n'y habitait plus. Le 23 novembre 1546, c'est-à-dire un an et demi après la rencontre de Ronsard, elle avait été mariée [1]. Les Peigné n'étaient ni plus riches ni de meilleure famille que les Ronsard, et Pierre aurait pu, aussi bien que Jean de Peigné, aspirer à la main de Cassandre, s'il eût été l'aîné de ses frères au lieu d'être leur puîné. Simple écuyer, Jean de Peigné n'était qu'un hobereau, possesseur de quelques fiefs nobles, dont le principal, la terrre et le château de Pré, se trouvait sur les bords du Loir, au dessus de Vendôme, beaucoup plus près de la Poissonnière que Talcy [2].

Depuis plus de deux ans, Cassandre menait à Pré la vie muette et grave des nobles campagnards, effacée, mais utile et pleine de vertus sociales. La

1. Voir J. Martellière, *Nouveaux renseignements sur Ronsart et Cassandre Salviati* (Vendôme, Empaytaz, 1904; extr. du *Bulletin de la Société archéologique et littéraire du Vendômois*, 1904).

2. C'est d'une façon bien voilée, suivant en cela les règles de la poésie courtoise, que Ronsard fait allusion à ce mariage. Voici les deux passages les plus nets : Toutes les beautés de la nature

Tant de plaisir ne me donnent qu'un *pré*
Où sans espoir mes espérances paissent.

(Bl. I, 36.)

Et Muret, toujours bien informé : « Je me douterai fort

jeune fille qui brillait naguères à la Cour [1] et de qui, avant même Ronsard, s'était épris plus d'un poète, était maintenant perdue, si l'on peut dire, pour le « siècle » qui n'avait su se l'attacher [2]. Elle avait des enfants à élever, un mari à conseiller dans l'administration de ses terres, une clientèle de petits vassaux à patronner, devoir qu'elle remplissait par exemple en tenant leurs nouveau-nés sur les fonts baptismaux [3].

C'est en automne, non loin du Loir, dans un paysage de bois et de prés semblable à celui qui enserre Coutures, que Ronsard la surprit :

Dedans un pré je veis une Naïade
Qui, comme fleur, marchoit dessus les fleurs
Et mignottoit un bouquet de couleurs,
Echevelée, en simple vertugade. [4]

que sous ce pré quelque meilleure chose fust entendue, mais passons outre. »

Second texte :

Tu variras vers moy de fantaisie
Puisqu'il te plaist, bien que tard, de vouloir
Changer ton Loire aux rives de mon Loir,
Voire y fonder ta demeure choisie.

(Bl. I, 115.)

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 2.

2. *Ibidem*, t. I, p. 68.

3. J. Martellière, *Cassandre Salviati et la Cassandre de Ronsart* (Vendôme, Vilette, 1906 ; extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1906, 3e trimestre.)

4. Édition Blanchemain, t. I, p. 36. Cette seconde ren contre me semble encore décrite au sonnet IX de la même

Devant cette naïade de dix-huit ans, qui peut-être était déjà mère, la première impression du poète fut d'une naïveté charmante : il la trouva grandie.

Naissez, fleurettes...
Cassandre, qui tant leur ressembles,
Tu crois comme elles, ce me semble,
Et ton petit poil accourci
S'allonge en fil d'or avec l'age [1]...

Quant à Cassandre, des yeux elle lui sourit, et ce simple regard, né d'une bonne grâce naïve et juvénile, fit naître en lui les espoirs les plus fous [2].

Il est certain qu'à partir de ce jour des relations se nouèrent entre Coutures et Pré. Mais alors, contre quelle candeur, à la fois imprudente et réservée, Ronsard heurta l'élan de ses aveux ! Était-ce coquetterie savante, ou simplicité parfaite, que ces parties de barres où Cassandre l'engageait ironiquement dans le camp adverse [3] ?

Mais, à mesure qu'il la fréquentait, l'attrait qu'exercent de belles formes jeunes et harmonieuses le cédait dans le cœur de Ronsard à une

édition, p. 393 ; et, ainsi qu'au sonnet *Moins que devant m'agitoit le vouloyr,* publié par Marty-Laveaux à la page 357 du tome VI de son édition.

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 453.
2. *Ibidem*, t. I, p. 100.
3. *Ibidem,* t. I, p. 59 et Commentaire de Muret.

séduction plus fine et plus profonde [1]. Il était allé à Cassandre délibérément, ému par l'accent un peu étrange de sa beauté, et voilà qu'insensiblement il préférait à cette beauté le charme moral de sa simplicité un peu timide [2], de son naturel, de son « humble douceur [3] » que relevait, au besoin, une pointe de « grave majesté [4] ». A écouter « sa douce et sa grave faconde [5] », toute pleine d'une ardeur contenue, il se laissait bonnement ensorceler,

Tant doucement sa douce force abuse ! [6]

Pourtant, c'était la saison même où il jouissait avec délices des faveurs de Marguerite, et les chantait à pleine voix ; il ne songea pas à y renoncer, mais au milieu de cette servitude il trouva temps et lieu pour un culte nouveau.

Même ce partage le mit à son aise. Il se flatta de satisfaire séparément son esprit et ses sens. Pétrarque et Laure occupaient son esprit : il pensa que, de même qu'un poète florentin avait consacré ses

1. Le nouvel amour de Ronsard pour Cassandre, après la seconde rencontre, fait tout l'objet du sonnet CLVIII de l'édition Blanchemain, t. I, p. 91.
2. *Ibidem*, t. I, pp. 37 et 39, variante en note.
3. *Ibidem*, pp. 2, 19, 23, 32, 37 et 79.
4. *Ibidem*, pp. 37 et 133.
5. *Ibidem*, p. 29.
6. *Ibidem*, p. 19.

pensées et sa vie à la pure gloire d'une dame de France, il serait beau qu'un poète français et vendômois vouât sa jeunes e et sa muse à immortaliser une belle Florentine [1]. — L'influence de Cassandre prouva sa rare qualité : elle le fit servant d'amour courtois.

Si ses rapports vrais avec sa « dame » sont aujourd'hui difficiles à discerner, la faute en est à Ronsard : il les a confondus comme à plaisir, entre les mille intrigues dont le premier livre des *Amours* garde le témoignage. C'est ce qu'on a pu démêler des incidents réels de cette passion, c'est la trame de ces sentiments telle qu'on l'a comprise, que le lecteur trouve en ces pages. Synthèse interprétative, il est vrai, que peut seule contrôler une intime familiarité avec ce *canzoniere* charmant, mais si confus [2].

A la mieux connaître, Pierre apprit petit à petit les goûts de Cassandre. Désireux d'exprimer à la

1. Se reporter au texte de Binet, cité à l'Appendice, nº IX ; et aux explications de Ronsard lui-même reproduites plus loin, à la page 350, ainsi qu'au fameux texte : *Si quelque dame honneste et gentille de cœur*. (Édition Blanchemain, t. I, p. 142.)

2. Je ne me dissimule pas à combien de méprises et d'erreurs je m'expose ici, comme précédemment avec Marguerite, en cherchant à faire, au milieu des *Amours*, choix des sonnets appartenant avec le plus de certitude ou de vraisemblance à Cassandre, et en m'efforçant de les grouper chronologique-

fois son attachement et sa dévotion, il sut respecter ses heures de solitude et, par exemple, se garder de la suivre

> Sur cette pierre, où, quand le chaud s'enfuit
> Seule, à part soi, pensive s'arraisonne [1]...
>
> Ou quand, pensive, aux jours des plus beaux mois,
> La voit à part (comme un qui se conseille)
> Tracer les prés, et, d'une main vermeille,
> Tirer de rang les fleurettes de choix ;
> Ou quand, l'esté, lorsque le chaud s'avale,
> Au soir, à l'huys, il la voit qu'elle égale
> La soye à l'or d'un pouce ingenieux. [2]

D'autres fois Cassandre chantait [3]. Il ne se lassait pas alors de l'entendre, et de lui demander qu'elle redît, pour lui seul, l'air qu'elle avait chanté à Blois, le jour de leur première rencontre :

> Ainsi je suis de ses chansons espris,
> Lors qu'à son luth ses doigts elle embesongne,
> Et qu'elle dit le branle de Bourgongne,
> Qu'elle disoit le jour que je fus pris. [4]

ment et méthodiquement. J'essaye cependant. Pour justifier la synthèse que je propose, il faudrait donner une édition des *Amours* avec commentaire perpétuel. Quant aux raisons principales du départ entre Marguerite et Cassandre, je les donne à l'Appendice, nº VIII.

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 69.
2. *Ibidem*, t. I, p. 116.
3. *Ibidem*, pp. 12, 23, 32, 65, 79, etc.
4. *Ibidem*, p. 65.

Enhardi maintenant, il lui offrait les sonnets qu'il avait faits en pensant à elle. Elle les agréait[1], et voulait bien les lui répéter sur la musique que lui-même composait :

> Dame, l'ardeur qui de chanter m'anime
> Et qui me rend en ce labeur moins las,
> C'est que je voy qu'agreable tu l'as,
> Et que je tiens de tes pensers la cime.
> Je suis vraiment heureux, et plus qu'heureux,
> De vivre aimé et de vivre amoureux
> De la beauté d'une dame si belle,
> Qui lit mes vers, qui en fait jugement
> Et qui me donne à toute heure argument
> De souspirer heureusement pour elle. [2]

Ils se liaient insensiblement d'une sorte d'innocente complicité, où poussaient tous les désirs de Ronsard, et que souffrait la coquetterie reconnaissante et troublée de la jeune femme.

Il ne se montrait cependant pas satisfait. Ses espoirs brûlants et qu'il laissait entrevoir[3], croissaient avec les faveurs reçues. Enfin, ce devait être

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 23 et 93 (commentaire de Muret) et t. II, p. 454.
2. *Ibidem*, t. I, p. 123.
3. Les sonnets, où Ronsard exprime, d'une façon relativement discrète, son espoir de posséder un jour Cassandre, même si l'on élimine les pièces de ton particulièrement vif où le familier de Ronsard ne reconnaît pas l'accent du serviteur de Cassandre, sont encore assez nombreux pour qu'il soit inutile de les signaler particulièrement.

au début de 1552[1], il invita Cassandre à venir à la Poissonnière. Sûre d'elle-même et confiante en l'hospitalité de son poète, Cassandre accepta.

Après lui avoir fait les honneurs de la maison de ses pères, Ronsard, sous les poignants rayons du soleil printanier, promena sa rêveuse amie dans ces prairies humides du Loir, où souvent, à la brune, il avait erré en songeant à elle. Il lui montra, au flanc des collines, ces « antres secrets, de frayeur tout couverts », qui maintes fois avaient abrité sa lassitude de convalescent. Dans la montueuse forêt de Gâtine, il chassa avec elle le cerf et le sanglier, et, lorsque dans l'élan de la course,

1. La première édition des Amours, qui est de septembre 1552, renferme déjà des allusions à ce séjour de Cassandre chez Ronsard. Le fait que celle de mai 1553 en présente au moins autant m'incite à penser qu'en 1553 ce souvenir était encore tout frais dans la mémoire du poète. — Je dis « la Poissonnière, » surtout pour fixer les idées ; cependant je ne dissimule pas que Ronsard ne posséda jamais la Poissonnière puisque celle-ci, suivant le droit féodal, revint naturellement à son frère Claude qui en 1552 vivait encore. Depuis 1548, les trois frères Claude, Charles et Pierre avaient dénoncé l'indivision et s'étaient partagé les biens roturiers de leur père ; en outre, le tiers des biens nobles de Louis de Ronsard revenait encore, suivant la coutume de Vendômois, au deux puinés. Peut-être le lot de Pierre comprenait-il le Moulin-Ronsard, comme l'a supposé M. Laumonier (*Revue de la Renaissance*, t. II, p. 282, note 1) ; il est en tout cas très vraisemblable, et assez conforme aux mœurs de l'ancien temps, que le puîné ait reçu pour lui et sa dame la plus large hospitalité au manoir de son aîné.

une branche épineuse venait à cingler la jeune femme, lui tirant quelques gouttes de sang, le galant humaniste baptisait *Cassandrette* la fleur qui les avait reçues [1]. A son tour, avait-il mal aux yeux, Cassandre lui composait une eau pour les lui baigner [2]; s'était-il blessé en faisant des armes, avec Jean de Peigné peut-être, Cassandre, qui connaissait les vertus des simples [3], étanchait la plaie et la pansait de ses doigts [4], savamment.

Mais les parties de bateau sur le Loir [5] et la pestilence des marais avaient été pernicieuses à la jeune femme : aux plus beaux mois du printemps [6], dans le propre lit de Ronsard [7], tout ému à cette pensée, la fièvre intermittente la cloua, privée de sommeil. Durant ces jours où la vie de Cassandre fut en danger, quand il n'était pas au chevet de sa dame, à guetter anxieusement les alternatives de sueurs et de frissons [8], tandis qu'

> Un somme languissant la tenoit my penchée,
> Dessus le coude droit, fermant sa belle bouche, [9]

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 65.
2. *Ibidem*, t. II, p. 284.
3. *Ibidem*, t. I, p. 41.
4. *Ibidem*, t. I, p. 375.
5. *Ibidem*, t. I, p. 114.
6. *Ibidem*, t. I, pp. 394 et 200. Ce sonnet du deuxième livre doit revenir à Cassandre.
7. *Ibidem*, t. I, p. 394.
8. *Ibidem*.
9. *Ibidem*, t. I, p. 210.

Pierre, avec son ami Denisot, allait par les champs promener son inquiétude :

Cinq jours sont jà passez, Denizot, mon amy,
Que Cassandre, malade, en repos n'a dormy :
Tu scais combien son mal de douleur me consomme.
Allons piller les champs de la Sarte et du Loir,
Et, d'une triste main, faisons notre devoir
De cueillir des pavots qui sont sacrez au Somme...
C'est assez. Denizot...
Retournons au logis, le cœur me bat d'espoir
Qui, prophète, me dit que nous la pourrons voir
Si non dut out guarie, au moins bien allegée. [1]

Avec la convalescence, la fierté de Cassandre s'adoucit, et son cœur parut touché des attentions de Ronsard. Un jour, raconte Muret, « s'estant aperçu à la contenance de sa dame, que les vers qu'il avoit faits pour elle lui estoient agreables..., et celle-ci lui ayant fait tant de faveur que de le regarder avec un doux souris et de lui tendre amoureusement la main..., il prit la hardiesse de lui découvrir une partie des passions qu'il enduroit pour elle : ce qu'il fit avec tant de grâce qu'elle-même, émue de pitié, se prit à plorer [2]. »

A toy, chaque an, j'ordonne un sacrifice,
Fidèle coin où, tremblant et poureux,

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 261.
2. Commentaire au sonnet LXXXIX de l'édition Blanchemain, t. I, p. 51.

Je descouvry le travail langoureux
Que j'enduroy, dame, à vostre service [1].

Mais cet attendrissement n'avait été que d'un instant [2]. Inquiète de l'assurance de Ronsard et des espérances qu'il ne lui cachait plus, Cassandre prit la fuite « par le sentier d'audace et de rigueur [3] ».

Quand son poète venait gémir à ses pieds :

Le temps s'en va, le temps s'en va, ma dame ;
Las ! le temps, non, mais nous nous en allons
Et tost serons estendus sous la lame,
Et des amours desquelles nous parlons,
Quand serons morts, n'en sera plus nouvelle.
Pour ce aymez-moi, ce pendant qu'estes belle, [4]

elle prenait grand soin de lui témoigner une sereine et désespérante amitié, et son ironie s'égayait d'autant plus que les plaintes de son soupirant étaient plus désespérées.

... Et quand je te veux dire
Quelle est ma mort, tu ne t'en fais que rire
Et de mon mal tu as le cœur joyeux. [5]

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 72.
2. Les sonnets où Ronsard se plaint du cœur insensible et de la chasteté de Cassandre sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire d'y renvoyer précisément.
3. Édition Blanchemain, t. I, p. 91.
4. *Ibidem*, t. I, p. 397.
5. *Ibidem*, t. I, p. 24.

Il en perdait la tête. Un jour, comment se put-il faire? « de l'amour chaste outre-passant les lois » soudain il la saisit d'une caresse audacieuse [1]. Alors cette fière beauté se révolta [2], et Ronsard, stupide, la vit le quitter sans lui pouvoir rien dire :

Gastine, Loir, et vous, mes tristes vers,
Puis qu'au partir, rongé de soin et d'ire,
A ce bel œil adieu je n'y sceu dire,
Qui près et loin me detient en esmoy,
Je vous supply, ciel, air, vents, monts et plaines,
Taillis, forests, rivages et fontaines,
Antres, prés, fleurs, dites-le luy pour moy. [3]

Tout seul désormais, soit qu'il errât en sa demeure :

Veufve maison des beaux yeux de ma dame,
Qui près et loin me paissent de douleur,
Je te compare à quelque pré sans fleur,
A quelque corps orphelin de son âme, [4]

soit que « renversé dessus la terre dure » il contemplât le portrait de Cassandre, peint par

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 68 et 389. Sonnets publiés en 1553. — Je me demande cependant si le second de ces sonnets appartient bien à Cassandre. Le ton et l'expression familière « m'amie » m'en font un peu douter.

2. *Ibidem*, t. I, pp. 55, 84, 86, 117, 408.

3. *Ibidem*, t. I, p. 39.

4. *Ibidem*, t. I, p. 394.

Nicolas Denisot [1], sans cesse il revoyait en souvenir les charmes dont si follement il s'était épris et les heures de tendresse et d'émotion qu'il leur avait dues :

> Voicy le bois que ma saincte angelette
> Sur le printemps anima de son chant ;
> Voicy les fleurs où son pied va marchant,
> Lorsque pensive elle s'ébat seulette...
> Icy chanter, là pleurer je la vy,
> Ici sourire, et là je fus ravy
> De ses beaux yeux, par lesquels je des-vie ;
> Icy s'asseoir, là je la vy danser.
> Sur le mestier d'un si vague penser
> Amour ourdit les trames de ma vie. [2]

Le séjour de Cassandre à la Poissonnière fut la dernière joie et la dernière souffrance de Ronsard. Séparé d'elle avant tout par la volonté même de Cassandre, mais aussi par son existence de poète courtisan et cette carrière ecclésiastique qui l'appelait à visiter, sinon ses ouailles, du moins ses bénéfices, il n'en continua pas moins à la chanter. L'espoir de voir enfin sa passion satisfaite ne le soutenait plus, mais l'idée restait de parfaire l'œuvre d'amour « courtois » qu'il avait entreprise. La situation d'amant rebuté, loin d'y être un obstacle, fournissait au contraire l'un des motifs essentiels du genre.

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 7, 77.
2. *Ibidem*, t. I, p. 92, et pp. 21, 58, 77, 88, etc.

Pourtant, avec la dame qui l'avait inspirée, mais qui ne voulait plus voir en lui qu'une personne morte [1], sa foi pétrarquiste s'éloignait. Son enthousiasme allait s'éteignant [2]... Trop souvent aussi, Cassandre lui avait répété :

Avant le temps, tes tempes fleuriront,
De peu de jours ta fin sera bornée,
Avant ton soir se clorra ta journée,
Trahis d'espoir tes pensers périront.
Sans me fléchir tes escrits flétriront,
En ton désastre ira ma destinée,
Ta mort sera pour m'amour terminée,
De tes soupirs tes neveux se riront ;
Tu seras fait du vulgaire la fable,
Tu bastiras sur l'incertain du sable,
Et vainement tu peindras dans les cieux.
Ainsi disoit la nymphe qui m'affolle,
Lors que le ciel, tesmoin de sa parolle,
D'un dextre eclair fut presage à mes yeux. [3]

Il lui avait bien fallu la prendre au mot, et sa double déception d'amoureux et de poète s'exhalait en dépit et n'allait pas sans amertume :

Cherche, Cassandre, un poète nouveau
Qui, après moy, se rompe le cerveau
A te chanter : il aura bien affaire...
Or pour t'avoir consacré mes escrits
Je n'ai gaigné si non des cheveux gris,

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 477.
2. Je montre plus loin comment, à mon sens, les sonnets à Cassandre sont un *Canzoniere* laissé inachevé.
3. *Ibidem*, t. I, p. 12.

La ride au front, la tristesse en la face,
Sans meriter un seul bien de ta grâce...
Or, quant à moy, je pense avoir perdue
En te servant ma jeunesse espandue
Deçà, delà... [1]

Par moment, une circonstance fortuite, la vive impression causée par une femme nouvelle, ou bien, comme en 1554, un voyage à Blois [2], ville où pour la première fois il l'avait vue, l'emplissait de mélancolie et ravivait la flamme à demi morte. Mais ce n'était là qu'éclats sans chaleur ni durée.

Sur son cœur épuisé, sur son imagination lasse descendaient insensiblement l'apaisement et le calme. Il recherchait maintenant les distractions mondaines et galantes, les amoureuses aussi : Cassandre l'avait désespéré, mais il avait tant imploré Vénus que la déesse, touchée de ses prières, prodigua pour le consoler ses servantes habituelles [3]. Par bonheur, de plus notables rencontres et des objets moins indignes sollicitaient ses sens et son inspiration. Décadence acceptée, mais avec tristesse et regret ; car

... Si de fortune, une belle Cassandre
Vers moy se fust monstrée un peu courtoise et tendre,

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 372.
2. *Ibidem*, t. I, p. 162.
3. *Ibidem*, t. I, p. 389-390.

Un peu douce et traitable, et soigneuse à guerir
Le mal dont ses beaux yeux dix ans m'ont fait mourir,
Non seulement du corps, mais, sans plus, d'une œillade
Eust voulu soulager mon pauvre cœur malade,
Je ne l'eusse laissée, et m'en soit à tesmoin
Ce jeune enfant ailé qui des amours a soin.
Mais voyant que tousjours elle marchoit plus fière,
Je desliay du tout mon amitié première,
Pour en aimer une autre en ce pays d'Anjou,
Où maintenant Amour me detient sous le jou. [1]

Telles furent dans leur juvénile fraîcheur, mais aussi leur gravité mélancolique, les amours, toutes spirituelles, de Cassandre Salviati et de Pierre de Ronsard. Autant du moins qu'on en peut discerner la réalité au milieu des disparates et des contradictions qui abondent, à dessein, dans le premier livre des *Amours*. Car rien n'est plus déconcertant que ce recueil : il semblerait à lire certains sonnets — et surtout certaines des odes publiées en 1550 — que Ronsard ait été comblé des faveurs de sa maîtresse : il nous dit la saveur « douce amère » de ses baisers, nous révèle les parfums de sa chair, et le rythme de leurs enlacements, et les charmes les plus secrets de Cassandre, grâce à ses indiscrétions, s'épanouissent à nos yeux. Pourtant il s'en va lui jurer qu'il ne veut la « souiller d'un amour déshonnête », et qu'il n'est que « de

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 145.

ses beaux rais chastement allumé » ! Combien de fois, encore tout pâmé de ses caresses, à l'entendre, a-t-il le front de maudire sa fierté et « contre Amour, sa chasteté rebelle[1] » !

Mais remarquons d'abord que les pièces où il se montre le plus sensuel et le plus indiscret, ce sont, à part quelques sonnets des *Amours* d'intention très particulière, puisqu'ils s'adressent, comme on sait, non à Cassandre, mais à Marguerite, ce sont principalement certaines odes où l'imitation des poètes érotiques alexandrins ou latins est la plus exacte et la plus suivie. Dans ces odes, l'indiscrétion, si précise quant aux beautés corporelles, ne s'accompagne d'aucune indication de personne, de caractère ou de rang, si bien qu'elle laisse la femme dont il s'agit dans un vague absolu : nous connaissons tous les secrets de sa chair, et pourtant elle demeure une abstraction. Elle est bien nommée parfois Cassandre, mais ce n'est alors qu'une appellation symbolique, un prête-nom pour personnifier les grâces et les attraits de la Femme. Ce nom étrange et sonore, par les souvenirs qu'il éveille de la prêtresse aimée d'Apollon, et qu'Ajax viola, le soir de la prise de Troie, ne fait bien souvent que synthétiser dans l'imagination de Ron-

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 98, 59, etc.

sard toutes les émotions esthétiques et tous les plaisirs de l'amour.

Ces compliments impudiques, ces vanteries injurieuses, chacun des poètes humanistes, tant italiens que français, en avait autant au service de la femme la plus chaste et la plus vertueuse. Et celle-ci ne s'en froissait pas : soit qu'elle n'y voulût voir qu'un de ces « blasons du corps feminin », lieux communs chers aux écrivains du XVe et du XVIe siècle, soit qu'elle y pût deviner la traduction d'une œuvre antique, bien assurée en tout cas que les lecteurs n'en croiraient pas l'auteur sur parole.

Se vanter d'avoir vu, de près, Cassandre se baigner dans la fontaine Bellerie [1], ce n'était pas lui faire injure, ce n'était pas même une marque de mauvais goût, mais un compliment des plus galants. Quand, parlant au nom de Charles IX, Ronsard adressa des vers amoureux à Mademoiselle d'Atrie, quel plus bel éloge trouva-t-il de la beauté de cette dame, que de faire ardemment souhaiter au roi

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 345-346. Ode publiée en 1553. L'année suivante cependant, dans une élégie (édition Blanchemain, t. I, p. 136) le poète, décrivant à Janet les charmes de Cassandre, s'arrête : Je ne puis, dit-il,

Comme j'ay fait te declarer le reste
De ses beautés, qui ne m'est manifeste,
Las ! car jamais tant de faveur je n'eu
Que d'avoir veu ses beaux tetins à nu.

d'être changé en femme afin de la servir à son bain [1] ?

Mais quoi ? Il ne fait pour moi aucun doute que Ronsard n'a jamais offert à Cassandre une bonne part des sonnets que nous lisons dans le premier livre des *Amours*, c'est-à-dire les plus catulliens, et pour cette bonne raison qu'ils s'adressaient en vérité à d'autres. Nous la connaissons d'ailleurs assez pour supposer qu'elle ne les eût pas permis. Cependant ces sonnets mêmes parurent en 1552, au temps où il l'aimait et le lui disait, et dans un recueil dont elle était évidemment l'âme. Mais elle dut faire, et très exactement à coup sûr, le partage des sonnets pétrarquistes qu'elle avait inspirés et de ceux, tout érotiques, qui revenaient évidemment à des rivales vulgaires.

Le commentaire, qui accompagne l'édition de 1553, ébauche ce tri à notre usage, et permet d'attribuer une vingtaine de sonnets au moins à cette Marguerite qui avait failli faire concurrence à Cassandre. Le commentateur n'était autre que Marc-Antoine de Muret, qui entreprit ce travail à la demande de Ronsard, fut assisté de ses confidences et de ses avis [2], s'acquitta avec une éton-

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 257 et 258.
2. C'est ce dont Muret nous avertit lui-même, dans la Préface de son Commentaire. — Sur la critique injustifiée que

nante érudition de la glose littéraire, et montra surtout le scrupule et le souci le plus empressés d'écarter toute profanation du nom et de l'image de Cassandre. « Ce sonnet n'appartient point à Cassandre, non plus que d'autres qui sont en ce livre », répète-t-il avec insistance, dès que la passion du poète s'exprime d'une façon trop expansive. Il revient à la charge aussi souvent qu'il le faut, et au besoin précise : « Quiconque soit celle pour qui ce sonnet et un autre encore qui est dans ce livre ont été faits, elle a nom Marguerite. » Et il donne enfin la raison morale de ces décisions autorisées : « Je ne puis penser que ce soit Cassandre, car il ne parleroit pas si audacieusement à elle [1]. »

Les sonnets adressés nommément à Cassandre seront donc, à coup sûr, plus réservés que ceux dont l'objet est Marguerite ou quelque autre que ce soit : l'expression de l'amour y sera infiniment plus respectueuse, et celle du désir (quand il perce) enveloppée de métaphores et de souvenirs mythologiques qui en enrobent la crudité. Marguerite, il est clair, s'est donnée à Ronsard, et le mari les a surpris ensemble ; l'impeccable Cassandre n'a pas cédé, et jamais son poète ne l'a peinte dans

M. Laumonier a faite de ce commentaire, voir à l'Appendice, n° VIII, les pages consacrées à Cassandre et à Marguerite.

1. Commentaire de Muret aux sonnets CXC, LXXXII, CVI, CXXVI (t. I, pp. 108, 48, 60, 71 de l'édition Blanchemain).

une attitude fausse ou ridicule. Enfin, remarque essentielle, l'amour de Ronsard pour elle ne participe en rien d'une passion de chair et de sang : jamais il ne se montre jaloux du mari de Cassandre, et il a pris soin de distinguer son affection de la « folle ardeur » d'Hercule pour Iole [1]. Que pas une fois le mari n'apparaisse dans les sonnets qui sont réellement dédiés à Cassandre, cela n'a rien qui doive nous étonner, car, « en laissant de côté toute idée de délicatesse qui pourrait être ici proposée, l'usage des poètes courtois était de ne jamais faire allusion au mariage de leur dame [2]. »

Jean de Peigné d'ailleurs se fût-il un jour, ce qui est fort douteux, ému des hommages pleins de flamme que l'on prétendait adresser à sa femme, que celle-ci pouvait l'apaiser, en faisant appel aux traditions de sa patrie d'origine, et au jugement de sa famille. En effet les Salviati, loin de garder rancune au poète, estimèrent à l'égal d'un titre d'honneur les vers qu'il avait consacrés à leur fille, et quand, bien des années plus tard, Diane Salviati, la nièce de Mademoiselle de Pré, fut re-

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 127.

2. Henry Cochin, *La* Vita Nova *de Dante Alighieri, édition et traduction* (Champion 1909), p. 206. On trouve dans la préface de ce livre une étude des plus pénétrantes, et dont je ne me suis pas fait faute de tirer profit, sur la poésie courtoise.

cherchée par Agrippa d'Aubigné, c'est au château même de Talcy et des parents même de Diane, que le gentilhomme huguenot recueillit la vivace tradition des « chastes amours » de Pierre et de Cassandre [1].

Pour admettre ces étrangetés et, dans une certaine mesure les comprendre, il faut replacer les poésies amoureuses de Ronsard, comme d'ailleurs celles de tous ses contemporains, tant platoniciens et mystiques comme Maurice Scève, Pontus de Tyard et Du Bellay, que sensuels et voluptueux

1. On connaît, par sa *Vie* et son *Printemps*, les amours romanesques et déchirantes d'Agrippa d'Aubigné et de Diane de Talcy, qui durèrent de 1570 à 1572. C'est une allusion à ces amours, dans une des *Lettres touchant quelques points de diverses sciences*... (lettre XI, t. I, p. 457), qui nous a permis d'identifier Cassandre Salviati et la dame aimée de Ronsard : « Nostre congnoissance, dit-il en effet du poète, redoubla sur ce que mes premiers amours s'attachèrent à Diane de Talsi, niepce de Mademoiselle de Pré qui estoit sa Cassandre ». Il fallait pour cela que Ronsard fût resté en relations avec Cassandre et les Salviati. Aussi d'Aubigné lui adressa-t-il un des premiers sonnets de son *Printemps* (édition Réaume, t. III, p. 17) :

Ronsard, si tu as sceu par tout le monde espandre
L'amitié, la douceur, les grâces, la fierté,
Les faveurs, les ennuis, l'aise et la cruauté
Et les chastes amours de toy et ta Cassandre,
Je ne veux à l'envy pour sa niepce entreprendre
D'en rechanter autant comme tu as chanté ;
Mais je veux comparer à beauté la beauté
Et mes feux à tes feux et ma cendre à ta cendre...

comme Olivier de Magny et Antoine de Baïf, dans le genre fort ancien auquel elles appartiennent. Quels que soient en effet les écarts de tenue et d'inspiration de ces œuvres si variées, elles prennent toutes cependant racine dans cette longue tradition d'adoration féminine qui, du Moyen-Age catholique et français, a reçu le nom d' « Amour courtois ».

Si, comme on l'a soutenu, il faut reconnaître à l'origine de cette dévotion les habitudes galantes des poètes de l'âge d'Auguste, il n'en est pas moins vrai que, ce qu'elle gardait encore de préciosité sensuelle dans les cours provençales du XII[e] siècle achevait de s'épurer au souffle chevaleresque des trouvères et des grands seigneurs français du XIII[e], quand, à la voix de saint Bernard, dressant au-dessus des pauvres « gentillesses » de nos dames la figure immaculée de la « Vierge des Vierges », l'exaltation de Marie vint parfaire et idéaliser ce « besoin d'amitié tendre et d'amour impérissable, ce désir de mourir pour celle qui nous aime, la certitude qu'elle est une fée [1] » qui avaient inspiré le rêve des Thibaut de Champagne et des Chrétien de Troyes. C'est en Italie, entre les mains de Bolonais et de Florentins, de Guido Guinizelli, de Guido Cavalcanti et de Dante Alighieri que s'acheva

1. Maurice Barrès, *Discours de réception à l'Académie française.*

cette sublimation de l'idée de la Femme : un poète du « doux style nouveau » amène sa Dame au point de perfection où transfigurée elle devient une Vertu, une Béatitude du Paradis.

Pétrarque, qui logea dans son cœur tant de contrastes, ramena l'idéal sur la terre et fit couler dans la chair de sa Laure le sang vermeil d'une vie plus humaine. C'est son *Canzoniere* qui a donné de l'amour respectueux l'expression qui, par une mesure exquise du réel et du mystique, sut se rendre la plus séduisante et populariser, pour des siècles encore, la poésie « courtoise ».

La mode qui, au Moyen-Age, s'imposait à tout poète de chanter, quelquefois toute sa vie, sa passion ardente et pure pour une dame réelle, et qu'il nommait par son propre nom, est bien faite pour nous déconcerter. Pendant des centaines d'années, rien au monde ne parut plus naturel. Dans cette Italie si prompte à la jalousie, si susceptible sur le point d'honneur, jamais un père, un frère ou un fiancé ne s'alarma en pareille circonstance : l'amour courtois, si passionnés qu'en fussent les accents, était passé dans les mœurs, et la vierge la plus réservée, la femme la plus vertueuse pouvait accueillir et encourager même, s'il lui plaisait, la brûlante offrande d'un cœur de poète. Pareil hommage était tenu à grand honneur par la famille, et l'on voit dans la *Vita Nova* le frère de Béatrice solli-

citer de Dante quelques vers de plus sur sa sœur [1].

Mais avec le temps la fausseté essentielle de cette situation développa ses conséquences naturelles, et de l'adoration respectueuse et mystique, les expressions de l'amour courtois glissèrent bien souvent jusqu'au langage du plus simple désir. En Italie, les poètes du *quattrocento*, tant sonettistes que « strambottistes », les Chariteo, les Tebaldeo, les Serafino dall' Aquila, revenant en quelque sorte au goût provençal du XII[e] siècle, s'étaient plu aux sous-entendus égrillards, voire aux allusions franchement obscènes. Il était fatal que les traditions « gauloises » des lettres nationales, la fréquentation des élégiaques antiques, l'exemple des Italiens, la chaleur enfin du sang, entraînassent nos Français à sortir bien souvent des bornes de la pudeur et du ton de la bonne compagnie.

Ne nous y méprenons cependant pas : loin de s'inspirer des licencieux rimeurs du *Quattrocento* et de leurs imitateurs français, c'est en réaction contre eux que Ronsard écrivit les Amours de Cassandre. Par delà même Bembo, l'élégant et irréprochable Bembo [2], il alla demander conseil à

1. H. Cochin, La *Vita Nova*, p. XLVIII.

2. Dans son livre récent sur *le Pétrarquisme en France au* XVI[e] *siècle*, M. Vianey a consacré un chapitre très fouillé aux imitations qui apparaissent dans le premier livre des *Amours*. Je ne tombe cependant pas d'accord avec lui, on l'a vu et le

celui qu'il considérait comme le père de la poésie amoureuse, à Pétrarque lui-même.

Non que je sois vanteur si glorieux
D'oser passer les vers laborieux
De tant d'amans qui se plaignent en France.
Mais, pour le moins, j'avoy bien esperance
Que, si mes vers ne marchoient les premiers,
Ils ne seroient sans honneur les derniers :
Car Eraton, qui les amour descœuvre,
D'assez bon œil m'attiroit à son œuvre.
L'un, trop enflé, les chante grossement ;
L'un, enervé, les traîne bassement ;
L'un nous dépeint une dame paillarde ;
L'un plus aux vers qu'aux sentences regarde,
Et ne peut oncq, tant se sceut desguiser,
Apprendre l'art de bien petrarquiser. [1]

Pétrarque avait mis trente ans à composer lentement, pièce à pièce, son *canzoniere*, le complétant, le retouchant, le remaniant même fortement après coup, suivant un plan préconçu, afin de l'harmoniser plus parfaitement avec l'histoire d'âme dont il voulait perpétuer le souvenir. Ronsard ne douta pas qu'il ne pût l'égaler et sans de longs efforts. Il fit mieux que d'imiter Pétrarque, il entra

verra encore, sur la part et surtout le genre de sincérité qui anime ces Amours : j'y vois plus encore que lui une émulation constante avec Pétrarque lui-même, émulation qui, à mes yeux, n'exclut pas le moins du monde la sincérité : émulation n'est pas imitation.

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 125.

dans ses intentions, y conforma ses sentiments, épousa le plan général de son œuvre, en adopta les principaux *motifs* [1], qui d'ailleurs trouvaient naturellement leur justification dans sa propre aventure, et la vertu de Cassandre aidant, il allait réussir. Par malheur Cassandre ne lui suffisait pas.

« Ces sonnets ne sont pas tous faits pour Cassandre, mais pour d'autres qu'il a aimées », disait le commentaire de Muret en manière d'avertissement général. Et il excusait en souriant cet inconstant : « Une bonne souris a toujours plus d'un trou à se retirer [2] ». Les sensuelles infidélités qu'il ne comptait pas, Ronsard les avait donc chantées en même temps que Cassandre. Pétrarque, il est vrai, en

1. L'ouvrage si pénétrant de M. Cochin sur *la Chronologie du Canzoniere de Pétrarque* (Champion, 1898) met en relief ces motifs, essentiels à toute poésie courtoise, que je retrouve chez Ronsard. Comme je ne fais pas ici une étude littéraire, j'en signale trois seulement, très apparents il est vrai : 1° la pièce anniversaire de l'*Innamoramento*, que je reconnais aux sonnets XIV (t. I, p. 10), LXIII (t. I, p.212), (car ce sonnet du 2e livre revient en réalité à Cassandre), CXXI (t. I, p. 68), CCXIII (t. I, p. 120), CI (t. I, p. 57) et au tome II, p. 477 ; 2° le thème de « rire de la Dame », très fréquent chez Ronsard, et dont j'ai cité déjà les plus beaux exemples ; 3° le silence traditionnel sur le mari de la Dame, et que Ronsard n'a pas rompu, quant à Jean de Peigné, puisque le « Vulcan » ou le « Centaure » qu'il maudit n'est pas le mari de Cassandre mais celui de Marguerite.

2. Commentaire au sonnet CVI de l'édition Blanchemain (t. I, p. 60).

avait fait autant — et notre héros s'en doutait un peu [1] — mais Pétrarque avait pris soin d'éliminer du *canzoniere*, consacré à la seule image de Laure, tout ce qui n'était pas elle, ou du moins d'en effacer tout ce qui pouvait rappeler une autre femme [2]. Ronsard n'eut pas cette délicatesse. Par lassitude ou dépit amoureux il avait abandonné son œuvre. Fût-ce hâte à la publier ; fût-ce suffisance juvénile, et croyance qu'on ne prendrait pas garde à cette incohérence, il mêla les frémissements de la chair à l'hymne de la pure beauté, et, pour ne pas morceler son livre, au risque de le remplir de disparates et de contradictions, il commit l'erreur de produire Cassandre en fort mauvaise compagnie.

Étonnante faiblesse que cet adultère d'une belle idée par de pauvres imaginations corporelles. Le dépit peut-être et l'irréflexion d'une âme insatisfaite peuvent seuls l'expliquer : une fois le manuscrit remis à l'imprimeur, le parfum d'amour s'en envolait peu à peu, et la cassette précieuse, reliquaire

1. Luy-mesme ne fut tel : car, à voir son escrit
Il estoit eveillé d'un trop gentil esprit
Pour estre sot trente ans, abusant sa jeunesse
Et sa Muse au giron d'une vieille maistresse ;
Ou bien il jouyssoit de sa Laurette, ou bien
Il estoit un grand fat d'aimer sans avoir rien.
(Édition Blanchemain, t. I, p. 142).

2. Voyez H. Cochin, *Chronologie du Canzoniere de Pétrarque*, § II.

d'une seule héroïne, devenait un coffre banal où, pêle-mêle, il jetait la défroque de toutes ses bonnes fortunes [1]. Ses *Amours*, pris dans leur ensemble, sont le dessein d'un *Canzoniere* bien commencé, achevé n'importe comment.

Cette tentative lui fut malgré tout, d'un très grand profit moral et intellectuel.

Dans l'enthousiasme de l'émotion généreuse qu'avaient éveillée la beauté pudique et le charme grave de Cassandre, Ronsard, qui pensait qu'on ne peut se libérer de l'amour que par la poésie, avait donc résolu, pour « contenter son esprit [2] », de lui consacrer un monument comparable à celui que

1. On trouvera plus loin, à propos de Marie et de Sinope, de bons exemples de la désinvolture avec laquelle Ronsard usait des poésies qu'il avait faites pour ses maîtresses. Quant aux réflexions générales que cette question soulève, elles prennent naturellement place dans les pages consacrées, à l'Appendice, n° VIII, à Cassandre et à Marguerite.

2. Cette expression d'Étienne Pasquier (*Recherches sur la France*, édit. de 1723, t. I, livre VII, chap. VI, 707B) a paru à M. Laumonier (*La Cassandre de Ronsart*, p. 75, note 2) une présomption défavorable à la sincérité de Ronsard. C'est tout le contraire ; et je rétablis ici la citation complète, afin de bien montrer que Pasquier donne, en fait de sincérité, le pas aux amours de Cassandre, sur ceux de Marie ou d'Hélène : « En ses premiers [amours] il (Ronsard) voulut contenter son esprit, et aux seconds et troisièmes vacquer seulement au contentement des seigneurs de la Cour ».

Laure devait à Pétrarque. Que rien en son adolescence n'ait été, plus que cette conception, étranger à son tempérament sensuel, qu'il ait eu, pour y parvenir, à faire effort sur lui-même, qu'enfin ce soit à l'influence personnelle de Cassandre que cet effort ait dû un succès partiel, cela est certain.

Quand je soulois en ma jeunesse lire
Du Florentin les lamentables vois,
Comme incrédule alors je ne pouvois,
En me moquant, me contenir de rire.
Je ne pensois, tant novice j'estoy
Qu'homme eust senty ce que je ne sentoy,
Et par mon fait les autres je jugeoie. [1]

Jusqu'à sa rencontre avec Cassandre — il n'avait pas alors vingt ans —, à la grande inquiétude de son père, il avait paru se complaire dans la rêverie et l'oisiveté [2]. Mais, en 1545, il venait d'entrer chez Lazare de Baïf, une situation nouvelle et la nécessité le poussaient à une vie active ; l'amour lui donna le coup de fouet qu'attendait son tempérament. Il y puisa la rénovation de tout son être [3].

Morne de corps, et plus morne d'esprits,
Je me traînois comme une masse morte,
Et, sans sçavoir combien la Muse apporte
D'honneur aux siens, je l'avois à mespris.

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 120.
2. *Ibidem*, t. I, pp. 99, 114.
3. *Ibidem*, t. I, p. 132.

Mais, aussi tost que de vous je m'epris,
Tout aussi tost votre œil me fut escorte
A la vertu, voire de telle sorte
Que d'ignorant je devins bien appris [1]...

... Cet œil premier m'apprit que c'est d'aimer,
Il vint premier ma jeunesse animer
A la vertu, par ses flammes dardées.
Par lui, mon cœur premièrement s'aila,
Et loin du peuple, à l'écart, s'envola
Jusqu'au giron des plus belles idées. [2]

A Coqueret, sous Daurat, en même temps qu'il lisait Pétrarque, il étudiait Platon, et dans la théorie de l'amour, telle qu'elle est exposée dans le *Banquet* et le *Phèdre*, il reconnaissait l'idéal de Pétrarque et sa propre « entéléchie [3] » qu'il personnifia aussitôt dans Cassandre :

Si qu'en voyant ses beautez, et combien
Elle est divine, il *lui* ressouvint bien
L'avoir jadis en Paradis laissée. [4]

Animé par la passion, soutenu par la doctrine et l'exemple de ces grands esprits, durant cinq ans il travailla à lui élever un temple qui fût digne d'Elle et de lui. Ce culte lui procurait des jouissances et

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 57.
2. *Ibidem*, t. I, pp. 44 et 96. Cf. Pétrarque, *De contemptu mundi*. Dialogue III.
3. *Ibidem*, t. I, p. 41.
4. *Ibidem*, t. I, p. 92.

des peines raffinées où, par une sorte de dilettantisme, il se complaisait :

> En ma douleur, las ! chétif, je me plais,...
> D'un joyeux deuil sans fin je me repais,...
> Pour l'aimer trop, également j'endure
> Ore un plaisir, ore une peine dure,
> Qui d'ordre égal viennent mon cœur saisir ;
> Et d'un tel miel mon absinthe est si pleine
> Qu'autant me plaist le plaisir que la peine,
> La peine autant comme fait le plaisir [1].

Était-ce bien là de l'amour ? Et si l'expression était plus douloureuse, ne dirait-on pas plutôt l'« amour de l'amour », ce fléau de tant de cœurs romantiques ? Mais pourquoi chercher ? Ronsard était heureux. Un accord véritable, un attachement réciproque liaient le Poète et sa Dame, celle-ci trouvant sa gloire à agréer un hommage dont le respect habituel rassurait son honneur, celui-là le bonheur de sa Muse, à chanter son amour aux pieds de celle qu'il aimait.

Après 1554, il est vrai, dans les bras d'autres femmes, il fit comme s'il l'oubliait. Mais un tendre et chaud souvenir lui rappela toujours cette grâce modeste, cette beauté sérieuse, cette réserve pudique que jamais plus il n'avait rencontrée.

Aussi quand, au printemps de 1569 [2], après bien

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 89.
2. La pièce suivante a été composée et publiée en 1569.

des erreurs galantes et des désillusions sentimentales, il la revit, lui prieur de Croixval et de Saint-Côme, elle mère de plusieurs enfants, son cœur en fut touché. Il s'attendrit devant cette femme de quarante ans : elle avait été l'enfant « par qui tout l'imparfait de sa jeunesse folle fut corrigé », la vierge dont il avait fait son « Idole, pour le guider au Mieux ». Cassandre, non plus, n'avait point oublié : elle lui avait pardonné et le geste qui l'avait contrainte à le fuir, et les vers qui auraient pu la compromettre. Elle consentit à se laisser encore aimer[1], et le dernier chant qu'il lui adressa fut cette pièce délicieuse :

L'absence, ny l'oubly, ny la course du jour
N'ont effacé le nom, les grâces, ny l'amour
Qu'au cœur je m'imprimay dès ma jeunesse tendre,
Fait nouveau serviteur de toy, belle Cassandre.
Cassandre, qui me fus plus chère que mes yeux,
Que mon sang, que ma vie, et que, seule en tous lieux
Pour sujet éternel ma Muse avoit choisie,
Afin de te chanter par longue poësie...

1. C'est ce qu'atteste le vers :

Fait nouveau serviteur de toy, belle Cassandre.

D'Aubigné dit de son côté, au dernier tercet du sonnet à Ronsard, dont les deux quatrains ont déjà été cités :

Je sers l'Aube qui naît, toy le Soir mûtiné.

C'est donc qu'une nouvelle intimité avait lié à nouveau Ronsard et Cassandre. Ce vers, si je l'entends bien, m'apprend en outre que, malgré ses quarante ans, Mademoiselle de Pré était restée jeune.

Et si l'âge qui rompt et murs et forteresses,
En coulant, a perdu un peu de nos jeunesses,
Cassandre, c'est tout un ; car je n'ay pas esgard
A ce qui est present, mais au premier regard,
Au trait qui me navra de ta grace enfantine,
Qu'encores tout sanglant je sens dans ma poitrine.
Bienheureux soit le jour que tes yeux je revy,
Qui m'ont, et près et loin, de moy mesme ravy. [1]

Cassandre survécut vingt ans à Ronsard. Ses dernières années furent très tristes : ses enfants étaient morts ; pendant des mois la maladie la tint au lit ; en 1595, elle vit sa terre saisie pour défaut d'hommage. Elle mourut en 1605 [2]. Par sa fille, Cassandre, qui, en 1580, avait épousé Guillaume de Musset, seigneur du Lude et de la Rousselière, elle fut l'arrière-grand-mère d'Alfred de Musset [3].

MARIE DUPIN

En 1555, au mois d'avril [4] (« saison, comme l'on sait, propre et sacrée à l'Amour [5] »), Ronsard, souf-

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 395.
2. J. Martellière, *Nouveaux renseignements sur Ronsard et Cassandre Salviati.* Vendôme, Empaytaz, 1904.
3. Henri Longnon, *La Cassandre de Ronsard*, dans la *Revue des Questions Historiques*, février 1902.
4. C'est vers août 1555 que parurent, dans la *Continuation des Amours*, les premières pièces inspirées par Marie.
5. Commentaire de Remy Belleau.

frant encore de l'amour de Cassandre, crut enfin rencontrer la maîtresse qu'il rêvait.

C'était la « jeune, belle, honnête et gracieuse fille [1] » d'un hôtelier [2] de Bourgueil, nommé Dupin [3], chez lequel, un soir, accompagné de Remy Belleau [4], il était descendu. En arrivant « aux jardins de Bourgueil, près d'un bois solitaire [5] », il l'avait aperçue avec ses deux sœurs dans la verdure [6] et, toute la soirée, assis dans la salle commune, et toute la nuit, il rêva [7] à la « petite pucelle angevine »,

Belle et jeune fleur de quinze ans. [8]

A vrai dire, il hésita quelque temps entre les trois sœurs, Marie, Anne et Antoinette. Enfin

1. Commentaire de Belleau à l'*Elégie à son livre* (édition Blanchemain, t. I, p. 141.

2. Commentaire de Belleau (*ibidem*, p. 220).

3. Sur la personnalité de Marie, les diverses hypothèses que l'on a émises à ce sujet et la composition du second livre des *Amours,* voir l'Appendice, nº X.

4. Édition Blanchemain, t. I, p. 401. La façon discrète dont Belleau désigne, en son commentaire de ce sonnet, l'ami qui accompagnait Ronsard ce soir-là, indique qu'il s'agit de lui-même et non de Baïf, comme l'a cru Binet (édition Laumonier, p. 19, texte C). Baïf, cette année-là, était en pleine brouille avec Ronsard.

5. Édition Blanchemain, t. I, p. 152.

6. *Ibidem,* t. VIII, p. 142.

7. *Ibidem.*

8. *Ibidem,* t. I, pp. 148 et 169.

l'aînée l'emporta. Comme elle n'était pas farouche, peu de jours s'étaient écoulés qu'il lui notifiait déjà son choix et son admiration.

Marie, vous passez en taille et en visage
En grace, en ris, en yeux, en sein et en teton
Vostre plus jeune sœur, d'autant que le bouton
D'un rosier franc surpasse une rose sauvage.
Je ne sçaurois nier qu'un rosier de bocage
Ne soit plaisant à l'œil et qu'il ne sente bon;
Aussi je ne dy pas que vostre sœur Annon
Ne soit belle. Mais quoy! vous l'estes davantage. [1]

Durant de longs mois, le roi, la cour, Paris, retenaient le poète, pour l'impression de ses œuvres, le souci de sa fortune, et le soin de ses bénéfices. Mais, véritablement épris de sa Marion, il ne pouvait se détacher d'elle, une fois la belle saison venue, et se plaisait à rêver à ses côtés de l'existence des bergers.

Je veux vivre sans nom comme un pauvre incognu,
Et dès l'aube du jour avec toy mener paistre
Auprès du port Guyet, nostre troupeau champestre. [2]

L'obligeant Baïf, qui a beaucoup à se faire pardonner, sait profiter de toute occasion pour réunir les amants. Un beau jour, par exemple, passant par Vendômois, il emmène son ami aux noces d'une

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 398, s. XIX et XX.
2. *Ibidem*, t. I, p. 192.

cousine de Marie, où devait paraître également Francine, sa propre maîtresse. C'était

> A Sainct-Cosme, près Tours, où la nopce gentille
> Dans un pré se faisoit au beau milieu de l'isle.
> Là Francine dançoit, de Thoinet le souci,
> La Marion balloit, qui fut le mien aussi. [1]

L'aventure ne tourna pas si bien que les deux galants l'avaient espéré. Rebuté par Francine, Baïf tomba pâmé sur l'herbe ; mieux cuirassé contre les émotions, Ronsard ne fut guères plus heureux.

> J'ouvroy desja la lèvre après Thoinet pour dire
> De combien Marion estoit encores pire,
> Quand j'avise sa mere en haste gagner l'eau,
> Et sa fille emmener avec elle en bateau,
> Qui, se jouant sur l'onde, attendoit ceste charge
> Lié contre le tronc d'un saule au feste large. [2]

Cette escapade fut le grand évènement des amours de Marie. Le train-train des coquetteries et des petits présents n'en était pas moins plein de charmes. Un jour, c'est un rossignol [3], une autre fois une quenouille qu'il lui apporte, de son village, de Coutures ; et pour décider cette quenouille, active et gaie « payse », à délaisser leur cher

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 182 ; cette longue pièce du *Voyage de Tours* ne fut publiée qu'en 1560.
2. *Ibidem*, t. I, p. 188.
3. *Ibidem*, t. I, p. 402.

Vendômois pour l'Anjou, il la rassure sur son avenir :

Tu ne viendras ès mains d'une pucelle oisive
Qui ne fait qu'attifer sa perruque lascive,
Et qui perd tout le jour à mirer et farder
Sa face, à celle fin qu'on l'aille regarder ;
Mais bien entre les mains d'une disposte fille
Qui devide, qui coust, qui mesnage et qui file
Avecque ses deux sœurs pour tromper ses ennuis,
L'hyver devant le feu, l'esté devant son huis. [1]

La vertu de Marie était-elle aussi certaine que ses qualités de ménagère ? Question délicate. Si l'on était tenté de se décider pour l'affirmative, ce ne serait pas par la faute de Ronsard. Les vers coulants où le poète a si librement exprimé les ardeurs et les plaisirs qu'il prenait auprès d'elle [2], composent à Marie un visage lascif et mutin, une attitude provocante, bien différents du maintien grave, doux et réfléchi de Cassandre. Marie a-t-elle réussi à tromper la surveillance de sa mère, ou celle-ci s'est-elle relâchée de sa rigueur, Ronsard accourt.

Et quand je suis auprès de celle qui me tient
Le cœur dedans les yeux, sans me forcer me vient
Un propos dessus l'autre, et jamais je ne cesse
De baiser, de taster, de rire et de parler. [3]

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 219.
2. *Ibidem*, t. I, pp. 151, 164, 398.
3. *Ibidem*, t. I, p. 166.

Baisers dérobés, mais parfois aussi longuement savourés, sur la couche où repose Marie [1], caresses audacieuses, étreintes imprudentes, Ronsard se permettait tout, et Marie permettait tout, ou presque tout. « Mignonne ! » lui disait-il en venant la surprendre au matin,

> Mignonne, levez-vous, vous estes paresseuse
> Ja la gaye alouette en ciel a fredonné,
> Et ja le rossignol doucement jargonné,
> Dessus l'espine assis, sa complainte amoureuse.
> Sus ! debout ! allons voir l'herbelette perleuse,
> Et vostre beau rosier de boutons couronné,
> Et vos œillets aimés, ausquels aviez donné
> Hier au soir de l'eau d'une main si soigneuse.
> Harsoir en vous couchant, vous jurastes vos yeux
> D'estre plustost que moy ce matin esveillée ;
> Mais le dormir de l'aube, aux filles gracieux,
> Vous tient d'un doux sommeil encor les yeux sillée.
> Ça, ça, que je les baise, et vostre beau tetin,
> Cent fois, pour vous apprendre à vous lever matin. [2]

Mais les privautés, qui nous ont valu de si jolis vers, en laissant entrevoir le paradis à Pierre, ne rendaient que plus brûlant son désir, et plus douloureux son supplice de ne pouvoir accéder aux béatitudes dont elles l'allêchaient. Et toutefois, avouait-il naïvement à Marie,

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 212.
2. *Ibidem*, t. I, p. 164.

vous ne m'estes sevère
Sinon au poinct que l'honneur vous defend. [1]

C'en était assez pour qu'époint d'un trait « des plus aigus qu'Amour nous tire en l'âme [2] », il prodiguât, pour attendrir sa cruelle, les marques du désespoir le plus profond :

J'ay beau pleurer, protester et jurer,
J'ay beau promettre et cent fois asseurer
Qu'autre jamais n'aura sur moy puissance,
Elle s'ebat de me voir en langueur,
Et, plus de moy je luy donne asseurance,
Moins me veut croire, et m'appelle un moqueur. [3]

Et la fine mouche, qui connaît son Ronsard sur le bout du doigt, et sait très bien, par ses confidences, de quel amour il a aimé Cassandre et quel accueil il en a reçu, fait à ses protestations l'accueil le plus joliment ironique.

Marie, à tous les coups vous me venez reprendre
Que je suis trop léger, et me dites tousjours,
Quand je vous veux baiser, que j'aille à ma Cassandre. [4]

Ronsard, piqué, veut alors jouer de finesse : il cherche à rendre Marie jalouse, il vante l'incons-

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 178.
2. *Ibidem*, t. I, p. 247. Voir encore p. 173 et t. IV, p. 284 (1573 ?).
3. *Ibidem*, t. I, p. 199.
4. *Ibidem*, t. I, p. 158.

tance, il se targue de ses bornes fortunes, il va même jusqu'à lui jeter le nom de celle qu'il est prêt à lui préférer [1]. Peine perdue ! Marie ne s'émeut pas de ces menaces : peu lui chaut de Ronsard ; peu lui chaut de l'amour même ! A ce coup, le poète est stupéfait :

Hé ! que voulez-vous dire ? Estes vous si cruelle
De ne vouloir aimer ? Voyez les passereaux
Qui demènent l'amour, voyez les colombeaux,
Regardez le ramier, voyez la tourterelle... [2]

Pauvre poète ! bientôt il lui fallut revenir de cette illusion. Cette fourbe de Marie lui avait refusé ses faveurs, non pas par vertu, comme il avait tenu à se l'imaginer, mais tout simplement pour en combler un autre. Et cet autre, désastre cuisant pour l'amour-propre de Pierre, qui à peine âgé de trente ans était déjà chauve, édenté et de teint jaune, cet autre était son cousin, Charles de Pisseleu, évêque de Condom, frère de la duchesse d'Etampes [3], mais surtout abbé commendataire de

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 165 et 170.
2. *Ibidem*, t. I, p. 171.
3. Commentaire de Belleau, *ibidem*, t. I, p. 148. Pisseleu me semble encore désigné à l'élégie XIV, t. IV, p. 283, variante en note. — Est-ce rancune ? Ronsard avait mauvaise opinion des qualités intellectuelles de son cousin, si toutefois c'est bien de lui qu'il s'agit aux pages 174 et 229 du tome I de l'édition Blanchemain.

Bourgueil, et à ce titre fort bien placé pour faire la cour à Marie. Un beau jour, au retour d'une longue absence, Ronsard trouva la place prise[1]. Meurtri et intimidé, il battit en retraite.

Depuis trois ans[2] qu'il aimait Marie et lui faisait service, il n'avait trouvé que déceptions auprès d'elle. Après tant de soins pris pour lui plaire, elle lui avait été « aussi ingrate et cruelle[3] » que Cassandre, et plus encore, puisque, sous ses yeux, elle avait favorisé son cousin du bien qu'elle lui refusait. L'amoureux se trouvait volé de l'objet de son désir. Le poète, en imagination du moins, ne se portait pas mieux. Il gémissait sur lui-même.

Marie, tout ainsi que vous m'avez tourné
Ma raison qui de libre est maintenant servile,
Ainsi m'avez tourné mon grave premier stile,
Qui pour chanter si bas n'était point ordonné.

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 229 (1564).

2. *Ibidem*, t. I, p. 323 (1578). « Pour qui je fus trois ans en servage à Bourgueil ». Il est vrai qu'en une autre pièce (*ibidem*), t. I, p. 231) Ronsard parle de six ans. J'expliquerais volontiers cette contradiction apparente, en disant que le poète réussit à garder trois ans ses espérances et ses illusions sur Marie, et qu'au bout de ce terme, il continua encore quelques années à l'aimer, mais de plus loin, à cause de Charles de Pisseleu.

3. Commentaire de R. Belleau, et édition Blanchemain, t. I, p. 323.

Au moins, si vous m'aviez pour ma perte donné
Congé de manier votre cuisse gentile,
Ou bien si vous estiez à mes désirs facile,
Je n'eusse regretté mon stile abandonné.
Las ! Ce qui plus me deult, c'est que vous n'estes pas
Contente de me voir ainsy parler si bas,
Qui soulois m'eslever d'une muse hautaine ... [1]

Son échec auprès de Cassandre l'avait induit à adopter pour Marie un ton nouveau, « populaire et plaisant, un beau stile bas[2] », tout proche du langage naturel de la galanterie et de l'amour.

Non ! non ! je ne veux pas que pour ce livre-ci,
J'entre dans une escole, ou qu'un regent aussi
Me lise pour parade ; il suffit si m'amie
Le touche de la main dont elle tient ma vie. [3]

Ç'avait été pour lui un effort esthétique que de se priver, vis-à-vis d'elle et du public, du pouvoir de séduction qu'il prêtait à l'érudition mythologique et aux essorts platoniciens et pétrarquistes. Et cette pécore de village était la première à faire fi de l'œuvre nouvelle et, doublement jalouse du passé, c'est à Cassandre qu'elle renvoyait le poète et l'amoureux !

L'opinion publique, par ailleurs, ne donnait pas au poète de consolation. A la Cour, il y eut,

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 208.
2. *Ibidem*, t. I, p. 146.
3. *Ibidem*.

paraît-il, des dames pour sourire piteusement de la bassesse des amours du gentilhomme. Belleau, qui tint à honneur de commenter les *Amours* de Marie, prit occasion du petit poème de *la Quenouille* pour reprendre vertement ces mijaurées : « Si toutes les dames, qui se sont moquées du simple et peu riche présent du poète à une belle et simple fille bien apprise, estoient aussi preudes femmes qu'elle, nostre siècle en vaudroit mieux. »

Mais ces dames avaient contre l'amoureux un plus vif grief. Pleines d'horreur, à les entendre, pour le change et l'inconstance, elles lui reprochaient d'avoir abandonné Cassandre, et à toutes forces prenaient son parti contre lui. Il répondit à cette récrimination avec une hautaine désinvolture. « O mon livre ! dit-il,

> Respons-*leur*, je te pri', que Pétrarque sur moy
> N'avoit autorité de me donner sa loy...
> Luy-mesme ne fut tel : car, à voir son escrit
> Il estoit eveillé d'un trop gentil esprit
> Pour estre sot trente ans, abusant sa jeunesse
> Et sa Muse au giron d'une vieille maistresse ;
> Ou bien il jouyssoit de sa Laurette, ou bien
> Il estoit un grand fat d'aimer sans avoir rien [1]

Seule Cassandre l'avait pu convaincre de se mettre à l'école du Florentin, et longtemps, pour

1. Édition Blanchemain, p. 142.

lui plaire, il avait accepté cette règle un peu stricte pour ses libres allures de Gaulois. Il y avait joint, pour son goût personnel, tout ce que le commerce de l'Antiquité avait amoncelé dans son imagination de fables et de mythes. Mais cette inspiration si composite et si travaillée n'avait pas été admise sans critique. S'il faut en croire le commentaire de Belleau, beaucoup de lecteurs, j'entends non seulement du « profanum vulgus » mais bien « quelques-uns des plus gaillards esprits de ce siècle et des mieux appris », avaient trouvé le premier livre des *Amours* « trop obscur et trop grave », trop alambiqué de circonstances et d'allusions mytholo giques, trop quintessencié dans sa recherche d'idéal platonicien. Ceux-là estimèrent les *Amours* de Marie « pour leur naïve simplicité, plus beaux et plus amoureux que ceux de Cassandre[1] ». Par contre, un groupe important — il semble que ce furent les intimes amis de Ronsard, les disciples du savantissime Daurat — regrettant « la grave majesté » des *Amours* de Cassandre, plaignit le poète « de s'estre tant abaissé en ses derniers[2] ». Cette critique toucha infiniment Ronsard : jusqu'à la fin il paraît avoir gardé une certaine tristesse de cette

1. Ronsard, *Œuvres*, édition de 1610, t. I, pp. 147 et 376, et édition Blanchemain, t. I, p. 146.

2. Ronsard, *Œuvres*, édition de 1610, t. I, p. 266.

déchéance, que Marie lui reprochait après la lui avoir imposée.

Ronsard passa plus de dix ans sans nommer à nouveau Marie en ses vers [1], dix ans pendant lesquels il connut bien d'autres amies. Il semblait donc qu'il l'eût oubliée, quand, lors d'un séjour, semble-t il, à son prieuré de Saint-Côme [2], il apprit un matin la mort de la jeune fille [3]. Cette affreuse nouvelle le bouleversa et ranima dans son cœur des illusions étranges.

A Saint-Côme, il était demeuré le voisin de Marie, qui habitait Bourgueil, et il est bien dou-

1. Dix ans et plus, car les dernières pièces de la première partie du deuxième livre des *Amours* sont de 1560 et Marie mourut entre 1572 et 1574.

2. Ronsard était prieur de Saint-Côme depuis 1564. Or Saint-Côme n'est qu'à neuf lieues de Bourgueil. C'est une proximité toute relative, il est vrai ; elle rend cependant plus vraisemblable qu'en toute résidence plus éloignée de Bourgueil que ce prieuré, l'arrivée au point du jour du messager de mort. (Édition Blanchemain, t. I, p. 232).

3. Entre 1572 et 1574, dirai-je : après 1572, parce que cette année-là, la quatrième édition collective de ses œuvres avait fourni à Ronsard une belle occasion de publier un ensemble de l'importance des pièces *Sur la mort de Marie ;* avant 1574, parce que le sonnet *Adieu belle Cassandre* (édit. Blanchemain, t. I, p. 323), contenu aux *Sonnets pour Hélène,* qui fait allusion à la mort de Marie, est antérieur, s'il faut en croire Ronsard, à la mort de Charles IX (édition Blanchemain, t. I, p. 366).

teux qu'il ne l'ait pas revue de temps en temps. Quand elle fut morte, il s'imagina que la Mort seule avait empêché qu'il ne la fléchît et qu'il ne cueillît enfin le fruit de sa longue espérance [1]. Plus profondément que jamais, il se sentit pénétré de ses charmes, et s'étonna de n'avoir pas eu le pressentiment de sa fin, la dernière fois qu'il la quitta.

Si je n'eusse eu l'esprit chargé
De vaine erreur, prenant congé
De sa belle et vive figure,
Oyant sa voix qui sonnoit mieux
Que de coustume, et ses beaux yeux
Qui reluisoyent outre mesure,
Et son souspir qui m'embrasoit,
J'eusse bien veu qu'elle disoit :
Or ! soule-toy de mon visage,
Si jamais tu en eus souci :
Tu ne me verras plus ici,
Je m'en vay faire un long voyage. [2]

Mais, par dessus tout, la Mort purifia le souvenir qu'il voulait garder de son amie : elle reprit à ses yeux toute vertu et toute beauté [3]. Elle n'était

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 238 et 240.
2. *Ibidem*, p. 235.
3. Cette illusion ne faisait d'ailleurs que réaliser une règle de galanterie qu'il s'était proposée : Pétrarque, disait-il, a dû jouir de sa Laure,

...puis la fict admirable
Chaste, divine, sainte, ainsi tout amant doit
Célébrer la beauté dont plaisir il reçoit.
Car celuy qui la blasme après la jouïssance,
N'est homme, mais d'un tigre il a pris la naissance.
(Blanchemain, t. I, p. 142-143).

plus celle dont les coquetteries l'avaient fait souffrir, mais, toute « amoureuse autrefois d'honneur et de vertu [1] », sa chasteté à présent réjouissait les anges du ciel. Le souvenir rayonnant de sa forme et de sa grâce éclairait d'une jeunesse mélancolique le cœur du poète penché sur le déclin de son automne.

> Quand son âme au corps s'attachoit,
> Rien, tant fust dur, ne me faschoit,
> Ny destin, ni rude influence ;
> Menaces, embusches, dangers
> Villes et peuples estrangers
> M'estoient doux pour sa souvenance...
> Hélas ! où est ce doux parler
> Ce voir, cet ouyr, cet aller,
> Ce ris qui me faisoit apprendre
> Que c'est qu'aimer ? Hà ! doux refus !
> Hà ! doux desdains, vous n'estes plus,
> Vous n'estes plus qu'un peu de cendre !
> Hélas ! où est ceste beauté,
> Ce printemps, ceste nouveauté
> Qui n'aura jamais de seconde ?
> Du ciel tous les dons elle avoit ;
> Aussi parfaite ne devoit
> Long temps demeurer en ce monde. [2]

C'est dans cette pensée que Ronsard s'affermit, et qu'il chercha une consolation [3].

1. Édition Blanchemain, t. I, pp. 401 et 242.
2. *Ibidem*, t. I, p. 234.
3. *Ibidem*, t. I, pp. 241, 247.

Prens courage, mon ame, il faut suivre sa fin,
Je l'entens dans le ciel comme elle nous appelle :
Mes pieds avec les siens ont fait mesme chemin. [1]

*
* *

L'inconstant ! Le volage ! Il avait suivi bien d'autres femmes, alors que Marie vivait encore. Et du temps même qu'il la poursuivait de ses prières, il avait aimé « d'une affection presque furieuse [2] ». Il avait même failli se marier...

C'était une toute jeune fille, dont la grâce et la beauté marquaient assez la race et « l'illustre naissance [3] ».

L'an se rajeunissoit en sa verte jouvence
Quand je m'epris de vous, ma Sinope cruelle ;
Seize ans estoit la fleur de votre âge nouvelle,
Et vostre teint sentoit encores son enfance.
Vous aviez d'une infante encor la contenance,
La parolle et les pas ; vostre bouche estoit belle,
Vostre front et vos mains dignes d'une immortelle,
Et vostre œil, qui me fait trepasser quand j'y pense. [4]

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 232.

2. Commentaire de Remy Belleau. — Sur les sonnets qui appartiennent réellement à Sinope, consulter l'Appendice, n° XI.

3. Commentaire de R. Belleau, et édition Blanchemain, t. I, p. 409.

4. *Ibidem*, t. I, p. 403.

Ce fut, comme il convient, et comme Ronsard en avait l'habitude, un coup de foudre au ciel léger du printemps. Et il se prit à la chanter. Mais le nom de Marie [1], qui sied à une simple fille d'hôtellerie, n'est pas digne d'une grande dame aimée d'un poète humaniste, qui tient en immortalisant sa maîtresse à garder sa personnalité du scandale et de l'indiscrétion. A la première occasion, il lui donna donc un autre nom, tout parfumé de mythologie. Celui d'une Amazone, fille de Mars et d'Égine, Sinope, lui parut excellent, d'autant qu'il se prêtait à un jeu de mots.

Ils avaient fait connaissance, et peut-être s'aimaient déjà, quand les circonstances inspirèrent cette équivoque.

Vos yeux estoient blessez d'une humeur enflammée,
Qui m'ont gasté les miens d'une semblable humeur ;
Et, pour ce que vos yeux aux miens ont fait douleur,
Je vous ay, d'un nom grec, Sinope surnommée. [2]

Nom qui veut dire, ajoute Belleau au commentaire, « Perdant les yeux ». Rare effet de la

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 408. Ce nom de Marie portant à la confusion avec Marie Dupin, ce dut être une raison pour Ronsard de chercher à distinguer en ses vers la grande dame de la fille d'hôtellerie.

2. *Ibidem*, t. I, p. 197. Dans son commentaire, Belleau explique en détail le mécanisme de cette contagion.

sympathie ? Simple contagion ? Ni l'un ni l'autre sans doute [1]. N'oublions pas que depuis l'âge de quinze ans Ronsard souffrait d'un mal indéterminé, dont un des principaux symptômes était justement cette humeur qui lui coulait des yeux.

Cette affection, nouée sous des auspices aussi bizarres et disparates qu'une ophtalmie et le culte d'une Amazone, toucha cependant au plus vif toute la sensibilité du héros, et, il le semble bien, aussi le cœur de l'héroïne [2]. Sur la pente de l'intimité la plus glissante, Sinope laisse s'engager Ronsard. « Baissé sur cette belle face » aux perfections si fragiles et qui si tôt se faneront [3], son regard se perd dans l'obscure transparence de ces yeux qui lui émeuvent tout le sang [4] et le font céder à la tentation des lèvres [5].

Mais ces caresses où Sinope ne s'abandonne pas tout entière, l'empoisonnent de jalousie :

1. Il est possible que, dans l'esprit de Ronsard, cette fable de la contagion par les regards ne fût pas une plaisanterie. Il était couvert par l'autorité de Platon qui, dans le *Phèdre*, parle de ce genre de contamination comme d'une chose naturelle.

2. Édition Blanchemain, t. I, pp. 196, 197, 405.

3. *Ibidem*, t. I, p. 403.

4. *Ibidem*, t. I, p. 194.

5. *Ibidem*, p. 195.

D'un sang froid, noir et lent, je sens glacer mon cœur,
Quand quelcun parle à vous, ou quand quelcun vous
[touche.
Je suis (je ne mens point) jaloux de vostre sœur,
De mon ombre, de moy, de mes yeux, de ma bouche. [1]

Et pour la première fois une avide et sauvage passion lui fait trouver des accents durs et comme forcenés :

Tant s'en faut que je sois alors maistre de moy
Que je vendrois mon père et trahirois mon roy,
Mon païs et ma sœur, mes frères et ma mère [2] !

Rejetant tout scrupule et tout souci d'intérêt, le curé-baron d'Évaillé [3] — c'est le poète — veut s'assurer la possession de sa maîtresse. Il parle de renoncer à la carrière ecclésiastique, il songe à rompre le célibat [4], et veut faire bénir l'anneau que Sinope lui a donné. Mais une belle nuit, l'anneau se rompt [5] : mise à l'épreuve, la foi de Sinope faiblit. La grande dame hésite devant le « bonnet rond » et la pauvreté de son soupirant [6]. Celui-ci se cramponne. La coquette le torture à plaisir [7].

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 404.
2. *Ibidem*, t. I, p. 194.
3. Il l'était depuis le 1er octobre 1555.
4. *Ibidem*, t. I, p. 195, 197.
5. *Ibidem*, t. I, p. 197.
6. *Ibidem*, t. I, p. 197 et 405.
7. *Ibidem*, t. I, p. 404 et 195.

Enfin elle l'oublie : « elle change, et sans doute à un pire [1] ».

Cette fois encore, Ronsard avait été l'artisan de son malheur : il avait mené « un gentilhomme plus beau que lui voir sa dame, lequel lui faucha l'herbe sous le pied, et fut le préféré [2] ». Ce préféré n'aimait pas Sinope comme Ronsard l'aimait [3]. Mais qu'importe !

Cassandre n'était pas encore oubliée, Marie ne l'avait pas encore déçu, Sinope le hantait toujours, que Ronsard se laissait déjà tenter à nouveau. C'était une Jeanne qui ne fit que passer [4]. Plus tard, ce fut une femme du Comtat, du pays même de Laure de Noves [5] ; plus tard encore une Agathe [6], dont on ne sait rien, sinon qu'elle fut plus clémente que Cassandre ou Hélène.

Souvent aussi la fortune le trahissait : il était espionné dans ses courses nocturnes [7] ; un jour, son amie, décelée par les aboiements de son chien, fut tancée vertement et rouée de coups par sa mère [8] ;

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 405.
2. *Ibidem*, t. I, p. 404, et Commentaire de Belleau.
3. *Ibidem*, t. I, p. 404.
4. *Ibidem*, t. I, p. 398 (1555), variante du s. XIX.
5. *Ibidem*, t. IV, p. 304 (1569).
6. *Ibidem*, t. I, p. 302 (1558).
7. *Ibidem*, t. I, p. 374 (1552).
8. *Ibidem*, t. VI, p. 394 (1553).

une autre fois, il eut la malechance d'être surpris par des soldats tandis qu'il faisait la cour à leur sœur[1]; une nuit, sur les bords du Loir, comme il courait à un rendez-vous, il se trouva nez à nez à un carrefour avec la chasse fantastique du Diable[2]; enfin en 1563, par leurs ignobles imputations, les protestants lui firent manquer un mariage qu'il désirait fort[3].

Son mauvais sort le réduisait donc aux amours libres. Au reste, son inconstance naturelle s'en accommodait fort bien.

> Maintenant je poursuis toute amour vagabonde,
> Ores j'aime la noire, ores j'aime la blonde,
> Et, sans amour certène en mon cœur esprouver,
> Je cherche la fortune où je la puis trouver. [4]

La liaison qui l'attacha, en 1561 et 1562[5], à la blonde Genèvre fut dans cette poursuite un repos à peine sensible. Et cependant, près de cette femme

1. Édition Blanchemain, t. VI, p. 389 (1553).
2. *Ibidem*, t. V, p. 135 (1555).
3. *Ibidem*, t. VII, p. 105 (1563).
4. *Ibidem*, t. IV, p. 229 (1563).
5. Ronsard dit qu'il a rencontré Genèvre un soir de juillet, et que ce soir même il partit à Saint-Germain-en-Laye où était le roi (Blanchemain, t. IV, p. 224 et 307). Or, parmi les années qui ont précédé 1564, date de la publication des élégies à Genèvre, ce n'est qu'en 1561 que le roi s'est trouvé à Saint-Germain en juillet.

si facilement amoureuse et si caressante, pour la première fois de sa vie il fut pleinement heureux. On a quelque honte à paraphraser les vers spontanés, vivants, savoureux où le poète a retracé cet éphémère enchantement. Son cœur n'y fut pas engagé à fond, mais les yeux et les sens, la paresse et le goût pour ses aises d'un vieux garçon de trente-cinq ans y trouvaient toute satisfaction. La tristesse leur fut inconnue, même à la rupture. Aussi les Amours de Genèvre, sous la forme synthétique d'un récit réparti en trois ou quatre élégies, affectent-ils une allure libérée de toute convention littéraire, une aisance joyeuse et insouciante du qu'en dira-t-on, qui ne sont déjà plus la fraîcheur printanière des Amours de Cassandre et de Marie, mais seraient encore plus dépaysées dans l'air confiné et sous le ciel bas des Amours d'Hélène. Cependant l'automne de l'homme et du poète y apparaissent déjà, dans certaines remarques sentimentales, vivement touchées, et des plus précieuses pour bien connaître sa sensibilité.

Qui fut Genèvre ? Son amant l'a tenu secret. Le nom d'ailleurs ne nous dirait rien sans doute [1]. C'était une coquette, libre de ses actions, de ma-

1. Pour l'indication des pièces qui appartiennent à Genèvre et la discussion des diverses hypothèses émises sur sa personnalité, se reporter à l'Appendice, nº XII.

nières engageantes et de cœur tendre. La mort venait de lui enlever, quand Ronsard la connut, un amant doué de toutes les perfections[1].

Les circonstances de la rencontre furent d'un pittoresque bizarre. En 1561,

> Sur la fin de juillet, que le chaud violent
> Rendoit de toutes parts le ciel estincelant,
> Un soir, à mon malheur, je me baignoy dans Seine,
> Où je te vy danser sur la rive prochaine
> Foulant du pied le sable, et remplissant d'amour
> Et de ta douce voix les rives d'alentour.
> Tout nud je me vins mettre avec ta compagnie,
> Où, dansant, je bruslai d'une ardeur infinie...
> Là je baisay ta main pour première accointance,
> Autrement, de ton nom je n'avois cognoissance,
> Puis d'un agile bond je m'eslançai dans l'eau... [2]

Le lendemain, Ronsard, qui ne savait ni le nom ni l'adresse de sa danseuse, retournait à la Seine, dans l'espoir de l'y retrouver, quand, en passant devant chez elle, il la vit sur le pas de sa porte, qui semblait attendre. Et il lut dans son regard que son cœur « n'était en rien taché de cruauté ». Quelques jours après, dans une seconde entrevue, Genèvre conta sa vie et pleura sur la fin de l'amant qu'elle avait aimé six ans d'une passion sans partage.

1. Édition Blanchemain, t. IV, pp. 229 et suiv.
2. *Ibidem*, t. IV, p. 224.

Or, en parlant à toy de cent choses diverses,
Nous esgarans tous deux d'amoureuses traverses,
A la fin, privément tu t'enquis de mon nom,
Et si j'avois aimé d'autres femmes ou non.
— Je suis, dis-je, Ronsard, et cela te suffise. [1]

Cela suffit en effet. Quelques jours à peine et il était heureux.

Ah ! quand je pense aux extrêmes plaisirs
Que je receus durant toute une année,
J'ai du penser l'âme si estonnée
Qu'elle me fait tout tremblant devenir...
A mon retour des champs ou de la ville,
D'un main blanche à presser bien subtile
Vous m'accolliez et en cent et cent lieux
Vous me baisiez et la bouche et les yeux
De vostre langue à baiser bien apprise.
Tantost fronciez les plis de ma chemise,
A chasque ply me baisant ou mordant
D'un petit trait mon front de vostre dent ;
Tantost friziez de vostre main vermeille
Mes blonds cheveux à l'entour de l'aureille,
On me pinsiez, chatouilliez, et j'estois
Si hors de moi que rien je ne sentois,
Mort de plaisir, tant le plaisir extreme
Avoit perdu ma raison et moy-mesme...

. . . .

Ah ! fier Destin ! nous rompismes le cour,
Sans y penser de l'amitié première,
Quand plus l'ardeur couroit en sa carrière ;
Si que laissant le vieil pour le nouveau,
Par inconstance et fureur du cerveau,

1. Édition Blanchemain, p. 228.

Tous deux picquez d'estranges frenaisies,
En autres parts mismes nos fantaisies ;
Si que tous deux, faschez de trop de loy,
Fusmes contents de rompre nostre foy
Pour la donner à de moindres, peut estre[1].

*
* *

Muret avait bien raison quand il disait : « Les poètes ne sont pas toujours si passionnés ni si constants en amour qu'ils se font. Et bien qu'ils disent à la première qu'ils peuvent aborder que plutost ciel et terre périroient qu'ils n'aimassent une autre, toutes fois, quand ils rencontrent chaussures à leurs pieds, leur naturel n'est pas d'en faire grand conscience[2]. » L'inconstance est en effet le pied-à-terre de l'amour et les poètes les plus inspirés y viennent reprendre haleine comme les autres hommes.

... Sotte est la jeunesse
Qui n'est point éveillée et qui n'aime en cent lieux[3] !

C'est une maxime qui nous vient des Dieux mêmes. « Vénus, qui fut déesse vénérable », après

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 314-315.
2. Commentaire des *Amours* de Cassandre.
3. *Ibidem*, t. I, p. 158 (1555). — Voir encore t. I, p. 165.

Vulcain s'éprit de Mars, puis d'Adonis, enfin d'Anchise.

> Elle fit bien d'avoir de tous pitié :
> Rien n'est si sot qu'une vieille amitié. [1]

Par un esprit de logique, très pénible en général à la fatuité de l'homme, Ronsard accordait à la femme les libertés qu'il réclamait pour lui-même. Admis à part égale avec le prince de Condé, Brantôme et d'autres encore dans les bonnes grâces d'Ysabeau de Limeuil [2], il témoigna envers la demoiselle du plus parfait libéralisme et fit très bon ménage avec ses copartageants. Pour souligner l'enseignement de cette conduite, il prêchait la bonne parole à ses amis, et de si bon cœur, qu'on aurait dit qu'il plaidait sa propre cause.

> Pourtant si ta maistresse est un petit putain
> Tu ne dois pour cela te courroucer contre elle...
> Il ne faut prendre ainsi tout peché à desdain
> Quand la faute en pechant n'est pas continuelle. [3]

Cette largeur d'idées amène Ronsard à faire bon marché de mille préjugés sur les femmes et l'amour.

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 315.
2. Cette intrigue a sa place marquée au chapitre de Ronsard à la Cour. On l'y trouvera au second volume.
3. *Ibidem*, t. VIII, p. 142.

Le rang social par exemple? il s'en moque. Bien plus, il le fuit.

Mon Dieu ! que sert d'aimer ès villes ces princesses ?
Jamais telle grandeur n'apporta que tristesses,
Querelles et debats. Il faut aller de nuit,
Il faut craindre un mari, toute chose leur nuit ;
Puis, pour leur recompense, ils ne reçoivent d'elles
Que le mesme plaisir des simples pastourelles. [1]

Ce simple plaisir, Ronsard y voyait, et surtout affecta volontiers toute sa vie d'y voir l'unique objet de l'amour. Il n'avait fallu rien moins que le rare prestige de Cassandre pour qu'il imposât devant elle silence à l'ardeur de son sang et à l'intempérance de sa langue. Mais quand elle se fût éloignée, une fois passés la stupeur et le chagrin, le vieil homme reparut et se dit à lui-même ses vérités :

Ces amans, si froids en esté
Admirateurs de chasteté
Et qui, morfondus, pétrarquisent,
Sont tousjours sots... [2]

L'amour platonique renié, c'est encore un préjugé de moins. Il importe d'en débarrasser aussi la femme que l'on courtise. Et tout de suite, le

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 281. Voir encore t. II, p. 166-167 (1559).
2. *Ibidem*, t. VIII, p. 146.

poète, au milieu des mille scrupules et timidités naturels à celle-ci, dénonce le plus élémentaire : la crainte de l'opinion. Il se fait fort de l'apaiser en promettant sa discrétion de gentilhomme [1]. Bien mieux, il chantera la pureté de sa maîtresse : Je vous ferai « admirable, chaste, divine, sainte [2]. » Si donc on la tient pour honnête femme, c'est à son amant que la belle le devra [3].

Elle n'est pourtant pas convaincue : paroles en l'air que tout cela ! Car enfin il y a un honneur féminin !

— Honneur frivole et de trop vaine excuse
Qui n'est que fraude, et qui se fait par art
Honneur icy et vice en autre part ! [4]

— Mais les devoirs qu'impose l'Eglise ?

— Eh bien ! Madame....
Avez-vous pas la nature assez bonne,
Assez de cœur et assez de moyen,
Assez d'esprit pour rompre ce lien ? [5]

Battue sur ce chapitre, la vendeuse d'amour marchande abominablement ; elle tente de leurrer le quémandeur, mais celui-ci ne se laisse pas piper,

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 266 (1563).
2. *Ibidem*, t. I, p. 142 (1556).
3. *Ibidem*, t. I, p. 399 (1555).
4. *Ibidem*, t. IV, p. 321 (1569).
5. *Ibidem*.

et la précision de ses exigences est vraiment un scandale[1]. Aussi la dame reste songeuse, et son silence confus montre bien quelles sont ses craintes. C'est alors que le poète devient admirable : il prend délibérément le taureau par les cornes.

> Vous le voulez, et ne le voulez pas !
> Vous le voulez, et si ne l'osez dire...
> Par ce plaisir bien souvent on engendre
> Un grand Achille, un monarque Alexandre ;
> Princes et rois se font par tel moyen.
> Quoy ! voudriez-vous empescher un tel bien ! [2]

Pour mettre en tout son jour l'effronterie de Ronsard, faut-il encore rappeler ce *Livret de Folastries*, publié en 1553, où l'obscénité la plus crue inspire seule certains chants que l'on dirait destinés au culte priapique ?

L'ouvrage était anonyme [3]. On n'en devina pas moins l'auteur. Seul Ronsard était capable de dépenser autant de talent à de telles erreurs [4]. Cependant l'opinion ne fut rien moins qu'unanime sur le compte du livre. Quelques camarades,

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 320 (1569).
2. *Ibidem*, t. IV, p. 323 (1569).
3. Voir à l'Appendice, nº XIII, *Sur les éditions du Livret de Folastries*.
4. Son ami, le médecin dieppois, Pierre des Mireurs, le reconnut tout de suite, ainsi qu'il l'écrivit à leur ami commun J. de Morel, qui lui avait adressé le *Livret* ; cette lettre latine a été publiée en juillet 1899, par M. de Nolhac au

dont la réputation de polissons n'était plus à faire, Baïf (à qui s'adressait tout naturellement la dédicace du *Livret*[1]), Olivier de Magny[2], Muret, s'y complurent. Il dut moins agréer à Nicolas Denisot[3], Jean de Morel, Robert de La Haye[4], Michel de l'Hôpital, amis plus graves, et qui se considéraient un peu comme les répondants du poète à la Cour, où de pareilles « folastries » pouvaient compro-

tome VI de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, sous ce titre : *Documents nouveaux sur la Pléiade*. — Il en fut de même de Magny ; voir le texte auquel renvoie la note 4 suivante.

1. Il est en effet le *Janot, parisien,* de la dédicace du *Livret*.

2. Voy. les *Gaietez* d'Olivier de Magny, réimpression par Blanchemain (Turin, Gay, 1869), p. 51.

3. Denisot, poète d'inspiration religieuse, fut des premiers à féliciter Ronsard de son hymne de l'*Hercule chrestien* (paru peu après les *Folastries,* un peu en manière de rachat) par un sonnet publié dans l'édition de Ronsard qu'a donnée Blanchemain, t. V, p. 167.

4. Robert de la Haye, vendômois, conseiller au Parlement, se posait un peu en directeur de conscience du poète (Blanchemain, t. IV, p. 291). Les dernières pages de l'édition des *Odes* de 1555 contiennent une pièce latine de sa main, qu'il adressa à Henri II en faveur de Ronsard. — Par la façon dont il a présenté les choses, M. Laumonier dans son *Ronsart, poète gaulois,* me semble avoir exagéré, étant donné le peu de documents que nous avons sur ce point, la réprobation qu'auraient témoignée à l'auteur du *Livret* ses amis les plus graves. Le jugement porté par Pierre des Mireurs, dans la lettre publiée par M. de Nolhac : « Descendat quantum volet e sublimi sacræ poesis fastigio, semper Terpander erit », me paraît exprimer au juste le sentiment

mettre sa fortune. C'est à leur influence sans doute qu'il cédait quand il élimina des éditions officielles de ses œuvres les pièces les plus licencieuses du recueil de 1553.

Si certaines pages, où tout intérêt littéraire disparaît sous l'obscénité du sujet, n'ont jamais pris place dans l'œuvre du poète, cependant le ton général de ses vers amoureux ne reçut aucune retouche. Indiscret et lascif bien souvent, et dans les pièces même qui s'adressent nommément à ses maîtresses, il nous semble aujourd'hui incompatible avec l'expression littéraire de l'amour. Mais c'était le fait du siècle, bien plus que celui du poète, et il fallait avoir vécu au temps des derniers Valois, pour dire sans ironie de ses livres d'*Amours* : « Qu'ont-ils donc qui ne puisse être lu dans un cercle de jeunes filles ? Renferment-ils une seule ligne, je ne dis pas sensuelle, mais seulement un peu risquée ? Non, n'est-ce pas [1] ? »

Ronsard se faisait sur lui-même moins d'illusions que cet apologiste. Il savait très bien que la

moyen des contemporains, par son accord avec l'opinion bien définie d'Étienne Pasquier : « Lisez un petit livre qu'il intitula *les Folastries*, où il se dispensa plus licentieusement qu'ailleurs de parler du mestier de Vénus (et pour cette cause l'a depuis retranché de ses œuvres), il seroit impossible de vous en courroucer, sinon en riant. » (*Recherches de la France*, dans les *Œuvres*, éd. de 1723, t. II, 708 c.)

1. Critton, *Laudatio funebris*, p. 7.

liberté sensuelle de son inspiration choquait certains de ses amis, et que son attachement même aux sujets amoureux en lassait quelques-uns dont Étienne Pasquier[1], et Henri II lui-même. — Mais, répondait-il, je ne suis poète que par l'effet d'Amour :

Certes, j'en suis tesmoin, car, quand je veux louer
Quelque homme ou quelque dieu, soudain je sens nouer
La langue à mon palais, et ma gorge se bouche ;
Mais quand je veux d'Amour ou escrire ou parler,
Ma langue se desnoue, et lors je sens couler
Ma chanson d'elle-mesme aisément en la bouche. [2]

Quant à la liberté de l'expression, elle est essentielle au genre : Du Bellay, dans son *Olive*, s'est montré, à l'entendre, trop discret[3], et plus tard, sur le même sujet, Bertaut a montré vraiment trop de réserve[4]. — Pour moi, ajoute-t-il,

Le sujet amoureux que maintenant je traite
Ne me veut concéder une plume discrète,
Qui sans choix me fait dire ore mal, ore bien
Ainsi qu'Amour le veut, qui m'a rendu tout sien. [5]

Au reste l'épigraphe du *Livret de Folastries*

1. Édition Blanchemain, t. II, p. 289 (1554).
2. *Ibidem*, t. II, p. 170.
3. *Ibidem*, t. VI, p. 44.
4. Souvenir de Régnier, rapporté par Colletet, reproduit par Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, p. 257.
5. Edition Blanchemain, t. VI, p. 232.

marquait nettement le parti-pris de l'auteur. Elle était prise à Catulle :

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Cette déclaration de principe n'était-elle qu'une parade pour écarter tout soupçon de mœurs relâchées ? Où devons-nous penser que, par cette distinction, il traçait son portrait honorable, mais véridique ? Nous avons affaire à un poète qui a, certes, beaucoup parlé de soi, mais qui est de tradition classique, qui n'a jamais posé au personnage singulier, et ne s'est jamais cru engagé d'honneur à modeler sa conduite sur ses imaginations poétiques, ou à transformer ses vaniteuses confidences en « confession d'un enfant du siècle ». Était-il donc réellement de vie plus chaste que ses vers ? Il le faudrait peut-être croire, à bien entendre ce que disaient deux de ses amis au lendemain de l'apparition du *Livret de Folastries*. Le médecin Pierre des Mireurs écrivait à Jean de Morel : « Il est temps que Ronsard mette ses écrits d'accord avec l'intégrité de ses mœurs [1]. » Des Mireurs devait bien le connaître. Mais sur le fait des mœurs, est-on jamais sûr de quelqu'un ?

1. Lettre publiée par M. de Nolhac dans ses *Nouveaux documents sur la Pléïade*, cités plus haut.

La question de fait est donc insoluble. Nous ne voyons Ronsard que tel qu'il a voulu nous apparaître dans son œuvre. Mais ici, nous sommes sur un terrain solide. Il est certain que Ronsard a pleinement cédé à cette vieille tradition de la littérature érotique, qui n'est pas plus gauloise que païenne ou étrangère. La sensualité dorée des Alexandrins ne l'a cédé en liberté ni aux grivoiseries des vieux fabliaux français, ni aux intentions libidineuses des conteurs ou de certains poètes italiens. Ronsard avait pratiqué les uns et les autres. La culture classique, loin de corriger les obscures tendances de son sang, lui en fournit la justification esthétique.

Encore n'a-t-il pas témoigné d'une audace que Baïf et Magny n'aient dépassée. C'était un entraînement général. Probablement sous l'influence des *Dialogues* de Platon, la mode revenait au XVIe siècle des Cours d'Amour. Tout le monde, — et Ronsard le premier [1], — raisonnait d'amour, mais sur quel mode, où présidait à coup sûr plus souvent la Vénus Populaire que la Vénus Céleste ! « Un jour, raconte Brantôme, feu M. de Gua, un des gallants et parfaicts gentilshommes du monde en tout, me convia à la Cour d'aller disner avec lui.

1. ... Perrot qui la nuict et le jour
N'estime rien plus cher que parler de l'amour.

R. Belleau, *Œuvres,* édition Marty-Laveaux, t, II, p. 45.

Il avoit assemblé une douzaine des plus sçavants de la cour, entre autres M. l'evesque de Dol, de la maison d'Espinay en Bretagne, MM. de Ronsard, de Baïf, Des Portes, d'Aubigny (ces deux sont encor en vie, qui m'en pouroyent dementir) et autres desquels ne me souvient. Et n'y avoit homme d'espée que M. du Gua et moy. En devisant durant le disner, de l'amour et des commoditez et incommoditez, plaisirs et desplaisirs, du bien et du mal qu'il apportait en sa jouissance, après que chascun eust dit son opinion de l'un et de l'autre, il conclud que le souverain bien de cette jouissance gisoit en cette vengeance [que l'on prend d'un ennemi en séduisant sa femme], et pria un chascun de ces grands personnages d'en faire un quatrain impromptu, ce qu'ils firent. Je les voudrois avoir pour les insérer ici, sur lesquels M. de Dol, qui disoit et escrivoit d'or, emporta le prix [1]. » L'abbé de Brantôme avait ce jour-là trouvé son maître en matière d'Amour : et c'était un évêque.

A la Cour même, entre gentilshommes et demoiselles d'honneur, on discute de l'Amour, on soutient des thèses, on lance défis et gageures, on fait épreuves et expériences. La reine Catherine préside à ces tournois, et c'est pour obéir à la sentence d'une sorte de Cour d'Amour que

1. Brantôme, édition Lalanne, t. XI, p. 113.

furent composés les sonnets pour Astrée et les sonnets pour Hélène. Charles IX lui-même tient à savoir ce qu'est l'Amour, et pour satisfaire à ce dessein, Ronsard lui offre en étrennes une œuvre imprégnée de platonisme, la traduction des *Dialogues d'Amour* de Léon Hébreu. La doctrine platonicienne est celle que Ronsard professe quand il lui arrive de philosopher sur l'Amour : la théorie de l'*émanation* et celle de la *réminiscence* n'ont point de secret pour lui, et il les formule parfois avec bonheur, quand il est soutenu, comme il le fut avec Cassandre, par un enthousiasme littéraire ou amoureux[1]. Mais, quand il fait son présent à Charles IX, le poète est affaissé sous le poids des déceptions ; la dédicace s'en ressent. La distinction qu'il y propose entre la passion terrestre et l'amour idéal se traîne dans la platitude, et le conseil qui la sanctionne est bien désenchanté :

> ... Mon grand roy, pour choisir mieux,
> Prenez l'amour qui règne en terre
> Et laissez l'autre pour les dieux. [2]

C'est qu'en donnant un Léon Hébreu à Char-

1. Édition Blanchemain, t. I, *passim*, et surtout, t. IV, p. 152 et suiv., p. 171 ; t. VI, p. 104.
2. *Ibidem*, t. II, p. 331 (1575).

les IX, le courtisan n'a fait que céder à la mode, car il mésestime fort pour sa part ce

Léon Hebrieu, qui donne aux dames cognoissance
D'un amour fabuleux, la mesme fiction,
Faux, trompeur, mensonger, plein de fraude et d'astuce. [1]

Quand Ronsard stigmatise ainsi l'amour platonique, son attachement pour Hélène penche sur son déclin. Hélène ne sut pas, renfermée et boudeuse, faire remonter son poète jusqu'au seuil où Cassandre l'avait tout naturellement élevé. Peut-être était-il aussi trop vieux, trop désillusionné pour s'y pouvoir encore guinder.

Mais il s'estime trop jeune encore pour faire fi des furtives consolations, des agréments piquants que chacun peut se procurer à bon compte. Il n'a sans doute plus de dents, mais les raisins ne lui en semblent pas pour cela trop verts. Aussi, tant que ses forces le lui permirent, ne laissa-t-il perdre un seul jour

Sans folastrer ni manier l'amour. [2]

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 419. Sonnet publié seulement en 1609, mais évidemment contemporain de la pièce précédente, puisqu'il fait allusion à Hélène et se groupe avec un certain nombre d'autres sonnets fort libres, où Ronsard se plaint de la froideur d'Hélène. Dans ce sonnet Ronsard finit par mettre fort plaisamment au compte de la circoncision la sécheresse de cœur de Léon Hébreu.

2. Il faut encore rappeler ce joli et impertinent aveu du

Il a vu passer sa jeunesse ; il entrevoit déjà la décrépitude; il ne s'en presse pas moins de jouir de son âge mûr, avec autant de fougue, presque, qu'il en a mis à cueillir ses belles années :

Voicy la Mort qui vient, la vieille rechignée,
D'une suite de maux tousjours accompagnée.
Il faut en despit d'elle empoigner le plaisir,
Pendant ce mois de May, où l'âge et le loisir
Reveillent nostre sang qui jeunement bouillonne,
Et aux plaisirs mignards tous nos sens aiguillonne [1].

Par moments, il n'est pas bien vaillant; la goutte ou la fièvre le tiennent à la chambre. N'importe !

Je fay l'amour avec ma fièvre quarte. [2]

Pour un peu, il eût donc aimé jusqu'à la mort [3]. Mais quand il eût dépassé la cinquantaine, sa vigueur déclinante le fit réfléchir.

prieur de Saint-Côme, à qui les protestants cherchaient querelle :

J'aime à faire l'amour, j'aime à parler aux femmes,
A mettre par écrit mes amoureuses flammes.
(Blanchemain, t. VII, p. 113).

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 273 (1578).
2. *Ibidem*, t. VI, p. 106 (1569).
3. *Ibidem*, t. IV, p. 291. Cette pièce n'a été publiée qu'en 1584. A cette date tardive, où Ronsard avait 59 ans, on ne saurait s'étonner de voir la volupté produire en lui la profonde secousse qu'il décrit.

J'ay honte de ma honte, il est temps de me taire,
Sans faire l'amoureux en un chef si grison... [1]

Il sentait sourdre le dégoût de lui-même, et se confia à la Raison. Celle-ci que l'on n'invoque jamais en vain, lui donna le conseil le plus fin que pût inspirer son intérêt bien compris :

Si *tu* veux rajeunir, il ne faut plus aimer. [2]

*
* *

Nous savons maintenant toutes ses faiblesses. Mais le possèdent-elles tout entier ? Est-il leur prisonnier ? La volupté est-elle arrivée à étouffer dans cette nature primesautière la fleur des sentiments que la passion fait éclore ?

Il était heureusement l'esprit le moins systématique du monde, le tempérament le plus spontané et le plus riche en contrastes. Aussi peu défiant de lui-même, aussi peu en garde contre les tentations qu'un enfant, il mettait aussi dans toutes ses émotions la même naïveté confiante, le même enthousiasme bavard. Le sans-gêne avec lequel il a peint les replis les plus secrets de la chair n'a d'égal que

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 336 (1578). — V. aussi, t. I, p. 367 (1584).
2. *Ibidem*, t. I, p. 335 (1578).

la simplicité candide dont il a chanté les espoirs, les tendresses, les illusions d'un cœur vraiment épris. Sa sensualité et le goût littéraire en avaient fait le rival osé d'Anacréon, de Catulle et d'Arioste ; mais ces maîtres n'ont jamais prêté à l'amour vrai un langage aussi touchant; son siècle et les relations mondaines en firent le familier de Brantôme et le commensal de M. de Gua, il n'en eut pas moins sur les choses du cœur des lumières que jamais ne connurent ces deux maniaques de la galanterie. Il a pu dire ainsi tout le mal[1], et tout le bien que l'on peut penser des femmes. Il fut débauché, il eut l'audace de toutes les indécences, il fit parfois bon marché de certaines délicatesses : il fut si léger que d'oublier bien facilement Cassandre, Marie, Sinope, et si facile que d'oublier encore plus légèrement les infidélités d'Isabeau de Limeuil. Mais, aussi souvent qu'inconstant et paillard, il fut amoureux naïf et sincère.

Il l'avait été auprès de Cassandre, auprès de Marie, auprès de Sinope; il le fut plus tard, sur son automne, avec Hélène. Au fond, il le fut avec toutes, si passagères qu'elles aient été. Et cette candide simplicité lui a permis de trouver certains accents pénétrants, certaines nuances délicates, et jusqu'à des raffinements d'affection, dont un jour

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 154, 249 (1564).

lui-même, sans s'en douter, donna la raison profonde à Genèvre :

> Lors vous trouvant aussi douce et traitable
> Qu'auparavant vous m'estiez accostable,
> L'aspre fureur qui mes os penetra
> S'évanouit, et Amour y entra.
> La difference est grande et merveilleuse
> D'entre l'Amour et la rage amoureuse.
> A donc la vraye et simple affection
> Nourrit mon cœur passant de veine en veine,
> Qui ne fut point ny frivole ny vaine,
> Car vous, ayant de mon cœur pitié,
> Me contraigniez de pareille amitié. [1]

Il y a dans cette transformation que note Ronsard au cours de la passion, comme un reflet de cette évolution de la sensualité terrestre vers l'amour de la Beauté divine, qui est le fond de la doctrine platonicienne. Cette remarque qu'il fait sur lui-même nous confirmerait donc son adhésion sincère aux théories du philosophe. Je trouve plus intéressant qu'elle exprime un fait de son expérience amoureuse, dont nous voulons prendre sur le vif les réactions spontanées. Ses rapports avec Marguerite, Cassandre, Marie, Sinope, Genèvre, nous avaient donné, dans ses grandes lignes, l'image de son cœur. Il faut en achever le portrait, en réunissant ici quelques-uns des traits épars de déli-

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 312.

catesse et de raffinement qu'y dessinait l'Amour.

Le prix auquel il met une affection réciproque, il l'a dit dès sa jeunesse en des vers naturels, limpides et vifs, où sonne nettement le métal franc et pur de son cœur.

Quand un jeune homme peut heureusement choisir
Une belle maistresse eslue à son plaisir,
Soit de haut ou bas lieu, pourveu qu'elle soit fille
Humble, courtoise, honneste, amoureuse et gentille,
Sans fard, sans tromperie, et qui, sans mauvaistié
Garde de tout son cœur une simple amitié,
Aimant trop mieux cent fois à la mort estre mise
Que de rompre sa foy quand elle l'a promise,
Il la faut bien aimer tant qu'on sera vivant
Comme un rare joyau qu'on trouve peu souvent.
« Celuy certainement merite sur la teste
« Le feu le plus ardent d'une horrible tempeste,
« Qui trompe une pucelle, et mesmement alors
« Qu'elle se donne à nous et de cœur et de corps. »[1]

Cela est dit d'un ton qui ne trompe pas. Quand le poète aime ainsi, il devient grave et timide, et l'aveu lui coûte fort. Avec Genèvre l'audace allait de soi; auprès de Cassandre, auprès de Marie « sa voix tremblote et sa langue chancelle[2] ».

Mais enfin les pas décisifs sont faits : on souffre qu'il fasse sa cour. Alors son assurance naturelle

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 145 (1555). — Voy. aussi, t. IV, pp. 158 et 280 (1560 et 1569).
2. *Ibidem*, t. I, p. 199.

reparaît, et l'heureuse abondance de son esprit, à moins toutefois que la présence d'un fâcheux ne le déconcerte :

Si quelque tiers survient, j'en ai l'âme gennée :
Ou je ne lui dis mot, ou mes propos sont lours ;
Au milieu du devis s'esgarent mes discours,
Et tout ainsy que moy ma langue est estonnée.
Mais quand je suis tout seul auprès de mon plaisir,
Ma langue interpretant le plus de mon desir,
Alors de caqueter mon ardeur ne fait cesse ;
Je ne fais qu'inventer, que conter, que parler. [1]

Ces amants sont déjà bien tendres, mais Ronsard tient à nous introduire plus avant encore dans leur intimité :

Alors toy, doucement sur mes genoux assise,
Maintenant tu ferois d'une douce feintise
Semblant de sommeiller, maintenant tu ferois
Semblant de t'éveiller, puis tu me baiserois
Et presserois mon col de tes bras en la sorte
Qu'un orme est enlacé d'une vigne bien forte ;
Maintenant tu romprois de ton baiser mon chant,
Maintenant tu irois de ta levre cherchant
A m'oster le flageol hors de la levre mienne,
Pour y mettre en son lieu le coural de la tienne ;
Puis tu me baiserois et, me voulant flater,
Tu voudrois quelquefois avecque moy chanter.
Quelquefois toute seule et comme languissante
Je te verrois mourir en mes bras pallissante,

1. Édition Blanchemain, t. I, p. 166.

Puis te ressusciter, puis me faire mourir,
Puis d'un petit sousris me venir secourir,
Puis en mille façons de tes lèvres vermeilles
Me rebaiser les yeux, la bouche et les oreilles. [1]

La poésie des sens a toujours été sentie à peu près de même : il n'y a donc rien ici, si charmants que soient les vers, qui ne se puisse rencontrer, presque aussi joliment dit, chez les élégiaques latins. Mais les poètes antiques ne chantent guère que la beauté et les attraits de leur maîtresse; la plupart du temps, le charme de ses procédés, les grâces de son caractère, n'ont rien à leurs yeux qui soit digne d'être célébré. Au contraire, c'est là, peut-être, ce qui touchait le plus vivement Ronsard et le retenait le plus sûrement. Il n'aimait vraiment qu'à ce prix. Le sérieux doux et rêveur de Cassandre nimbait de grâce et de poésie son visage régulier; une active gaieté ajoutait son agrément à la fraîcheur coquette de Marie; quant à Hélène son silence fier et son humeur un peu renfermée se paraient, à défaut de beauté, d'un renom mérité de sagesse et de science. Il n'est pas jusqu'à l'inconstante Genèvre dont l'experte affection n'ait su lui forger mille liens étroits et sensibles. « Je suis, lui disait-il, plein de plaisir et d'amour

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 49.

... quand il me souvient de tes douces paroles,
De tes douces chansons, desquelles tu m'affoles,
Me souvenant encor de tes honnestetez,
Et de ta courtoisie et de tes privautez,
Et de l'affection envers moy si naïve
Quand mon corps est malade et mon âme pensive. [1]

C'est au milieu des marques d'une si tendre sollicitude que l'on sent la vertu d'un sentiment profond et partagé [2]; c'est dans ces instants que Ronsard a pu dire à Genèvre :

Vostre ame estoit dedans la mienne enclose,
La mienne estoit en la vostre [3]...

c'est alors que le cœur raffine sur ses émotions, ses désirs et ses pressentiments; alors, que l'on éprouve la précarité d'un bonheur qui n'est jamais qu'un heureux coup du sort. Et c'est encore l'inconstante Genèvre qui a fait pénétrer son amant dans ce demi-jour du cœur.

L'autre jour que j'étois assis auprès de vous,
Prisonnier de vos yeux si cruels et si dous,
Dont Amour fit le trait qui me rend fantastique,
Vous demandiez pourquoi j'estois melancolique,

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 254.

2. Sentiment qui met dans la bouche de la légère Genèvre, au milieu d'un dernier et émouvant entretien avec l'amant qui va mourir, ce vers admirable :

Toy qui m'as fait mourir, et toy qui m'as fait vivre.

3. *Ibidem*, t. IV, p. 313.

Et que toutes les fois que me verriez ainsi,
Vouliez sçavoir le mal qui causoit mon souci...
— J'ay peur que vostre amour par le temps ne s'efface,
Je doute qu'un plus grand ne gaigne vostre grace,
J'ay peur que quelque Dieu ne vous emporte aux Cieux ;
Je suis jaloux de moy, de mon cœur, de mes yeux,
De mes pas, de mon ombre, et mon ame est esprise
De frayeur si quelqu'un aveques vous devise.
Je ressemble aux serpens qui gardent les vergers
Ou sont les Pommes d'or...
Je ressemble à celuy qui trop avare enserre
Son plus riche tresor au plus creux de la terre ;
Il a beau s'en aller en pays estranger,
De terres et de mer et de villes changer,
L'avarice jamais de son col ne détache. [1]

Dans une âme aussi farouche, l'amour, l'amour sensuel surtout, tendra à prendre ce caractère d'égarement sombre et maladif, sans lequel la plupart des romantiques n'ont pu le concevoir.

Les villes et les bourgs me sont si odieux
Que je meurs si je voy quelque tracette humaine.
Seulet dedans les bois pensif je me promeine,
Et rien ne m'est plaisant que les sauvages lieux.
Il n'y a dans ces bois sangliers si furieux
Ny roc si endurcy, ny ruisseau, ny fontaine,
Ny arbre, tant soit sourd, qui ne sçache ma peine
Et qui ne soit marry de mon mal ennuyeux...
Que si quelque passant me trouvoit au bocage,
Voyant mon poil rebours et l'horreur de mon front,
Ne me diroit pas homme, ains un monstre sauvage. [2]

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 220-222 (1564).
2. *Ibidem*, t. I, p. 170 (1556). — V. aussi t. IV, pp. 251 et 255 (1564).

En réalité, c'est au cours de l'absence, c'est dans la solitude que ce « monstre sauvage » montre le plus finement son caractère d'homme civilisé, et ses délicatesses de poète : il lui faut cette dure atmosphère pour que son amour s'épanouisse. Le souvenir fait alors subir à ses impressions le choix, l'élaboration, les retouches nécessaires à leur synthèse ; l'imagination s'en empare, les relève, les assemble pour les cristalliser enfin en un sentiment exclusif et passionné. Pour moi, dit en effet le poète,

J'ay certes esprouvé par mainte experience
Que l'amour se renforce et s'augmente en l'abscence,
Ou soit qu'en discourant, le plaisant souvenir
Ainsi que d'un appast la vienne entretenir,
Ou soit que les portraits des liesses passées
S'impriment fraischement en l'âme ramassées,...
Soit que la volupté soit trop tost perissable,
Soit que le souvenir d'elle soit plus durable ;
Bref je ne sçay que c'est, mais certes je sçay bien
Que j'aime mieux absent qu'estant près de mon bien. [1]

Cette heureuse absence, cette vivifiante privation, Ronsard est presque tenté d'en faire l'aliment de ses désirs quand il est auprès de sa maîtresse :

Je ne voudrois avoir en ma puissance
A tous coups d'elle jouissance ;

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 254 (1564).

Souvent le nier un petit
En amour donne l'appetit
Et fait durer la longue obéissance. [1]

L'idée est formulée ici d'une façon un peu étroite et spéciale, mais voici qui lui donne toute son ampleur :

Mon feu s'accroist plus vehement
Quand plus lui manque l'argument
Et la matiere de se paistre. [2]

La coïncidence avec un mot célèbre de La Bruyère [3] est remarquable, mais le plus grand intérêt que cette pensée présente pour nous est de nous expliquer comment il se fait que notre poète, au milieu de tant de maîtresses, n'ait chanté que celles qui lui furent insensibles et cruelles : ce sont les seules qu'il ait vraiment aimées.

Si Ronsard a pratiqué l'Arioste et goûté son scepticisme sensuel, il avait également lu, dans leurs derniers remaniements, ces Romans de la Table Ronde qui avaient tant contribué à former l'idéal

1. Édition Blanchemain. t. II, p. 404 (1547).
2. *Ibidem*, t. I, p. 235 (1578).
3. « Tant que l'amour dure, il subsiste de soi-même, et quelquefois par les choses qui semblent le devoir éteindre, par les caprices, par les rigueurs, par l'éloignement, par la jalousie. » (Chapitre du *Cœur*).

tendre et chevaleresque de la société polie du Moyen-Age : ce sont ces Lancelot, ces Gauvain, ces Tristan, qu'il propose en modèle aux guerriers et aux amoureux de son temps, qui lui ont appris ses devoirs de courtoisie. Car je ne sais si plus franchement qu'en ces vers a jamais été avouée la reconnaissance que doit aux Dames, tout homme « né chrétien et françois ».

Les Dames sont des hommes les escolles ;
Les chastians de leurs jeunesses folles,
Les font courtois, vertueux et vaillants...
Les Dames ont haute la fantaisie,
Les Dames sont pleines de courtoisie,
Pleines d'honneur, de grâce et de vertu
De qui l'esprit n'est jamais combattu
Ni esbranlé de passion commune,
Car leur bon cœur surmonte la fortune...
Qui voudra donc soy-mesme se donter
Et jusqu'au Ciel par louanges monter,
Et qui voudra son cœur faire paroistre
Grand par-sur tous et de soy-mesme maistre,
Soit amoureux d'une Dame qui sçait
Rendre l'amant vertueux et parfait. [1]

C'est ainsi qu'il en avait été pour lui.

Les Dames qu'il aima ne répondirent pas à ses vœux. Elles lui rendirent un office meilleur. Leur vertu, par instants, sut exciter en lui cet effort désintéressé que Platon demande au véritable amant

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 157 et suiv. (1569).

pour lui faire entrevoir la Beauté parfaite, cette tendresse humble et forte qui transporte le fidèle chrétien et le régénère par l'Amour Divin. Si bien que l'on doute s'il traduit le *Phèdre* et le *Banquet*, ou bien l'*Imitation de Jésus-Christ*, quand il prononce cette enthousiaste homélie sur l'Amour :

Amour ne faut jamais, nous sommes qui faillons ;
C'est luy qui de grossiers nous a rendus honnestes,
Qui nous apprivoisant nous separa des bestes,
Et de ses beaux desseins remplissant nos raisons
Nous apprit a bastir bourgades et maisons.
C'est luy qui des vertus nous enseigne la voie,
C'est luy qui par esprit aux Démons nous envoie,
Qui nous ravit de nous, et qui nous loge aux Cieux,
Et nous repaist de manne à la table des Dieux [1].

... Car de l'amour la plus belle action
Est de rejoindre en charité profonde
L'Ame à son Dieu, tandis qu'elle est au monde [2].

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 171 (1581).
2. *Ibidem*, t. VI, p. 104 (1569). — V.encore t. IV, p. 152 et p. 158 (1569).

APPENDICE

I

Le nom de Ronsard.

Le nom de Ronsard a été l'objet de bien des explications différentes, soit de la part des contemporains du poète, soit de celle des savants du XVIIIe et du XIXe siècle. Parmi ces derniers, Ubicini en s'appuyant sur l'origine bas-danubienne attribuée par Ronsard à sa famille, voit dans ce nom une traduction du roumain; pour lui Ronsard dériverait du mot français « ronce » et serait un équivalent du nom roumain Màràcini, qui aurait été l'appellation ethnique du légendaire « marquis de Ronsard » [1]. D'autres, au contraire, se fondant sur

1. « Cet aïeul de notre poète, qui vint du Bas-Danube offrir ses services à Philippe de Valois, s'appelait Maracini comme son père, lequel joignait à son nom la qualité de *bano* (ban). Lorsqu'il se fut fixé en France, il traduisit littéralement le nom et le titre paternels et changea « bano » en marquis, et Maracini (ronces ou roncière) en Ronsard. » (Ubicini, introduction aux *Ballades et chants populaires de la Roumanie (principautés danubiennes) recueillis et traduits par V. Alexandri*, p. XXI, note). — En 1891, une revue philologique de Buda-Pest (le *Egyetemes Philologiai Közlöny*, t. XV, p. 177) a publié une étude du littérateur hongrois Étienne Szamota intitulée : *Pierre de Ronsard était-il d'origine valaque, bulgare ou magyare?* L'auteur conclut

une variante du nom de Ronsard, la forme Roussard encore en usage au milieu du XVIe siècle, le considèrent comme un vocable essentiellement français et une sorte de synonyme du nom de famille beaucoup plus répandu Rousseau [1]. Mais au XVIe siècle, personne encore n'avait songé ni à une explication aussi simple que celle de « Roussard », ni à une étymologie d'apparence aussi savante que l'opinion d'Ubicini, et sans bien se rendre compte évidemment que les régions arrosées par le bas Danube n'étaient point des pays de langue germanique, plusieurs des contemporains ou des familiers de Ronsard attribuaient au nom patronymique du chantre de la *Franciade*, celui-ci le sens de « cœur chevalereux » [2], celui-là la signi-

que le « marquis » de Ronsard devait être seigneur de Tirnovo, dont le nom signifie « un lieu rempli de ronces ». — J'emprunte ce renseignement bibliographique à l'article de L. Bézard sur les *Origines de la famille et du nom de Ronsard*, paru au tome LXII de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

1. « On sait par tradition que Ronsard était roux, et c'est sans doute parce que la plupart de ceux de cette famille naissaient ainsi, qu'ils eurent le nom de Roussard, qu'on a depuis prononcé Ronsard. » (Moréri, *Dictionnaire historique*, dernière édition, t. IX, p. 353.)

2. « Pierre de Ronsard est issu d'une des nobles familles de France, de la maison des Ronsards au païs de Vandômois, l'antiquité de laquelle est assez avouée et remarquée des plus curieux pour avoir tiré son origine des confins de la Hongrie et de la Bulgarie, où le Danube voisine de plus près le païs de Thrace... auquel lieu se trouve une seigneurie appellée le

fication de « cheval fort »[1], qui, l'une et l'autre, ne peuvent s'appuyer que sur quelque dialecte allemand.

Aucune des étymologies successivement proposées ne saurait être admise, et s'il n'est point encore possible de donner une explication ration-

marquisat de Ronsard. Et l'étymologie de ce nom en monstre quelque chose, Ronsard signifiant en la langue du pays comme qui dirait cœur chevalereux ; aussi les armes de cette maison semblent l'exprimer, ayant pour tymbre un cheval, et dans l'escusson trois poissons, qu'on dit en la même langue se nommer « ross », c'est-à-dire chevaux, et se trouver dans le Danube. De là pourrait avoir esté nommée la seigneurie de la Poissonnière, maison paternelle de Ronsard. » (Binet, *La Vie de Pierre de Ronsard*, édition Laumonier, p. 1, 2, texte c). — « Cœur chevalereux » semblerait tout d'abord s'entendre d'un cœur de chevalier, d'un cœur valeureux, mais l'insistance de Binet à parler, en l'espèce, de cheval, semble autoriser à interpréter « cœur chevalereux » par « cœur de cheval ». C'est, aussi bien, la seule explication possible à donner au nom de Ronsard à l'aide de la seule langue européenne où « ross » s'entende d'un coursier, et dans laquelle « hart » ou «hert » ait le sens de cœur : c'est-à-dire le bas allemand, autrement dit hollandais ou flamand.

1. « Quis alius in poëtarum gallicanorum nobilissima Pleiade ab *equo* sibi cognomen assumit ? nam puto mihi dari, neque controversum esse, idem *equo forti* valere Ronsardum. Etiam hodie, si quis impudens memorias veteres et linguam Moravorum neget, a quibus ante multos annos hæc inclyta stirps in nostra Gallia radices egit, equos alemanni sanguinis et hominem quem robur et vires audacem faciunt non multo secus vocamus. Ut suis sæpe rebus conveniunt, quadrantque cognomina ! Nonne fontem potens hic heros aperuit, quo vatum in deinceps genus sua sibi ora proluerunt et proluerat,

nelle du gentilice Ronsard [1], on peut du moins exposer avec une certitude presque absolue l'évolution de ce nom à travers les siècles.

Quoi qu'on en ait dit, Ronsart ou Ronzart doit en être considéré comme la forme primitive, forme attestée dès le milieu du XIe siècle par une charte relative au moulin Ronsard sis au finage d'Arènes, non loin de Vendôme : « molendinum in Uoseia situm quem vulgus Ronzart appellat ». L'emploi de cette même forme trois siècles plus tard, c'est-à-dire au temps des premiers Valois, est prouvé par l'établissement à Parme, vers l'an 1350, d'une branche de la famille vendômoise qui, devenue italienne, prit le nom de Ronsardi [2]. Enfin, si les aveux, les hommages et d'autres actes du

Pegasus inclytus Musarum ? » (Cl. Boucault, *Tabula aut heroum Ronsardi*, éd. Prévosteau, Paris, 1601, p. 20). Il est à peine besoin de rappeler que l'allemand *ross* a le sens de coursier, et que, dans la même langue, *hart* est un adjectif au sens de dur, de ferme, de solide.

1. La difficulté est aggravée par le fait que l'on ignore l'étymologie du mot français « roussin », jadis « roncin », qui a peut-être la même racine que le nom propre Ronsard ou Ronssart. Le *Dictionnaire général de la langue française*, au mot *roussin*, p. 1981, dit en effet que ce mot est « pour *roncin*, d'origine inconnue ». — Je signale seulement à titre de renseignement bibliographique l'article de M. Laumonier : *La genèse du nom de Ronsard, et la vraie orthographe de la Possonnière*, paru au n° de mai 1903 des *Annales Fléchoises*. Je trouve par contre plusieurs remarques de détail intéressantes dans l'article de L. Bézard cité plus haut sur le même sujet.

2. Voir plus haut, Ire partie, chapitre I.

xve siècle semblent porter témoignage du constant emploi de la forme *Roussart*, il est à noter que l'un d'eux, un aveu en date de 1469, porte la signature de l'aïeul même du poète bien nettement écrite *Ronsart* [1].

Dès lors point de doute possible ; l'évolution est exactement la même que celle du vieux mot français « roncin » par lequel on désignait un cheval de charge et qui subsiste avec un sens un peu différent, en français moderne, sous la forme « roussin » [2]. Le parallélisme est complet : Ronsard correspond à « roncin » ou « ronsin », comme sa forme archaïque du xie siècle Ronzart à la forme italienne de roncin « ronzino », et dans le parler populaire, l'un et l'autre se sont altérés, le nom commun en « roussin », le nom propre en Roussart, par la perte du son nasal terminant leur première syllabe et l'allongement de l'*o* en *ou*. Mais les membres de la famille Ronsard, ou tout au moins ceux de la branche de la Poissonnière, ont religieusement conservé la forme primitive, la forme complète du nom, et la renommée du poète en a fait

1. Voir pièce justificative n° XI.

2. Selon la définition du *Dictionnaire de l'Académie* « roussin » s'entend d'un « cheval entier, un peu épais et entre deux tailles » ; on ne saurait douter néanmoins que « roussin » ne soit une altération de « roncin » ; et ce qui le prouve d'une façon péremptoire, c'est que « ronsin » se dit en wallon d'un cheval entier. (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 1772, au mot *roussin*.)

un des plus beaux dont se glorifient les lettres françaises.

Au moyen-âge cependant, le nom patronymique qui est l'objet de la présente note s'écrivait ordinairement, comme tous les noms présentant la même terminaison, avec un *t* final, c'est-à-dire Ronsart ou Roussart. Aujourd'hui, grâce à l'orthographe adoptée par le poète et suivie dans les éditions de ses œuvres, on écrit Ronsard.

Il y a lieu de noter aussi, à propos de ce nom, qu'on y a joint, dès les premières années du XVIe siècle, la préposition *de*, qui, dès lors et comme aujourd'hui encore, était considérée, bien à tort cependant, comme une marque de noblesse. En modifiant ainsi leur nom originel[1], les Ronsard n'ont fait qu'obéir à une mode qui sévissait au XVIe siècle sur la plupart des familles nobles du Vendômois et des pays voisins, dont le vocable patronymique n'était pas emprunté au sol[2].

1. Aveux émanant de « Loys de Ronsart », le père du poète ; v. pièces justificatives.

2. Parmi tant d'autres familles qui modifièrent ainsi leur nom, nous citerons les Musset.

II

Les Armes de Ronsard.

Comme nous l'avons indiqué dans la note précédente, le nom Ronsard se prononçait vulgairement Roussart, et cette circonstance est à noter pour l'origine des armes de la famille du poète, lesquelles sont ainsi blasonnées, au XVIIe siècle, en une notice généalogique qui fait partie du manuscrit français 20.169 de la Bibliothèque nationale :

« Les armes de cette maison sont d'azur à trois rosses d'argent posées en fasce l'une sur l'autre, escaillées et ombrées de sable ; quelques-uns leur donnent des nageoires d'or [1]. »

Et l'auteur de la notice ajoute : « Les rosses sont poissons desquelz la teste est fort petite, et la queue aussi et fort large du milieu. Ce poisson est un peu plat ; c'est une espèce de gardon ou brême [2]. »

Le choix de la rosse comme élément principal du blason des Ronsard a été certainement inspiré par la prononciation vulgaire, Roussart et même Rossart, du nom patronymique de la famille ven-

1. Folio 107.
2. *Ibidem.*

dômoise. Le fait est évident, et l'on éprouve quelque surprise en constatant que l'adoption de cet emblème héraldique comporte, au sentiment de plusieurs, une sorte de confirmation de l'origine orientale attribuée par l'auteur de la *Franciade* à la famille dont il est issu. Il est aisé de substituer à l'orthographe française « rosse » de ce vocable désignant une variété de gardon, la graphie d'apparence exotique « ross » et d'insinuer ensuite que ce poisson serait particulier au Danube. Mais ce sont là de simples fantaisies, devant lesquelles n'ont point reculé cependant, à trois siècles de distance, deux auteurs, Binet au XVIe siècle [1], et le marquis de Rochambeau au XIXe [2].

D'ailleurs, les trois rosses du blason des Ronsard jouissaient de quelque notoriété au XVIe siècle. Le fait est attesté par les vers dans lesquels un pamphlétaire protestant fait allusion à la fois aux armes du père de Pierre et à celles de sa mère :

Il est vrai qu'on ne cognoist gueres
Tes trois rosses et chauderons,
Car tes ayeulx n'ont mis l'enchère
Au velours pour leurs chapperons [3].

1. Voir plus haut, p. 412, note 2.

2. « Ross, espèce de poisson qui se pêche dans le Danube. C'est ce que nous appelons le gardon. » (Rochambeau, *La famille de Ronsart*, p. 9, note 1.)

3. *Métamorphose de M*[r] *Pierre de Ronsard en messire Pierre Rossart* (Bibliothèque nationale, ms. français 22.560, p. 538).

Il est probable que « rosse » au sens de « rousse » était originairement un simple qualificatif du gardon rouge, « leuciscus rutilus », dont il était jadis et dont il est encore aujourd'hui l'un des noms vulgaires. Si l'on peut hésiter à reconnaître cette variété du gardon dans l'expression « roce » signalée en des textes wallons ou lorrains du XIIIe et du XIVe siècle [1], la « rosse » est bien expressément mentionnée à plusieurs reprises en 1383, dans un compte de l'hôtel du roi Charles VI [2]. A côté de cette forme employée en plusieurs provinces de France, on signale la variante « rousse » en usage dans le département de la Côte-d'Or aussi bien que dans celui de la Sarthe. Ailleurs le « leuciscus rutilus » est appelé, d'un vocable de forme dérivée, « rossette » ou « roussette » en lorrain comme en wallon, et « rossart » ou, par assourdissement de l'*r*, « rossat », dans le département de l'Aube [3]. Parmi ces différentes appellations de la rosse, la forme « rousse » en usage dans le département de

1. Voir ces textes dans Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. VII, p. 212, au mot *roce*.

2. « Autre recepte, pour poissons des estans du roy, despencé ou dit hostel : d'illec, I^c XXXIII rosses, estimées 18 d. la pièce, argent 17 l. 9 s. 6 d. p. » Douet d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France, aux XIVe et XVe siècles*, p. 197.

3. A l'exception de « rossart », ces diverses appellations du « leuciscus rutilus » sont indiquées par Eugène Rolland, *Faune populaire de la France*, t. III, p. 142-143. — A Montbéliard, cette variété du gardon est appelée, paraît-il, « rousse carpe » (*ibidem*).

la Sarthe, c'est-à-dire dans la région où vivaient les Ronsards du XIVe et du XVe siècle, et la forme « rossart », dont j'ai pu moi-même constater l'emploi en Champagne [1], nous semblent de nature à être particulièrement retenues, car elles permettent de croire qu'en certains pays le gardon rouge était appelé du nom même qu'on donnait vulgairement à la famille des seigneurs de la Poissonnière.

Il n'est pas impossible d'admettre que la présence du blason des Ronsards sur les murs de leur manoir héréditaire ait donné lieu à une sorte d'appellation plaisante, les Trois Poissons, par laquelle on a prétendu que Ronsard désigne dans une de ses lettres le château de la Poissonnière [2]. Cependant le fait n'est point aussi bien établi que paraît le croire M. Laumonier [3]. Mais lors même qu'il serait

1. Dans l'expression « gardon rossart », et absolument « rossart ».

2. Cette allégation est bien douteuse cependant : les *Trois Poissons* étaient aussi bien une enseigne de cabaret nommée au *Guidon bachique* qui figure au recueil de chansons intitulé : *La caribarye des artisans*, publié vers 1640 (voir Ch. Nisard, *Des chansons populaires*, t. II, p. 104). — Quoi qu'il en soit, voici le passage de la lettre de Ronsard : « Si monsieur Lambin l'a dit, je n'en sçay rien, cela ne m'importe en rien, et là dessus je m'en iray demain aux Trois Poissons boire à vos bonnes grâces, me recommandant de tout mon cœur à vos divines muses. » (Lettre, sans date de temps ni de lieu, adressée à Passerat et publiée par Blanchemain, *Étude sur la vie de Ronsard*, p. 169.)

3. *Revue de la Renaissance*, 1re année, p. 119.

prouvé que Ronsard considérait les Trois Poissons comme une sorte d'équivalent burlesque de la Poissonnière, il ne conviendrait nullement d'en induire qu'il a vu dans les armes de ses ancêtres l'origine du nom de leur demeure. A la vérité, cette étymologie a été timidement proposée par Binet, mais un autre contemporain de Ronsard, qui fut en même temps l'un de ses familiers, le poète Amadis Jamyn, s'est résolument prononcé dans un sens contraire :

> La Possonnière de posson
> Se surnomme, non du poisson,
> Qui des Ronsards nomme la race. [1]

Il est vrai que Jamyn entendait par posson, le contexte le montre assez, une mesure de liquide employée particulièrement pour le vin, et que cette version a emporté l'assentiment et la conviction de M. Laumonier [2]. Mais, je ne crains pas de le dire, l'autorité d'Amadis Jamyn ne peut couvrir

1. Vers adressés par Jamyn « au seigneur de la Possonnière » (*Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*, édit. Ch. Brunet, t. II, p. 253) cités par l'abbé Froger, *La famille de Ronsard*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XV, p. 191.

2. « On désignait ainsi [du nom de Possonnière] les endroits où l'on mesurait les graines et les liquides à l'aide du *posson* ou *poçon*, qui s'est vite corrompu lui-même en *poinçon*, sorte de futaille destinée au vin nouveau... et en *poulçon*, subdivision du boisseau de blé au XVIe siècle. » (*Revue de la Renaissance*, t. I, p. 118, et *Annales Fléchoises*, mai 1903, p. 258.)

M. Laumonier. Je crois qu'ils font erreur l'un et l'autre.

La seule opinion raisonnable que l'on puisse émettre, en l'absence de témoignage formel sur l'étymologie de *la Poissonnière*, c'est que, comme la très grande majorité des noms de lieu terminés en *ière*, ce vocable est une appellation dérivée du nom de l'un des plus anciens propriétaires de ce domaine, c'est-à-dire d'un nom patronymique Posson ou Poisson. Et mon sentiment se rapprocherait volontiers ici de celui de Froger et de L. Bezard [1]. Si je ne dis pas comme eux que « les poissons [des armoiries] pourraient fort bien provenir de la Possonnière », mais bien qu'ils appartiennent d'abord au Poisson même dont le manoir prit le nom, en revanche j'admettrai volontiers avec eux qu' « en devenant possesseurs de ce domaine, les ancêtres de Ronsard n'auraient fait que prendre le blason des préoccupants. Il faudrait supposer, pour sauver l'hypothèse d'armes parlantes, que, par une coïncidence toute fortuite, les poissons des seigneurs de la Possonnière sont devenus les *rosses* ou *rossarts* des Rossart. » Cette hypothèse, je n'hésite pas à la faire : tout ce que je sais de l'origine modeste des Ronsard, de leur ambition, de leur habileté à tirer parti de toutes les légendes [2], m'y autorise.

1. L. Bézard, *Sur les origines de la famille et du nom de Ronsard* (*Revue historique et Archéologique du Maine*, t. LXII, p. 11).

2. Les Ronsardi de Parme montrèrent en ce genre un réel talent.

III

Parenté des La Trémoïlle et des Ronsard.

En sa vie de Pierre de Ronsard, Binet s'exprime dans les termes suivants au sujet de la famille de Jeanne Chaudrier :

« La noblesse de cette maison est telle que le sieur du Faux, angevin, nous a laissé en ses mémoires par longue déduction des généalogies qu'elle attouchait de près par le moyen de la Trimouille à ceste très noble maison de Craon, plus ancienne baronnie d'Anjou, alliée des comtes d'Anjou, et de laquelle sont descendus par l'aliance de l'emperiere Mathilde les roys d'Angleterre : de manière qu'il mettait en évidence que Ronsard estoit allié au seize ou dix-septième degré d'Elizabeth, royne d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, toutes ces grandes maisons ne l'ignorent point et s'en glorifient [1]. »

L'assertion est formelle. Malheureusement nous n'avons pu la contrôler à l'aide de l'œuvre de Du Faux, qui, peut-être même, n'a pas été imprimée [2].

1. *La vie de P. de Ronsard*, édition Laumonier, p. 3, texte B.

2. Nous ne connaissons en effet qu'un seul ouvrage de cet auteur : *le Brief discours gentil et proufitable sur l'excellence et*

A la vérité, il nous a été relativement facile de rétablir la partie de la généalogie où Du Faux montrait la parenté de la reine d'Angleterre avec les La Trémoïlle, mais nos efforts ont été absolument vains, lorsqu'il s'est agi de fixer, conformément au système du généalogiste angevin, l'alliance des Chaudrier avec la maison de La Trémoïlle. Nous ne croyons pas inutile néanmoins d'indiquer ici comment Louis III de La Trémoïlle était cousin au 24e degré d'Élisabeth Tudor.

antiquité du pays d'Anjou... par le sieur Dufau Robin, gentilhomme angevin (Paris, 1582, in-8), mais c'est une simple plaquette ne contenant rien qui se rapporte aux indications de Binet.

1) Isabelle, comtesse d'Angoulême,
épouse : 1° Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, † 1216
2° Hugues de Lusignan, comte de la Marche.

2) Henri III, roi d'Angleterre, 1216-1271.	3) Isabelle de Lusignan, ou de la Marche, épouse Maurice IV, seigneur de Craon, 1226-1250.
4) Édouard Ier, roi d'Angleterre, 1271-1307.	5) Maurice V, seigneur de Craon, 1270-1293.
6) Édouard II, roi d'Angleterre, 1307-1327.	7) Amaury III, seigneur de Craon, 1293-1333.
8) Édouard III, roi d'Angleterre, 1327-1377.	9) Maurice de Craon, † 1330, ép. Marguerite de Mello.
10) Edmond, duc d'York.	11) Isabelle de Craon, † 1394, dame de Craon, 1373-1394, ép. : 1° Guy X, seigneur de Laval ; 2° Louis, seigneur de Sully.
12) Richard, comte de Cambridge, † 1415.	13) Marie de Sully, dame de Craon, épouse en 1382 Guy XI, sr de la Trémoïlle.
14) Richard, duc d'York, † 1460.	15) Georges Ier de la Trémoïlle, seigneur de Craon, † 1446.
16) Édouard IV, roi d'Angleterre, 1461-1483.	17) Louis Ier de la Trémoïlle, † 1483, épouse Marguerite d'Amboise.
18) Élisabeth d'York, épouse Henri VII, roi d'Angleterre, 1485-1507.	19) Louis II de la Trémoïlle, † 1525, à Pavie, vicomte de Thouars, etc.
20) Henri VIII, roi d'Angleterre, 1509-1547.	21) Charles de la Trémoïlle, tué en 1515, à Marignan.
22) Élisabeth, reine d'Angleterre, 1558-1603.	23) François de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, etc., † 1541.
	24) Louis III de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, † 1577.

Cependant, si nous n'avons point retrouvé la parenté qui unissait Ronsard à la maison de La Trémoïlle par l'intermédiaire des Craon et faisait ainsi du poète le parent, fort éloigné à la vérité, de la reine d'Angleterre Élisabeth, nous avons trouvé trace d'une parenté entre les Chaudrier et les La Trémoïlle par la maison d'Amboise. Nous l'indiquons dans le tableau ci-dessous d'où il résulte que la mère de Ronsard était la cousine au 14e degré de Louis II de La Trémoïlle, aux soins duquel Louis XII avait confié en 1498 la mère de Pierre[1].

1. Sources : 1° pour les d'Amboise : le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, p. 121-122. 2° pour les Chaudrier : Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, p. 328 ; Thaumas de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 961 ; et Bibliothèque nationale (cabinet des titres, ms. français 27.197 [dossier Chaudrier).

1) Jean II, seigneur d'Amboise, 1275-1292.

2) Pierre Ier, seigneur d'Amboise en 1292, ne vivait plus en 1322.	3) Hugues d'Amboise, mentionné en 1307 et 1316.
4) Ingerger Ier, seigneur d'Amboise, † 1375.	5) Jeanne d'Amboise, épouse Guy l'Archevêque, seigneur de Parthenay.
6) Ingerger II, seigneur d'Amboise, 1375-1410.	7) Jeanne l'Archevêque, ép. Jean Chaudrier, maire de la Rochelle.
8) Louis, seigneur d'Amboise, 1410-1469, vicomte de Thouars, prince de Talmont, etc.	9) Hélie Chaudrier ?
10) Marguerite, épouse Louis Ier, seigneur de la Trémoïlle, † 1483.	11) Jean Chaudrier, seigneur de Cirières, épouse Françoise Bonenfant.
12) Louis II de la Trémoïlle, † 1525.	13) Jean Chaudrier, seigneur de Cirières, épouse Joachine de Beaumont.
	14) Jeanne Chaudrier, épouse 2° Louis de Ronsard.
	15) Pierre de Ronsard.

IV

Parenté des Ronsard, des Chasteignier et des Baïf [1].

Jean II Chasteignier, s[r] de Saint-Georges-de-Rexe, etc., mentionné dès 1328, † avant le 17 mai 1384, épouse Isabeau de Gourville.

Branche Chasteignier :

- Hélie Chasteignier, s[r] de Saint-Georges-de-Rexe, † vers 1395, épouse Philippe de la Rochefaton.
  - Geoffroy Chasteignier, s[r] de Saint-Georges-de-Rexe † 1424, épouse Louise de Preuilly, dame de la Rochepozay.
    - Pierre Chasteignier, vivant encore en 1476, épouse Jeanne de Varèze.
      - Guy Chasteignier, s[r] de la Rochepozay, † 1507 au plus tard, épouse Madeleine du Puy.
        - Jean III Chasteignier, s[r] de la Rochezay, † 1[er] juin 1565, épouse Claude de Monléon, dame de Touffou.
          - Roch Chasteignier, s[r] de Touffou, † 1567.
          - Antoine Chasteignier, tué en 1552, à Thérouanne.
          - 14 autres enfants.
      - Marguerite Chasteignier, épouse Jean de Baïf.
        - Lazare de Baïf, l'humaniste.
          - Antoine de Baïf, le poète.

Branche Saint-Gelais :

- Isabeau Chasteignier, épouse Jacques de Saint-Gelais [2].

Branche Ronsard :

- Jeanne Chasteignier, épouse Louis d'Appelvoisin, s[r] de Chaligné.
  - Marguerite d'Appelvoisin, épouse en 1416 Guyard de Beaumont, seigneur de Glenay.
    - Jean de Beaumont, seigneur de Glenay, épouse Louise Rouault.
      - Joachine de Beaumont, épouse en 1441 Jean Chaudrier.
        - Jeanne Chaudrier, épouse : 2° Louis de Ronsard.
          - Pierre de Ronsard.

1. Sources : 1° pour les Chasteignier : André Du Chesne, *Histoire génealogique de la maison des Chasteigners* (Paris, 1634, in-folio).

2° pour les Baïf : Pinvert, *Lazare de Baïf* (Paris, 1900, p. 4 sqq.) et Calendini, *Lazare de Baïf* (*Annales Fléchoises*, 1903, t. I, p. 101 sqq.).

3° pour les Appelvoisin : Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. I, p. 87.

4° pour les Beaumont : Beauchet-Filleau, *ibidem*, t. I, p. 377.

5° pour les Chaudrier : voir la note suivante sur la parenté des Ronsard et des Du Bellay.

2. La généalogie de la maison de Saint-Gelais n'étant pas encore établie, on ne sait si Octovien et Mellin de Saint-Gelais descendaient de Jacques de Saint-Gelais et d'Isabeau Chasteignier, auquel cas ils auraient été apparentés à la fois aux Chasteignier, aux Baïf et à Ronsard.

V

Parenté des Ronsard et des Du Bellay[1].

Hugues du Bellay, seigneur de Gizeux et du Bellay, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, épouse Isabeau de Montigny, dame de Langey.

- Jean du Bellay, seigneur de Gizeux et du Bellay, † en 1481, épouse Jeanne de Logé, dame de Bois-Thibault.
  - Eustache du Bellay, seigneur de Gizeux, épouse en 1470 Catherine de Beaumont.
    - René du Bellay, sr de Gizeux, épouse Marguerite de Laval.
    - Jean du Bellay, épouse en 1504 Marie Chabot qui lui apporte les seigneuries de la Turmelière, Liré et Gonnord.
      - Joachim du Bellay, né en 1523, † 1560.
  - Jean du Bellay, seigneur de la Flotte, tige de la branche de ce nom.
- Jeanne du Bellay, épouse Jean Rouault, sr de Boisménard.
  - Joachim Rouault, maréchal de France.
  - Louise Rouault, épouse Jean de Beaumont, seigneur de Glenay.
    - Joachine de Beaumont, épouse Jean Chaudrier.
      - Jeanne Chaudrier, épouse : 2o Louis de Ronsard.
        - Pierre de Ronsard.

1. Sources : 1° pour les Du Bellay : Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. I, p. 423, sauf la filiation de Joachim empruntée à Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 67.

2° pour les Beaumont : Beauchet-Filleau, *ibidem*, t. I, p. 377.

3° pour les Rouault : le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VIII, p. 99.

4° pour les Chaudrier : Beauchet-Filleau, *ibidem*, t. II, p. 328, combiné avec des notes prises au Cabinet des titres (ms. français 27.197) ou dans La Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 961.

VI

Le manoir de la Poissonnière.

Sur la rive gauche du Loir, dans la commune de Coutures, à un kilomètre au Sud de l'église paroissiale, sur les premières pentes des collines qui portaient autrefois la forêt de Gâtine, s'élève la Poissonnière, le petit manoir familial des Ronsard [1].

Abandonnée au milieu du XVIIIe siècle, la Poissonnière fut alors réduite à l'état de ferme jusque vers 1850 : la première cour était convertie en pâturage, un champ de blé s'étendait dans la seconde. On juge des ravages que cent années d'une utilisation plus malfaisante encore que l'abandon complet infligèrent à cette demeure dont les murs ne sont que de blocage, et les sculptures

1. Je tiens à dire, au début de cette notice, que c'est à l'extrême amabilité de M. Hallopeau, propriétaire actuel de la Poissonnière, que j'ai dû de pouvoir visiter, dans le plus grand détail, le manoir patrimonial des Ronsard. J'en adresse à M. Hallopeau, qui me fit tout voir lui-même, mes plus vifs remerciements. — Je cite plus loin les articles que M. Hallopeau a consacré à l'étude archéologique de sa demeure, et pour le moment je renvoie seulement à deux ouvrages de Rochambeau : *la Famille de Ronsard,* p. 73 et suiv., et *le Vendômois,* t. II, p. 96 et suiv.

en cette pierre de Poncé qui se prête si bien au ciseau, mais se délite si rapidement. Aussi, lorsqu'au milieu du XIXe siècle, M. de la Haye conçut le projet d'habiter la Poissonnière, dut-il à son grand regret, le mal étant irrémédiable, se résoudre à sacrifier plus de la moitié des anciens bâtiments, à refaire presque complètement les sculptures extérieures, et enfin, pour rendre la maison habitable, à percer dans les murs et le toit nombre d'ouvertures qui n'existaient pas avant lui.

C'est dire que l'édifice actuel n'offre qu'un souvenir bien lointain de ce qu'il fut au temps de Ronsard. Je ne m'attarderai pas à la description de l'aspect qu'il présente aujourd'hui. Je tenterai seulement de donner une idée de ce qu'il put être.

Bien que le manoir parvenu jusqu'à nous ait été bâti, comme nous le verrons plus loin, au commencement du XVIe siècle, son plan général reproduisait celui d'un château antérieur conçu selon le système défensif du moyen-âge. Il comprenait donc une assez large enceinte divisée en deux parties, formée d'une muraille crénelée et garnie de tours. Le plan de cette enceinte dont il ne reste aucun vestige doit se retrouver dans le périmètre actuel du parc et du potager du manoir. L'emplacement des tours est hypothétique : il faudrait sonder le sol pour le déterminer. On peut cependant en situer exactement deux : ce sont celles qui commandaient la porte par laquelle

on pénètre encore dans la première cour, convertie aujourd'hui en jardin.

On se trouve alors en face d'une construction dont l'aspect général manque un peu de caractère. L'aspect actuel de la façade nord en donnerait une idée si l'on supprimait par la pensée toutes les ouvertures du bâtiment principal. Le maçon qui présida dans la pratique à l'exécution des travaux de restauration que l'architecte Régnier dirigeait de loin vers 1852, affirme que les fenêtres et portes que l'on remarque aujourd'hui ont été percées par ordre de M. de la Haye pour les besoins de l'éclairage et de l'aération. Cette absence de baies sur la façade nord n'a rien qui puisse étonner : elle s'explique par le caractère défensif qu'avait conservé le château jusqu'au commencement du XVIe siècle; cette muraille était une muraille extérieure, il était naturel qu'elle fût aveugle.

On pénètre à l'Est dans la cour intérieure par un porche dont l'ouverture est en arc brisé, mais dont le couloir lui-même n'est pas voûté, mais simplement solivé. Ce porche devait se fermer par des ventaux : aucune trace de herse n'est visible. On se trouvait alors dans une cour assez étroite dont le plan quadrilatéral, ou peu s'en faut, était fort irrégulier.

Je crois nécessaire de répéter que ce n'est pas l'état actuel qui est décrit ici, mais celui que devait présenter la reconstruction ordonnée par Louis de Ronsard. Aujourd'hui l'ancienne seconde cour n'en est plus une, les murs ou bâtiments qui la fer-

maient à l'Ouest et au Sud-Ouest ayant disparu.

Quand on sort du porche et qu'on se retourne, la façade du manoir qui s'offre aux yeux comprend trois parties bien distinctes. A droite, un bâtiment assez bas, percé de baies assez étroites, sans beaucoup de caractère, mais qui semble bien être la partie la plus ancienne de la Poissonnière. Puis, à gauche, le pavillon du porche qui est certainement antérieur aux travaux commandés par Louis de Ronsard. Une large baie dont on aperçoit encore aujourd'hui quelques pierres d'encadrement éclairait le premier étage du petit corps de bâtiment qui y fait suite à l'Ouest; une porte devait s'ouvrir immédiatement au-dessous. Enfin, toujours à gauche, le corps de logis.

Au centre à peu près de la façade du logis s'élève la tourelle pentagonale qui contient l'escalier en vis. La porte amortie par un linteau est ornée de moulures et d'un entablement de style italien que surmonte un gable aux rampants ornés de volutes, terminé par un fleuron et flanqué de deux colonnettes que l'on ne peut mieux comparer qu'à des torchères. Sur le linteau on lit :

E. VOLVPTATI ET GRATIIS. L

Au pied de la torchère de gauche se trouve dans un cartouche un monogramme qu'il faut lire LOYS ; au pied de celle de droite est un écu dont la moitié à dextre est aux armes des Ronsard :

trois rosses posées en fasce, et la moitié senestre, tout unie, attend un second blason.

Dans le fronton formé par le gable est un buste ; la tête, coiffée d'un mortier, porte les cheveux longs ; les traits sont accusés, mais comme ce buste tout moderne n'est que la copie (?) d'un original fort dégradé, et actuellement perdu, il serait téméraire d'émettre une hypothèse sur le personnage qu'il doit représenter.

Toutes les sculptures de cette porte, comme presque toutes celles des fenêtres, ont été refaites il y a cinquante ans.

Sur le pan méridional de la tourelle s'ouvre dans le toit une lucarne aux croisillons ornés de rinceaux, flanquée de pilastres de goût italien, surmontée de deux aiguilles et d'un gable où on retrouve l'écu des Ronsard. Sur le linteau de la lucarne, se lit cette inscription :

DOM̂I OCVL. LONGE SPECV.

que l'on peut interpréter par *Domini oculus longe speculatur*.

A droite de cette tourelle, il n'y avait que deux fenêtres carrées, l'une au-dessus de l'autre, encadrées de pilastres soutenant un entablement. Entre les deux, comme sur une métope, sont sculptés deux buissons d'églantine dont les flammes lèchent le pied. C'est un rébus sur le nom du propriétaire : *Ronce ard*. Entre un E et un L au linteau de la fenêtre inférieure se lit la devise :

AVANT PARTIR [1]

A gauche de la tourelle, le premier étage présente deux fenêtres voisines datant de Louis de Ronsard. Leur décoration est la même que celle de la fenêtre supérieure de l'aile droite : les deux baies regardaient la chapelle, aussi portent-elles des devises pieuses, entre cet E et cet L que l'on retrouve partout :

DÑE > CONCERVA ME

La corniche qui court sous le toit est, elle aussi, semée de sculptures ; ce sont alternativement des palmettes, des roses, des étoiles et toujours les lettres E L.

Le pignon occidental du manoir est flanqué de deux contreforts et présente cinq ouvertures étroites qui paraissent anciennes.

Le côté oriental de la cour quadrilatérale dont la façade que l'on vient de décrire forme le côté nord, est fermé par une colline dont le flanc a été taillé de manière à former une paroi plane. Cette colline, qui est de tuf, est creusée de caves auxquelles donnent accès huit portes sculptées, moins richement mais dans le même style que le manoir lui-même. Les inscriptions qui les surmontent

1. On y lit également sur le linteau d'une fenêtre de la façade sud la devise : VERITAS FILIA TEMPORIS.

désignent clairement l'usage de chacune de ces caves.

La première porte en commençant au Nord s'intitule, entre un E et un L, LA BUANDERIE BELLE ; à la seconde porte LA FOVRIERE est encadrée de deux bottes de foin ; la troisième est dédiée VVLCANO ET DILIGENTIAE, et pour que le sens soit plus clair, trois chaudrons (armes de Jeanne Chaudrier) s'enlèvent sur le linteau ; la quatrième renferme VINA BARBARA, c'est-à-dire les vins ordinaires ; la cinquième qui porte le monogramme Lãƺ (Loys) recommande : CVI DES VIDETO. Deux pichets et deux verres encadrent l'inscription : c'est la cave des vins de prix ; elle renferme une cheminée à vaste manteau. La sixième est CVSTODIA DAPVM. La septième offre cette exhortation SVSTINE ET ABSTINE et le monogramme Lãƺ (Loys) ; malgré la présence à l'intérieur d'une énorme cheminée, je crois que l'inscription a une intention ironique et s'adressait aux prisonniers d'occasion dont c'était là le cachot. Peut-être Pierre de Ronsard, lui-même en connût-il les douceurs en son enfance ?

Enfin la dernière porte qui forme avant-corps est la plus richement ornée : un gable et des torchères semblables à ceux de la tourelle surmontent l'inscription TIBI SOLI GLORIA dont le sens est certainement religieux. Cette porte donne accès à un escalier en vis. A la hauteur d'un étage s'ouvre une cave qui, paraît-il, fut un oratoire dédié à

saint Jacques : la porte extérieure est ornée d'attributs de pélerins. Mais l'escalier se continue plus haut. Les deux dernières marches manquent. Où conduisait-il ? Selon toutes probabilités, il donnait accès à une galerie qui courait au-dessus des caves. L'existence de cette galerie, dont il ne reste rien, est affirmée par la présence, sur le flanc des caves, de trois colonnes ou demi-colonnes à chapiteaux composites et de fantaisie ; ces pilastres étaient évidemment destinés à soutenir la façade d'un étage. Cet étage, cette galerie se raccordait certainement au château lui-même ; le pilier nord, le plus proche du manoir, se trouve à 80 centimètres en dehors de l'alignement des caves : sa position indique que la galerie faisait alors un coude pour rejoindre sans doute le porche.

A l'extrémité sud des caves, au delà de la porte de l'escalier, on aperçoit engagé dans la paroi de la colline un pilastre sculpté qui se présente de profil ; il attient à des arrachements significatifs : c'est l'amorce d'un corps de bâtiment qui, du Sud-Est au Nord-Ouest, faisait un angle droit avec les caves. Formant donc le troisième côté du quadrilatère, il était, à en juger par le fragment signalé, du même style que l'aile principale du manoir.

A l'angle du troisième et du quatrième côté se trouvait, parallèlement au manoir, une petite chapelle très étroite et modeste, fort probablement antérieure au château actuel. La disposi-

tion intérieure en est tout à fait inconnue [1].

Enfin le dernier côté était un simple mur d'enceinte crénelé. Il avait environ 1 mètre d'épaisseur et s'appuyait à l'extrémité ouest du bâtiment principal. On avait accès sur le chemin de ronde par une petite porte bouchée aujourd'hui, qui s'ouvrait au premier étage du manoir, au-dessus de laquelle se voit encore un petit médaillon à figures.

La distribution intérieure de la partie du manoir qui s'est conservée jusqu'à nous était fort simple. Un mur de refend séparait une fort petite pièce située à l'Ouest, de la grande salle qui renferme la fameuse cheminée dont la composition générale comme les détails sont bien de style italien.

Les pilastres en sont ornés de grotesques où paraissent de petites figurines ; et plus haut les attributs de la guerre et de la paix. Le linteau porte quarante médaillons contenant les armes des familles alliées aux Ronsard. Au-dessus s'étagent des ronces dans les flammes (Ronce-Ard) ; la devise

NON FALLVNT FVTVRA MERENTEM

qui encadre l'écusson des Ronsard, enfin un large bandeau semé de fleurs de lys, et timbré de l'écu de France.

1. Voyez à ce sujet Hallopeau, *La Chapelle Sainte-Croix au manoir de la Poissonnière* (*Annales Fléchoises*, 1905, t. II, p. 97).

Si les détails sont exquis, il faut bien avouer que la composition de la cheminée est défectueuse ; elle n'a subi que peu de restaurations, mais les ouvriers chargés d'en mettre (ou d'en remettre) en place les différentes parties se sont fort mal acquittés de leur tâche : il semble en particulier que la devise et les armes de Ronsard, avec la petite corniche formée de rais de cœur qui les surmonte, devraient être reportées au-dessus des armes de France.

*
* *

A quelle date a été bâtie la Poissonnière et par qui ? Il est facile de répondre à la première question : le style de ses sculptures est bien celui qui règne en Italie au commencement du XVIe siècle ; mais précisons davantage : sur le manteau de la cheminée de la grande salle, à gauche, à la hauteur du linteau, la salamandre de François Ier se promène dans les flammes : la cheminée est donc postérieure au 1er janvier 1515. Cependant le manoir lui-même, en partie du moins, est antérieur au mariage de Louis de Ronsard (2 février 1515)[1]

1. Dans son article *Sur la date de construction et sur quelques particularités architecturales du manoir de la Possonnière* (*Annales Fléchoises*, 1904, t. II, pp. 305 et suiv.), M. Hallopeau, s'en tenant à l'ancien style, date de février 1514 ce mariage. Il trouve d'ailleurs que « l'absence des armoiries de Jeanne Chaudrier sur les consoles et les linteaux de la cheminée n'est pas une raison suffisante pour conclure que la sculpture en fut terminée avant le mariage de Loys Ronsart. »

avec Jeanne Chaudrier : l'écu mi-parti qui timbre la porte d'entrée de la tourelle ne porte que les armes des Ronsard ; l'autre moitié est vide ; elle attendait et attend toujours les armes de la future maîtresse de la maison. D'autre part, ces armes, paraissent, on l'a vu, sur une des portes de caves ; c'est donc que cette partie du château a été exécutée après les autres. Voici encore une preuve de ce dernier fait : l'avant-corps de la dernière porte de cave, de celle qui donne accès à l'escalier de l'oratoire, a masqué les pilastres de l'aile sud-est du manoir, aile aujourd'hui détruite ; elle lui est donc postérieure.

Commencée sous Louis XII, la Poissonnière fut terminée peu après l'avènement de François Ier : ce sont les initiales des noms de ces deux rois, un F et un L fondus ensemble qu'il faut distinguer dans cet E monogrammatique qui fait pendant un peu partout, à la Poissonnière, à l'L de Louis de Ronsard.

L'auteur des sculptures qui décorent la Poissonnière est certainement un Italien. Est-ce Louis de Ronsard qui le ramena d'Italie, ou ne l'a-t-il pas plutôt connu chez son cousin germain, Antoine de Thibivilliers, seigneur de Fleury-en-Vexin ? En effet, celui-ci fit lui-même sculpter par des artistes italiens, en 1514-1515, une cheminée monumentale dont M. Louis Régnier a montré fort justement toutes les ressemblances avec celle de la Poissonnière. A mes yeux, comme aux siens, les deux che-

minées sont sœurs; elles sont sorties des mêmes mains, à peu près en même temps [1].

1. Pour M. Hallopeau (*article cité*, p. 308), l'auteur des cheminées de Fleury et de la Poissonnière est aussi celui des « belles sculptures du portail de l'église de la Chapelle-Gaugain ». N'ayant point vu, pour ma part, ces sculptures, je ne puis donner d'avis sur ce point, et m'en fie volontiers à l'œil délicat de M. Hallopeau.

VII

Pièces composées par Ronsard à l'intention d'autres personnages.

Dans la première note du chapitre des *Amours de jeunesse*, j'ai prévenu le lecteur que je me gardais bien, pour tracer le tableau de ces amours, d'utiliser un certain nombre d'élégies publiées par Blanchemain au tome IV de son édition. Le moment est venu de donner mes raisons.

C'est que dans la plupart de ces élégies, Ronsard ne parle pas en son propre nom et que l'on doit y reconnaître quelques-unes de ces commandes qu'il exécutait pour des grands de la cour, « désirant fort n'estre pas recherché de tels importuns ». Cette conclusion me paraît certaine au moins pour trois de ces élégies : la XIIIe (Blanchemain, t. IV, p. 274) où le seigneur qui est censé parler se vante de ses richesses et de ses talents

> ... ou soit pour faire armer
> Les galères bien loin sur les flots de la mer
> Soit pour combattre en terre... ; (p. 276)

plus loin (p. 279) il se glorifie de sa Maison, de son sang, de sa race qui en font l'égal de la dame qu'il aime depuis deux ans, et qui va sans doute se

marier en Italie (p. 277-278) ; la XXVIIIe (Blanchemain, t. IV, p. 326), véritable petit roman, dont aucune des circonstances ne cadre avec ce que nous savons des parents de Ronsard, et des événements de sa jeunesse ; l'élégie *Seule après Dieu la forte destinée* (Blanchemain, t. IV, p. 390), où la maîtresse porte le même nom, et semble la parente de l'amant (p. 392).

Blanchemain rapporte l'élégie VII (t. IV, p. 255), à Marie Stuart que Ronsard avait, paraît-il, aimée. Le texte de la pièce, sans rien confirmer, n'est pas non plus pour démentir formellement cette hypothèse. L'Élégie X (t. IV, p. 263, 1563), malgré quelque indiscrétion dans les termes, ne souffre pas trop d'être rapprochée de la précédente.

Les Élégies XI et XXV (t. IV, pp. 268 et 315), où il est question d'un projet de mariage abandonné par suite de la pauvreté du soupirant, n'étonnent pas trop de la part de Ronsard, si, en les lisant, on a Sinope présente à la pensée. Cependant, en dehors du ton un peu plus cérémonieux dans ces élégies que dans les sonnets à Sinope, les dates de 1563 et de 1569, où elles furent publiées, me semblent, par leur retard sur les sonnets de 1560, former une objection notable.

Les Élégies *Oyant un jour redoubler mes souspirs* et *Madame, oyez le mal que je reçoy* (t. IV, pp. 379 et 401) ne fournissent guères de point de repère.

Elles furent publiées en même temps (1563) ; elles n'ont ni feu, ni inspiration.

En résumé, sur les neuf élégies dont je viens de parler, les trois premières excluent toute idée que Ronsard y parle en son propre nom ; quant aux six dernières elles manquent de ces traits décidés de ressemblance et de caractère qui seuls permettraient d'affirmer ou de nier résolument que le poète y parlât en son propre nom. Mais cette faiblesse même de caractéristique m'incline à voir en elles des œuvres artificielles et de commande.

VIII

Marguerite et Cassandre Salviati.

Les Amours, ensemble le Cinquième [*livre*] *des Odes*, parurent en septembre 1552 et contenaient 183 sonnets et deux chansons en plus des Odes annoncées. -- La seconde édition (mai 1553) comprenait quatre pièces, deux chansons et 39 sonnets nouveaux, et pour la première fois le Commentaire de Muret. Tel est le noyau de ce que les éditions collectives appellent le *Premier livre des Amours*, livre dont Cassandre est visiblement le centre. Le *Bocage* de 1554 et la *Continuation des Amours* de 1553 y ajoutèrent, sans le compléter définitivement, une douzaine de pièces diverses qu'il faut aller chercher maintenant en partie au *Second livre des Amours*, c'est-à-dire aux Amours de Marie. C'est dire que rien n'est si variable et irrégulier que le contenu des recueils anciens des œuvres de Ronsard. Il faisait très volontiers passer des sonnets de Cassandre à Marie ou à Hélène, et réciproquement, suivant les éditions, et l'on a vu, à propos de Marie et de Sinope, de bons exemples de la désinvolture avec laquelle il usait des poésies qu'il avait faites pour ses maîtresses : il les transportait aisément de l'une à l'autre et en arriva un peu à les considérer comme

interchangeables à volonté. Cette remarque ne doit pas ruiner entièrement le crédit qu'il faut bien accorder aux pièces où il nous entretient de ses amours et de leurs objets, mais elle engage à être prudent dans le choix des textes auxquels le biographe de Ronsard se réfère. Au reste, elle me confirme pour ma part dans l'idée que pour justifier pleinement la synthèse que j'ai proposée et essayé de donner au chapitre des *Amours*, le mieux eût été de mettre sur pied une édition critique de toutes les pièces amoureuses du poète avec un commentaire perpétuel.

Mais il faut en venir à l'objet principal de cette note, à la distinction qu'il importe de faire, au premier livre des *Amours*, entre Marguerite et Cassandre.

M. Laumonier en son étude sur la *Cassandre de Ronsart* (*Revue de la Renaissance*, t. III, 1902, pp. 83-87) a critiqué avec une telle sévérité les commentaires de Muret et la préface dont celui-ci a fait précéder ces commentaires, qu'après cette exécution il n'est rien resté, aux yeux de M. Laumonier, des indications et renseignements que Muret — qui de son propre témoignage les tenait de la bouche de Ronsard lui-même — nous fournit, trop rarement il est vrai, sur les intentions réelles du poète, et les allusions diverses qu'il fait en ces sonnets tantôt à Cassandre, tantôt à Marguerite, tantôt au menu fretin de ses maîtresses. Par cet excès d'esprit critique M. Laumonier cassait

délibérément le fil d'Ariane qui seul m'a permis, pour ma part, de me reconnaître un peu au milieu du premier livre des *Amours*. Je ne veux pas insister ici sur les obscurités, les contradictions, les incohérences dont, en ces conditions, force a bien été à M. Laumonier de s'accommoder, obscurités, contradictions, incohérences, qu'il a mis délibérément au compte du zèle ignorant de Muret, et qui ne sont, en réalité, que le résultat de sa propre critique (M. Laumonier les énumère lui-même aux pp. 84-85 de son étude). Je dirai seulement d'un mot que M. Laumonier (pp. 97-99) en était arrivé à confondre et à identifier Marguerite et Cassandre, et à admettre comme possibles chez Ronsard toutes les contradictions, et pour un peu, l'inconscience.

Depuis lors M. Laumonier, dans ses deux thèses sur Ronsard, a fait le silence sur cette théorie. J'ai cru cependant devoir en rappeler le souvenir afin de montrer qu'il n'est pas inutile d'insister avec vigueur et précision sur les motifs certains que l'on a de distinguer nettement jusque dans le détail de leurs aventures Marguerite et Cassandre Salviati.

Tout d'abord, Marguerite est nommée de son propre nom par Ronsard aux sonnets CVI et CLXXXIX de l'édition Blanchemain. C'est elle encore qui est désignée par le pseudonyme étymologique de *Perle* au sonnet XCI. De son côté, Muret nous dit au commencement du sonnet CVI : « Quiconque soit celle pour qui ce sonnet, et un autre encore

qui est dans ce livre, ont été faits, elle a nom Marguerite. Les poètes ne sont pas toujours constants comme ils se font. »

Ce n'est pas ici le lieu de redire le soin avec lequel Muret s'est attaché à écarter par ailleurs de l'image de Cassandre l'ombre d'une profanation (voir p. 343). Je préfère, au risque de commettre quelques erreurs de détail, tenter de reprendre, à peu près, au milieu des *Amours*, le bien de Marguerite. L'« archer » du sonnet XCI et le rôle de ravisseur de la *Perle* qui lui est donné me fournissent le fil conducteur. Je reconnais cet archer dont Ronsard a tant à se plaindre et qui n'est autre que le mari, dans le « Vulcan » et le « Centaure » qui paraît si malencontreusement dans les sonnets suivants, dont je groupe ici le commentaire fort intéressant : *Sonnet* CXC (Bl. I, 108) Muret : « Ainsi qu'il estoit à deviser avec sa dame, un *qui avoit authorité sur elle* la vint prendre et l'emmena, de quoi il se plaint. Ce sonnet n'appartient point à Cassandre, non plus que d'autres qui sont en ce livre. » — Fort de commentaire, je joins à ce sonnet le *Sonnet* CLXXVII (Bl. I, 101) qui a trait évidemment à la même conjoncture. — *Sonnet* CXCVI (Bl. I, 111) Muret : « Il décrit la contenance de sa dame étant fâchée par l'occasion que j'ai tracée au sonnet qui se commence : *Au plus profond* [sonnet CXC]. » — *Sonnet* CXCVII (Bl. I, 112) Muret : « L'argument de ce sonnet dépend du précédent. » — *Sonnet* CXCVIII (Bl. I, 112) Muret : « Il continue à décrire

encore la contenance de sa dame, étant ainsi faschée. » A ce groupe bien homogène j'ajoute, pour leurs allusions ou intentions concordantes, et les avertissements de Muret « qu'ils n'appartiennent pas à Cassandre », les sonnets CXLII, CLXXI, CCIX, CCXXVI, CXCI, CXCIV, CCVII, CLXXIX, CCXVIII, CXLII, CLXXXII. Sur l'attribution à Marguerite de quelques-unes de ces dernières pièces, que j'ai rapprochées suivant leurs affinités, je crois qu'il est loisible encore de discuter ; mais on ne peut en tout cas persister à soutenir qu'elles s'adressent à Cassandre, dont la personnalité repousse encore au moins une vingtaine d'autres sonnets que je ne crois pas nécessaire de relever ici.

IX

Sur la date de composition des « Amours de Cassandre ».

En son édition de la *Vie de Ronsard* par Binet, Mademoiselle Evers doute fort que Ronsard ait composé des sonnets avant 1549. Dans l'édition qu'il a donnée du même texte, M. Laumonier (p. 100) s'élève contre cette opinion. Je n'essaierai pas de préciser plus qu'il ne le fait lui-même les conclusions de M. Laumonier ; je ne discuterai pas non plus un à un ses arguments ; je noterai seulement qu'il reconnaît cependant qu'un sonnet de Ronsard (*Jà desja Mars*... édition Bl., t. I, p. 42), « tendrait à prouver qu'il a écrit la grande majorité des 83 sonnets des *Amours* de juin 1550 à juin 1552 », et par conséquent à corroborer la thèse que l'on se propose de prouver dans les lignes qui suivent.

Pour fixer cette date tardive de 1549 où Ronsard commença à célébrer Cassandre, voici mes raisons :

1° Ce texte de Binet (édit. Laumonier, p. 15) : « Puis (après avoir, comme le biographe nous le dit plus haut, écrit l'*Entrée du Roy* et l'*Hymne de la Paix*, ou mieux l'*Hymne de France*, publiés en 1549),

Ronsard, s'étant *ressouvenu* d'une belle fille qu'il avoit nom Cassandre, qu'il eut seulement moyen de voir, d'aimer et de laisser à mesme instant en un voyage qu'il fit à Bloys.. il se délibéra de la chanter comme Pétrarque avait fait de sa Laure, amoureux seulement de ce beau nom comme lui-même m'a dit maintes fois » ;

2° Si Ronsard avait réellement chanté Cassandre depuis 1545, il eût pu réunir déjà en janvier 1550 un fort joli lot de sonnets qui, paraissant avec les Odes, sans lui assurer la priorité sur l'*Olive* de Du Bellay, lui eût cependant permis de partager avec celui-ci l'honneur de publier le premier *canzoniere* de l'école nouvelle ;

3° Comme corollaire de l'argument précédent, je remarque que dans les Odes de 1550, Cassandre apparaît bien, mais avec des allures de nymphe très libre, qui ne rappellent en rien la Cassandre un peu fière et rêveuse des *Amours*, et trahissent infiniment plus la convention mythologique et l'imitation des érotiques alexandrins que l'inspiration réaliste d'une passion vécue. Cassandre n'y semble pas une personne vivante, mais une allégorie sensuelle. (Voir édition Blanchemain, tome II, *passim*);

4° J'ai beau savoir enfin que l'esprit souffle où et quand il veut, que les choses de l'amour en particulier sont les moins susceptibles d'être réduites aux règles de la mathématique; j'ai beau surtout ne pas me dissimuler combien paraîtra d'abord bi-

zarre et déplacé, et comme sera critiqué, au nom du goût littéraire, ce quatrième argument, je n'en présente pas moins comme suggestives les coïncidences suivantes.

Nous avons déjà vu que la première édition des *Amours* (septembre 1552) contenait en tout 185 pièces, dont une bonne partie ne doit pas être donnée à Cassandre (mais je ne m'arrête pas à ce dernier point, susceptible cependant de me donner encore plus raison) ; que la seconde édition (mai 1553) y ajoutait en tout 44 pièces nouvelles. Parce que l'apport du *Bocage* de 1554 est très faible et qu'il faut aller le chercher, avec quelles incertitudes, au milieu des Amours de Marie, je le néglige à dessein. De ce rapide décompte il résulte que de septembre 1552 à mai 1553, soit au maximum en 8 mois, Ronsard composa 44 pièces en l'honneur de Cassandre, soit plus de cinq pièces et demie par mois. Evidemment il était alors dans une période d'enthousiasme, puisque d'avril 1545 à septembre 1552, c'est-à-dire en 88 mois au moins, il n'en aurait, semble-t-il, composé que 185, soit deux pièces par mois. Si nous avons maintenant la curiosité d'appliquer à la première édition, celle de 1552, la proportion de cinq pièces et demie par mois, que nous propose la seconde, nous nous apercevrons que les 185 pièces de cette édition ont pu être composées en 33 mois et demi, et que pour les publier en septembre 1552, il a suffi à la rigueur que Ronsard commençât à les

écrire en novembre 1549, ce qui nous ramène justement, comme le voulait Binet, au lendemain de l'apparition de l'*Hymne de France*.

Encore une fois, je n'entends pas tirer une démonstration de l'argument arithmétique que je présente ici dans toute sa rigueur : la régularité et la logique sont les qualités les plus étrangères du monde à l'amour et au souffle poétique. Mais je ne puis pas ne pas chercher pourquoi, aux premières années de sa passion, Ronsard n'aurait témoigné que d'un empressement relatif à célébrer Cassandre, pour lui vouer au contraire une inspiration des plus riches et des plus soutenues quand cet amour, déjà vieux de neuf ans à l'entendre, était sur le point de s'éteindre. En cherchant, j'ai fait cette rencontre, que l'on trouvera au moins singulière.

La première édition de *l'Olive* est de 1549 ; elle ne comprenait que 50 sonnets. (La seconde, qui parut à la fin de 1550, les porta au nombre de 115.) Après les arguments proposés précédemment, la publication de *l'Olive* suffirait à former une présomption nouvelle pour placer en 1549 seulement la décision de Ronsard de consacrer un *canzoniere* à Cassandre. Mais il y a mieux. Que *l'Olive,* si abstraite en somme, n'ait pas pleinement satisfait Ronsard et que ce soit son exemple et celui de Ponthus de Tyard qui l'aient décidé, c'est ce qu'il nous avoue lui-même en 1553 ; Du Bellay, dit-il,

... amoureux, d'un pouce tremblotant
Poussa le luth, à voix douce chantant
Les passions que sa cruelle dame
Trop chastement luy gravoit dedans l'ame ;
Après, Tyard, amoureux comme luy
D'un autre vers souspira son ennuy...
... Comme ces deux, de mesme flèche atteint,
Quittant ma lyre, hélas ! je fus contraint
Dessus le luth autres chansons apprendre,
Pensant fléchir l'orgueil de ma Cassandre...

Bl., t. VI, p. 44.

La critique des poètes pétrarquistes que fit Ronsard en 1554 dans l'*Elégie à Cassandre* (Bl., t. I, p. 125) me semble exprimer encore plus clairement l'idée qu'aucun de ses devanciers n'a su retrouver la manière chastement passionnée du chantre de Laure :

Car Evaton, qui les amours descœuvre,
D'assez bon œil m'attiroit à son œuvre.
L'un, trop enflé, les chante grossement ;
L'un, enervé, les traîne bassement ;
L'un nous depeint une dame paillarde ;
L'un plus qu'aux vers aux sentences regarde,
Et ne peut oncq, tant se scent desguiser,
Apprendre l'art de bien petrarquiser.

X

Marie Dupin.

Telle qu'elle est constituée aujourd'hui dans l'édition Blanchemain, la première partie du *Deuxième livre des Amours*, livre consacré officiellement à Marie, fut publiée par Ronsard d'une façon encore plus fragmentaire que le *Premier livre des Amours*. Les plus anciens sonnets, parus pour la première fois dans le *Bocage* de novembre 1554, non seulement ne nomment pas Marie, mais ne s'adressent à elle en aucune manière.

Au contraire, on y trouve des raisons pour les rapporter à Cassandre (sonnets XVI, t. I, p. 162, XXXI, p. 175, LXIII, p. 212, etc.); parmi ceux de la seconde série, *Continuation des Amours* de 1555, on en rencontre encore qui se rattachent à Cassandre (ss. XLIX, p. 200, LX, p. 210, le madrigal de la p. 206 dont le premier vers original était *Amour se vint cacher dans les yeux de Cassandre*, etc.); la *Nouvelle continuation des Amours*, parue en 1556, a formé le plus gros appoint de cette première partie, qui se complète par quelques pièces publiées en 1560 et en 1563-1564[1].

1. La *seconde partie* du *Deuxième livre des Amours*, *Sur la mort de Marie*, parut en 1578 seulement (édition Blanchemain, t. I, p. 232-249).

Par cette courte esquisse, on se rendra déjà un compte suffisant de la liberté dont Ronsard en use avec ses maîtresses poétiques et les pièces qui sont censées leur être adressées ; que dira-t-on si l'on sait en outre qu'en 1578 Ronsard transporta à Cassandre dix sonnets qui appartenaient en 1567 et en 1571 à Marie ? De tels virements sont pour expliquer les étonnantes variations du contenu d'ensemble du *Deuxième livre des Amours*, oscillant selon les éditions où on le va chercher, entre 131 sonnets (éd. de 1571) et 67 (éd. de 1597, 1604, 1609, 1623)[1].

*
* *

Quant au nom de famille de Marie, j'adopte pleinement l'hypothèse de Blanchemain : il faut le reconnaître dans ce vers :

> J'aime un *Pin* près Bourgueil, où Venus appendit
> Ma jeune liberté...

(édition Blanchemain, t. I, p. 173), ainsi qu'aux pages 179, 189, 222 du même tome de la même édition. L'hypothèse de Blanchemain exclut tout naturellement celle de Nodier (*Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*. Paris, 1829, p. 503), qui assimile

1. Je suis redevable de ces derniers renseignements à M. Vaganay qui vient de publier, chez Champion, le premier volume d'une édition monumentale de Ronsard.

la Marie du *Deuxième livre des Amours* à Marie des Marquets, sœur d'Anne des Marquets, celle-ci religieuse dominicaine, morte en 1588 et auteur de poésies religieuses en français, dont une partie fut publiée en 1605 et qui se recommandent par une grande richesse de style [1]. Nodier avait cru reconnaître la main de Ronsard dans quelques vers d'amour manuscrits, en tête d'un livre d'heures ayant appartenu à Marie des Marquets. Cette présomption a été justement combattue par Blanchemain (édition de Ronsard, t. VIII, p. 25), qui n'en a pas moins reproduit à la page 442 du tome I les prétendus vers de Ronsard. Par une autre étourderie, après avoir réfuté l'opinion de Nodier, Blanchemain paraît s'en faire le complice dans la note qu'il a mise au sonnet XIX (tome I de son édition, p. 398).

Depuis lors, M. Laumonier, dans son édition de la *Vie de Ronsard* par Binet, a émis une nouvelle hypothèse : le Pin n'aurait été que l'enseigne de l'hôtellerie tenue par les parents de Marie. C'est possible, mais c'est moins naturel que l'hypothèse de Blanchemain, et moins séduisant pour la pensée.

1. Sur Anne des Marquets, voir l'étude de M. Van Bever, *Revue de la Renaissance*, 1908, p. 95.

XI

Sinope et Marie.

La plupart des sonnets à Sinope (édition Blanchemain, t. I, pp. 193-197, sonnets XXXVIII-XLVI et pp. 403-405, ss. XXX-XXXIV) parurent en groupe pour la première fois dans l'édition collective de 1560, t. I, pp. 57-63. Mais, dès 1555 au moins, Ronsard aimait Sinope, comme en témoignent les vers suivants qui sont de 1555 :

> D'une belle Marie en une autre Marie,
> Belleau, je suis tombé, et dire ne te puis
> De laquelle des deux plus amoureux je suis...
>
> (Bl. t. I, p. 408).

Et cette seconde Marie est bien Sinope, car le sonnet suivant insiste sur la haute condition de la femme aimée qui par conséquent ce ne peut être Marie Dupin :

> Je suis bien asseuré que mon cœur ne mérite
> D'aimer en si bon lieu. .
>
> (Bl. I, 409).

Je suis même fort tenté de croire que Ronsard connut Sinope au plus tard en 1553, témoins les vers suivants qui sont de 1555 :

Déjà deux ans evanouis se sont
Que vos beaux yeux en riant me font
La playe au cœur. (Bl. I, 407.)

Or cette femme aimée depuis deux ans en 1555 ne peut être ni Cassandre, ni Marie, ni aucune autre, car sauf Sinope, il n'en est pas, en dehors de Cassandre et Marie, que le poète ait aimée aussi fidèlement. Est-ce donc Sinope ? Ce qui me le ferait croire, c'est que le sonnet XXX (Bl. I, 403) publié en 1560 dit clairement que Ronsard connut Sinope plusieurs années en deçà, qu'elle n'avait alors que seize ans, et que depuis cette première rencontre, ses beautés si parfaites ont eu le temps de se faner. Une date aussi reculée, relativement, nous ramène au moins vers 1552. Je viens de citer, comme parlant de Sinope, et parce que c'est à elle seule qu'on les peut rapporter raisonnablement, trois sonnets au moins que je n'ai pas comptés plus haut comme lui appartenant. Mais le décompte que j'ai donné au commencement de cette note ne comprend que les sonnets où Sinope est nommée, et les sonnets contigus de l'édition de 1560 que l'on ne peut séparer de ceux qui donnent ce nom. D'ailleurs lorsque, dans ses dernières éditions, Ronsard y remplaça le nom de Sinope par celui de Marie, il prétendait certainement désigner Marie Dupin, puisqu'il supprima en même temps toute allusion au mariage projeté entre lui et Sinope, projet absurde, ridicule, et impossible selon les mœurs du temps, s'il s'était agi de Marie Dupin.

XII

Genèvre.

Le récit des amours de Genèvre ne remplit, à proprement parler, que les deux élégies IV et XXIV aux pages 224 et 306 du tome IV de l'édition Blanchemain. L'élégie VI à *Genèvre* est une plainte d'amour, et le poème du *Rossignol*, au tome VI p. 118 de Blanchemain, ne renferme que quelques allusions à Genèvre. Ce sont là les seules pièces où Genèvre soit nommée, mais je suis moralement certain que le tome IV de Blanchemain renferme encore quelques élégies, deux ou trois sans doute, dont Genèvre fait l'objet anonyme. Comme je n'en puis pas apporter de preuve matérielle, je me contenterai d'en désigner une seule, dont le ton me paraît fort apparenté à celui de l'élégie IV ; c'est l'élégie III, p. 220.

Je ne vois aucune raison de penser, comme le fait Blanchemain (édition de Ronsard, t. VIII, p. 27), que Furetière ait confondu Genèvre et Cassandre, quand il soutenait que celle-ci était « une grande halebreda qui tenait le cabaret du Sabot, dans le faubourg Saint-Marcel ». Furetière s'est trompé purement et simplement, voilà tout. Quant au dire de Garnier (édition de Ronsard par Blanchemain,

ibidem) que Genèvre « était une haute femme, claire brune, mariée au concierge de la geôle de Saint-Marcel, et nommée Geneviève Raut », il est en contradiction avec ce que Ronsard nous dit d'elle : elle n'était pas mariée et vivait avec son amant. Pour la même raison, elle ne peut être davantage la femme de Blaise de Vigenère, comme le pensait Colletet (Blanchemain, *ibidem*), qui soutenait que Genèvre n'était que l'anagramme de Vigenère. A mon avis, Genèvre était bien le nom de Genèvre ; c'est un nom français, d'origine celtique, c'est celui que portait, dans les romans de la Table Ronde, la reine, femme du roi Arthur, dont Lancelot du Lac fut aimé.

XIII

Sur les éditions du « Livret de Folastries ».

Voici le titre de l'édition originale, dont les exemplaires sont aujourd'hui d'une excessive rareté : « LIVRET DE FOLASTRIES *à Janot Parisien. Plus quelques épigrammes grecs ; et des Dithyrambes chantés au bouc de E. Jodelle, poëte tragique.* A Paris, chez la veufve Maurice de la Porte, 1553. » Le privilège est daté du 19 avril, et l'achevé d'imprimer du 20.

Une première contrefaçon de cette édition parut en 1584, soit par les soins des huguenots ennemis du poète, alors confit en dévotion, soit par ceux d'un libraire avide. Elle est médiocre, et presque aussi rare que l'édition originale. — Une seconde contrefaçon fut publiée en 1862, à Paris, par Jules Gay. Grossie, comme elle l'avait été intentionnellement, d'un recueil de pièces érotiques, plus ou moins authentiquement de la main de Ronsard, cette réimpression, qui n'a aucune valeur pour l'histoire littéraire, fut condamnée à la destruction par le Tribunal correctionnel. — Enfin M. Ad. Van Bever a donné au *Mercure de France* en 1907 une réimpression du LIVRET DE FOLASTRIES, *publié sur l'édition originale de 1553 et augmenté d'un choix de pièces d'expression satyrique et gauloise, tirées des édi-*

tions originales, avec une notice et des notes. Je renvoie à cette édition et à l'étude de M. Laumonier sur *Ronsard, poète gaulois* (*Revue de la Renaissance*, t. III, p. 1 et suiv.) le lecteur curieux de connaître le contenu originel du *Livret de folastries* et de savoir exactement ce qui en est passé dans l'œuvre officielle du poète.

Le privilège ayant été enregistré au Parlement, je suis porté à croire, comme le pensent M. Laumonier et M. Van Bever, qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit, lancé par les ennemis protestants du poète, que le livret aurait été brûlé dès son apparition par ordre du Parlement :

> Le livre qu'il avoit escrit folastrement
> . . . .
> Receut du Parlement une sentence rude
> Comme estant avorté, et, pour n'estre point veu,
> Fut condamné dès lors d'estre mis dans le feu.

(*Temple de Ronsard*, publié dans l'édition Blanchemain, t. VII, p. 92).

Si rare que soit le *Livret de folastries*, bien d'autres éditions originales de Ronsard le sont au moins autant, puisqu'il en est qui ne nous sont pas parvenues en entier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Note généalogique sur les Ronsardi de Parme.

On ne treve avoir escri en vie naturaille un Pierre Ronsard, gentilhomme françois du pays de Vandome, qui leissa un fils en Italie dans la ville de Parme, qui se nomma Jeam Ronsard, dict Vandome, ce quoy se preuve pour un testament autentique fait l'anné 1364, dans lequel y les sont ces paroles : « quod considerans egregius, discretus D. Joannes de Ronsardis, dictus Vandomus, natus olim discreti et nobilis viri D. Petri nobilis gallus vandomiensis ».

Dans le mesme testament, en parlant de ces armes, il dit : « Cum armis a tergo familiæ de Ronsardis, seu, ut dicitur, de Vandomibus, videlicet quæ insignia sunt tria lilia aurea, et leo auratus in campo ceruleo, una cum corona desuper cooperiente omnia ornamenta ».

Dudict Jeam il vint Alexandre Ronsard, dict Vandome, ce quoy se preuve pour un autre testament faict l'anné 1389 où y les sont ces paroles : « Idcirco egregius vir Alexander de Ronsardis, dictus Vandomus, natus olim discreti et nobilis viri D. Joannis Parmensis, nobilis oriundus gallus ».

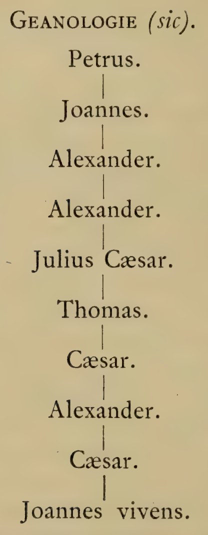
Dudict Alexandre, y l'en nassit un autre Alexandre posthomme, comme l'on voit dans ledit testament, lequel Alexandre, l'anné 1434, fust honnoré de Sigismonde l'empéreur du titre de comte et baron de l'Empire pour luy et toutte sa descendence, et dans ledit privilège, en parlant de sa personne il dict :

« In nobili nostro et sacri imperii fideli dilecto

Alexandro, quondam Alexandri de Vandomibus, Parmensis, (sed ut exposuit habere ex antiquis traditionibus majorum suorum, et nobis satis verisimile factum fuit per authentica documenta nobis exibita), mediantibus feminis descendenti ex regali et primaria Vandomorum Galliæ prosapia ».

En parlant des armes dans ledict privilège, il dict : « Cum armis gallicæ familliæ hujus itidem cognominis Vandomorum, videlicet leo rampans in campo ceruleo, in tribus liliis aureis supra scutum. » De mesme manyère on treve toute la descendance jusque à Jeam Ronsard Vandome vivent.

GEANOLOGIE *(sic)*.



(Note manuscrite du XVIIe siècle ? : Archives nationales, série M, carton 524. Dossier Ronsard).

II

Inscription commémorative de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste à Parme.

La pierre où cette inscription est gravée est fixée à gauche, contre le mur de la porte d'entrée.

L'inscription est surmontée d'un fronton ; des armoiries s'y détachent, portant en cimier une couronne de marquis. Elles sont d'azur au lion d'or rampant, lampassé et couronné de même, chargé en cœur d'un écusson d'azur aux trois fleurs de lys d'or, posées 2 et 1, à la brisure d'argent. Le tout sur une croix de Malte de gueules.

JOANNES RONSARDUS GALLUS, MATERNO EX
STIPITE VANDOMUS PRUD.
PIET., CETERISQ VIR. CLARUS,
SUÆ PRIMARIÆ GALLIÆ NOB., PARMENSI
ADJUNCTA,
AC GESTOR MAGNIT., IMMORTALITATE
ASSECUTA,
FATO CESSIT ANNO DONI MCCCLXIV.
HUJUS ALEXAN. FIL., VIRTUTŪ HÆRES,
RELIQUIT ALEXAN. POSTHUMŪ
DÔNUM CASTRI RAMUSCELLI, A SIGIS. IMP.
TIT. COM. BARONISQ CONDEC.
ATQ AB EOD. EX REGALI, ET PRIMARIA
VANDOMOR GALLIÆ PROSAPIA,

PER AUTHENTICA DOCUMENTA RE
COGNITUM.
CUI SUCCESSIT JULIUS CÆSAR AGNATOR
GLORIOSUS EMULATOR,
QUEM SÆPE ITALIA, AC GALLIA STRENŪŪ
DUCEM SUNT DEMIRATÆ.
EJUS THOMAS FIL., SUOR. ASSECUTUS
LAUDES MAJOR,
CÆSAREM PROGENUIT, QUI MARTI, AC
MINERVÆ STUDENS,
NOMINE, AC RE, IN UTRAQUE PALESTRA SE
CÆSAREM MANIFESTAVIT.
HUNC IMITATUS ALEXAN. GENITUS, PRINCI-
PIB., AC CIVIB. CARUS,
UT CŒLUM PETERET, TANDEM LUMINA
CLAUDERE COMPULSUS EST.
CÆSAR HUJUS NATUS, LEGALI LAU. INSIG.
CŪ PRO SER. ODOAR. DUCE FOR.
PLURIB. AN. MULTIS NEGOTIIS FUNCTUS
ESSET,
POSTREMUS OBIIT DIEM, AN. MDCLXVIII.
JOANNES RONSARDUS VANDOMUS,
DICTUS VANDOMUS, EQU. S. STEPH.
ET EJUSD. SACRÆ RELIG. MONTIS FERRATI
PRIOR, COMES AC BARO
MAJORIB., PATRI, SUISQ. POSU., MDCLXXXII.

Haut., o m. 91 cm.
Larg., 1 m. 16.
Lettres gravées, teintes en noir.

III

Aveu de Guillaume de Bueil au comte de Vendôme pour son habergement du Portau de Vallaines.
14 juin 1406.

..... Item s'enssuyvent les foiz et homenaiges, c'est assavoir Gervaise Roussart, mon homme de foy simple, par reson du lieu et habergement de la Possonière et des appartenances, tant en fiez comme en dommaines, et par reson des dictes choses il m'est tenu fere chascun an deux soulx de service au jour de l'Angevine.

Item ledit Gervese, homme de foy simple, par reson de son habergement de la Sourerie et des appartenances, tant en fiez comme en dommaines, et quatre soulx de service que il m'est tenu fere chascun an audict jour de l'Angevine. Item la foy et hommaige simple que me doyvent les hoirs feu Guillaume Roussart à cause et par reson des choses de la Perche.....

Item s'enssuivent les cens, tailles, poulles, rentes que plusieurs personnes cy après desclerées me sont tenus fere chascun an aux jours qui s'enssuyvent, par reson de certaines choses que il tiennent de moy à ycelui devoir : premierement au jour de Saint Jehan Baptiste..... Gervese Roussart xiiij deniers, ledict Gervese vj deniers, ledict Gervese xij deniers, ledict Gervese vj deniers, ledict Gervese vj deniers, ledict Gervese ij deniers, ledict Gervese j denier;..... André Roussart xj deniers..... André Roussart xij deniers, ledict André vij deniers, ledict André ij deniers, ledict André ij deniers.

(Original : Archives nationales, série P, registre 652, pièce 38).

IV

12 mai 1404 et 24 mars 1416.

Ratification du 24 mars 1416 faite par Jean le Bouchier le jeune d'une vente faite le 12 mai 1404 par feu noble homme Jean le Bouchier, son père, escuier seigneur de la Rossardière, et damoiselle Margerite, sa femme, dame du dit lieu de la Rossardière, à noble homme Gervaise Ronssart, escuier seigneur de la Possonnière, de cent sols de rente que ledit Jean, fils, assigne sur sa seigneurie de Chappedasne, chatellenie de Vendosme, paroisse de Mesle et de la Chapelle d'Arenes.

(Bibliothèque nationale, manuscrit français 20.688. — « Extraicts des Tiltres originaux de la maison de Ronssart », produits en 1675 pour maintenue de noblesse, p. 37).

V

9 août 1434.

Procuration du 9 aoust 1434, passée en la cour de Montoire, signée le Noir, donnée par noble homme André Ronssart, héritier de feu noble homme Jean

Ronssart, ledit Jean fils de feu Gervese Ronssart, et de noble dame Jeanne Vendomoyse, à Michelot Vendosmois, escuyer, pour transiger et traiter en son nom avec haut et puissant seigneur messire Jehan de Bourbon, chevalier, seigneur de Carency et de Savigné sur Braye et ladite dame Jeane Vendomoyse, vefve dudit Gervais Ronssart et mère dudit Jean, sur les acquets faits entre lesdits Ronssart et Vendomoise pendant leur mariage.

(Bibliothèque nationale, manuscrit français 20.688. — « Extraicts des Tiltres originaux de la maison de Ronssart », produits pour maintenue de noblesse, p. 37).

VI

6 septembre 1434.

Partage du 6 septembre 1434 ensuitte de la procuration faite entre ledit André Ronssart et ladite noble dame Jeane Vendosmoise, femme dudit noble et puissant seigneur, monseigneur Jean de Bourbon, chevalier, seigneur de Carency, par lequel elle a l'hébergement d'Alberé en la paroisse de Choné et de Sargé, chatellenie de Montdonbleau ; et ledit André l'hébergement de la Coichetière en la paroisse de Villelavart ; ledit partage signé de Denys Berthelin, clerc tabellion juré aux Contrats de la chatellenie de Blois.

(Bibliothèque nationale, manuscrit francais 20.688. — « Extraicts des Tiltres originaux de la maison de, Ronssart », produits pour maintenue de noblesse p. 37).

VII

Aveu d'André Ronsard à la comtesse de Vendôme pour sa sergenterie fieffée de la forêt de Gâtine.
6 juillet 1397.

De vous, tres noble et puissente dame, Madamme la contesse de la Marche de Vendosme et de Castres, ge, André Roussart vostre home, tiens et avoue à tenir à foy et homage simple mes boys des Hamelieres et apartenances.

Item ma ballie feal comme elle ce pourssuit : c'est à savoir des fausses mesures prinses ou povair de la forest de Gastine et des bus et des chemins dedans le povair dessusdit ; touteffoiz que un des cas ou les ij sont congneuz ou provez, d'où lx s. sont jugez, ge [ai] x s. et le sourplus est madame.

Item ou povair de ladicte forest et là où vait ledict povair ge puis prendre applegement et contrapplegement de partie à partie et puis mestre jour aus plez de Gastine, là où ils seront asignez, et puys baillez de partie à partie jour simple et jugement, et puis justicer sur tous cas oudit povair, et puis faire exibicion, et puis fere segré tous jugés sauf execucion de letre ; et toutes fois que vij s. vj d. sont jugés, ge ay xv menssays et es amendes qui sont maindres ay ge xv menssays, et ci l'amende ne monte que xv menssays il sont miens, c'est à savoir es amendes qui vienent par moy ou mon aloué.

Item, es boys segreaux madame, si ge trove home ni

fame meffesans, moy ou mon aloué, c'est à savoir oudit povair coupens boys mort ou vif, ou metent bestes pasturez, il feront de chascun meffet lx s., et en chascun des lx s. ge ay x s.

Item toutes les prinses, quelles prinses que ce soint, feites es Cent Arpens e[n] la lande, ou es hays de Marssay par moy ou par mon aloué, don lx s. sont jugez, ge ay x s., sauf que si ge trove es liex dessusdiz buchent o chevax et chareste ou autres bestes trayans à charestes, les bestes sont madame et la chareste et le hernoys pour mien, et si ge trove beste à somme, la beste est madame et le bast et les croys et autres hernoys est mien.

Item les bestes segnez comme adirées es liex dessusdiz et es tailles de l'usage ge ay du buef xij d., de la vache vj d., de l'oueille ij d., du porc ou de la truye ij d., de la chievre iiij d., du cheval xij d., de la jument vj d., de l'asne xij d., de l'asnesse vj d.

Item c'ils sont prinses à garde faicte es tailles de l'usage, de chascune beste est vij s. vj d. et en chascun ge ay xv menssays.

Item si elles sont trovees es liex dessusdiz, qui sont deffausables en tous temps à garde faicte, chascun fait lx s. et en chascun des lx s. ge ay x s., exepté la chievre où ge ay xv messays, et puet madame faire sa voullanté de la chievre.

Item si home ou fame sont trovez sessir de v buches couppées saiches ou vers en l'usage, qui puissent estre persées à un tarère sayerez, il est de chascune buche v s., desquiex v s. ge ay x menssays et ou mains de v buches comme dessus est dit.

Item si la prinse monte plus de v buches, chascune d'icelles fait lx s. en oultre les v, combien qu'il i

en ait, si elles sont vers ou treppées, et en chascun des lx s. ge ay x s.

Item je puis metre vint povair et un ver et le porc à mon porchier en ladite forest au temps de la pesson sans pasnage faire.

Item ge puis tendre ou fere tendre, par les gens de mon hostel ou mes alouez, dedans ladite forest vj raisex et une raiz, et dehors à une taise de ladite forest g'en puis tendre ou fere tendre tant je voudré au lièvre, au tesson, à la fouyne, au coupil, au chat savage, et puis chacer aus bestes dessusdites à pié ou à cheval, par ladicte forest o mes chiens.

Item toutes les bestes navrées, ou entemmées, ou mortes lesquelles ge troveré, ou mon aloué, en ladite forest et oudit povair, elle sont moys : c'est à savoir le cerf, la biche, le porc, la truye sauvage et le chevreul, s'il y est trové.

Item s'il avenoit que je trovace, ou mon aloué, menent boy en charreste, congnée ou rout, hors du povair de ladicte forest, les chevaux ou bueufs sont madamme et la chareste et l'autre hernoys est mien.

Item si ge trove home ou fame menent boys rout ou congnée hors du povair de ladicte forest o beste à somme, la beste est madame et le hernoys est mien.

Item si je trove home ou fame, qui ne fust de l'usage, buchant en l'usage ou metant bestes pasturez, il fera de chascune buche et de chascune beste lx s., et en chascun des lx s. je ai x s.

Item c'il est trové es Cent Arpens, en la lande ou ès hays de Marssay, buchent en metent bestes pasturez, les bestes sont madame, et des buches madame puet lever l'amende a sa voulanté.

Item si ge trove home alant par les Cent Arpens,

par la lande, ou par les hays de Marssay, au travers ou au lout ou de bout hors du chemin il fera lx s., es quiex ge ay x s.

Item si home qui est usager vent le boys de l'usage, il pert l'usage, et, c'il y est trové de puis qu'il a l'usage perdu, il est en la voulant[é] de madame, de corps et de biens.

Item si ge trove home ou fame menens poyrs en l'usage sans fere pasnage au temps de la pesson, ge le puis prendre ou tuer ou fere ce que ge voudré, et c'il sont trovez es Cent Arpens, en la lande, ou es hays de Marssay, madame en puet faire sa voulanté.

Item ge ay en ladicte forest mon usage pour moy et pour mes hommes.

Item je puis couper ou fere coupper la voille de Nouel en l'usage une chartée de boys sec par chascun an.

Item ge puis prendre en l'usage du boys que le vent abat.

Item le[s] coustummieres hommes ou fames, demourans ou povair de ladicte forest, c'il requierent avoir retour des adjournements d'où il seront adjournez au plez de Gastine, de quel cas que se ssoit, à Montoire ou à Lavardin, il n'en devent point avoir si n'est sur reffus de droit, et si ainsi avenoit qu'il eussent le retour à l'un desdis chasteaux, il ne s'ensuivroit pas que je n'ay mon amende telle comme ge doy, selon le cas d'où elle sera jugée.

Item ge puis avoir ovec moy en ma ballie un sergent à mes despens.

Item nul ne puet sergentez en naus ballie feaux, si ne sont ceulx à qui madame le commendera de bouche,

Desquelle chosses ge sui en vostre foy et homage,

et vous en doy par chascun an ij s. t. de service, randuz le jour de Nouel à vous ou vaus alouez, et vous doy plege, gage, droit et obeyssance comme à madame de fié et de foy et loyaus aides et tailles quant elles y echéent par coustume de pays, o protestacion retenue à moy de vous desclerer les chousses dessus dictes plus à plain de bouche pour monstre ou autrement tousteffoiz que raison donra et g'en seré suffisanment requis.

En tesmoing de verité ge vous baille cest escript pour avou, sellé de mon seel, qui fut donné le vj^{e} jour de juillet, l'an mil iij^{c} iiij^{xx} diz sept.

(Original : Archives nationales, série P, registre 652, pièce 64).

VIII

Aveu d'André Ronsard au comte de Vendôme pour ses bois de la Houssaye et sa sergenterie fieffée de la forêt de Gâtine.

6 août 1407.

De vous, tres noble et tres puissant seigneur, monseigneur le conte de Vendosme, ge, André Roussart voustre home, tiens et avoue à tenir à foy et homage simple au regart de voustre forest de Guastine, c'est à savoir mes boys et landes de la Houssaye, oveque toutes leur apartenances et ma ballie feal, comme el

se pourssuit [1] . . . .

. . . .

En tesmoing de verité, je vous baille cest aveu seslé de mon seel qui fut donné le vj^{e} jour de avoust, l'an mil iiij^{c} et sept.

(Original : Archives nationales, série P, registre 652, pièce 66).

IX

Aveu d'André Ronsard à la comtesse de Vendôme pour le fief Taffoireau.

1er juillet 1399.

De vous, tres noble et très puissante damme, madamme la contesse de la Marche, de Vendosme et de Castres, je, André Roussart, tiens et avoue à tenir à cause de Catherine de Larçay, ma femme, au regart de vostre chastel et chastellenie de Montoire en vostre dite conté de Vendosme, mon fié appelé le fié Taffoireau en la ville et paroisse de Lussay avec ses appartenances situé au dedens de la chastellenie de Montoire. . . . .

le premier jour de juillet, l'an mil ccc iiij^{xx} et xix.

(Original : Archives nationales, série P, registre 657, pièce 7).

1. Le reste reproduit presque identiquement les termes de l'aveu précédent. En 1417, André Ronsard rendait de nouveau hommage à la comtesse de Vendôme pour ses bois de la Houssaye et sa sergenterie fieffée de la forêt de Gâtine. (Archives nationales, série P, registre 652, pièce 63).

X

Contrat de mariage de Jean Ronsard et de Briande de Verrières.

15 octobre 1436.

Contrat de mariage de Jean Ronsart, escuier, fils aîné et principal heritier de noble personne André Ronsart, escuier, et de damoiselle Catherine de Larçay, sa femme, accordé avec Briande de Verières, dans lequel il est dit que ledit Jean, comme fils aîné et principal héritier de sesdits père et mère, jouira de leurs biens suivant la coutume d'Anjou et du Maine.

(Original : Bibliothèque nationale, manuscrit français 29.024, pièce 27, dossier Ronssart).

XI

Aveu d'Olivier Ronsard au comte de Vendôme pour son habergement de la Ratellerie, et certaines terres qu'il est tenu de garantir en parage.

16 juin 1469.

De vous tres hault et puissant seigneur, monseigneur le conte de Vandosme, seigneur d'Espernon et de Mondoubleau, je, Olivier Roussart, escuier, tient et

advoue à tenir à ung denier de franc devoir requereble au regar de vostre terre et seigneurie d'Aubemare les choses desquelles la decleracion enssuit : et premierement mon habergement de la Ratelerie . . . . .

Item enssuivent les personnes qui me doivent foy et hommaige avecques service pour raison de certains manoirs et héritaiges, que je leur suis tenu garantir en paraige cy après declerez :

Et premierement Blanc Roussart, escuier, seigneur de la Denisière, foy et hommaige simple et ung cheval de service quant le cas y eschiet et par la coustume du païs, pour raison de son habergement dudict lieu de la Denisière ainsi qu'il se poursuit et comporte, contenant tant en maison, court, courtilz, fuye, jardins, ung arpant et demy ou environ. Item deux arpens et demy de vignes...

Item pour ses boys de la Chabotière contenant quatre arpens ou environ...

Item troys arpens de boys ou environ, joignant d'une part au boys du Portau, d'autre part au chemin comme l'en va de Villedieu à Coustures.

Item pour quatre arpens de prez ou environ, joignans à mes prez de mondict habergement de la Ratelerie d'un cousté, et d'un bout aux prez d'Aubemare, et d'autre part aux choses dudict seigneur de la Denisière.

Item quatre sexterées de terre ou environ, séant entre le chemin et sondict lieu de la Denisière, joignant d'un cousté aux terres de la Hemerière, d'autre au chemin comme l'en va dudict lieu de la Denisière aux Merchières.

Item dix sexterées de terres ou environ, joignans aux terres dessus dictes, ung chemin entre deulx, et d'un

bout aux hoirs de feu Perrin l'Esleu, et d'autre bout aux Chivaliers.

Item quatre sexterées de terres, séans aux Hayes Gory, joignans au chemin tendant de la Coustière au pont des Roches.

Item dix autres sexterées de terres ou environ, joignant d'une part à la Chenelle, d'autre part ausdicts Chivaliers et à Jehan Margotin.

Item six sexterées de terres ou environ, joignans d'un cousté aux terres de l'Aistre Rouse et au chemin comme l'en va de Montoire à la Chartre ; toutes lesquelles choses dudict Blanc Ronssart cy dessus desclerées souloient estre du dommaine de mondict habergement de la Ratelerie.

Item Jehan de Voré, escuier, homme de foy et hommaige et ung cheval de service quand le cas il y eschiet par la coustume du pays, que je luy suis tenu garantir en parage, pour raison de sa mestoirie de la Grassetiere, ainsi qu'elle se poursuit et comporte, laquelle souloit estre de mon dommaine dudict lieu de la Ratelerie, contenant, tant en aistrise, touche et pastures, le tout en ung tenant, trente sexterées ou environ, joignans d'une part à mes choses et audict Taffoireau, d'autre part aux choses de la Cholletiere, d'autre audict Bompain et aux choses de la Baudouynière, d'autre part et d'une part au chemin comme l'en va du Buygnon au gué Dupin...

Item damoiselle Berthranne Roussarde, foy et hommaige et demy cheval de service quant le cas y eschiet par la coustume du pays, que je luy suys tenu garantir eu paraige, pour raison de son lieu et habergement du Buygnon qui souloit estre de mon dommaine dudict lieu de la Retelerie, contenant tant en aistrise, mai-

sons, jardins et autres choses, le tout en ung tenant, huit arpens ou environ, joignans d'une part au chemin comme l'en va de Montoire à la Chartre, d'autre part aux choses de la Cholletiere, d'un bout à Michel le Moyne et d'autre part à Perrot Margotin. .. . . . .

Donné soubz mon seel à mes armes et saing manuel, le dix et sixtiesme jour de juing, l'an mil iiij^{c} soixante et neuf.

(Signé :) Olivier RONSART.

(Original : Archives nationales, série P, registre 661, pièce 27).

XII

Aveu d'Olivier Ronsard au comte de Vendôme au regard de sa châtellenie de Lavardin.
18 juin 1469.

De vous, tres hault et puissant seigneur, monseigneur le conte de Vendosme, seigneur d'Espernon et de Mondoubleau, je, Olivier Roussart, escuier, tiens et advoue à tenir à foy et homaige simple et au regart de vostre chastel de Lavardin les choses desquelles la declaration s'enssuit : c'est assavoir dix arpens de prez ou environ, tout en ung tenant, joignans d'une part à la rivière du Loir, d'autre part aux Dupuis et à Sainton Taffoireau, et d'un bout a vous, mondict seigneur, et de l'autre bout aux Point Villains, et par raison des choses dessusdictes vous suy tenu faire la dicte foy et

hommaige simple et troys solz de service par chascun an, la voille de Noël et vos loyaux aides et tailles, touteffoiz que les dictes choses advendront estre levées par la coustume du pays, plege, gaige, droit et obeissance telle comme homme de foy simple doit à son seigneur de fié et de foy simple, o protestacion expresse, retenue à moy, que s'il est trouvé par lettre sou adveuz baillés de mes prédécesseurs aux vostres que autres choses tensisse de vous à ladicte foy et hommaige, je ne m'en desadvoue pas, ainzois m'en advoue de vous ; ou que autres services ou redevances vous en fusse tenu fere, je ne les vous denye pas, offrant le mettre en mon adveu touteffois qu'il vendra à ma congnoissance et de jurer et fere serment que si dessus sont contenues et declerées les choses que je tiens de vous à la foy dessus dicte, et le service que je vous en suy tenu fere ; et m'en suis enquis, ouffrant en oultre vous declerer les dictes choses plus à plain de bouche par monstre ou aultrement toutes foiz que raison donra.

En tesmoing de ce, vous en rens cest present escript par adveu signé de ma main et seellé du seel de mes armes, le dix huitiesme jour de juing, l'an mil iiij[c] soixante et neuf.

(Signé :) Olivier Ronsart.

(Original : Archives nationales, série P, registre 661, pièce 26).

XIII

Aveu d'Olivier Ronsard au comte de Vendôme
pour sa seigneurie de Parfondes, le Moulin Ronsard, etc.
27 avril 1484.

Je, Olivier Ronssart... [1] confesse estre homme à trois foyz et hommaiges... (déchirure)... ous hault et puissant prince, monseigneur le conte de Vendosme : le premier, au regart de vostre chastel et chastellenie de Lavardin, pour raison de ma terre, fié et seigneurie de Parfondes, assis es paroisses d'Ambloy et Sasnières ; la seconde, au regard de vostre chastel et chastellenie de Lavardin, pour raison de mon molin et appartenances de la Possonniere autrement appellé le Molin Ronssart ; la tierce, au regart de vostre chastel et chastellenie de Montoire, pour raison de dix arpens de prez, ou environ, situés entre les rivières de Braye et le Loir.

En tesmoing de ce, j'ay signé ces présentes le xxvij^{esme} jour d'avril, l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et quatre.

(Signé :) Olivier RONSART.

(Original : Archives nationales, série P, registre 661, pièce 95 (papier).

1. Ici, une lacune produite par une déchirure du papier.

XIV

Aveu de François Carreau au duc de Vendôme
pour sa seigneurie de Parfondes.
27 avril 1520.

Je, François Carreau, escuyer, maistre d'hostel de tres haulte et puissante dame madame la Regente, mere du Roy, et seigneur d'Ambloy, à cause de damoiselle Jehanne Roussart ma femme et espouse, confesse estre homme de foy simple de vous, tres hault et tres puissant prince et mon tres redoubté seigneur, monseigneur Charles duc de Vendosmois, per de France, pour raison de mes terres, fiefz et seigneuries de Parfondes et Marmeray et leurs appartenances que je tiends de vous, mondit seigneur, à ladite foy et hommaige simple avec tel service que mes predecesseurs vous ont accoustumé faire à cause de vostre chastel et baronnie de Lavardin, membre deppendant de vostre dict duchié, et avec les droictz, proffictz et obeissance de fiefs, tels et quant ilz y eschéent par la coustume du pays.

En tesmoing de ce, je vous rends et baille ceste présente etiquette, signée de mon seing manuel, le xxvij jour d'apvril, l'an mil cinq cens vingt.

(Signé :) F. K REAU.

(Original : Archives nationales, série P, registre 639, pièce 6).

XV

Aveu de François Carreau au duc de Vendôme.
20 mai 1528.

De vous... monseigneur Charles, duc de Vendosmoys... François Carreau, chevalier, seigneur d'Ambloy, de Parfondes, des Bordes, de la Morinette et de Saint-Laurens des Mortiers, conseiller et maistre d'hostel de ma Dame mere du Roy, tant en mon nom privé, que comme ayant le bail naturel de ben Jamyn et Françoise, mes enfans mineurs yssuz du mariage de deffuncte Jehanne Ronssard et de moy... le vingtiesme jour du mois de may, l'an mil cinq cens vingt huit...

(Original : Archives nationales, série P, registre 639, pièce 8).

XVI

Aveu de Louis de Ronsard au duc de Vendôme
pour les Fiefs Communs.
14 mars 1516 (n. s.).

Je Loys Ronsart, chevalier, seigneur de la Possonniere, de la Rastellerie, des Fiez Communs estans au dedans de la paroisse de Costures et es environs, confesse et advoue estre homme de foy simple de tres

hault et tres excellant prince monseigneur Charles duc de Vendosmoys et per de France, à cause de voustre baronnie, terre et seigneurie de Lavardin, par raison du lieu, fié et seigneurie desdicts Fiez Communs et leurs extensions, ainsi qu'ilz se poursuivent et comportent tant en fié que en dommaine, puis n'aguères par moy acquis de Pierre Bretheau et Marie Denet, son espouse, dont je vous en confesse debvoir tel devoir que mes predecesseurs dudict fié ont acostumé faire par chascun an.

En tesmoing de ce que j'ay signé ces presentes de mon seing manuel et fait signer à ma requeste des seings manuels des notaires cydes soubz inscriptz cy mis. Le quatorziesme jour de mars, l'an mil cinq cens et quinze.

(Signé :) RONSART. MAUGUY. DUVIVIER.

(Original : Archives nationales, série P, registre 652, pièce 40).

XVII

3 janvier 1521 (n. s.).

Aveu rendu au duc de Vendômois par Louis de Ronsard, seigneur de la Possonière, où est mentionné le *Mollin Ronssart*, le trois janvier 1521, n. s.

(Signé :) RONSART. DUVIVIER.

(Original : Archives nationales, série P, registre 661, pièce 92).

XVIII

Aveu de Louis de Ronsard au duc de Vendôme
pour sa métairie de la Houssaye.
3 janvier 1521 (n. s.).

S'ensuit par decleration les chouses hereditaulx que je, Loys de Ronsart, chevalier, seigneur de la Ratelerie et de la Possonniere, maistre d'hostel ordidinaire de Monseigneur le Daulphin, tiens et advoue tenir en miesse (?) et censisvement de vous... Monseigneur Charles, duc de Vendosmoys... au regard de votre dicte baronnie de Montoire. C'est assavoir une petite mestaierie, appelée la Houssaye, seant en la paroisse de Prunay... Le troisiesme jour de janvier, mil cinq cens vingt.

(Signé :) Ronsart.

(Original : Archives nationales, série P, registre 639, pièce 55).

XIX

Aveu de Louis de Ronsard au duc de Vendôme
pour son fief des Espineaux.
5 septembre 1521.

De vous... Monseigneur Charles, duc de Vendosmoys... je, Loys de Ronsart, chevalier, seigneur de la

Ratelerie, de la Possonniere, Sarceau et les Espineaux, maistre d'hostel ordinaire de monseigneur le Daulphin, tiens et advoue à tenir à foy et hommaige simple au regart de vostre chastellenie de Montoire... mon fief et seigneurie dudit lieu des Espineaux situé en la paroisse de Fontaines avecques les cens et rentes qui m'en sont deubz...

Le cinquiesme jour de septembre, l'an mil cinq cens quatre vingt et ung.

(Signé :) RONSART.

(Original : Archives nationales, série P, registre 639, pièce 67).

XX

Aveu de Louis de Ronsard au duc de Vendôme pour son fief de Chesne-Rond.

24 novembre 1534.

Je, Loys de Roussart, chevalier, seigneur de la Rasellerie (*sic*), de la Possonniere et de la Chappelle-Gauguin, maistre d'hostel de monseigneur, monseigneur le Daulphin de Viennoys, confesse estre homme de foy et hommaige simple de vous, tres hault, tres puissant prince et mon tres redoubté seigneur, monseigneur Charles, duc de Vendosmoys, per de France, conte de Marle, de Conversan et de Soyssons, vicomte de Meaul et de Beaumont, à cause de vostre chastel et chastellenye de Montoyre, menbre deppendant de vostre duché pour raison de mon fief, justice, et seigneurie de

Chesne-Rond seant en la parroisse de Fontaines, ainsi qu'il se poursuit et comporte en cens, rentes, fief, justice, seigneuries et aultres ses appartenances, et que puis n'aguères je l'ai acquis de noble homme René de Voré, escuyer, seigneur de la Fosse, à la charge de vous en faire ladicte foy et hommaige simple, oultre laquelle je confesse vous en devoir toutes et telles aultres obeissances qu'il y eschiet et appartient par la coustume du pays, et que les seigneurs dudict fief vous ont accoustumé faire et payer.

En tesmoing de verité, j'ay signé la présente éticquete de mon seing manuel et à ma requeste, faict signer du seing manuel de Guillaume de l'Espine, notaire en court laye, le xxiiij[eme] jour de novenbre, l'an mil cinq cens trente quatre.

(Signé :) RONSART. *(Signé :)* DE L'ESPINE.

(Original : Archives nationales, série P, registre 648, pièce 14).

XXI

Aveu de Louis de Ronsard au duc de Vendôme pour sa sergenterie fieffée de la forêt de Gâtine.

5 mars 1540 (n. s.).

De vous tres hault et illustre prince et monseigneur, monseigneur Anthoyne duc de Vendosme, per de France, comte de Conversan, de M[arles et] Soissons, vicomte de Meaulx, baron d'Espernon, gouverneur pour le Roy en ses pays de Picardie, je Loys de Rons-

sart, chevalier, seigneur de la Rastelerie, de la Possonniere et des Fiefz Communs, mestre d'hostel ordinaire de monseigneur le Daulphin, confesse estre homme de foy et hommaige simple et tenir de vous à la dicte foy et hommaige simple le droit que j'ai en vostre forest de Gastine, duquel la declaration s'ensuyt.

Et premier, j'ay droit en vostre dicte forest de Gastine, tel que je puisse servir ou faire servir pour moy et en mon nom en office de sergent fiefée et commettre homme suffizant lequel je suis tenu presenter en jugement en voz assises des eaues et foretz du bas Vendosmois par davant vostre bailly du dict lieu ou maistre des dictes eaues et forestz ou son lieutenant, lequel homme ainsi par moy présenté pour l'exercice du dict estat de sergent fiefée ne peult etre refusé.

Item à cause de ce, j'ay droit de chasse en vostre dicte forest de Gastine à liepvre, au goupil, au tesson, au fouyn, au chat sauvaige, à l'escureul, et iceulx prendre par toutes les formes et manières que je pourray et en disposer à mon plaisir et volunté.

Item j'ay droit que si mon commis oudict office de sergent fiefée ou moy trouvons bestes soient serf, biche, porc, truye ou autre grosse beste en la dicte forest et ou povoir d'icelle, morte, blessée ou entamée qu'elle est mienne et en puis faire à mon plaisir et volunté.

Item j'ay droit de mettre en ladicte forest de Gastine vingt-cinq pors, avec le verrax et le porc du porchier qui les meine, lesquelz je y puis mettre depuis Pasques jusques à Noël et depuis le jour de l'Angevyne jusques au dict jour de Noël et les puis mettre si matin et les y tenir si tard que l'on puisse congnoistre

ung homme d'avecques une femme, laquelle femme seroit vestue d'une sourquenye et le frond lié d'une guymple, sauf es Cent Arpens et la lande.

Item en toutes les prinses qui seront faictes en la dicte forest et ou povoir d'icelle dont l'amende de chacune prinse monteroit soixante solz tournois et plus, lesquelles prinses seront faictes par moy ou mon dict commis, j'ay droit d'avoir la somme de dix solz tournois sur chacune amende, lesquelles prinses je puis faire ou faire faire par mon commis en tout le povoir de la dicte forest. Et si par raison de la haulte justice y avoit amende qui excedast la dicte somme de soixante solz, je n'ay droit de y prendre que dix solz comme dessus. Et ces autres amendes des prinses faictes par moy ou mon dict commis au dessoubz de soixante solz, j'ay droit d'en prendre la tierce partie. Et au regard des amendes qui se montent seullement deux solz six deniers tournois qu'on appelle clameurs procedans de prinse faicte par moy ou mon dict commis elles sont myennes.

Item j'ay droict de usaige en la dicte forest en boys mort et mort boys, et le puis coupper ou le faire coupper et brizer pour mon usaige. Aussi ay droict d'usaige en la bruyère, genetz et la bourdayne.

Item j'ay droit en icelle forest et ou povoir d'icelle de faire paistre et pasturer mes bestes aumailles en toute icelle forest, fors es jeunes tailles, jusques ad ce qu'elles ayent cinq ans et ung may et es Cent Arpens et la lande.

Item quant il advient qu'il y ait pasnaige en icelle forest, j'ay droit de prendre sur le pasnaige d'icelle comme sergent fiefée en icelle forest la somme de cinq solz tournois par chacun an.

Item j'ay autre droit en icelle forest tel que si je trouve en icelle forest boys rond qui ait esté abatu oultre l'espace d'un an et d'un jour ou plus, qu'il est à moy acquis, et aux autres sergents fiefées s'ilz y veulent prendre leur droict, et le puis enlever si bon me semble.

Item j'ay povoir d'exercer ledit office de sergent fiefée par moy ou mondict commis par toute vostre dicte forest et povoir d'icelle qui se extend jusques au fil de l'eau du Loir jusques à Long Pré, jusques au pré de Bergerettes, jusques à la fontaine du Sentier, jusques la fontaine Veneau, jusques au gué de Seully, jusques à Pierre la Vouère, jusques à l'Ormeau de Beaumont et jusques à la fousse de Boulet.

Et pour raison desquelles chouses dessusdictes je vous confesse devoir oultre ladicte foy et hommaige simple cinq solz tournois des ormes rendables par chacun an à vostre recepte de Montoire, au jour de la Purification Nostre-Dame, avecques voz autres droiz et obeissances telz que mes prédécesseurs sergens fiefées de ladicte forest de Gastine ont acoustumé faire et parté (?) à vous mon dict seigneur et à vos prédécesseurs.

Et ne sont en ce comprins en ce present mon advou les fief et dommaine des Tierceries soy extendant es paroisses des Hayes, Coultures et Arthain, lequel dommaine des Tierceries se monte en dommaine douze arpens et le fief dix huit solz; desquelz dommaine et fief des Tierceries, je ne joys de présent et n'en ay congnoissance autrement que par avant mes prédécesseurs le vous ont rendu par advou, protestant toutes voyes de me pourvoir pour raison du dict fief et dommaine des Tierceries ainsi que je verray estre à faire, et de l'employer et désigner par ce present mon

advou si toust que j'en auray congnoissance, offrant vous faire vray par serment que si dessus sont contenues les choses que je tiens de vous mon dict seigneur à la dicte foy et hommaige et le devoir que je vous en suis tenu faire et paier et y faiz arrest o protestacion que si je tiens autre chose de vous mon dict seigneur à la dicte foy et hommaige et que plus grant devoir je je vous en soys tenu faire, je n'entends m'en desadvouer de vous, ains m'en advoue et proteste l'employer en ce présent mon advou si toust que j'en auray congnoissance.

En tesmoing de ce j'ay signé ce présent advou de ma main et seellé du seel de mes armes, le cinqiesme jour de mars, l'an mil cinq cens trente et neuf.

(Signé :) RONSART.

(Original : Archives nationales, série P, registre 652, pièce 68.)

XXII

Lettre de la Reine d'Espagne au connétable de Castille.
4 novembre 1529.

✝ LA REYNA,

Condestable primo y marques pariente, como de don Antonio de Cordova mi maestresala avreis antendido a que es venido un gentilhonbre de la Camara del christianissimo rey de Francia, a visitar a mi y a la Reyna y asi mismo a esos principes, el qual partira de aqui a los ver en breve y por que el uxier de madama

la Regente de Françia, que vino a los visitar los dias pasados, dixo alla en Françia la mala ynformaçion que vereis por un traslado della, que con esta os enbio de lo que el diz que an tenido y tiene el dicho christianissimo Rey y su madre, muy gran sentimiento pensando que les dixo verdad en todo y como quiera que aquello es burla, y que los dichos principes an sido muy bien tratados, y asy a sydo la boluntad del Emperador, mi siñor, que lo sean y es razon que, despues de publicadas los pazes, conozcan la mejoria que se haze en su tratamiento, como es razon por que este gentil hombre lleve otra relaçion de la que hizo en Françia el dicho uxier; vos encargo que proveais como se les adereçelo mejor que ser pueda su aposentamiento, y asi lo esten sus personas pues don Antonio llevo recabdo para los bestir, y que algunas vezes los saqueis a pasear al campo y a misa a la iglesia, yendo sienpre uno de vosotros con ellos y en guarda, y esto deveis hazer antes que el dicho gentilhonbre llegué, por que no parezca que por estar el presente se haze y asy mismo llegado, ay lo hareis otra vez en su presençia y depargeloseys hablar, estando presentes uno de vos otros, y por que en Françia desean que los lleve pintados deparlo eys hazer al pintor que ay fuere y tan bien que este gentilhonbre tome la medida de sus estaturas, por que lleve todo contentamiento al qual os ancargo hagais hazer todo buen tratamiento, como vos otros lo sabreys hazer que en ello sere muy servida.

De Madrid, a quatro dias del mes de noviembre de quinientos e veynte a nueve años.

Yo la Reyna,

Por mandado de Su Magestad,

(Signé :) Juan Bazquez.

(Au dos) :

† Por la Reyna,

Al condestable *(un blanc)* illa su primo y al marques de Berlanga su pariente.

(Original : Archives du Ministère des affaires étrangères, Espagne, Mémoires et Documents, registre 218, folio 5.)

XXIII

Lettre de Louis de Ronsard
au contrôleur de la maison du grand-maître Montmorency.
22 août [1530].

Croyez, monseigneur le Conterolleur, qu'i m'a fort despleu que n'euz loisir ou temps de parler à vous, à voustre partement de ce lieu, tant pour vous dire à Dieu que pour vous presenter la personne et le surplus de son povoir, et que par ceste presente, je soiz vous priant, quant vous aurez affaire, que n'espergnez ce qui est voustre ; et après y vous plaira faire mez tres humbles recommandations à la bonne grace de monseigneur le Grant Maistre, luy supliant m'avoir pour recommandé au croissant de mon estat et à l'office de premier maistre d'ostel, comme y m'a dit, luy remontrant lé longtz services que j'ay faictz puys quarante ans et divers lieux, et qu'i luy plaisse congnoistre que je suys anciem serviteur de sa maison. J'espère d'estre de restour le xxij^e de ce moys, et là nous voirons aû

plaisir de Nostre-Seigneur auquel je suply vous donner sa grâce et en la voustre me tenir, où bien fort et de bon cœur me recommande.

De Congnac, ce xij^e d'aoust ; d'ung de voz meilleurs voisins et loyal amy : c'est le tout voustre

(Signé :) RONSART.

(Au dos :)

A Monseigneur l'esleu Nycolas Bertereau, conterоleur de la maison de monseigneur le Grand Maistre.

(Original : Musée Condé, Papiers de Condé, série L, tome XV, feuillet 348.)

XXIV

Mars 1498 v. s.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Christofle Chauderier, escuier, seigneur de Cyrières, Noyreterre et de Champdeliveaux... comme principal héritier en cest fait de feuz Jehan Chauderier, en son vivant, et de damoyselle Françoyse Bonnenffent, en leurs vivans mes pere et mere, etc...

(Copie : Bibliothèque nationale, ms. français, nº 27.197, folio 15.)

XXV

Aveu de Claude de Ronsard au duc de Vendôme pour sa terre des Fiefs Communs.

5 juin 1540.

Je Claude de Ronsart, escuyer, seigneur de la Possonière, du Portau, la Ratellerie, Ficfs-communs, Sarceau, la Chapelle-Gaugain, de la Beschuère, et l'un des quatre gardes nobles de la forest de Gastine, confesse estre homme de deux fois et hommaiges simples de vous très hault et puissant prince et seigneur, monseigneur Antoine duc de Vendosmoys, per de France, sçavoir est l'une pour raison de madite terre, fef, seigneurie et appartenance des Fiefz Communs, à cause de vostre seigneurie d'Aubemare en la paroisse de Coustures deppendant de vostre chastel et chastellenie de Montoire ; et la seconde pour raison de madicte garde noble de la dicte forest de Gastine et oultre ladicte foy et hommaige, vous confesse estre deu cinq solz de service par chascun an...

En tesmoing de vérité, j'é signé la présente ethiquette de mon seing manuel et à ma requeste faict signer du seing de maistre Gilles Tastu, licencié es loix, mon bailly, † cy mis, le vingt cinquiesme jour de juing, l'an mil cinq cens quarante quatre...

(Signé :) RONSART. TASTU.

(Original : Archives nationales, série P, registre 661, pièce 93.)

XXVI

7 février 1548.

Transport du 7 février 1548, par noble et puissant seigneur Claude de Ronssart, chevalier, seigneur de la Possonnière et de la Chapelle Gaugain et par noble dame Anne Tiercelin, sa femme, mariée le 1 octobre 1537, fille de noble homme messire Julien Tiercelin, escuyer, seigneur de la Beschuère, et de damoiselle Jaquette Boursier, à dame Catherine d'Alizon, dame des Roises de Jongé, vefve de noble homme Jean Viau, bourgeois de Tours.

(Bibliothèque nationale, manuscrit français 20.688. — « Extraicts des Tiltres originaux de la maison de Ronssard », produits en 1675 pour maintenue de noblesse, p. 39.)

XXVII

1er avril 1548.

Partage du 1er avril 1548, reçeu par Françoys Cartaut, notaire au Chatelet de Paris, donné par messire Claude de Ronssart, chevalier, seigneur de la Possonnière et de Sarceau et messire Charles de Ronssart,

protonotaire apostolique et archidiacre de Laval en l'église du Mans, à Pierre de Ronssart, escuyer, leur frère, agé de 25 ans et plus, sur les biens de feu messire Louis de Ronssart et dame Jeane Chaudrier, leurs père et mère ; le dict acte collationné à la minute par... Malingre, huissier des requestes du Palais le 12 avril 1588 à la requeste de messire Olivier de Brissart, chevalier des ordres du roy, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, seigneur de la Franchesse, et de dame Marie de Ronssart, sa femme, héritière de feu messire Charles de Ronssart, abé de Tiron.

(Même source que la pièce précédente.)

XXVIII

1er juin 1550.

Vente du 1 juin 1550 faite par noble et puissant seigneur messire Claude de Ronssart, chevalier, seigneur de la Possonnière, la Chapelle et la Beschuère, l'un des Cens Gentilshommes du roy et par dame Anne Tiercelin sa femme à Françoys Tafforeau demeurant à Saint-Firmin-des-Prés.

(Même source que les deux pièces précédentes.)

XXIX

7 novembre 1556.

Lettres du roy, obtenues le 7 novembre 1556 par Charles de Ronssart, abé de Bois Aubry, et prieur de Saint-Cosme lez Tours, et Pierre de Ronssart, baron d'Availles et de Challes (c'est le fameux poète Ronssart, né 11 septembre 1524 ; il avoit 3 frères aisnés et fut norry page du duc d'Orléans jusqu'à 16 ans) comme tuteurs des enfans mineurs de feu Claude de Ronssard, chevalier, seigneur de la Possonnière, mort le 30 septembre audit an pour se porter en leur nom héritiers par bénéfice d'inventaire dudit de Ronssart leur père.

(Même source que les trois pièces précédentes.)

XXX

5 avril 1545.

Accord du 3 avril 1545 entre haut et puissant seigneur messire Françoys de Crevant, chevalier, seigneur de Cingé et du Puis-sur-Azay et Claude de Ronssart, chevalier, seigneur de la Possonnière sur la terre et seigneurie de Villegaye, baillée au dit de Crevant à

cause de son mariage du 4 mars 1532 avec damoiselle Louise de Ronssart par feu messire Louis de Ronssart, chevalier, seigneur de la Possonnière, maistre d'hostel ordinaire de M. le Dauphin, leur père, pour une somme de 2000 livres, de la moitié desquelles il estoit débiteur de prest à feue dame Jeanne Chaudrier, dame de Noireterre, femme dudit Louis de Ronssart, dont ledit Claude estoit le fils aisné.

(Même source que les quatre pièces précédentes.)

TABLE DES MATIÈRES

Deuxième Partie

LA JEUNESSE

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

LACHÈVRE (Frédéric). *Le libertinage devant le Parlement de Paris.* **Le procès du poète Théophile de Viau** (11 juillet 1623 — 1er septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales. 1910, 2 vol. in-8 de XLVI-592, 448 pages et planches. 20 fr.

Couronné par l'Académie française.

— *Le libertinage au XVIIe siècle.* **Disciples et successeurs de Théophile de Viau.** La vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et de Saint-Pavin (1595-1670). 1911, fort. vol. in-8. 10 fr.

LEFRANC (Abel), *professeur au collège de France* et BOULENGER (Jacques). **Comptes de Louise de Savoie** (1515, 1522) **et de Marguerite d'Angoulême** (1512, 1517, 1524, 1529). In-8. 5 fr.

LONGNON (Aug.). **De la formation de l'unité française.** Leçon professée au collège de France, le 4 décembre 1889. 2e édition. 1904, in-8. 1 fr.

MONTAIGNE (Michel DE). **Les Essais,** publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux avec les variantes manuscrites et les leçons des plus anciennes impressions, des notes, des notices et un lexique par Fortunat SRVOWSKI, sous les auspices de la Commission de publication des archives municipales.

— L'ouvrage formera 4 volumes in-4, sur papier à bras, et numérotés. Prix de chaque volume. 25 fr.

Déjà parus : Tome I, couronné par l'Académie française et t. II.

NOUAILLAC (J.). **Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV** (1543-1610). In-8, XXXIII-595 pages. 8 fr.

PRIX GOBERT *à l'Académie française.*

PARIS (Gaston). **Mélanges linguistiques.** 4 fasc. formant 1 vol. in-8. 25 fr.

— **Mélanges de littérature française du moyen âge.** 4 fasc. formant 1 vol. in-8. 25 fr.

PICOT (Emile), *membre de l'Institut.* **Les Français italianisants au XVIe siècle.** 1906-1907, 2 vol. in-8. 15 fr.

PLATTARD (Jean), *agrégé de l'Université, docteur ès-lettres.* **L'Œuvre de Rabelais** (Sources, invention et composition). 1911, gr. in-8 de 400 pages. 8 fr.

PROST (Aug.). Les Sciences et les Arts occultes au XVIe siècle : **Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres.** 1881-1882, 2 vol. in-8. 12 fr.

Revue des Etudes Rabelaisiennes, consacrée à Rabelais et à son temps. Publiée sous la direction de M. Abel LEFRANC, professeur au collège de France. Abonnement annuel. 10 fr. La collection, t. I-IX. 180 fr.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART



